

---

**Budget principal et budgets annexes**

**Budget primitif 2013**

Rapport de présentation

---





# Sommaire

<b>Introduction : les priorités d'action pour 2013.....</b>	<b>5</b>
<b>Première partie.</b>	
<b>Présentation générale du budget primitif 2013 (budget principal).....</b>	<b>9</b>
1. Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion.....	11
2. Les recettes 2013.....	15
3. Les dépenses 2013.....	29
4. La dette et la trésorerie.....	37
<b>Deuxième partie. Les grandes politiques de la Région.....</b>	<b>43</b>
<b>I- Emploi, économie, formation et innovation.....</b>	<b>45</b>
Formation professionnelle et apprentissage.....	45
Formations sanitaires et sociales.....	48
Emploi et continuité professionnelle.....	49
Economie, innovation et enseignement supérieur.....	52
<b>II- Education, jeunesse, sport et culture.....</b>	<b>57</b>
Action éducative.....	57
Accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée.....	58
Aménagement et fonctionnement des lycées.....	60
Sport et vie associative.....	63
Culture et patrimoine.....	66
<b>III- Aménagement et développement solidaires et soutenables du territoire.....</b>	<b>69</b>
Transports et grands équipements.....	69
Habitat, urbanisme et aménagement urbain.....	71
Eau et agriculture.....	73
Solidarités, lutte contre les discriminations et prévention de la délinquance.....	77
Politique de la ville.....	78
Santé et alimentation.....	79
<b>IV- Une vision stratégique régionale.....</b>	<b>81</b>
Démocratie et services publics.....	81
Prospective, étude et démocratie de proximité.....	81
Développement des territoires.....	83
Développement soutenable et climat.....	89
Evaluation.....	91
<b>V- Une région ouverte sur l'Europe et la Méditerranée.....</b>	<b>93</b>
Ajuster la stratégie internationale de la Région et anticiper la programmation européenne.....	93
Pilote la politique régionale européenne au profit du territoire régional.....	95
AUG : les premiers bilans du programme et la préparation du futur.....	97

La Région en Europe et l'Europe en région : l'enjeu de la transversalité .....	98
--	----

**Troisième partie. Les budgets annexes ..... 99**

Budget annexe « Chemins de fer de Provence » .....	101
Budget annexe « Aéroport d'Avignon » .....	105

## Les priorités d'action pour 2013

La préparation du budget primitif 2013 s'inscrit dans le contexte d'une crise économique sans précédent, née des dérives de la sphère financière et alimentée par la crise des dettes souveraines en Europe.

Sa survenue en 2008 a atteint une France affaiblie par un manque structurel de dynamisme économique et une perte de compétitivité. Le déficit commercial a atteint en cette année-là le record de 56 milliards d'euros, alors que l'Allemagne enregistrait à l'inverse un excédent de l'ordre de 100 milliards d'euros.

Face à l'enjeu de sortie de crise, le plan de relance du gouvernement Fillon est resté orienté vers des investissements d'une autre époque, le génie civil, préféré aux nouvelles technologies et aux filières d'avenir. Les plans d'austérité successifs n'ont fait qu'aggraver la situation.

Au total, de 2007 à 2011, la dette a augmenté de 505 milliards d'euros, et le déficit structurel, qui n'est pas lié à la conjoncture, est passé au cours de cette période de 3,7 % du PIB à 5,2 %.

Le taux de chômage, qui n'a cessé d'augmenter au cours du dernier quinquennat, a franchi la barre fatidique des trois millions de demandeurs d'emploi et de 10 % de la population active.

C'est cet héritage inédit qu'il convient de gérer à présent.

Notre région qui pourtant avait réalisé des performances historiques, de 2000 à 2008, créant plus d'emplois que la moyenne nationale, réduisant considérablement et de façon ininterrompue son niveau de chômage chroniquement supérieur au taux national, n'est pas épargnée.

Certes, les effets de la crise s'y sont fait sentir un peu plus tard et dans de moindres proportions, se concentrant en 2009 dans certains bassins d'emplois accueillant des industries très anciennes.

Toutefois, le deuxième rebond de la crise, depuis 2011, y revêt une forme beaucoup plus virulente.

La différence entre taux de chômage régional et national s'est à nouveau accrue, plaçant Provence-Alpes-Côte d'Azur en situation de décrochage.

Par ailleurs, notre territoire apparaît désormais exposé aux mutations économiques.

C'est le cas pour les industries de l'Etang de Berre (raffinage, sidérurgie, chimie), où la spécialisation et la concentration constituent désormais un facteur de fragilisation. Des menaces pèsent également sur la pérennité du secteur de la micro-électronique, sans parler des cas où le contexte économique sert d'alibi pour opérer des délocalisations.

Enfin, les entreprises souffrent du resserrement généralisé du crédit.

La Région a réagi, et pris sans attendre des dispositions en faveur des PME pour pallier leurs difficultés d'accès au crédit : création du fonds d'investissement « Provence-Alpes-Côte d'Azur Investissement », destiné à soutenir les projets d'innovation des PME et doté de 15,5 millions d'euros, et du fonds de garantie « Jérémie », qui mobilise 20 millions d'euros.

La Région a également mis en place le dispositif « IRIS crise » intervenant ainsi, de façon volontariste, aux côtés des branches professionnelles dans la formation des salariés, et s'est résolument engagée dans le développement des formations sanitaires et sociales, très créatrices d'emplois.

En matière de défense du pouvoir d'achat, notre collectivité offre désormais, avec la carte Zou !, des conditions tarifaires très avantageuses aux publics jeunes dont elle a la responsabilité. La Région prend également en charge les frais de demi-pension des élèves boursiers, et a instauré un fonds de solidarité pour les familles les plus modestes.

Mais la crise exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés appelle des réponses nouvelles, en adéquation avec sa gravité, d'autant que Provence-Alpes-Côte d'Azur présente des caractéristiques sociales très particulières : avec 15,7 % de sa population vivant en 2009 sous le seuil de pauvreté, elle est la quatrième région française pour l'exposition à ce risque.

La Région hérite toutefois d'un système qui a obéré toute capacité nouvelle d'intervention. La réforme de la fiscalité de 2010 a réduit son autonomie fiscale, donc ses marges de manœuvre, par ailleurs déjà assez faibles, à moins de 10 % de ses recettes.

Notre collectivité doit également assumer les surcoûts non compensés de l'acte II de la décentralisation élaboré et mis en œuvre par les gouvernements de droite successifs ; ceux-ci sont ainsi estimés à 195 M€ sur la période 2005-2011, et à 72 M€ pour la seule année 2011.

La perspective annoncée d'un acte III de la décentralisation nous permet cependant de nous inscrire dans une perspective dynamique. Les dispositions instituant le conseiller territorial seront abrogées, mettant ainsi fin au regrettable processus de départementalisation des régions, issu de la réforme des collectivités territoriales de 2010. Les compétences entre les échelons territoriaux seront clarifiées.

A cet égard, les régions devraient être consacrées dans leurs missions historiques, et être notamment renforcées dans leurs responsabilités en

matière de développement économique, avec une fonction de chef de file, ainsi que de formation.

Nous serons attentifs à la montée en puissance des métropoles, et à ce que l'Etat régule leurs relations avec les régions.

Un volet fiscal devra compléter le projet de loi, permettant de rendre de l'autonomie aux régions, et de leur assurer des recettes plus dynamiques.

Néanmoins, s'agissant du budget primitif 2013, celui-ci s'établit encore sur une structure de recettes identique à celle de l'exercice 2012, et demeure contraint par ce cadre, en attendant les nouvelles mesures.

Au regard de ces considérations, le budget 2013 réaffirme avec force ses priorités en matière d'emploi, de développement et de formation.

La collectivité régionale s'adosse résolument à la politique de croissance initiée par le gouvernement issu du résultat des présidentielles de 2012.

A ce titre, la Région portera le « pacte Etat-régions pour la croissance et l'emploi », signé le 12 septembre dernier.

Ce dernier prévoit notamment la participation active des régions à la banque publique d'investissement (BPI), en présidant au plan national et régional ses comités d'orientation, ainsi qu'en créant en commun des plateformes d'accueil des entreprises.

Avec la BPI, les régions investiront dans l'ouverture à l'international des entreprises, et coordonneront leurs interventions dans le domaine de l'innovation, notamment du point de vue de la transition écologique.

La gestion des fonds européens de la prochaine génération sera confiée aux régions, et leur permettra de renforcer l'effet levier de leurs engagements financiers, dans l'économie, la formation, l'aménagement du territoire et le développement rural.

Notre collectivité prendra également une part active à la mise en œuvre du dispositif des « emplois d'avenir », adopté à l'unanimité par l'ensemble des partis de gauche. La Région va mobiliser à cet effet ses compétences en matière de formation et de développement économique, ses relations privilégiées avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'avec le réseau régional des missions locales, et créer un IRIS « emplois d'avenir ».

La Région assortit son intervention globale sur les dispositifs en faveur de l'emploi d'une mesure d'adaptation de la réforme tarifaire (carte ZOU) aux spécificités des jeunes en formation : apprentis, stagiaires, élèves du sanitaire et du social.

En matière d'investissement, avec 503,5 millions d'autorisations de programme et 566 M€ de crédits de paiement, la Région maintient, en 2013, un niveau d'intervention élevé.

Toutefois, compte-tenu du volume des opérations déjà engagées et du nouveau contexte économique et fiscal, la Région doit progressivement retrouver, dans les trois années qui viennent, un niveau d'investissement compatible avec le maintien de ses équilibres budgétaires.

Le BP 2013 prévoit donc, comme en 2012, une diminution des autorisations de programme, traduisant une sélectivité accrue et une priorité donnée aux grandes compétences régionales.

### Investissement régional, BP 2012-BP 2013

	Autorisations de programme		Crédits de paiement d'investissement	
	BP 2012	BP 2013	BP 2012	BP 2013
Budget principal	499,5 M€	477,5 M€	569,6 M€	539,4 M€
Budget annexe "Chemins de fer de Provence"	17,6 M€	18,6 M€	21,1 M€	19,3 M€
Budget annexe "Aéroport d'Avignon"	4,6 M€	7,4 M€	8,6 M€	7,5 M€
<b>Total</b>	<b>521,8 M€</b>	<b>503,5 M€</b>	<b>599,3 M€</b>	<b>566,2 M€</b>

Le budget 2013 s'inscrit enfin dans une logique de stabilisation des dépenses de fonctionnement, condition indispensable pour préserver une capacité d'autofinancement à la hauteur des ambitions de notre collectivité, tout en orientant les actions de la Région vers une relance de la croissance intégrant l'impératif de transition écologique.

**Première partie**  
**Présentation générale du budget primitif**  
**2013 (budget principal)**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur





## I- Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion

---

**Le budget primitif 2013 s'équilibre en recettes et en dépenses à 3,625 milliards d'euros.**

Hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette équilibrées en recettes et en dépenses, le BP 2013 s'élève à **1,974 milliard d'euros**, en très légère hausse par rapport à 2012 (+0,1 %).

	BP 2012 budget principal	BP 2013 budget principal
Budget total	4 371 712 189 €	3 625 207 523 €
Opérations réelles	3 048 453 578 €	2 538 163 717 €
<b>Après retraitement</b>	<b>1 972 453 578 €</b>	<b>1 974 163 717 €</b>

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 1,671 milliard d'euros, soit une augmentation de 1,4 % par rapport au BP 2012. Hors swaps, la progression des dépenses est de 1,1 %.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à 1,355 milliard d'euros, en hausse de 2,5 % par rapport au BP 2012 (33,1 M€). Hors swaps, la progression des dépenses est de 2,1 %.

L'**épargne brute**<sup>1</sup> atteint **334,1 millions d'euros**, soit le même niveau qu'au BP 2012.

Le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à **20,1 %**, contre 20,3 % au BP 2012.

L'**épargne nette**<sup>2</sup> atteint 236,5 M€, contre 245,2 M€ au BP 2012.

Les **recettes d'investissement** se maintiennent à **85,5 millions d'euros** (87,2 M€ au BP 2012).

Les **dépenses d'investissement** hors remboursement de la dette s'élèvent à **539,4 millions d'euros**, contre 569,6 millions d'euros au BP 2012.

---

<sup>1</sup> L'épargne brute correspond à la différence entre recettes réelles de fonctionnement (hors chapitre 77 - produits exceptionnels et chapitre 78 - reprise sur provision) et dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 67 - charges exceptionnelles - et chapitre 68 - provision).

<sup>2</sup> L'épargne nette correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette.

Afin de financer ces dépenses d'investissement, le BP 2013 prévoit un **recours à l'emprunt** à hauteur de **217,4 millions d'euros**, contre 237,2 M€ au BP 2012.

### BP 2013 – soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros	BP 2012	BP 2013	Evolution
1 - Produits de gestion	1 630,6	1 642,7	0,7%
2 - Charges de gestion	1 241,7	1 260,4	1,5%
<b>3 - Epargne de gestion (1-2)</b>	<b>388,9</b>	<b>382,3</b>	<b>-1,7%</b>
4 - Charges financières	72,3	71,3	-1,4%
5 - Produits financiers	17,5	23,1	32,1%
<b>6 - Epargne brute (3-4+5)</b>	<b>334,1</b>	<b>334,1</b>	<b>0,0%</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>20,3%</b>	<b>20,1%</b>	<b>-1,1%</b>

Les dépenses d'investissement (hors dette) sont donc financées à hauteur de 40,3 % par l'emprunt, 15,9 % par les recettes d'investissement et 43,8 % par l'autofinancement (contre respectivement 41,6 %, 15,3 % et 43,1 % au BP 2012).

### Les grandes tendances pour les budgets suivants

Depuis la suppression de la taxe professionnelle et la refonte de la fiscalité locale, les ressources des collectivités régions subissent des bouleversements profonds.

La résorption des déficits publics est désormais l'objectif prioritaire qui guidera les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales au cours des prochaines années.

La loi de programmation des finances publiques 2012-2017 prévoit ainsi une baisse des concours de l'Etat aux collectivités de 750 millions d'euros en 2014 et de 1,5 milliard d'euros en 2015.

Le pacte de compétitivité annoncé début novembre s'accompagne d'un plan d'économies supplémentaires de 10 milliards d'euros à réaliser sur deux ans, dont une partie à la charge des collectivités.

La baisse des dotations et concours au secteur public local va donc s'accélérer à partir de 2014, tandis que les recettes fiscales (CVAE notamment) subiront le contrecoup de la dégradation de la situation économique.

Les perspectives en matière d'évolution des recettes courantes sont donc très sombres.

S'agissant du financement externe, dans un contexte marqué par la fin d'une offre bancaire abondante et peu coûteuse, la Région devra

continuer à diversifier ses modes de financement, et sans doute privilégier le financement obligataire si celui-ci demeure, comme il l'est actuellement, moins onéreux pour la collectivité.

La tension extrême sur les ressources et la progression mécanique de certains postes de dépenses (masse salariale, convention SNCF,...) dessine un chenal étroit pour sauvegarder les équilibres financiers de la Région.

Les travaux de prospective financière démontrent que notre collectivité doit s'engager sur le moyen terme sur les objectifs macro-budgétaires suivants :

- préserver sa capacité d'autofinancement,
- parvenir à stabiliser l'encours de dette.

Pour y parvenir, la Région doit poursuivre et amplifier les efforts entrepris depuis 2010.

Le niveau d'épargne doit être maintenu à un montant le plus élevé possible.

Cet objectif est atteint au BP 2013, puisque malgré des recettes en quasi-stagnation, le niveau d'épargne est préservé (épargne brute de 334 M€, comme au BP 2012).

Pour stabiliser l'encours de dette, la Région devra également considérablement diminuer son recours à l'emprunt, et passer de 160/170 M€ à 80/90 M€ sous 3 ans.

Une telle diminution passe par un ajustement du montant des investissements, par une sélectivité accrue préservant les grandes compétences régionales.

Après les efforts exceptionnels consentis en investissement depuis 2007, qui se sont traduits par une forte progression de l'encours de la dette, ainsi que par la signature de plusieurs crédits-baux pour l'acquisition de rames TER, la Région doit désormais limiter le montant de ses nouveaux engagements.

Les inscriptions d'autorisations de programme (pour mémoire, le stock d'autorisations de programme dépasse 1,4 milliard d'euros) pour les secteurs opérationnels sont ainsi passées de 499 M€ au BP 2012 à 467 M€ au BP 2013.

Cette trajectoire devra être prolongée en 2014 (objectif : 430 M€) et en 2015 (objectif : 400 M€).

Seul le respect de ces objectifs peut permettre à notre collectivité de conserver une solvabilité pérenne.

## BP 2013 - budget principal - synthèse

	BP 2012	BP 2013 provisoire	BP/BP
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT - RRF</b>	1 648,1 M€	1 671,3 M€	1,4%
RRF hors swaps	1 632,7 M€	1 650,2 M€	1,1%
<b>RECETTES FISCALES DIRECTES</b>	347,7 M€	362,2 M€	4,2%
<b>RECETTES FISCALES INDIRECTES</b>	550,6 M€	546,1 M€	-0,8%
<b>DOTATIONS DE L'ETAT</b>	682,5 M€	681,1 M€	-0,2%
<b>SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET AUTRES</b>	49,8 M€	53,3 M€	6,9%
<b>PRODUITS FINANCIERS (76)</b>	17,5 M€	23,1 M€	32,1%
<i>dont swaps</i>	15,4 M€	21,1 M€	37,0%
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)</b>	0,0 M€	5,5 M€	-
<b>DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT - DRF</b>	1 322,0 M€	1 355,1 M€	2,5%
DRF hors swaps	1 311,5 M€	1 338,3 M€	2,1%
DRF hors swaps et provision	1 311,5 M€	1 322,1 M€	0,8%
<b>DIRECTIONS OPERATIONNELLES hors 67</b>	944,1 M€	956,5 M€	1,3%
<b>CREDIT-BAIL TER</b>	15,0 M€	13,3 M€	-11,3%
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	230,5 M€	242,2 M€	5,1%
<b>AUTRES DIRECTIONS FONCTIONNELLES</b>	51,7 M€	48,1 M€	-7,0%
<b>CHARGES FINANCIERES (66)</b>	72,3 M€	71,3 M€	-1,4%
<i>Charges financières hors swaps</i>	61,8 M€	54,5 M€	-11,9%
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)</b>	7,9 M€	7,3 M€	-8,3%
<b>PROVISIONS (68)</b>	0,0 M€	16,2 M€	-
<b>EPARGNE BRUTE (RRF-DRF hors 77-67-68)</b>	334,1 M€	334,1 M€	0,0%
<b>taux d'épargne brute</b>	20,3%	20,1%	-1,1%
<b>REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE</b>	80,9 M€	79,6 M€	-1,6%
<b>EPARGNE NETTE (RRF-DRF-annuité en capital)</b>	245,2 M€	236,5 M€	-3,5%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	87,2 M€	85,5 M€	-1,9%
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	569,6 M€	539,4 M€	-5,3%
TOTAL DIRECTIONS OPERATIONNELLES	561,5 M€	531,8 M€	-5,3%
TOTAL DIRECTIONS FONCTIONNELLES	8,1 M€	7,6 M€	-5,8%
<b>EMPRUNT D'EQUILIBRE TOTAL</b>	237,2 M€	217,4 M€	-8,4%
<i>dont emprunt "lycées et solidarité"</i>		30,0 M€	
<b>emprunt net supplémentaire</b>	156,3 M€	137,8 M€	-11,8%

## 2- Les recettes 2013

---

**Le budget primitif 2013 prévoit des recettes totales (fonctionnement et investissement hors emprunt) de 1 756,8 millions d'euros, en hausse de 1,2 % (soit + 21,5 millions d'euros).**

**Hors recettes de swaps<sup>1</sup> et recettes exceptionnelles, les recettes de fonctionnement progressent de 0,7 % (soit + 11,9 millions d'euros).**

La seule recette en hausse significative est la CVAE (+14,1 M€ de BP à BP).

Les recettes fiscales indirectes diminuent de 0,8 % : la hausse des recettes de TICPE (+ 3,3 M€ de BP à BP) ne compense pas la baisse des recettes de cartes grises (- 6,9 M€ de BP à BP).

Les dotations de l'Etat diminuent de 0,1 %, du fait notamment de la baisse de la dotation pour transfert des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE, cf. infra), variable d'ajustement de l'enveloppe normée.

Enfin, les recettes d'investissement diminuent de 1,9 % : 85,5 M€, contre 87,2 M€ au BP 2012.

### 2.1 Les recettes de fonctionnement

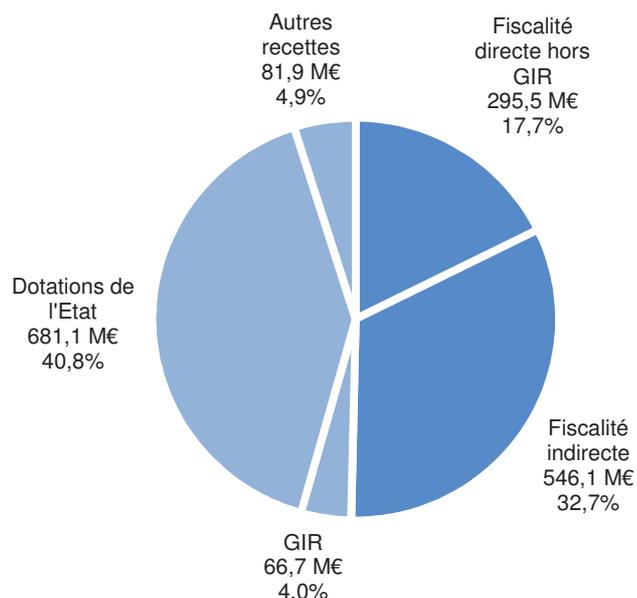
Les recettes réelles de fonctionnement prévues au BP 2013 atteignent **1 671,3 millions d'euros (+1,4 %)**, et se répartissent de la façon suivante :

- Recettes fiscales directes hors GIR : 295,5 M€ soit 17,7 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- Garantie individuelle de ressources : 66,7 M€ soit 4,0 % des recettes ;
- Recettes fiscales indirectes : 546,1 M€ soit 32,7 % des recettes ;
- Dotations de l'Etat : 681,1 M€ soit 40,8 % des recettes ;
- Recettes diverses (dont produits financiers et produits exceptionnels) : 81,9 M€ soit 4,9 % des recettes.

---

<sup>1</sup> Les opérations de swaps menées dans le cadre de la gestion active de la dette (cf. infra) se traduisent à la fois par des inscriptions de recettes et des inscriptions de dépenses, seul le solde étant significatif. Il est donc préférable de retraiter les recettes de swaps dans une comparaison de BP à BP.

## BP 2013 – Recettes de fonctionnement



### 2.1.1 Les recettes fiscales

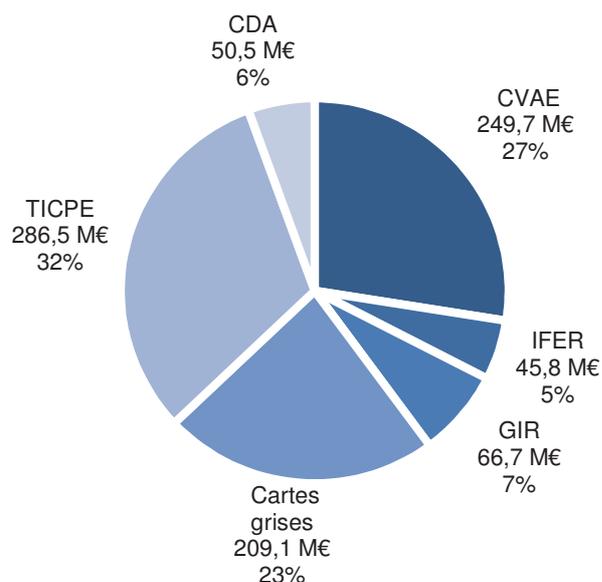
Le montant attendu des recettes fiscales directes et indirectes pour 2013, incluant la garantie individuelle de ressources, est estimé à **908,3 millions d'euros**.

	BP 2012	Montant notifié	BP 2013	Evol. BP / montant notifié	Evol. BP / BP
CVAE	235,6 M€	240,1 M€	249,7 M€	4,0%	
IFER matériel ferroviaire	12,2 M€	12,1 M€	12,1 M€	0,0%	
IFER répartiteurs principaux	33,1 M€	33,7 M€	33,7 M€	0,0%	
Garantie individuelle des ressources	66,7 M€	66,7 M€	66,7 M€	0,0%	
<b>Sous total fiscalité directe</b>	<b>347,7 M€</b>	<b>352,6 M€</b>	<b>362,2 M€</b>	<b>2,7%</b>	
Cartes grises	216,0 M€		209,1 M€		-3,2%
TICPE compensation	184,3 M€		184,3 M€		0,0%
TICPE Modulation régionale	51,3 M€		52,8 M€		2,9%
TICPE Majoration Grenelle	47,6 M€		49,4 M€		3,8%
Contribution dtv apprentissage - CDA	51,4 M€		50,5 M€		-1,8%
<b>Sous total fiscalité indirecte</b>	<b>550,6 M€</b>		<b>546,1 M€</b>		<b>-0,8%</b>
<b>Total fiscalité</b>	<b>898,2 M€</b>		<b>908,3 M€</b>		

Les recettes fiscales directes augmentent de 2,7 % par rapport au montant notifié pour 2012, grâce à la CVAE qui devrait progresser de 4,0 % (cf. infra).

Les recettes fiscales indirectes diminuent de 0,8 %, la hausse du produit attendu de TICPE (de BP à BP) ne compensant pas la baisse des recettes de cartes grises.

## BP 2013 – Recettes fiscales



### A- Les recettes fiscales directes

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, les recettes fiscales directes des régions sont composées, depuis 2012 :

- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER matériel ferroviaire et IFER répartiteurs principaux),
- du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un des deux volets, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) acquittée par les entreprises en remplacement de la taxe professionnelle.

Alors que la cotisation foncière des entreprises (CFE) n'est perçue que par l'échelon communal, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est perçue par les trois niveaux de collectivités, selon la clé de répartition suivante : 26,5 % pour les communes et EPCI, 48,5 % pour les départements, 25 % pour les régions.

LA CVAE est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Le montant brut de la cotisation est égal à **1,5 %** (taux unique national) de la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise<sup>1</sup>, plafonnée selon les cas à 80 % ou 85 % du chiffre d'affaires<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il s'agit de la valeur ajoutée fiscale, qui correspond schématiquement à la différence entre le chiffre d'affaire de l'entreprise et ses achats de matières premières, équipements et services extérieurs.

<sup>2</sup> Plafonnement à 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 7,6 millions d'euros / à 85 % lorsque celui-ci est supérieur à 7,6 millions d'euros.

Les entreprises bénéficient de dégrèvements<sup>1</sup>, dont le coût est pris en charge par l'Etat.

Le produit de la CVAE perçue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a atteint **240,1 millions d'euros** en 2012.

En 2013, les régions bénéficieront :

- du solde de la CVAE 2011 versé par les entreprises à l'Etat en 2012,
- des deux acomptes de 50 % de la CVAE 2012 versés par les entreprises à l'Etat en 2012 au titre de la valeur ajoutée dégagée en 2011.

Sur la base de la progression de la valeur ajoutée constatée au niveau national en 2011<sup>2</sup>, le produit de la CVAE reversé à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait progresser de 4,0 % en 2013, contre + 4,1 % en 2012 (soit + 9,6 M€ par rapport au produit 2012 / +14,1 M€ de BP à BP).

Dans l'hypothèse d'une péréquation neutre pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le produit 2013 de la CVAE atteindrait donc **249,7 millions d'euros**.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER**

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, mise en place suite à la disparition de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications (France Télécom, SNCF, EDF, etc.).

Parmi les neuf catégories d'installations et d'équipements concernées, les régions bénéficient de l'IFER s'appliquant au **matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs** et aux **répartiteurs principaux (centraux téléphoniques)** :

- IFER sur le matériel roulant ferroviaire utilisé pour le transport de voyageurs : le montant de l'imposition est fonction de la catégorie du matériel concerné (ex. : 30 000 € pour une locomotive diesel, 20 000 € pour une locomotive électrique, 4 800 € pour une remorque, etc.).

Le produit de cette taxe est réparti entre les différentes régions sur la base des réservations de sillons-kilomètres effectuées auprès de Réseau ferré de France.

La Région a perçu **12,1 M€** au titre de l'IFER sur le matériel ferroviaire roulant en 2012.

---

<sup>1</sup> Ainsi, le dégrèvement est total en-deçà de 500 000 € de chiffre d'affaires (mais cotisation minimale de 250 €), puis diminue progressivement jusqu'à 50 M€ de CA. Par ailleurs, un dégrèvement forfaitaire de 1000 euros est accordé aux entreprises dont le CA est inférieur à 2 M€.

<sup>2</sup> Le PIB national à prix courants a progressé de 3,1% en 2011 après + 2,7 % en 2010, la valeur ajoutée des entreprises de 2,6 % après + 2,7 % en 2010 (source : INSEE, Les comptes de la Nation en 2011, mai 2012).

- IFER sur les répartiteurs principaux : le montant de l'imposition de chaque répartiteur principal (central téléphonique) est fonction du nombre de lignes en service au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition<sup>1</sup>.

La Région a perçu **33,7 M€** au titre de l'IFER sur les répartiteurs principaux en 2012.

Compte-tenu de leurs bases peu évolutives, le produit des deux IFER perçues par la Région en 2013 devrait être équivalent au produit perçu en 2012, soit **45,8 millions d'euros**.

- **La garantie individuelle de ressources - GIR**

Afin de compenser individuellement les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, un **Fonds national de garantie des ressources** (FNGIR) a été mis en place pour chaque catégorie de collectivités.

A compter de 2011, au sein de chaque catégorie, les ressources fiscales des collectivités « gagnantes » (la région Île-de-France pour l'échelon régional) sont donc diminuées d'un prélèvement au profit de ce fonds, celles des collectivités « perdantes » augmentées d'un reversement de ce même fond.

Les régions doivent comptabiliser ce reversement comme une recette fiscale, c'est-à-dire comme une « ressource propre contribuant à leur autonomie financière » au sens de l'article 72-2 de la Constitution - alors même que les montants versés dans le cadre du FNGIR sont figés à leur valeur 2011.

En 2013, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se verra donc attribuer, comme en 2012, **66,7 millions d'euros** au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources.

## **B. Les recettes fiscales indirectes**

- **la taxe sur les cartes grises**

La taxe sur les cartes grises est exigible sur les certificats d'immatriculation (cartes grises) des véhicules délivrés dans le ressort territorial de la région.

Le taux de cette taxe est de **51,20 €** depuis le 14 mars 2011.

Le produit de la taxe sur les cartes grises dépend donc de trois éléments : le taux unitaire voté par le conseil régional, les ventes de véhicules neufs et d'occasion, la puissance fiscale des véhicules vendus.

En 2012, le produit des cartes grises devrait connaître un net recul par rapport à 2011 et à la prévision initiale du BP, compte-tenu du recul des ventes de voitures particulières neuves et de la stagnation des ventes de véhicules d'occasion.

---

<sup>1</sup> 2,40 € par ligne en service / 6 350 € par unité de raccordement d'abonnés / 70 € par carte d'abonnés.

En 2013, une stabilisation des ventes de véhicules neufs, après trois années de baisse consécutive, est envisageable. Toutefois, le marché des véhicules d'occasion risque de souffrir d'une conjoncture économique médiocre.

En fonction de ces hypothèses, les recettes de cartes grises atteindraient **209,1 millions d'euros** en 2013, soit un montant comparable au produit 2012 révisé, mais en baisse de 6,9 M€ de BP à BP.

- **la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers – TICPE**

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, ex-TIPP/TIC) perçue par la Région se divise en une part « compensation », destinée au financement des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004, une part « modulation régionale » et une part « majoration Grenelle ».

### ***La compensation des transferts de compétences***

Le droit à compensation pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est estimé de la façon suivante :

- **98,4 M€** au titre de la formation professionnelle (formation initiale des travailleurs sociaux / instituts de formation des professions paramédicales et de sages-femmes / aides aux étudiants de ces instituts / organisation du réseau des centres d'information sur la VAE / AFPA) ;
- **85,2 M€** au titre du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service des lycées et de l'inventaire général du patrimoine ;
- **7,9 M€** au titre du forfait d'externat (qui viennent abonder la dotation de fonctionnement versée aux lycées privés sous contrat d'association) ;

Soit un total de 191,5 M€ de droit estimé à compensation, auquel est appliqué un abattement de 7,2 M€ correspondant au prélèvement sur les recettes de restauration et d'hébergement des lycées (ex-FARPI transféré aux régions), pour obtenir le montant de la TICPE attribué au titre des transferts de compétence, soit **184,3 M€**.

### ***La modulation régionale de la TICPE***

En 2013, une conjoncture économique médiocre, ainsi que le maintien de prix élevés à la pompe, pourraient se traduire par une baisse de 5,0 % de la consommation de supercarburant, et une faible progression de la consommation de gazole (+0,5 %), soit une consommation globale en recul de 0,8 %.

Sur la base de ces hypothèses et compte-tenu d'une modulation inchangée (1,77 centime par litre pour les supercarburants et de 1,15 centime par litre

pour le gazole), le produit de la TICPE part modulation atteindrait **52,8 millions d'euros** en 2013.

### ***La majoration « Grenelle » de la TICPE***

La loi de finances pour 2010 a ouvert la possibilité pour les conseils régionaux de majorer la fraction de la taxe intérieure de consommation (TICPE, ex-TIPP) sur le gazole et les supercarburants qu'ils perçoivent, dans le but de faciliter le financement de projets d'infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial, prévus par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Par délibération en date du 21 octobre 2011, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé d'appliquer cette majoration, à hauteur de 0,73 centime par litre pour les supercarburants et de 1,35 centime par litre pour le gazole.

Compte-tenu d'une majoration inchangée, et en fonction des hypothèses de consommation retenues pour 2013, le produit de la majoration « Grenelle » de la TIC atteindrait **49,4 millions d'euros** en 2013.

Au total, les recettes de TICPE atteindraient **287,5 millions d'euros** en 2013, dont 184,3 M€ au titre de la compensation des transferts de compétence, 52,8 M€ au titre de la modulation régionale et 49,4 M€ au titre de la majoration Grenelle.

- **la contribution au développement de l'apprentissage**

Instituée au profit des régions par l'article 37 de la loi de finances pour 2005, la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) est acquittée par toutes les personnes ou entreprises redevables de la taxe d'apprentissage.

Le taux de la CDA est fixé au niveau national (0,18 % depuis 2007).

Le produit de cette contribution varie donc en fonction de l'évolution de la masse salariale.

En 2013, le produit de la CDA pourrait progresser de 2,6 %, en phase avec l'accélération de la progression de la masse salariale les années précédentes.

Dans cette hypothèse, le produit de la CDA atteindrait **50,5 millions d'euros** en 2013.

## **2.1.2 Les concours financiers de l'Etat**

Après plusieurs années marquées par un ralentissement continu, les concours de l'Etat aux collectivités locales, hors FCTVA, avaient été gelés pour une période de 3 ans par la loi de finances 2011.

La loi de finances 2012 avait confirmé ce gel, accompagné d'une ponction supplémentaire de 200 M€, dont 13 M€ à la charge des régions.

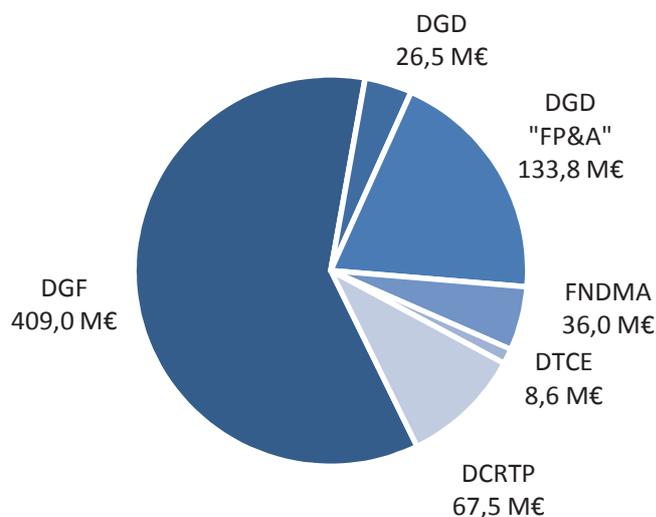
Le PLF 2013 prévoit une « stabilisation » des concours de l'Etat.

Cette stabilité au niveau global des concours de l'Etat se traduira pour de nombreuses collectivités, dont la Région, par une baisse des dotations perçues, du fait notamment de l'impact des mécanismes de péréquation.

### BP 2013 - Dotations de fonctionnement de l'Etat

	Prévu ou notifié 2012	BP 2013	Evol.
Dotation globale de fonctionnement - DGF	409,0 M€	409,0 M€	0,0%
Dotation générale de décentralisation - DGD	26,2 M€	26,2 M€	0,0%
DGD Aéroports (1)	0,3 M€	0,3 M€	0,0%
DGD relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage	133,8 M€	133,8 M€	0,0%
Dotations de compensation de la réforme de la TP	67,5 M€	67,5 M€	0,0%
Dotation pour transfert des compensations d'exonérations - DTCE	9,2 M€	8,6 M€	-7,0%
<b>Sous-total dotations "enveloppe normée"</b>	<b>646,0 M€</b>	<b>645,4 M€</b>	<b>-0,1%</b>
FNDMA	15,4 M€	15,4 M€	0,0%
Contrat d'objectifs et de moyens (FNDMA - COM)	20,6 M€	20,6 M€	0,0%
<b>Total général</b>	<b>682,0 M€</b>	<b>681,4 M€</b>	<b>-0,1%</b>

### BP 2013 – Dotations de fonctionnement de l'Etat



- **la dotation globale de fonctionnement - DGF**

La DGF des régions comprend une dotation forfaitaire et une dotation de péréquation :

- la **dotation forfaitaire** regroupe la compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle et les allègements de fiscalité (droit de mutation et part régionale de la taxe d'habitation) ainsi que, depuis 2004, 95 % de la dotation générale de décentralisation (enseignement et transport ferroviaire).

- la **dotation de péréquation**, destinée jusqu'en 2012 aux régions dont le potentiel fiscal par habitant était inférieur d'au moins 15 % au potentiel fiscal moyen par habitant des régions (soit 11 régions bénéficiaires en 2012 - 7 régions métropolitaines et 4 régions d'Outre-mer, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'étant pas éligible).

En 2011, la dotation forfaitaire de chaque région avait été diminuée de 0,12 % afin de dégager 6 M€ destinés à financer la progression de la dotation de péréquation.

En 2012, le montant de la dotation de chaque région a simplement été reconduit.

A compter de 2013, les nouvelles règles de répartition introduites par la LFI 2012 et basées sur l'indicateur de ressources fiscales des régions (IRFR) entreront en vigueur.

Par ailleurs, le PLF 2013 prévoit d'accroître le montant consacré à la dotation de péréquation des régions de 10 M€, financés par une diminution des allocations compensatrices d'exonération de fiscalité locale.

Le renforcement de la péréquation n'impactera donc pas les dotations forfaitaires de DGF.

Le montant de la DGF attribué à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de 2013 sera donc, comme en 2012, de **409,0 millions d'euros**.

- **la dotation générale de décentralisation - DGD**

En 2004, la DGD a été intégrée à 95 % dans la DGF. La DGD actuelle correspond aux 5 % restants, ainsi qu'aux ajustements liés à la compensation :

- de l'augmentation du barème des redevances des infrastructures ferroviaires (2007) et de la modification du régime de TVA des subventions d'exploitation versées par les régions à la SNCF (2009) ;

- du transfert des lycées à sections binationales intervenu en 2007 (le centre international de Valbonne pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

- du transfert des aérodromes civils intervenu en 2007 (soit, pour la Région, l'aéroport d'Avignon et les aérodromes de Berre-La-Fare, Château Arnoux Saint Auban et Mazet de Romanin).

Hors ajustements, et à l'instar des lois de finances pour 2009, 2010 et 2011, la loi de finances pour 2012 a reconduit jusqu'à nouvel ordre la non-indexation de la DGD.

Le montant de la DGD devrait donc atteindre **26,2 millions d'euros** en 2013, celui de la DGD Aéroports **0,340 M€** (recette en partie inscrite au budget annexe « Aéroport d'Avignon »).

- **la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

La dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage (ou « DGD formation professionnelle ») regroupe 5 dotations correspondant aux différentes étapes du transfert de compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, initié par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Cette dotation intègre par ailleurs, depuis 2010, une compensation supplémentaire de 1,074 millions d'euros au titre du droit à compensation des charges afférentes aux personnels chargés de la formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans (loi du 7 janvier 1983)<sup>1</sup>.

Hors cette compensation supplémentaire, cette dotation est gelée depuis 2010.

En 2013, le montant de la DGD « formation professionnelle » sera de nouveau reconduit, pour un montant de **133,8 millions d'euros**<sup>2</sup>.

- **le financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage - FNDMA**

La loi de finances rectificative du 29 juillet 2011 a remplacé le « Fonds national du développement et de la modernisation de l'apprentissage », créé par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, par un compte d'affectation spécial (CAS), sous l'intitulé « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage »<sup>3</sup>, le sigle restant identique (FNDMA).

Ce « CAS FNDMA », alimenté par une partie des recettes de la taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire à l'apprentissage, permet notamment à l'Etat de financer le programme « péréquation entre régions des ressources de la taxe d'apprentissage » et le programme « contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage » :

**I- le premier programme** alimente les fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation, sur la base notamment, pour chaque région, du nombre d'apprentis inscrits et de la taxe d'apprentissage collectée, dans une logique de péréquation interrégionale.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 5 novembre 2009.

<sup>2</sup> Le PLF 2013 prévoit cependant qu'une partie de la DGD sera alimentée à partir de 2013 à partir du compte d'affectation spéciale « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage », c'est-à-dire non plus par le budget de l'Etat, mais par une partie des recettes de la taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire à l'apprentissage

<sup>3</sup> En application de l'article 21 de la LOLF, un compte d'affectation spéciale retrace « des opérations budgétaires au moyen de recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées ». Il s'agit donc de mieux identifier les recettes et les dépenses afférentes à une politique publique. Jusqu'à présent, les fonds versés aux régions par le FNDMA au titre des COM n'apparaissaient pas dans le budget de l'Etat.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a reçu 15,4 M€ à ce titre en 2011.

Le montant définitif du FNDMA « péréquation » 2012 ne sera connu qu'en décembre 2012. Pour 2013, il est proposé de reconduire le montant perçu en 2011, soit 15,4 M€.

**II- les ressources du 2<sup>e</sup> programme** sont réparties entre les régions en fonction des engagements financiers pris par l'Etat dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM).

Pour la période 2011-2015, la recette prévue dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens est de 20,6 M€ par an (contre 12,5 M€ pour la période 2005-2010).

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale - DTCE**

Jusqu'en 2010, la Région bénéficiait de plusieurs « allocations compensatrices » destinées à compenser les exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'Etat, que ce soit en matière de taxe professionnelle (dotation de compensation de la taxe professionnelle – DCTP), de taxes foncières ou de taxe d'habitation (relatives aux personnes de condition modeste, aux zones franches urbaines, aux ZUS, etc.).

En 2011, la réforme de la taxe professionnelle, et les transferts de fiscalité entre niveaux de collectivités qui en découlent, ont conduit l'Etat à créer, pour les régions et les départements, une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale », qui se substitue aux différentes allocations compensatrices.

Cette dotation continue de jouer le rôle de variable d'ajustement : le PLF 2013 (article 19) prévoit ainsi une minoration de 13,6 % de certaines de ses composantes afin d'assurer la stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités<sup>1</sup>.

Le montant de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale atteindrait donc **8,6 millions d'euros en 2013**, contre 9,2 M€ perçus en 2012.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DC RTP**

Depuis 2011, une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, financée par l'Etat, est attribuée aux collectivités perdantes de la réforme.

Cette dotation a pour but de compenser les pertes de recettes subies globalement par chaque niveau de collectivités territoriales suite à la réforme.

---

<sup>1</sup> Comme en 2012, ce taux d'évolution est toutefois susceptible d'être réajusté à la baisse si certaines dotations évoluent plus fortement que prévues en loi de finances initiale.

Au-delà de 2011, le montant de la DCRTP est figé à sa valeur initiale.

Après attribution de cette dotation, il subsiste, au sein de chaque catégorie de collectivités, des collectivités perdantes ou gagnantes, en raison notamment des effets de la redistribution des ressources. La correction de ces déséquilibres relève d'une compensation entre collectivités, objectif du FNGIR (cf. supra).

En 2013, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se verra donc attribuer **67,5 millions d'euros** au titre de la DCRTP.

### **2.1.3 Les produits financiers**

Les produits financiers devraient s'élever à **23,2 M€** au BP 2013, contre 17,5 M€ au BP 2012.

La Région continuera de bénéficier d'un solde favorable pour ses opérations de swaps, avec des recettes estimées à 21,1 millions d'euros, contre 16,8 M€ en dépenses (cf. infra).

La Région percevra également des produits liés à diverses participations (Aéroport de Nice, Compagnie nationale du Rhône, Escota, Caisses d'épargne) pour un montant prévisionnel de 2,1 M€.

### **2.1.4 Les autres recettes de fonctionnement**

Les dotations, participations et autres produits de gestion courante progressent de 3,4 millions d'euros : 53,3 millions d'euros au BP 2013 contre 49,8 M€ au BP 2012.

Cette progression s'explique essentiellement par l'inscription d'une recette de 2,5 M€ en prévision des nouvelles modalités de comptabilisation des recettes des lignes express régionales (LER). Cette recette donne lieu à une dépense de même montant.

Les principales autres recettes sont les suivantes :

- fonds européens : 31,0 M€ ;
- contribution des usagers au service de restauration et d'hébergement des lycées (prélevée par les établissements et versée à la Région) : 8,5 M€ ;
- recettes en provenance de l'Etat et des autres collectivités : 1,5 M€ ;
- participation de Pôle emploi pour la réalisation d'actions de formation : 2,5 M€.

Le BP 2013 prévoit également une recette de 6,4 M€ au titre des parts salariales relatives aux tickets restaurant, abonnements RTM et SNCF, mutuelles et chèques vacances. Cette recette donne lieu à une dépense de même montant (cf. infra).

Enfin, le BP 2013 prévoit une recette exceptionnelle de 5,5 M€ (versement de la SNCF au titre des soldes de décomptes définitifs 2008-2010).

## 2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues au BP 2013 s'élèvent à **85,5 millions d'euros**, contre 87,2 millions d'euros au BP 2012.

### 2.2.1 La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées.

Cette dotation était initialement indexée sur le taux prévisionnel de la croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques.

Toutefois, depuis 2009, le montant de la DRES a fait l'objet d'une simple reconduction.

La loi de finances 2013 prolonge le gel de cette dotation. Le montant de la DRES atteindra donc **31,5 millions d'euros** en 2013.

### 2.2.2 Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA permet aux collectivités de récupérer la TVA acquittée sur une partie de leurs dépenses d'investissement<sup>1</sup>.

Depuis 2009, la Région bénéficie d'un remboursement « anticipé » du FCTVA, qui est donc calculé sur la base des dépenses d'investissement réalisées en année n-1, auxquelles est appliqué le taux de TVA de l'année concernée, réduit de la participation de l'Etat au budget de l'Union Européenne, soit 15,482 %.

En 2013, la Région va donc percevoir le FCTVA au titre des dépenses d'investissement réalisées en 2012, soit, en l'état actuel des prévisions, **32,0 millions d'euros**

### 2.2.3 Les autres recettes d'investissement

Le BP 2013 prévoit notamment :

- une recette de 2,1 M€ au titre du droit à déduction de la TVA dans le cadre des crédits-baux optimisés pour le financement des TER ;
- 2,6 M€ au titre de la participation des départements aux travaux des cités mixtes ;
- 3,8 M€ au titre de la participation de l'Etat aux travaux du FRAC ;
- 10,5 M€ au titre de la vente de terrains des ateliers d'Arles.

---

<sup>1</sup> Dépenses d'investissement hors subventions versées (à l'exception notamment des subventions d'investissement aux lycées et des subventions pour travaux sur le domaine routier de l'Etat ou d'une autre collectivité)

## BP 2013 – recettes de fonctionnement et d'investissement

Recettes hors emprunt (budget principal)	BP 2012	<i>Montants notifiés</i>	BP 2013	Evolution de BP à BP
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 648,1 M€</b>		<b>1 671,3 M€</b>	<b>1,4%</b>
RECETTES DE FONC. HORS SWAPS ET RECETTES EXCEPTIONNELLES	1 632,7 M€		1 644,7 M€	0,7%
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>898,2 M€</b>		<b>908,3 M€</b>	<b>1,1%</b>
► <b>FISCALITE DIRECTE</b>	<b>347,7 M€</b>		<b>362,2 M€</b>	<b>4,2%</b>
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE	235,6 M€	240,1 M€	249,7 M€	6,0%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau - IFER	45,4 M€	45,8 M€	45,8 M€	1,0%
<i>IFER matériel ferroviaire</i>	<i>12,2 M€</i>	<i>12,1 M€</i>	<i>12,1 M€</i>	<i>-0,8%</i>
<i>IFER répartiteurs principaux</i>	<i>33,1 M€</i>	<i>33,7 M€</i>	<i>33,7 M€</i>	<i>1,7%</i>
Fonds NI de garantie individuelle des ressources - FNGIR	66,7 M€	66,7 M€	66,7 M€	0,0%
► <b>FISCALITE INDIRECTE</b>	<b>550,6 M€</b>		<b>546,1 M€</b>	<b>-0,8%</b>
TIC compensation	184,3 M€		184,3 M€	0,0%
TIC modulable	51,3 M€		52,8 M€	2,9%
TICPE Grenelle	47,6 M€		49,4 M€	3,8%
Taxe sur les cartes grises	216,0 M€		209,1 M€	-3,2%
Contribution au développement de l'apprentissage - CDA	51,4 M€		50,5 M€	-1,8%
<b>DOTATIONS ET COMPENSATIONS</b>	<b>682,5 M€</b>		<b>681,1 M€</b>	<b>-0,2%</b>
Dotation globale de fonctionnement - DGF	409,0 M€	409,0 M€	409,0 M€	0,0%
Dotation générale de décentralisation - DGD	26,2 M€	26,2 M€	26,2 M€	0,0%
DGD aéroports (hors Aéroport d'Avignon)	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
DGD formation professionnelle	133,8 M€	133,8 M€	133,8 M€	0,0%
FNDMA 1er programme	16,0 M€	15,4 M€	15,4 M€	-3,8%
Contrat d'objectifs et de moyens (FNDMA 2e programme)	20,6 M€	20,6 M€	20,6 M€	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	67,5 M€	67,5 M€	67,5 M€	0,0%
Dotation pour transfert des compensations d'exonérations de FDL	9,5 M€	9,2 M€	8,6 M€	-9,0%
<b>AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>67,3 M€</b>		<b>82,0 M€</b>	<b>21,8%</b>
Participations et autres	49,8 M€		53,3 M€	6,9%
Produits financiers (dont swaps)	17,5 M€		23,2 M€	32,6%
<i>produit des swaps</i>	<i>15,4 M€</i>		<i>21,1 M€</i>	<i>37,0%</i>
<i>participations diverses</i>	<i>2,1 M€</i>		<i>2,1 M€</i>	<i>0,0%</i>
Produit exceptionnel	0,0 M€		5,5 M€	-
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>87,2 M€</b>		<b>85,5 M€</b>	<b>-1,9%</b>
Dotation régionale d'équipement scolaire - DRES	31,5 M€		31,5 M€	0,0%
FCTVA	35,0 M€		32,0 M€	-8,6%
Autres recettes d'investissement	20,7 M€		22,0 M€	6,4%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 735,3 M€</b>		<b>1 756,8 M€</b>	<b>1,2%</b>

## 3- Les dépenses 2013

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2013 s'élèvent à **1,355 milliard d'euros**, soit une hausse de 2,5 % par rapport au BP 2012.

Hors swaps et dotations aux provisions, la progression des dépenses est de 0,8 % (+10,7 M€).

Les autorisations d'engagement ouvertes au BP 2013 s'élèvent à **1 068,3 millions d'euros**, contre 993,2 M€ au BP 2012.

### Dépenses 2012-2013 (budget principal)

	BP 2012	BP 2013
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Autorisations d'engagement - directions opérationnelles	993,2 M€	989,7 M€
Autorisations d'engagement - directions fonctionnelles	0,0 M€	78,7 M€
<b>Total AE</b>	<b>993,2 M€</b>	<b>1 068,3 M€</b>
<b>Crédits de paiement</b>	<b>1 322,0 M€</b>	<b>1 355,1 M€</b>
<i>dont crédits de paiement en AE</i>	<i>937,8 M€</i>	<i>1 001,0 M€</i>
<i>dont crédits de paiement hors AE</i>	<i>384,2 M€</i>	<i>354,1 M€</i>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Autorisations de programme - directions opérationnelles	499,5 M€	467,0 M€
Autorisations de programme - directions fonctionnelles	0,0 M€	10,4 M€
<b>Total AP</b>	<b>499,5 M€</b>	<b>477,5 M€</b>
<b>Crédits de paiement</b>	<b>569,6 M€</b>	<b>539,4 M€</b>
<i>dont crédits de paiement en AP</i>	<i>561,5 M€</i>	<i>539,2 M€</i>
<i>dont crédits de paiement hors AP</i>	<i>8,1 M€</i>	<i>0,2 M€</i>

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'emprunt) prévues au BP 2013 s'élèvent à **539,4 millions d'euros**, contre 569,6 M€ au BP 2012.

Les autorisations de programme ouvertes au BP 2013 s'élèvent à **477,5 millions d'euros**, contre 499,5 M€ au BP 2012.

### 3.1 Les dépenses communes

Les dépenses communes hors charges exceptionnelles s'élèvent à **297,9 millions d'euros** au BP 2013, dont 290,3 M€ en fonctionnement et 7,6 M€ en investissement, soit une hausse de 2,6 % (cf. tableau ci-après).

Hors dépenses de personnel, les dépenses communes inscrites au BP 2013 diminuent de 6,9 %.

- **les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'établissent à **242,3 millions d'euros** au BP 2013<sup>1</sup>, contre 230,5 M€ au BP 2012, soit une augmentation de 11,7 M€ (+5,1 %).

<sup>1</sup> Ce chiffre inclut 6,4 M€ de dépenses au titre des prestations sociales (tickets restaurant, abonnements RTM et SNCF, mutuelles, chèque-vacances, etc.), donnant lieu à une recette

Cette progression des dépenses s'explique par plusieurs facteurs :

- le glissement vieillesse-technicité ou GVT (hausse des frais de personnel liée à l'augmentation de la moyenne d'âge des effectifs et à la progression du niveau de qualification), estimé à 3 % (6,5 M€) ;
- l'effet en année pleine des recrutements 2012 (dont les 10 agents du nouveau lycée de Drap) ;
- le contrat social de mandature, qui prévoit notamment pour 2013 la création de 25 postes d'agents régionaux des lycées et la poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire ;
- l'impact en année pleine de la hausse du SMIC du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;
- la hausse des cotisations CNRACL au 1<sup>er</sup> novembre 2012 ;
- la hausse des pensions civiles au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les dépenses de personnel représentent désormais 17,9 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

- **les autres dépenses communes**

Hors dépenses de personnel, les dépenses communes atteignent 55,5 M€ dont 48,1 M€ en fonctionnement (en baisse de 7,0 %) et 7,4 M€ en investissement (en baisse de 5,8 %).

Le budget des directions concernées sera désormais géré en autorisations d'engagement, ce qui nécessite l'inscription de 78,7 M€ d'AE au BP 2013, à niveau d'engagement inchangé (cf. ci-dessous).

### ***Les services généraux***

Avec 30,6 millions d'euros inscrits au BP 2013 (soit une baisse de 8,7 %), les services généraux constituent le 2<sup>e</sup> poste des dépenses communes.

En investissement (3,7 M€ contre 4,9 M€ au BP 2012), les dépenses portent principalement sur les travaux d'aménagement, l'acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers.

En fonctionnement (26,9 M€ contre 28,5 M€ au BP 2012), les dépenses concernent notamment la location et l'entretien des locaux, les fluides, les carburants, les fournitures diverses, la location des véhicules, la sécurité, le nettoyage, les frais d'affranchissement.

---

de même montant correspondant au recouvrement des parts salariales liées à ces prestations.

Le montant des AE (57,6 M€) est nettement supérieur à celui des crédits de paiement inscrits au BP, du fait de la nécessité d'engager intégralement, dès la première année, plusieurs marchés pluriannuels.

Ce montant d'AE ne traduit donc pas une augmentation des engagements de la collectivité.

### **Les dépenses de communication**

Le troisième poste des dépenses communes est constitué par les dépenses de la direction de l'information (7,7 M€, en baisse de 20,5 %) : annonces et insertions, fêtes et cérémonies, publications, fournitures, honoraires.

#### **BP 2013 – Dépenses communes (hors dépenses exceptionnelles)**

Fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles)	BP 2012		BP 2013	
	CPF	AE	CPF	BP/BP (CP)
Direction des services généraux	28,544 M€	57,593 M€	26,89 M€	-5,8%
Direction de l'information	9,754 M€	8,800 M€	7,75 M€	-20,5%
Direction du secrétariat général, des affaires juridiques et de la commande publique	9,050 M€	8,840 M€	8,83 M€	-2,4%
<i>dont indemnités / formation / déplacements des conseillers régionaux</i>	<i>8,115 M€</i>	<i>7,955 M€</i>	<i>7,93 M€</i>	<i>-2,3%</i>
Direction des systèmes d'information	2,364 M€	2,357 M€	2,36 M€	-0,3%
Protocole	0,850 M€	1,100 M€	1,10 M€	29,4%
Direction des finances et du contrôle de gestion	1,170 M€	0,000 M€	1,170 M€	0,0%
Total fonctionnement hors DRH	51,732 M€	78,690 M€	48,092 M€	-7,0%
Direction des ressources humaines	230,540 M€	0,000 M€	242,20 M€	5,1%
Total fonctionnement	282,272 M€	78,690 M€	290,288 M€	2,8%

Investissement	BP 2012		BP 2013	
	CPI	AP	CPI	BP/BP (CP)
Direction des services généraux	4,987 M€	6,730 M€	3,73 M€	-25,2%
Direction du secrétariat général, des affaires juridiques et de la commande publique	0,114 M€	0,064 M€	0,06 M€	-43,9%
Direction des systèmes d'information	2,825 M€	3,655 M€	3,66 M€	29,4%
Direction des ressources humaines	0,145 M€	0,000 M€	0,16 M€	6,9%
Total investissement	8,071 M€	10,449 M€	7,607 M€	-5,8%

Total dépenses communes	290,343 M€	89,140 M€	297,895 M€	2,6%
Total dépenses communes hors DRH	59,658 M€	89,140 M€	55,544 M€	-6,9%

### **Les moyens informatiques et bureautiques**

Le budget de la direction des systèmes d'information, consacré aux moyens informatiques et bureautiques, s'élève à 6,0 M€, en hausse de 15,9 %.

Les dépenses prévues sont relatives, en investissement, à l'acquisition de matériels et de logiciels, et en fonctionnement, à la maintenance matérielle et logicielle et à l'achat de consommables.

### 3.2 Les dépenses d'intervention

La répartition synthétique des AP/AE et CPI/CPF par direction figure dans les tableaux ci-après. Cette répartition fait également l'objet d'une présentation détaillée par programme, dans un document annexé au présent rapport (« présentation détaillée des dépenses »).

#### BP 2013 – Dépenses d'intervention (budget principal)<sup>1</sup>

	AE / AP	CPF / CPI
Fonctionnement	989,7 M€	956,5 M€
Investissement	467,0 M€	531,8 M€
<b>Total</b>	<b>1 456,7 M€</b>	<b>1 488,3 M€</b>

(hors crédit-bail TER et dépenses exceptionnelles)

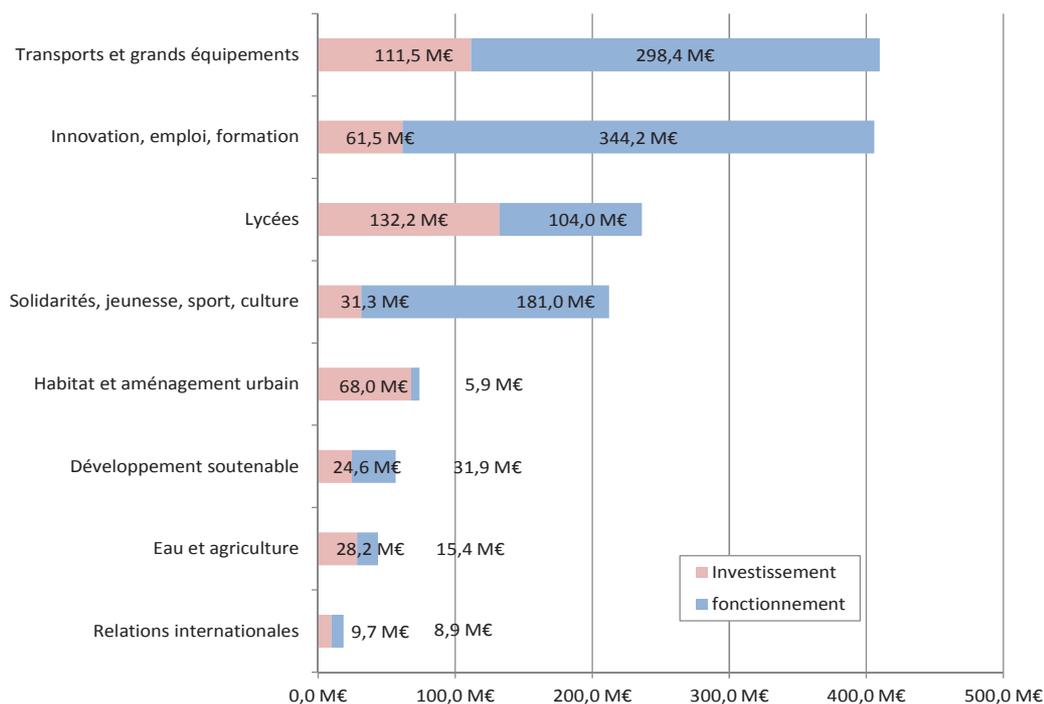
**En fonctionnement,** les dépenses d'intervention s'élèvent à 989,7 millions d'euros en autorisations d'engagement et 956,5 millions d'euros en crédits de paiement.

**En investissement,** les dépenses d'intervention s'élèvent à 467,0 millions d'euros en autorisations de programme et 531,8 millions d'euros en crédits de paiement.

---

<sup>1</sup> Hors crédit-bail TER.

## BP 2013 – Répartition des dépenses d'intervention (AP-AE)



### 3.3 Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **7,3 millions d'euros**, dont :

- 4,0 M€ destinés à la prise en compte de titre de recettes annulés,
- 2,0 M€ en prévision de charges exceptionnelles sur des opérations de gestion,
- 1,0 M€ en prévision d'intérêts moratoires et de pénalités sur marchés.

### 3.3 Les dotations aux provisions

Le BP 2013 prévoit trois dotations aux provisions pour un montant total de 16,2 M€ :

- une dotation pour risques et charges de fonctionnement de 5,5 M€, afin de couvrir la charge éventuelle du contentieux avec la SNCF, contentieux qui porte sur l'impact de la réforme du régime de retraite des cheminots sur le contrat d'exploitation TER. Cette dotation porte à 16 M€ la provision constituée à cet effet ;
- une provision de 10,5 M€ pour couvrir l'amortissement *in fine* des deux emprunts obligataires conclus en 2012 (cf. infra « dette et trésorerie ») ;
- une provision de 0,2 M€ pour dépréciation de comptes de redevables.

\*\*\*

## BP 2013 – Dépenses d'intervention par pôle / direction / service ou secteur

POLES / DIRECTIONS / SECTEURS	AP 2013	AE 2013
<b>SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE</b>	<b>31,320 M€</b>	<b>181,044 M€</b>
<b>Direction de l'éducation, du sport et de la vie associative</b>	<b>3,888 M€</b>	<b>24,311 M€</b>
Vie associative	0,598 M€	2,984 M€
Sports	2,949 M€	12,367 M€
Actions éducatives	0,000 M€	3,707 M€
Education, sport, vie associative (direction)	0,340 M€	1,310 M€
Accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée	0,000 M€	3,944 M€
<b>Direction de la culture et du patrimoine</b>	<b>18,405 M€</b>	<b>41,473 M€</b>
<b>Direction des solidarités, de la pol. régionale des villes et des formations sanitaires et sles</b>	<b>9,027 M€</b>	<b>115,260 M€</b>
Prévention de la Délinquance et Sécurité	1,082 M€	5,988 M€
Solidarités	0,942 M€	6,899 M€
Formations sanitaires et sociales	3,562 M€	97,538 M€
Santé Alimentation	3,441 M€	4,835 M€
<b>INNOVATION, EMPLOI, FORMATION</b>	<b>61,464 M€</b>	<b>344,201 M€</b>
<b>Direction de l'emploi et de la continuité professionnelle</b>	<b>0,481 M€</b>	<b>73,234 M€</b>
Développement de l'emploi et de l'activité	0,481 M€	23,283 M€
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	15,796 M€
Mission Continuité Professionnelle	0,000 M€	5,154 M€
Indemnités aux employeurs d'apprentis	0,000 M€	29,000 M€
<b>Direction de la formation et de l'apprentissage</b>	<b>5,400 M€</b>	<b>229,804 M€</b>
Formation	0,000 M€	153,541 M€
Apprentissage	5,400 M€	76,263 M€
<b>Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur</b>	<b>55,582 M€</b>	<b>41,163 M€</b>
Innovation et économie numérique	3,440 M€	3,800 M€
Enseignement supérieur, technologies et recherche	26,525 M€	4,348 M€
Appui aux entreprises	23,120 M€	14,964 M€
Tourisme	2,480 M€	9,087 M€
Vie étudiante et mobilité internationale	0,018 M€	8,964 M€
<b>PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE</b>	<b>339,942 M€</b>	<b>423,630 M€</b>
<b>Direction des transports et des grands équipements</b>	<b>111,497 M€</b>	<b>298,362 M€</b>
<b>Direction des lycées (*)</b>	<b>132,217 M€</b>	<b>103,965 M€</b>
<b>Direction de l'eau et de l'agriculture</b>	<b>28,235 M€</b>	<b>15,372 M€</b>
Agriculture	8,117 M€	9,718 M€
Eau et milieux aquatiques	15,445 M€	2,871 M€
Forêt et développement agricole	4,673 M€	2,783 M€
<b>Direction de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain</b>	<b>67,993 M€</b>	<b>5,931 M€</b>
Habitat foncier et urbanisme	41,903 M€	2,919 M€
Aménagement et équipements urbains	13,420 M€	1,089 M€
Risques naturels majeurs	12,670 M€	1,923 M€
<b>DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES</b>	<b>24,647 M€</b>	<b>31,926 M€</b>
<b>Direction du développement des territoires</b>	<b>14,574 M€</b>	<b>19,066 M€</b>
Montagne et Massif Alpin	6,645 M€	1,395 M€
Mer et littoral	2,293 M€	2,326 M€
Initiatives territoriales et démarches participatives	3,313 M€	5,266 M€
PNR Espaces naturels et biodiversité	2,323 M€	10,080 M€
<b>Direction du développement soutenable et du climat</b>	<b>9,845 M€</b>	<b>10,757 M€</b>
Energie, Climat, Air	9,620 M€	6,333 M€
Educat° à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,225 M€	4,424 M€
<b>Direction de la prospective, des études et de la démocratie de proximité</b>	<b>0,228 M€</b>	<b>1,784 M€</b>
Délégation Evaluation	0,000 M€	0,319 M€
<b>RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPEENNES</b>	<b>9,650 M€</b>	<b>8,850 M€</b>
<b>Direction des relations internationales et méditerranéennes</b>	<b>0,250 M€</b>	<b>2,975 M€</b>
<b>Direction des affaires européennes</b>	<b>9,400 M€</b>	<b>5,875 M€</b>
<b>TOTAL DIRECTIONS OPERATIONNELLES</b>	<b>467,024 M€</b>	<b>989,650 M€</b>

(\*) Direction des lycées / à périmètre constant AP 2013 : 129,5 M€ / AE 2013 : 106,6 M€

## BP 2013 – Crédits contractualisés avec l'Etat

BP 2013 - Contrat de projets	AP	AE
<b>SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE</b>	<b>2,970 M€</b>	<b>1,156 M€</b>
Solidarités	0,000 M€	0,316 M€
Santé Alimentation	2,970 M€	0,840 M€
<b>INNOVATION, EMPLOI, FORMATION</b>	<b>15,166 M€</b>	<b>5,071 M€</b>
Développement de l'emploi et de l'activité	0,000 M€	0,080 M€
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	0,860 M€
Indemnités aux employeurs d'apprentis	0,000 M€	0,000 M€
Mission Continuité Professionnelle	0,000 M€	0,130 M€
Innovation et économie numérique	1,000 M€	0,606 M€
Enseignement supérieur, technologies et recherche	11,325 M€	2,850 M€
Appui aux entreprises	2,600 M€	0,500 M€
Tourisme	0,241 M€	0,045 M€
<b>PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE</b>	<b>36,362 M€</b>	<b>6,837 M€</b>
Transports	26,073 M€	0,550 M€
Agriculture	1,593 M€	3,740 M€
Eau et milieux aquatiques	1,600 M€	1,020 M€
Forêt et développement agricole	0,435 M€	0,150 M€
Aménagement et équipements urbains	0,000 M€	0,234 M€
Risques naturels majeurs	6,660 M€	1,143 M€
<b>DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES</b>	<b>6,172 M€</b>	<b>10,952 M€</b>
Montagne et Massif Alpin	2,000 M€	0,360 M€
Mer et littoral	0,279 M€	0,195 M€
Initiatives territoriales et démarches participatives	1,065 M€	1,410 M€
PNR Espaces naturels et biodiversité	0,600 M€	7,590 M€
Energie, Climat, Air	2,000 M€	0,800 M€
Prospective	0,228 M€	0,597 M€
<b>TOTAL</b>	<b>60,670 M€</b>	<b>24,016 M€</b>

BP 2013 - Convention massif des Alpes	AP	AE
<b>PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE</b>	<b>0,486 M€</b>	<b>0,083 M€</b>
Risques naturels majeurs	0,486 M€	0,083 M€
<b>DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES</b>	<b>2,000 M€</b>	<b>0,360 M€</b>
Montagne et Massif Alpin	2,000 M€	0,360 M€
<b>TOTAL</b>	<b>2,486 M€</b>	<b>0,443 M€</b>

BP 2013 - Plan Rhône	AP	AE
<b>INNOVATION, EMPLOI, FORMATION</b>	10 000	45 000
Tourisme	10 000	45 000
<b>PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE</b>	<b>6,952 M€</b>	<b>0,879 M€</b>
Transports	2,778 M€	0,050 M€
Risques naturels majeurs	4,174 M€	0,829 M€
<b>TOTAL</b>	<b>6,962 M€</b>	<b>0,924 M€</b>



## 4- La dette et la trésorerie

---

### **Le recours au marché obligataire**

L'année 2012 a marqué une rupture dans le mode de financement de la Région. Le financement bancaire traditionnel a laissé place au financement direct sur les marchés financiers.

Ce changement de stratégie a été rendu nécessaire par l'accès de plus en plus difficile au crédit bancaire, et par des coûts de financement toujours plus importants.

Seul un prêt de 15 M€ au taux de 4,51% sur 15 ans a été mobilisé en 2012. Cela concernait un contrat négocié en 2011 avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans le cadre de l'enveloppe d'urgence accordée aux collectivités locales.

Le financement de la Région s'est donc concentré pour l'essentiel sur deux placements publics. La première opération « stand alone » (52 M€ au taux fixe de 4,15 % sur 11 ans *in fine*) a été dirigée par HSBC, la seconde (119,5 M€ au taux fixe de 3,60 % sur 12 ans *in fine*), réalisée dans le cadre du programme EMTN (« Euro Medium Term Notes ») et labellisée « Investissement socialement responsable » - ISR, par les banques Crédit agricole CIB et HSBC.

L'avantage de ces deux émissions a résidé dans le fait de pouvoir lever un volume de financement très important à des niveaux de marge sensiblement inférieurs aux standards prévalant sur les offres bancaires (environ 150 points de base de moins).

### **Des taux d'intérêts historiquement bas et des marges bancaires qui explosent**

Les taux d'intérêts à court et à long terme ont poursuivi leur baisse atteignant des niveaux extrêmement bas : le taux de swap à 10 ans cotait à peine 1,60 % début juin et l'Eonia 0,07 % début novembre.

Cette tendance est la conséquence de la crise économique et financière, conduisant la BCE à mener une politique monétaire accommodante.

Sur le plan des financements bancaires, les marges se sont encore accrues, passant de 2,0 % début 2012 à 3,30 %, voire 3,50 % au cours de l'été.

Il semblerait qu'en cette fin d'année, les offres faites aux collectivités s'améliorent et que les marges baissent (retour aux alentours de 2,50 %), conséquence pour partie de la baisse du barème de la CDC (Euribor 3 mois + 2,40 % en octobre), qui semble bien constituer une référence pour les établissements bancaires.

A cet égard, le nouveau barème de la CDC pour le mois de novembre pourrait amplifier le mouvement de détente observé ces dernières semaines : la marge sur Euribor 3 mois passe à 2,29%.

### **Poursuivre la diversification des sources de financement en 2013**

En 2013, l'accès au crédit bancaire devrait rester difficile.

Dans ces conditions, tout en restant attentive aux offres bancaires classiques, la Région procèdera à des émissions sous-programme EMTN, maintiendra des relations étroites avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la CDC, et continuera à mener une gestion active de la dette, tout en conservant une structure de dette saine, constituée de produits simples.

Par ailleurs, la Région a décidé, dans le prolongement de sa stratégie de diversification de ses sources de financement, de recourir à un emprunt grand public (« emprunt lycées et solidarité »), dans le cadre d'un appel citoyen à l'épargne.

Cet emprunt apportera 30 M€ de ressources à notre collectivité affectées à ses compétences de base.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, la stratégie menée en 2012 sera poursuivie (recours aux lignes revolving et aux billets de trésorerie) pour minimiser le plus possible la charge de la dette.

A noter qu'en raison de la perte du caractère revolving des emprunts DEXIA, la part des revolving dans l'encours va diminuer. La disponibilité de tirage sera d'environ 262 M€.

## **4.1 L'échéance 2013**

Le capital à rembourser au BP 2013 demeure stable par rapport au montant prévu en 2012, soit 79,6 M€.

Au titre des intérêts des emprunts, sur la base des anticipations des marchés de novembre 2012, le BP 2013 prévoit l'inscription de 47,8 M€, soit une baisse sensible par rapport à 2012 (- 3,1 M€).

Sur la partie des financements à court terme, les intérêts à payer sur les crédits revolving et billets de trésorerie devraient fortement diminuer pour atteindre 2,2 M€, soit une baisse de plus de 5 M€.

Deux raisons à cela :

- le découvert moyen de trésorerie va se réduire car 175 M€ de crédits revolving de DEXIA seront consolidés au 1er janvier 2013 ;
- l'Eonia (taux au jour le jour) en 2013 ne devrait pas dépasser 1 %, la BCE conservant vraisemblablement une politique monétaire accommodante.

En matière de swap<sup>16</sup>, le différentiel entre les primes de swap reçues et celles versées reste largement positif (4,3 M€).

Le BP 2013 prévoit, enfin, 4 M€ au titre des intérêts courus non échus, soit 1 M€ supplémentaire par rapport aux années précédentes : compte-tenu d'un environnement financier plus incertain, la Région anticipe désormais la mobilisation de ses emprunts au cours de l'exercice.

L'annuité de la dette du budget principal 2013 est estimée à 129,3 M€ (intérêts de la dette, de la trésorerie et ICNE compris), en repli de 8 M€ par rapport au BP 2012. Ce recul est essentiellement lié à la baisse des taux d'intérêts (réelle et anticipée).

#### BP 2013 – budget principal – annuité de la dette

	BP 2012	BP 2013
Emprunts classiques	51,0 M€	47,8 M€
Emprunt revolving	6,0 M€	1,0 M€
Billets de trésorerie	1,4 M€	1,1 M€
ICNE	3,0 M€	4,0 M€
<b>Total frais financiers liés à la dette hors swaps</b>	<b>61,3 M€</b>	<b>54,0 M€</b>
Swaps - dépenses	10,5 M€	16,8 M€
Swaps - recettes	15,4 M€	21,1 M€
<b>Total frais financiers liés à la dette dont solde des swaps</b>	<b>56,4 M€</b>	<b>49,7 M€</b>
Emprunts classiques	74,6 M€	73,1 M€
Emprunt obligataire	5,6 M€	5,7 M€
Revolving	0,7 M€	0,7 M€
<b>Total capital à rembourser</b>	<b>80,9 M€</b>	<b>79,6 M€</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE (intérêts + capital)</b>	<b>137,3 M€</b>	<b>129,3 M€</b>

#### Réaménagements et renégociations :

Dans le cadre de la gestion active de la dette menée par la Région, 100 M€ sont inscrits au BP au titre des réaménagements d'emprunts. Si les conditions de financement venaient à se détendre, certains prêts conclus à des marges importantes pourraient être refinancés à de meilleures conditions.

#### Constitution d'une provision

A partir de 2013, la Région va constituer une provision destinée à couvrir une partie du remboursement des deux emprunts obligataires *in fine* émis en 2012, et à échéance de 11 et 12 ans.

Le montant de cette provision, calculée de manière à ramener l'annuité en capital des années 2023 et 2024 à 100 M€, est estimé à 10,5 M€ par an.

Ce montant pourra toutefois être révisé en fonction de l'évolution du profil d'amortissement de la dette régionale.

<sup>16</sup> Le swap est un instrument de gestion active de dette qui permet à la fois d'améliorer les conditions initiales des prêts et d'ajuster la structure de la dette : à taux variables lorsque les taux courts sont bas, ou à taux fixe quand ces derniers se détendent.

## Emprunt utile au financement des dépenses d'investissement

L'emprunt utile au financement des dépenses d'investissement s'établit à **217,3 millions d'euros** contre 237,2 M€ au BP 2012.

### 4.2 L'emprunt revolving

L'emprunt revolving est un produit qui présente un double avantage :

- comme une ligne de trésorerie, il permet d'ajuster la trésorerie au plus près et de réduire d'autant la charge financière,
- comme un emprunt à long terme, il est comptabilisé budgétairement et permet d'équilibrer le compte administratif.

En 2013, la disponibilité de tirage va se réduire, DEXIA ayant en effet activé la clause de révocation prévue dans ses contrats revolving concernant les encours non mobilisés.

Sur quatre contrats, un seul contrat de 50 M€ a été révoqué. Les trois autres contrats perdront leur caractère revolving à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et seront consolidés.

Le disponible de tirage sera donc ramené à 262 M€, et ne concernera plus que deux prêteurs : le Crédit foncier et le Crédit agricole.

En matière d'emprunt revolving, la M71 distingue le compte 16441 qui retrace les « opérations afférentes à l'emprunt » et le compte 16449 qui comptabilise les « opération afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie ».

- sur le compte 16449 du budget principal, la Région prévoit 464 M€ au BP 2013 (budget principal) en dépenses et en recettes, soit le montant maximal susceptible d'être remboursé et mobilisé au cours de l'année 2013 compte tenu de deux hypothèses :
  - la totalité de l'enveloppe disponible (232 M€) est remboursée au 31 décembre 2013,
  - la totalité de l'enveloppe est mobilisée en fin d'année.

Dépenses		Recettes	
Article 16449	464,0 M€	Article 16449	464,0 M€
Article 16441	232,0 M€	Article 16441	232,0 M€

- sur le compte 16441, il est prévu 232 M€ en dépenses correspondant au montant maximal de désendettement, et 232 M€ en recettes relatif à un montant d'endettement supplémentaire.

### **4.3 L'encours de la dette**

Au 1er janvier 2013, l'encours de la dette (budget annexe compris) devrait progresser de 90 M€ par rapport au 1er janvier 2012 pour atteindre 1 840 M€ (chiffre provisoire).

L'encours sera constitué pour partie de revolving (71,5 M€) et de dette hors revolving (1 768,5 M€).

La structure de la dette, après swaps et hors revolving, se répartirait de la façon suivante : 51 % d'emprunts à taux fixe et 49 % d'emprunts à taux variable.

Le taux d'intérêt moyen serait de 2,47 % et la durée de vie moyenne résiduelle d'environ 10 ans.

### **4.4 Le financement des TER**

La Région détient quatre contrats de crédits-baux optimisés qui assurent le financement de rames ferroviaires.

Deux contrats ont été signés avec Dexia Flobail en 2003 et 2008 (le premier finance 35 rames TER pour une valeur estimée à 210 M€, le second concerne 10 rames TER pour un montant de l'ordre de 53 M€).

Deux autres contrats ont été négociés en 2011 et 2012 pour financer 26 nouvelles rames TER : le premier contrat avec la Société générale porte sur 16 rames pour un montant de 180 M€, le second contrat avec le groupe Caisse d'épargne porte sur 10 rames pour un budget de 75 M€.

En 2013, la Région devra verser 13,3 M€ de loyer TTC dans le cadre des deux contrats négociés en 2003 et 2008 (le versement des loyers des deux autres contrats étant prévu à partir de 2014).

La Région percevra, en outre, un remboursement de 2,1 M€ de TVA, en vertu du principe du droit à déduction de la TVA.

## BP 2013 - Dette et trésorerie - Présentation synthétique

Opérations réelles					
Dépenses (en M€)	BP 2013	BP 2012	Recettes (en M€)	BP 2013	BP 2012
Remboursement en capital des emprunts	79,6	80,9	Emprunt d'équilibre	217,3	237,2
Remboursement en capital des emprunts revolving	464,0	976,0	Tirages emprunts revolving	464,0	976,0
Refinancement et réaménagements des emprunts	100,0	100,0	Refinancement et réaménagements des emprunts	100,0	100,0
<b>Total Investissement</b>	<b>643,6</b>	<b>1 374,5</b>		<b>781,3</b>	<b>1 313,2</b>
Remboursement en intérêts des emprunts	47,9	51,0			
Intérêts courus non échus	4,0	3,0			
Remboursement en intérêts des emprunts revolving	1,1	5,9			
Intérêts des swaps	16,8	10,5	Produits des swaps	21,1	15,4
Intérêts des billets de trésorerie	1,1	1,4			
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>70,9</b>	<b>73,3</b>		<b>21,1</b>	<b>15,4</b>

Opérations d'ordre					
Dépenses (en M€)	BP 2013	BP 2012	Recettes (en M€)	BP 2013	BP 2012
Emprunts revolving	232,0	488,0	Emprunts revolving	232,0	488,0
			Revalorisation de l'emprunt obligataire	2,9	3,3
<b>Total investissement</b>	<b>232,0</b>	<b>514,0</b>		<b>234,9</b>	<b>491,3</b>
Revalorisation de l'emprunt obligataire	2,9	3,3			
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>2,9</b>	<b>3,3</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## BP 2013 – Crédit-bail et TVA - Présentation synthétique

Opérations réelles					
Dépenses (en M€)	BP 2013	BP 2012	Recettes (en M€)	BP 2013	BP 2012
			Créance sur transfert de droit à déduction de TVA	2,1	2,2
<b>Total Investissement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		<b>2,1</b>	<b>2,2</b>
Crédits-baux TER	13,3	15,0			
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>13,3</b>	<b>15,0</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Opérations d'ordre					
Dépenses (en M€)	BP 2013	BP 2012	Recettes (en M€)	BP 2013	BP 2012
Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	2,1	2,6			
<b>Total investissement</b>	<b>2,1</b>	<b>2,6</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
			Transfert de charges de fonctionnement de TVA	2,1	2,6
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		<b>2,1</b>	<b>2,6</b>

## **Deuxième partie**

# **Les grandes politiques de la Région**



# I- Emploi, économie, formation et innovation

## *Formation professionnelle et apprentissage*

La mise en œuvre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRFDFP) élaboré en 2011 structure l'action de la Région en matière de formation. Le service public régional de formation permanente et d'apprentissage accueille chaque année près de 75 000 jeunes et adultes sans qualification – ou avec une qualification obsolète –, dont près de 40 000 stagiaires au titre de la formation professionnelle continue et 33 000 apprentis.

6 000 salariés (formateurs et enseignants notamment), assurent ce service public au sein de 250 organismes de formation et de 70 CFA, répartis sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi la proximité et l'égalité d'accès qui le fondent.

La Région continuera à approfondir l'articulation entre emploi, formation professionnelle, économie et développement du territoire, notamment à travers les COTEFE.

### **Renforcer le service public régional de formation permanente et d'apprentissage**

Afin d'améliorer la dimension de service public régional de ses dispositifs de formation professionnelle et pour ne pas réduire celle-ci à une simple prestation de service ordinaire, la Région a lancé une étude sur les modes de contractualisation différenciés destinée à passer en revue l'intégralité des supports juridiques mobilisables et à identifier les mieux adaptés aux différents dispositifs constitutifs de son Service public régional de formation permanente et d'apprentissage

- **Le renouvellement de la commande publique de formation professionnelle**

La commande publique de formation professionnelle pluriannuelle (marchés attribués en 2010, renouvelables à nouveau) sera renouvelée et la commande annuelle sera relancée en 2013. Le marché pluriannuel « Parcours de formation accompagnés », mis en œuvre depuis septembre 2011, sera également renouvelé.

L'objectif est de pouvoir proposer sur l'ensemble du territoire régional, et en fonction des spécificités de la demande sociale et économique, une pluralité d'offres de formations adaptées aux besoins des usagers et des territoires, avec une préoccupation majeure de la Région : l'accès à l'emploi par l'obtention d'une qualification adaptée.

Ce sont ainsi plus de 20 000 places de formation qui sont proposées aux demandeurs d'emploi en 2012.

- **Le renouvellement des conventions quinquennales de l'apprentissage**

Les conventions quinquennales en cours conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des centres de formation d'apprentis (CFA) ont été renouvelées au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'année 2013 sera consacrée à la négociation et à la signature des contrats de progrès, démarche transversale par filière professionnelle. Ces contrats permettront de définir et partager avec les financeurs de l'apprentissage les objectifs qualitatifs des formations par apprentissage afin de mieux intégrer les évolutions du service public régional de formation et d'apprentissage.

## **Favoriser les conditions d'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage**

L'objectif est d'offrir à tous ceux qui en sont privés une qualification permettant un accès à un emploi de qualité, par des dispositifs permettant à tous d'accéder à une formation qualifiante, tout en prenant en compte les freins à l'accès ou au suivi d'une formation.

- **Les formations préparatoires à la qualification**

Les formations « ETAPS » (espace territorial d'accès aux premiers savoirs) visent l'acquisition des savoirs de base, avec pour objectif, à terme, l'accès à une formation qualifiante ou à un emploi durable. Ce sont 137 formations qui concourent aux ETAPS pour environ 6 000 places.

- **Le renforcement des partenariats**

Depuis plus de dix ans, la Région associe à sa politique de formation professionnelle de nombreux partenaires avec lesquels elle contractualise, permettant ainsi de répondre au plus près des besoins des personnes en recherche de formations qualifiantes : partenaires sociaux, conseils généraux, Agefiph, universités, etc.

- **Développer et améliorer les conditions d'accueil des apprentis :**

- L'Université régionale des métiers

Ce projet sous maîtrise d'ouvrage de la Région vise à créer un véritable pôle régional d'orientation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie valorisant la mixité des publics, les métiers de l'artisanat, l'apprentissage et la formation sur Marseille.

Le dossier de candidature pour le programme d'Investissements d'Avenir est en cours de finalisation et l'année à venir sera consacrée à la programmation de ce projet d'envergure.

- Le Campus de la Plaine du Var

Ce projet, porté par la CCI des Alpes-Maritimes, s'inscrit dans un objectif similaire à l'Université régionale des métiers. Il s'agit de créer d'un pôle de référence de formation par apprentissage dans des métiers stratégiques : services de l'automobile, efficacité énergétique-filières vertes, santé-services à la personne. Il permettra notamment de généraliser la mise en place des cursus en alternance du CAP à l'école d'ingénieurs.

La candidature pour le programme Investissement d'Avenir a été retenue avec un financement de l'Etat à hauteur de 14 M€.

- **L'amélioration des conditions de vie des publics en formation**

L'élaboration du CPRDFP a rappelé l'intérêt et l'urgence pour la Région de mener une politique volontariste d'aide aux bénéficiaires de nos dispositifs - les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue - dans des secteurs ne relevant pas de ses compétences initiales (notamment dans le transport, logement, restauration).

La Région apporte également une attention particulière au développement et à l'exercice de la citoyenneté à travers notamment des mesures favorisant l'expression des stagiaires en formation sur les programmes régionaux.

Afin d'aider les stagiaires ne disposant pas d'allocation chômage, la Région prend en charge leur rémunération selon certaines conditions, pendant le temps de la formation.

La carte « Zou ! Etudes » permet désormais aux apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et élèves des formations sanitaires et sociales d'avoir leurs frais de déplacements domicile – lieu d'étude / lieu de stage pris en charge par la Région.

Le fonds d'aide régional d'urgence en faveur des apprentis, créé à la rentrée 2011, sera reconduit afin d'allouer une aide financière à ce public lorsqu'il rencontre des difficultés relatives à l'hébergement, l'alimentation, les déplacements ou encore la santé.

## **L'inscription du service public régional de formation permanente dans la démarche de développement durable**

Dans le cadre de la commande publique, les objectifs de développement durable, intégrés à l'offre de formation, permettront de proposer aux usagers du service public de formation des modalités spécifiques en lien avec la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le développement du secteur de l'environnement et du développement durable est en particulier freiné par l'absence de formations et de qualifications adaptées.

C'est pourquoi la Région a accompagné la création de l'Institut régional de formations à l'environnement et au développement durable (IRFEDD), qui a déjà conduit à la structuration d'une offre de formation régionale nouvelle dans le secteur, complémentaire de celle existante (création d'un CFA et

développement d'actions de formations professionnelles), l'incubation de nouvelles formations en lien avec l'innovation technologique, pédagogique et sociale, l'organisation d'une veille « stratégique, scientifique et technologique » à la disposition des professionnels et des enseignants, sans oublier la diffusion des connaissances à un public large (éducation permanente) sous forme de colloques et conférences.

## ***Les formations sanitaires et sociales***

Dans le cadre des transferts opérés par la loi du 13 août 2004 en matière de formations sanitaires et du travail social, la Région assure :

- La délivrance des autorisations et agréments aux établissements de formation,
- Le versement d'une dotation annuelle de fonctionnement des établissements de formation et le suivi de son utilisation,
- L'attribution des aides individuelles aux élèves et étudiants,
- La mise en place et la réalisation d'un schéma régional des formations du sanitaire et du social (programme d'actions pluriannuelles).

Ces compétences se déclinent dans le cadre du schéma régional des formations du sanitaire et du social (voté en février 2008), qui fixe comme objectifs prioritaires de développer l'égalité d'accès à la formation, à la qualification et à l'emploi, d'améliorer et d'amplifier la gratuité des formations, de faire bénéficier au plus grand nombre de personnes d'une offre de formation performante en phase avec les enjeux et les besoins d'une politique sociale et de santé de qualité.

Depuis 2008, l'action de la Région a permis d'augmenter de 28 % (555 places) les effectifs en formation d'infirmier, de 23 % ceux des formations de niveau V (aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture et aide médico-psychologique).

La Région a développé la gratuité des formations transférées et non compensées par l'Etat (70% des places de formation sont aujourd'hui gratuites), ainsi que l'égalité des chances pour accéder à ces formations, en finançant un dispositif territorial de formations préparatoires de 3 700 places gratuites.

Les conditions de vie et d'études de ces étudiants font l'objet d'une attention particulière. La Région a ainsi décidé, d'une part, d'aligner les bourses individuelles d'études sur celles de l'enseignement supérieur et de créer un fonds social d'urgence, et, d'autre part, d'améliorer leurs conditions d'accueil et d'étude dans les établissements en réhabilitant certains locaux existants ou en construisant de nouveaux bâtiments, dans le cadre d'un programme prévisionnel d'investissement sur 5 ans.

L'année 2013 verra ces réalisations se poursuivre afin de mettre à disposition des élèves, étudiants, stagiaires et apprentis un véritable service public régional de formation structuré autour de l'égalité des chances et l'accès à la qualification professionnelle pour tous.

## ***Emploi et continuité professionnelle***

Les orientations de la politique de l'emploi et de la continuité professionnelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur devront prendre en compte, en 2013, trois données nouvelles :

- un chômage en forte hausse (7,3% d'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en un an),
- une collaboration effective entre l'Etat et les Régions en matière d'emploi et de continuité professionnelle,
- le lancement des « emplois d'avenir » et des « contrats de génération ».

Dans ce cadre, les axes forts de l'action régionale en 2013 seront les suivantes :

### **Une mobilisation affirmée en faveur des jeunes en recherche d'emploi**

La Région contribuera au développement des actions des missions locales qui interviennent en matière d'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, de prévention des ruptures entre formation initiale et continue, d'accompagnement des jeunes handicapés et de promotion de l'apprentissage, et qui pourraient également se voir confier un rôle essentiel en matière de repérage, d'aide au recrutement et d'accompagnement des publics visés par les « emplois d'avenir ».

Parallèlement, une réflexion sera engagée par la Région pour mettre en place, sur la base des CFA et organismes de formation aux certificats professionnels, un dispositif "IRIS Emplois d'avenir", afin de pourvoir à la formation de ces jeunes dès le démarrage. Ce nouveau Fonds IRIS sera construit et abondé avec et par les Partenaires Sociaux au travers de leurs outils OPCA.

La Région continuera par ailleurs de soutenir l'activité de proximité des services d'orientation professionnelle (SEDOP), en direction de 8 000 bénéficiaires, et le déploiement de l'outil e-portfolio.

Enfin, l'objectif est d'amplifier l'action de la Région auprès des 18 000 employeurs qui accueillent les apprentis en leur apportant des outils utiles à l'encadrement qu'ils assurent, et de développer la concertation entre partenaires, CFA et chambres consulaires.

### **Accompagner vers l'emploi les publics les plus fragilisés**

Renouveler le dispositif de soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) est devenu une priorité pour 2013.

En effet, afin de sécuriser leur action d'insertion auprès de plus de 2 500 personnes, il est nécessaire d'aider les structures d'insertion par l'activité économique à avancer sur un modèle économique leur permettant de pérenniser leur activité.

De même, la Région confortera la position des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), outil de coordination des étapes de parcours d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi (10 000 personnes), en tant que relais des politiques régionales au travers d'un renforcement de certaines de leurs missions (ingénierie, suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics, relations entreprises, mobilité, fonds d'aides individuelles...).

Enfin, les actions visant à lever les freins à la mobilité et à lutter contre les discriminations seront poursuivies. Le programme régional de parrainage vers l'emploi sera conforté.

## **Favoriser l'innovation créatrice, sociale et solidaire pour l'emploi**

L'objectif de la Région d'améliorer l'accompagnement des créateurs d'activités, notamment en renforçant les actions post création, sera poursuivi.

A ce titre, le dispositif « Activités nouvelles - Nouvelles compétences » (ANNC) sera reconduit, et le dispositif territorial d'accompagnement aux créateurs d'entreprises (DTAC) renforcé.

En 2013 la Région mettra davantage en valeur l'innovation sociale, que ce soit :

- en prenant mieux en compte les spécificités du champ de l'économie sociale et solidaire comme un domaine d'action économique à part entière,
- en faisant le pari que le rebond de notre économie passe par des stratégies d'entrepreneuriat responsable, en apportant un soutien marqué aux démarches de RSE. L'expérimentation menée dans le cadre du dispositif CEDRE sera prolongée, et des voies de généralisation seront recherchées.

Enfin, la Région engagera une évolution de ses dispositifs en matière d'orientation ou de formation (y compris en alternance) lors du déploiement des "contrats de génération ».

Face à l'augmentation du chômage et à la désespérance de beaucoup, le soutien à l'économie sociale et solidaire est une réponse partielle, peu coûteuse et qui a fait les preuves de son efficacité dans notre région.

## **Développer les dispositifs de continuité professionnelle et de mobilité sécurisée**

Le dispositif régional IRIS (Intervention régionale pour l'investissement social) poursuivra en 2013 :

- son action préventive, visant à améliorer la continuité de la vie professionnelle des salariés, en développant par secteur, filière ou territoire, des démarches prévisionnelles de gestion des emplois et des compétences ou d'amélioration des emplois. En 2013, l'accord-

cadre "Culture" évoluera vers un IRIS Culture et il sera mis en place des IRIS en faveur des filières "Bâtiment durable" et "Tourisme social",

- son action réparatrice, afin d'améliorer les processus de transition ou de mutation économique, en aidant les salariés des entreprises menacées à se former afin d'éviter leur licenciement (notamment en lien avec le chômage partiel), à préparer leur reconversion en amont d'un risque de licenciement ou à accélérer leur entrée en formation dès lors que le licenciement serait confirmé.

Pour autant l'objectif de la Région pour 2013 est que, dans le prolongement de la négociation nationale interprofessionnelle pour une meilleure sécurisation de l'emploi, l'État, la Région et les partenaires sociaux, constituent un fonds régional de continuité professionnelle, permettant d'optimiser les actions menées de part et d'autre.

## Des outils en faveur de l'emploi

Le travail de transversalité en faveur de l'emploi porté par le contrat régional pour l'emploi et une économie responsable (CREER) sera développé. Des effets de synergie plus grands seront recherchés entre secteurs, et une évaluation fine des emplois induits par les financements régionaux sera menée.

<b>BP 2013 - CRÉER - contrat régional pour l'emploi et une économie responsable</b>	<b>AP 2013</b>	<b>AE 2013</b>
<b>SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE</b>	<b>0,000 M€</b>	<b>6,748 M€</b>
Sports	0,000 M€	2,725 M€
Accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée	0,000 M€	1,407 M€
Culture et patrimoine	0,000 M€	1,872 M€
Prévention de la Délinquance et Sécurité	0,000 M€	0,597 M€
Solidarités	0,000 M€	0,147 M€
<b>INNOVATION, EMPLOI, FORMATION</b>	<b>6,931 M€</b>	<b>83,985 M€</b>
Développement de l'emploi et de l'activité	0,481 M€	23,013 M€
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	10,436 M€
Continuité Professionnelle	0,000 M€	5,154 M€
Indemnités aux employeurs d'apprentis	0,000 M€	29,000 M€
Apprentissage	0,000 M€	0,500 M€
Innovation et économie numérique	0,000 M€	0,100 M€
Appui aux entreprises	6,450 M€	9,557 M€
Tourisme	0,000 M€	0,250 M€
Vie étudiante et mobilité internationale	0,000 M€	5,975 M€
<b>PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE</b>	<b>0,000 M€</b>	<b>1,681 M€</b>
Agriculture	0,000 M€	1,305 M€
Forêt et développement agricole	0,000 M€	0,135 M€
Habitat foncier et urbanisme	0,000 M€	0,108 M€
Aménagement et équipements urbains	0,000 M€	0,070 M€
Risques naturels majeurs	0,000 M€	0,063 M€
<b>DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES</b>	<b>0,000 M€</b>	<b>0,385 M€</b>
Initiatives territoriales et démarches participatives	0,000 M€	0,270 M€
Education à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,000 M€	0,115 M€
<b>TOTAL</b>	<b>6,931 M€</b>	<b>92,800 M€</b>

Le Fonds d'expérimentation CREER (Fondex) sera maintenu et son objet reprecisé. Tout en gardant son caractère expérimental et transversal à l'ensemble des champs de l'intervention régionale, il permettra aussi aux politiques régionales sur l'emploi de s'adapter, dès 2013, aux nouvelles politiques gouvernementales et au nouveau schéma régional de développement économique, notamment en matière d'économie sociale et solidaire et d'insertion par l'activité économique.

En 2013, la Région poursuivra son soutien aux centres de ressources qui participent à l'innovation pédagogique et à la prospective nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques et sont de réelles aides à la décision.

Par ailleurs, la Région continuera, au travers du dispositif Formation Initiatives Territoires (FIT), à favoriser la qualification des publics, la création d'emplois de qualité, la restauration du lien social et le développement d'activités durables.

Dans ce cadre, l'instauration de critères sociaux pour cadrer les interventions en direction des entreprises sera mise en œuvre. Ils viseront à assurer la pérennité des emplois créés et/ou sauvegardés et la mise en œuvre des principes de la responsabilité sociale des entreprises.

La Région s'appuiera enfin sur la future banque publique d'investissement pour accompagner la transition écologique du système productif.

## ***Economie régionale, innovation et enseignement supérieur***

Le schéma régional de développement économique et la stratégie régionale de l'innovation constituent les cadres de référence actuels de la politique régionale d'innovation et de développement économique. Ils serviront de base à la mobilisation des financements régionaux 2013 pour répondre aux enjeux de mise en réseau des acteurs au sein des clusters (PRIDES, PACA Innovation, PACA International), de coopération entre la recherche publique et les entreprises, d'accompagnement des projets innovants, de développement de nouveaux outils financiers en soutien aux entreprises et de renforcement de l'attractivité du territoire régional aux plans européen et international autour de domaines d'activités stratégiques.

Les deux démarches importantes actuellement en cours avec nos partenaires économiques, la révision du SR2DE et l'étude approfondie des domaines d'activités stratégiques issus de la stratégie régionale de l'innovation, vont conduire à de nouveaux modes d'intervention pour la Région, axés notamment sur la recherche d'un plus grand effet levier entre fonds publics et privés et d'un effet d'entraînement des acteurs autour de projets permettant un renouveau du développement économique régional.

Dans la perspective du futur acte de décentralisation affichant la Région comme chef de file du développement économique et de l'innovation sur son

territoire, la Région doit, dès 2013, renforcer et réorienter sa politique économique en lien avec les engagements pour la croissance et pour l'emploi passés entre l'Etat et les régions. Dans le contexte actuel, il s'agira sur le court terme de répondre aux enjeux majeurs d'une plus grande réactivité face à la crise et aux situations d'urgence, et sur les moyen et long termes de permettre une anticipation de l'avenir économique régional.

Une attention particulière sera apportée au renforcement du tissu industriel, à travers notamment la mise en place d'assises de l'industrie et de l'emploi et la poursuite d'études relatives à la création d'une filière de déconstruction des navires.

## **Responsabilité sociale des entreprises et responsabilité sociale des organisations**

La Région conservera les 5 leviers des PRIDES, dont la responsabilité sociale des entreprises (RES). Les actions relatives à la RSE doivent être appréhendées dans un cadre plus large :

- dans un premier temps : l'économie, l'emploi et la formation professionnelle
- puis l'agriculture, la culture et le tourisme.

2013 sera l'année de la sensibilisation et des premières mesures d'accompagnement en faveur des organisations et acteurs économiques à la RSE

## **Appui aux entreprises et accompagnement des pôles**

L'action de la Région, s'inscrira en 2013 autour de quatre grands axes qui préfigurent les orientations du Schéma régional de développement économique durable pour l'emploi (SR2DE) :

- le renforcement des entreprises pour développer l'emploi : la Région engagera un confortement et une mise en cohérence des prêts régionaux vers des outils d'ingénierie financière (garantie et fonds propres) pour accompagner les PME / PMI régionales à tous les stades de leur développement, en lien avec la Banque publique d'investissement. La Région renforcera son soutien aux entreprises artisanales dans le cadre de l'accord de partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat, et favorisera l'innovation par le soutien aux projets de R&D collaborative (appel à projets recherche finalisée et abondement du fonds unique interministériel). La démarche de diffusion de la RSE dans les entreprises sera poursuivie et approfondie en 2013 ;
- l'accompagnement des mutations économiques par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de la reprise d'entreprises par les salariés, notamment par le biais de SCOP ; la reconfiguration du fonds régional de garantie permettant de faciliter l'emprunt bancaire des PME en difficultés conjoncturelles, la mise en œuvre d'actions

collectives et de veille et prospective sur les territoires en mutation et en situation de risque ;

- le développement d'une économie verte qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ;
- le renforcement de l'attractivité de la Région par la mise en œuvre de la stratégie de développement économique à l'international s'appuyant sur le « Cluster PACA International » dont la forme juridique restera à définir, le renforcement de la politique de stratégie foncière de la région (immobilier d'entreprises collectif et zones d'activités), la poursuite de la politique aux investissements exogènes par le dispositif ARIANE et l'appui aux investissements de compétitivité du grand port maritime de Marseille.
- l'accompagnement des PRIDES avec un cadre d'intervention rénové (PRIDES 3.0) et un soutien financier privilégiant les actions structurantes issues de la démarche DAS et les actions orientées « marché ». Dans ce cadre, la dégressivité des subventions accordées au titre du fonctionnement des PRIDES sera mise en œuvre, en commençant par les 11 PRIDES labellisés « pôles de compétitivité ». La sécurisation juridique et financière des clusters sera poursuivie en relation étroite avec l'Etat dans le cadre d'une démarche de contrôle de gestion des structures pilotée par la Mission PRIDES.

## **Innovation et économie numériques**

Dans le cadre de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique du territoire (SCORAN), l'année 2013 verra la mise en place opérationnelle du syndicat mixte ouvert « Provence-Alpes-Côte d'Azur très haut débit », qui œuvrera au déploiement du haut et très haut débit sur le territoire des départements partenaires.

Les dispositifs régionaux liés à l'innovation, aux usages et aux services numériques seront poursuivis : PacaLabs sur l'innovation numérique, l'ouverture des données publiques (Open Data), le programme des espaces régionaux internet citoyen qui évolueront en « centre de ressources numériques » et le dispositif d'observation de la société de l'information (OBTIC). La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale de l'innovation se poursuivra sur les chantiers de l'innovation ouverte et centrée sur les usages (DAS, Alcotra Innovation, ...).

## **Tourisme**

L'année 2013 sera marquée par la mise en œuvre des premières actions du schéma régional de développement touristique 2012-2016, organisé autour de grands objectifs collectifs participant au développement d'un tourisme plus compétitif, plus responsable et plus solidaire, au renforcement de

l'attractivité de la destination régionale et s'appuyant sur une action publique plus efficace.

En cohérence avec la SRI et le futur SR2DE, l'accent sera mis en 2013 sur le soutien à l'emploi et à la professionnalisation des acteurs, sur la modernisation des hébergements touristiques et sur le tourisme durable (Appel à projets e-tourisme et systèmes d'échanges de données) et sur le tourisme social.

## **Enseignement supérieur, recherche et développement technologique**

La politique régionale poursuivra en 2013 le renforcement des infrastructures en faveur de la vie étudiante et de la modernisation des pôles d'enseignement supérieur et de recherche dans le double cadre du contrat de projets et du plan Campus.

La réflexion engagée sur l'évolution de l'écosystème régional d'innovation animé par Méditerranée Technologies va conduire à une structuration renouvelée du Réseau PACA Innovation axée sur des actions et services favorisant la diffusion de l'innovation au sein du tissu socio-économique. Le soutien à la valorisation de la recherche sera également encouragé dans le cadre des partenariats recherche-industrie et des projets collaboratifs de recherche.

Les actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle seront poursuivies. Le soutien au rayonnement scientifique et aux coopérations internationales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche feront l'objet d'un cadre d'intervention renouvelé se substituant aux actuelles conventions d'objectifs.

La réflexion engagée en 2012 avec l'appui du collectif Andromède dans la perspective de la révision du schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche sera poursuivie en intégrant les orientations qui se dégageront des assises territoriales et nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche initiées par l'Etat.

## **Vie étudiante et de la mobilité internationale des jeunes**

Cette politique sera poursuivie autour de ces deux volets :

- l'amélioration du cadre de vie et d'études des étudiants et leur insertion professionnelle avec la poursuite du dispositif des bourses doctorales en lien avec les PRIDES et la démarche DAS, du soutien aux associations étudiantes pour leurs actions sur les campus ;
- le soutien à la mobilité internationale des étudiants dans le cadre des dispositifs PRAME (Programme régional d'aide à la mobilité étudiante), MED-CAP accueil (accueil d'étudiants du bassin méditerranéen, du Brésil et du Mexique), FAJE (formation-accompagnement des jeunes diplômés à l'étranger) et SVE (service volontaire européen).



## II- Education, jeunesse, sport et culture

### *L'action éducative*

La Région entend poursuivre son effort pour répondre aux aspirations et aux préoccupations des jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette politique vise essentiellement à contribuer au développement de l'autonomie du jeune citoyen tout en favorisant les conditions de son insertion professionnelle. Cette action est à reconsidérer aujourd'hui dans un continuum éducatif intégrant l'éducation formelle et non-formelle

#### **L'éducation formelle**

La Région poursuivra ses efforts en direction de la jeunesse de Provence-Alpes-Côte d'Azur autour de 5 axes d'intervention, animés par des dispositifs adaptés :

- promouvoir une diversité d'activités culturelles et de pratiques sportives au service de l'épanouissement du jeune,
- accompagner la construction du projet professionnel,
- favoriser l'engagement citoyen du jeune
- développer la prévention du jeune,
- encourager la mobilité.

Pour la rentrée 2012, deux priorités voient le jour :

- « la réussite pour tous » (inscription d'un nouvel axe visant à lutter contre le décrochage scolaire dans le cadre des conventions de vie lycéenne et apprentie),
- la mobilité des jeunes : il s'agira d'amplifier notre intervention en recourant aux programmes européens *ad hoc*.

Enfin, au titre de l'année capitale européenne de la culture 2013, la Région entend développer un nouveau dispositif intitulé le parcours Archi-Med. Il s'agira de permettre à plusieurs milliers de jeunes de découvrir de nouveaux équipements culturels (la Villa Méditerranée, le MUCEM, le FRAC, le J1, etc.).

#### **L'éducation non formelle**

Trois priorités seront privilégiées :

- l'aide à l'autonomie des jeunes

Dans différents secteurs d'intervention de la Région, des actions seront entreprises visant à favoriser l'autonomie des jeunes avec, par exemple, une aide au transport, la prise en compte de la problématique santé et la poursuite du « pass culture + » élargi à de nouveaux bénéficiaires.

- l'engagement des jeunes

La Région souhaite favoriser et valoriser les jeunes qui s'engagent dans des projets de solidarité.

Ainsi, notre institution continuera de soutenir les chantiers de jeunes. Elle confirmera également son soutien au 3ème et dernier module du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Enfin, Le Conseil régional des jeunes, espace d'expression et d'initiatives pour les lycéens et apprentis ouvrira, à l'automne 2012, son 8<sup>ème</sup> mandat.

- le soutien aux centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) et l'information aux jeunes

Les aides attribuées aux deux CRIJ (Provence-Alpes et Côte d'Azur) seront corrélées à des objectifs précis, communs aux deux structures, fixés par une convention pluriannuelle, qui définit le programme des actions à mener pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## ***L'accueil, l'entretien, la restauration et l'hébergement au lycée***

### **Une politique tarifaire pour faciliter l'accès du plus grand nombre au service de restauration.**

La politique tarifaire engagée depuis 2008, visant la réduction des écarts de tarifs entre les établissements et la réduction des inégalités d'accès au service de restauration, tout en maintenant la qualité, affichait des limites en matière de prise en compte des difficultés des familles à payer les frais de demi-pension et d'internat pour leurs enfants.

Après avoir arrêté les orientations du service public régional de restauration lycéenne, dans lesquelles est affichée la volonté d'accueillir un plus grand nombre de lycéens au service de demi-pension, le Conseil régional a voté en 2011 le principe d'aides aux familles en difficulté financière, considérant que cette raison ne devait pas constituer un obstacle à la fréquentation de la demi-pension ou de l'internat.

Deux dispositifs ont ainsi été arrêtés en direction des élèves scolarisés en EPLE, EPLEFPA et LEA de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'exception des apprentis et des post-bac.

Le premier dispositif d'aides aux familles s'adresse aux lycéens boursiers : il leur permet de bénéficier d'une aide annuelle de 90 € s'ils sont demi-pensionnaires et de 180 € s'ils sont internes.

Le second dispositif, par le biais du « Fonds de solidarité régionale restauration » permet de compléter de manière plus individualisée les aides accordées, par ailleurs, aux boursiers.

Au titre de l'année scolaire 2011-2012, une aide a pu être accordée à environ 11 000 lycéens boursiers pour un montant total de 1 200 000 €. Cette expérimentation sera reconduite en 2013 au moyen de versements trimestriels et non annuels.

La Région poursuivra également son travail d'harmonisation des tarifs entre établissements. Les résultats d'une étude en cours sur les comptes-financiers des services annexes d'hébergement devraient permettre d'affiner les coûts réels de la restauration et leur impact sur les dotations de fonctionnement.

## **Une amélioration de la qualité de la restauration**

La politique régionale de restauration scolaire est un des axes forts de la nouvelle mandature en direction de la jeunesse.

Depuis plusieurs années des moyens d'accompagnement des équipes de restauration sont mis en œuvre : acquisition de petits équipements, aménagements de locaux, formation des personnels, nouvelles procédures de recrutement pour les chefs de cuisine, introduction du bio dans les assiettes, actions de sensibilisation et actions éducatives en direction des élèves.

Ces différentes actions seront poursuivies afin de renforcer les compétences des agents régionaux des lycées. Dans le même temps, des missions d'expertise, de conseils et d'accompagnement seront mises en œuvre par les services régionaux pour continuer à veiller au bon respect des normes d'hygiène et de sécurité et au bon équilibre nutritionnel des repas servis, notamment dans le cadre de la lutte contre l'obésité.

Sensible à l'approvisionnement des établissements en produits locaux et de saison, la Région développera sa politique pour favoriser la mise en place de circuits courts. Il s'agit de valoriser l'alimentation méditerranéenne (ses bienfaits nutritionnels et environnementaux) dans les restaurants scolaires. Ainsi, l'expérimentation entre la Région, le département des Alpes de Haute Provence et le pays de Haute Provence pour mettre en relation les producteurs locaux et les services de restauration collective, aura vocation à être étendue à d'autres territoires tout en recherchant la promotion des aliments issus de la filière biologique.

## **Une gestion toujours plus fine des emplois et des contrats aidés**

Au 31 décembre 2010, le plan de résorption des déficits constatés lors du transfert des personnels « TOS » aux collectivités locales, aura respecté les engagements du Président par la création de 300 postes de 2006 à 2010.

Les deux premiers exercices de la nouvelle mandature se traduisent en termes d'emploi par 25 créations de postes d'agents régionaux des lycées en 2011 et 38 en 2012, afin de répondre à de nouveaux besoins identifiés, notamment ceux résultant de la création de nouveaux lycées.

Un audit relatif aux critères utilisés dans le calcul des dotations en postes d'ARL a été lancé en 2012 ; les résultats devraient être connus en 2013 et permettre d'affiner la carte des emplois.

Les modifications des taux de prise en charge des contrats aidés, par l'Etat constatées en 2011 (taux à la charge de la Région de 5 à 10% passant à 30%) ont induit une diminution sensible du nombre de personnes en contrats aidés accomplissant des missions décentralisées, personnes dont la situation a par ailleurs, pour certains, été déprécarisée par la création des postes d'ARL dans le cadre du contrat social de mandature.

Soucieuse d'améliorer les conditions de travail de ses agents et de lutter contre la précarité et la baisse du pouvoir d'achat qu'ils subissent, la Région continuera à agir en 2013 pour la mise en œuvre des engagements du contrat social de mandature et de l'amendement voté lors de l'Assemblée plénière du 18 février 2011, dans le respect du dialogue social régional.

## ***L'aménagement et le fonctionnement des lycées***

En 2013, la Région poursuivra sa politique ambitieuse afin d'aider, dans leur parcours scolaire, les 185 000 élèves accueillis dans les 181 lycées régionaux et dans les 118 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Une dizaine de projets de restructuration lourde sera poursuivie. Le budget de fonctionnement permettra la continuation des politiques d'égalité des chances au-delà du seul financement des charges de fonctionnement et la prise en compte de l'ouverture en 2012 des lycées de Drap et La Fourragère (Marseille).

### **En investissement : poursuite des mises en accessibilité et de l'amélioration énergétique des bâtiments, mise en œuvre du PPI.**

Cette politique s'inscrit dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement (PPI) 2010-2014, voté en juin 2011, mais répond également à la prise en compte des normes d'accessibilité handicapé et des améliorations à apporter en termes d'économies d'énergie.

Les investissements seront maintenus afin de réaliser les opérations nécessaires pour diminuer les dépenses de fonctionnement des années à venir.

Ces investissements permettront de faire face aux situations d'urgence, d'assurer les remises aux normes d'hygiène et la sécurité.

En outre, ils permettront de soutenir l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.

- **L'amélioration des conditions d'accueil et les constructions neuves**

Dans ce cadre, l'année 2013 verra notamment la poursuite des opérations de restructuration lourde des lycées Diderot à Marseille, Les Alpilles à Miramas, Latécoère à Istres, Langevin La Seyne et Langevin Martigues et de l'EREA des Pennes Mirabeau.

Des budgets d'études sont également prévus (ex : Paul Arène à Sisteron, Martin Bret et F. Esclangon à Manosque, lycée neuf d'Allauch, etc.).

- **L'accessibilité des personnes à mobilité réduite.**

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Région a réceptionné les diagnostics de l'ensemble des établissements.

Le coût moyen de la mise en accessibilité d'un site est de 342 000 €. La ligne budgétaire de 8 millions est reconduite, pour une mise en conformité de tout le parc à l'horizon 2018.

- **Le développement durable**

En 2013, les politiques de développement durable vont se poursuivre, notamment par le respect du référentiel « Développement durable, Qualité environnementale » dans toutes opérations de construction, de réhabilitation, restructuration et extension des lycées, mais également dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques dans l'ensemble des établissements.

- **La maintenance**

La Région assure la maintenance et garantit la sécurité de l'ensemble de son parc immobilier lycéen au travers des actions suivantes :

- plan pluriannuel de gros entretien (170 sites) ;
- subventions pour travaux d'investissement, changement de matériel de cuisine , etc.
- subventions pour travaux d'urgence et d'entretien courant à caractère de fonctionnement (30 000 € / établissement en moyenne).

L'intervention de la Région devrait évoluer sensiblement avec le développement d'interventions en maîtrise d'ouvrage directe.

- **La sécurité**

Face à des problèmes d'incivilités, d'intrusions et de violence, la Région investit pour renforcer la sécurité dans les lycées et aux abords.

- Les technologies de l'information et de la communication éducatives

La Région a fait, de longue date, du développement des TICE dans les lycées une priorité. A ce titre, elle assure :

- la mise en réseau interne des établissements et leur raccordement internet;
- la maintenance informatique avec le dispositif de support technique informatique en lycée (STIL) ;
- l'accès à une offre de ressources multimédia éducatives en ligne « CORRELYCE ».

L'année 2013 verra la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT).

- **Les équipements**

En matière d'équipement, la Région équipe les surfaces nouvelles et assure également le renouvellement, l'adaptation aux évolutions technologiques et la réponse aux besoins pédagogiques (ouvertures de section, rénovations de diplômes) des mobiliers, équipements pédagogiques, véhicules, postes de travail et périphériques, équipements du service général.

## **En fonctionnement : contexte de hausse des charges fixes et maintien des politiques volontaristes pour l'égalité des chances**

Sur la période 2005-2012, le patrimoine immobilier lycée a augmenté de 350 000 m<sup>2</sup> soit 14,05 % (l'équivalent de 10 lycées neufs).

En 2013, ce sont 72 139 m<sup>2</sup> supplémentaires qui sont à prendre en compte.

- **Le fonctionnement des lycées**

La Région attribue chaque année aux établissements plusieurs dotations et subventions leur permettant de fonctionner dans les meilleures conditions.

Les charges de fonctionnement progressent annuellement du fait de l'augmentation du coût de l'énergie et de la livraison de surfaces nouvelles.

En 2013, la hausse du coût des fluides serait de de l'ordre de + 2,5%.

Le budget 2013 tient compte de cette hausse prévisionnelle, ainsi que de l'augmentation des charges de viabilisation.

En outre, le respect du principe de parité entre enseignement public et enseignement privé, imposé par le législateur, entraîne de fait une hausse des dotations obligatoires destinées à l'enseignement privé.

- **L'égalité des chances**

Dans le cadre de la politique d'égalité des chances, seront poursuivies les actions visant à la gratuité de l'enseignement pour les familles :

- *le fonds régional d'acquisition des manuels scolaires*, qui permet d'assurer la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens, de la seconde au baccalauréat. Le renouvellement des collections rendu nécessaire par la réforme pédagogique des programmes est arrivé à son terme en 2012, ce qui permet de proposer un budget en diminution.
- *le fonds régional pour l'acquisition du premier équipement*, permettant de mettre à la disposition des quelque 13 700 élèves entrant en filière professionnelle les équipements (petits équipements, accessoires, tenues, etc.) qui leur sont nécessaires ;
- *l'aide à l'acquisition de protections individuelles et collectives* pour sécuriser la pratique des élèves des filières à risques professionnels.

## ***Le sport et la vie associative***

### **Le sport**

Consciente de l'intérêt que représentent le sport et les valeurs dont il est porteur, la Région a toujours été présente aux côtés du mouvement sportif.

Sa volonté, présentée le 13 octobre 2011 par le Président au lancement des assises régionales du sport, de créer une instance de concertation entre les différents acteurs régionaux du sport, souligne son objectif de mieux définir ses orientations stratégiques en la matière.

La Région poursuit donc sa volonté d'accompagner le mouvement sportif par la mise en œuvre d'une politique sportive régionale au travers de quatre axes stratégiques :

- Encourager le développement et la structuration de la pratique sportive pour tous
- Faire du sport un élément d'animation des territoires
- Favoriser l'accès au sport de haut niveau
- Renforcer l'emploi dans le secteur sportif

La conférence régionale du sport, dont l'installation est prévue au cours de l'année 2013, associera étroitement les acteurs du mouvement sportif régional afin d'optimiser l'action de la Région en faveur du développement de la pratique sportive pour tous les publics sur l'ensemble du territoire.

Les interlocuteurs privilégiés de la Région sont les ligues et comités régionaux sportifs. Afin de respecter la volonté des élus de mettre en œuvre une politique sportive en étroite concertation avec le mouvement sportif et qui réponde au mieux aux attentes de ce dernier, a été engagée une procédure de conventionnement quadriennal 2013/2017 avec l'ensemble de ces structures.

Pour 2013, la déclinaison annuelle des orientations ainsi définies fera l'objet d'une convention détaillant les actions conduites qui donneront lieu à un appui financier de la Région.

La politique en faveur de l'accès au sport de haut niveau sera déclinée autour des clubs et des structures régionales labellisés au sein des parcours de l'excellence sportive fédéraux, mais également autour des centres de formation des clubs professionnels titulaires d'un agrément ministériel. Dans ce cadre, une attention vigilante sera portée aux conditions de réalisation du double projet sportif mais surtout scolaire, universitaire et d'insertion sociale des sportifs de haut niveau et professionnels.

Les structures sportives de proximité, telles les comités départementaux de la fédération sportive et gymnique du travail, qui font vivre le lien social sur l'ensemble territoire régional, demeureront des interlocuteurs incontournables de la Région qui sera soucieuse de permettre la continuité de leurs activités.

La Région s'attachera à promouvoir également les équipements et structures sportives de proximité afin d'étendre la pratique des activités physiques au niveau local.

La politique de développement soutenable pourra proposer des solutions alternatives dans toutes les politiques régionales, et notamment les politiques sportives, en application de la délibération d'accompagnement des manifestations soutenues par la région dans leur démarche de développement soutenable.

Les solidarités régionales donneront lieu à des appels à projets relatifs aux axes forts de la politique sportive régionale, en faveur des publics éloignés de la pratique sportive.

Seront ciblés en priorité les axes suivants :

- Pratiques féminines ;
- Sport et handicap ;
- Promotion de la dimension éducative du sport dans le respect des valeurs de l'éducation populaire.

Toujours dans le champ des solidarités régionales, et dans le cadre de sa politique en matière de prévention des comportements incivils dans l'espace urbain, la Région a mis en œuvre un programme régional de médiation sociale (PRMS) et de soutien à l'emploi dans le secteur social.

Ce dispositif vise, au-delà des actions de prévention, l'accès à la qualification et à l'emploi en qualité de moniteur-éducateur de publics issus des quartiers dits sensibles.

Le PRMS est appelé à prendre toute sa mesure dans le courant de l'année 2013.

Enfin, le secteur de l'emploi sera marqué par le renforcement du dispositif CREER et par la mise en œuvre de « IRIS sport », qui couvre deux axes forts :

- Le soutien à l'emploi des professionnels du sport, en totale cohérence avec la politique volontariste de développement des territoires de montagne, de mer et de développement de l'activité touristique et sportive conduite depuis plusieurs années par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- L'aide individuelle à la formation des sportifs de haut niveau et sportifs professionnels licenciés sur le territoire afin de les accompagner vers une reconversion professionnelle réussie à l'issue de leur carrière sportive.

### **La vie associative**

Les associations qui contribuent à notre vie démocratique et à la citoyenneté, voient leurs moyens diminuer un peu plus chaque année. Contraintes financièrement, elles deviennent peu à peu dépendantes d'appels à projets ciblés, d'expérimentations qui réduisent leurs champs d'intervention.

Pourtant, elles ont besoin de subventions dignes et pérennes pour construire leurs propres projets, donner sens à l'engagement des bénévoles et accueillir les volontaires.

Vecteur de lien social et d'épanouissement individuel, elles sont un élément essentiel à la vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Notre région compte près de 80 000 associations Loi 1901 et cette richesse citoyenne doit être préservée et soutenue par :

- Les aides aux associations de jeunesse et d'éducation populaire,
- Le dialogue et le partenariat,
- L'appui et le conseil.

Une attention particulière sera portée à la formation des bénévoles et à la diffusion des valeurs de l'éducation populaire.

Par ailleurs la Région réaffirme la nécessité de nourrir une laïcité constructive et soutiendra les initiatives allant dans ce sens portées par des associations présentant nécessairement un intérêt public régional ou local et s'inscrivant dans un cadre contractuel.

Si certaines de ces associations ont une dimension culturelle, un concours de la Région ne pourra leur être apporté que si les financements sollicités sont affectés à des projets n'ayant aucun lien avec leurs activités confessionnelles.

## ***Culture et patrimoine***

2013 sera l'année de Marseille-Provence, capitale européenne de la culture.

Cette manifestation, qui se déclinera en de nombreux événements et expositions, couvrira un périmètre géographique de Marseille à Arles, Aix ou Aubagne, et contribuera au rayonnement international de la Région.

C'est également l'année où la Région, à travers le budget de la Direction de la Culture, contribue le plus à cet événement. La seule participation financière 2013 correspond à la moitié de la participation totale apportée par la Région de 12,25 M€.

Cette participation n'atténuera en rien l'intervention régionale culturelle dans ses domaines habituels, et ce dans l'objectif de préserver la diversité des structures et la pluralité de l'offre culturelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, nombres d'opérateurs qui porteront des événements emblématiques de Marseille Provence 2013 (MP13) sont et continueront à être soutenus dans leur fonctionnement général à côté de cette opération spécifique.

Par ailleurs, quoiqu'étendu, le périmètre de MP13 est bien inférieur à celui de la Région, qui restera un acteur principal notamment dans le périmètre alpin ou le littoral azuréen.

Néanmoins, l'action volontariste de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le domaine culturel, ne saurait masquer la fragilité persistante de ce secteur et des très fortes difficultés que rencontrent l'ensemble des structures culturelles et des équipes artistiques intervenant sur notre territoire, tout comme sur la totalité du territoire national.

Depuis plusieurs années, la conjonction de différents éléments a considérablement aggravé la situation : incertitudes ou imprécisions liées à la décentralisation, tendance de nombreuses collectivités à revoir à la baisse les interventions dans le champ des compétences facultatives, absence de résolution des problèmes dans le domaine de l'emploi culturel et artistique, disparition de nombreux emplois aidés, remise en cause d'actions culturelles de proximité, difficultés rencontrées dans le domaine de la diffusion des œuvres, ...

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a réaffirmé avec force ses engagements en faveur d'une culture de qualité, véritablement inscrite dans le développement du territoire et, par ailleurs, accessible au plus grand nombre.

Pour ce faire trois axes majeurs constituent le socle de toutes les interventions de la Région en matière culturelle, qu'il s'agisse de l'aide à la création, dont l'aide aux lieux de diffusion et aux festivals, de l'action résolue en faveur de l'accès le plus partagé aux pratiques culturelles et artistiques, ou bien encore du soutien à la diversité culturelle et aux actions de coopération.

Dans la continuité de la délibération cadre sur sa politique culturelle régionale de juin 2005, la Région a décliné cette politique en cinq cadres d'interventions qui ont été adoptés en octobre et décembre 2010 et qui définissent les critères d'attributions des aides de la Région.

Le nombre et la diversité des projets d'investissements culturels structurants sont fortement liés à Marseille-Provence 2013 : le FRAC, Les musées de Marseille et d'Aix, le MUCEM, la friche de la belle de mai ... Mais ils vont également bien au-delà au travers des contrats de développement avec les agglomérations du Comté de Provence, de Sophia-Antipolis ou avec la communauté de communes du briançonnais. Ainsi, dans ce dernier contrat, la Région contribue à la préservation du patrimoine Vauban, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **L'aide à la création, à la diffusion et à l'emploi**

Le soutien à la création est très présent dans tous les domaines d'intervention de la région : cinéma, arts vivants, édition, cultures régionales, arts visuels. Il est étroitement lié à la participation de l'ensemble des acteurs culturels associés aux conseils d'aide à la création (CAC) qui sont pérennisés et diversifiés se sont rajoutés récemment les aides au projet de film d'animation pour le cinéma et le CAC cultures régionales.

Ce soutien à la création est renforcé par une aide à la diffusion qui s'inscrit en grande partie dans l'aide aux lieux, à travers des conventions partenariales de fonctionnement comme pour les pôles régionaux de musiques actuelles, de théâtre ou d'éducation à l'image par exemple. Cette aide aux lieux de diffusion se matérialise également par des aides à l'investissement pour les bibliothèques et pour la numérisation des salles de cinéma des réseaux arts et essais.

Dans le cadre du programme AGIR +, les aides aux éco-festivals et aux éco-tournages seront poursuivies.

Le soutien à la création s'accompagne d'une intervention régionale significative en faveur de la formation supérieure et professionnelle et de l'emploi, notamment dans le cadre de la démarche IRIS.

### **L'action en faveur de la démocratisation culturelle**

La délibération-cadre de juin 2005 fixait deux orientations précises vis-à-vis des territoires et vis-à-vis des publics.

S'agissant des publics, deux catégories font l'objet d'une attention toute particulière : les jeunes et les milieux sociaux considérés comme fragiles.

Toutes les demandes de conventionnement adressées à la Région devront désormais prendre en compte ces priorités, tout comme les demandes de renouvellement.

Au-delà, la Région poursuivra et intensifiera son soutien aux actions concertées en direction du public jeune : « lycéens au cinéma », « Prix

littéraire des lycéens et des apprentis », « Lycéens au Festival d'Avignon », « Espaces régionaux de répétition », lycéens à Babel Med Music », etc.

La signature renouvelée d'une double convention entre la Région, les rectorats d'Aix/Marseille et de Nice, et la DRAC sur l'éducation artistique et culturelle en définit les grands axes.

Le patrimoine est constitutif au niveau le plus fin du maillage du territoire. C'est souvent, pour bien des communes, le seul point d'appui à une dynamisation économique par le biais du tourisme. Par ailleurs, son entretien, voire sa sauvegarde, représente tout autant une charge très lourde qu'une responsabilité certaine vis-à-vis des générations futures.

En approuvant, lors de la délibération n°10-1559 du 10 décembre 2010, son cadre d'intervention patrimoniale, La Région base désormais son action sur le principe de la chaîne patrimoniale, Recherche, Valorisation, Diffusion.

En matière de patrimoine muséal, un plan Musées est mis en place pour rationaliser l'intervention de la Région, éviter une démultiplication des structures tendant à diluer l'efficacité de l'action publique et favoriser les établissements répondant aux attentes du public en termes de qualité scientifique et culturelle.

### **Le soutien à la diversité culturelle et les actions de coopération**

Dans le domaine des cultures régionales, outre la valorisation des cultures traditionnelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la politique régionale visera à soutenir les partenaires qui développent des projets d'échange qui impliquent l'ensemble des cultures vivantes en région, en particulier celles originaires du bassin méditerranéen.

La Région continuera de favoriser l'émergence de réseaux au service de la coopération culturelle en Europe et dans le monde, singulièrement avec les territoires du pourtour méditerranéen. Le dialogue avec les opérateurs régionaux déjà mobilisés ou en passe de l'être, avec les collectivités signataires des accords de coopération, avec les institutions partenaires de programmes européens, ainsi qu'avec les organismes internationaux, se poursuivra avec la même détermination et la même volonté de développer les échanges culturels qui font de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un des territoires les plus dynamiques de France dans ce domaine.

Dans le cadre de la capitale européenne de la culture cette dimension sera largement amplifiée.

### **III- Aménagement et développement solidaires et soutenables du territoire**

#### ***Transports et grands équipements***

L'année 2013 verra se concrétiser dans le domaine des transports et des grands équipements les engagements pris lors des années précédentes ainsi que la mise en œuvre de nouveaux projets.

La consolidation de la qualité des services TER sera poursuivie sur les bases des accords qui résulteront du bilan à mi-parcours du contrat TER. La grille horaire 2013 reconduira l'essentiel du service 2012 avec quelques améliorations sur la ligne des Alpes. Le budget consacré à l'exploitation des TER augmentera du fait de la hausse des indices sectoriels, de l'impact en année pleine de l'augmentation du service sur Nice-Breil et des expérimentations de la tarification zonale.

La réforme tarifaire (carte ZOU !), concernant les TER, LER et Chemins de fer de Provence, sera adaptée aux spécificités des apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et élèves du sanitaire et social de moins de 26 ans dont les déplacements domicile-lieu de stage sont également pris en charge par la Région.

Par ailleurs, des expérimentations de tarification zonale seront engagées avec un PASS transport journalier dédié à la manifestation Marseille-Provence 2013, un abonnement alternatif TER/CARTREIZE et des PASS estivaux journaliers départementaux.

Le budget des LER sera provisionné pour tenir compte du passage en régie de recettes LER, sachant que cela génèrera des recettes d'exploitation.

Les opérations du contrat de projets 2007-2013 dans le domaine des infrastructures ferroviaires se poursuivront avec le lancement des études de projet (en perspective : modernisation de Toulon-Hyères, Carnoules-Gardanne, etc.), la seconde phase d'Avignon-Carpentras, et d'autre part les travaux en cours sur Marseille-Aubagne, Cannes-Antibes et Cannes-Grasse.

Les investissements relatifs à l'aménagement des pôles d'échange resteront conséquents du fait notamment des engagements pris sur plusieurs grandes opérations (Toulon centre, Nice Thiers, Cannes, les gares de Marseille Aubagne et d'Avignon Carpentras). La Région poursuivra ses actions en faveur d'une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite et de la promotion de l'intermodalité autour des points d'arrêts TER. Des investissements seront également programmés pour améliorer l'état des matériels Corail pour les trains « Intervilles ».

La mise en œuvre du plan de soutien au développement du vélo (pistes cyclables, vélostations autour des pôles d'échanges et des lycées, véloroutes et voies vertes) et de l'écomobilité se poursuivra.

S'agissant du soutien aux programmes de transports urbains, certains projets inscrits dans les contrats de développement ont démarré en 2012 (Cannes, Grasse, Marseille...).

La politique de développement des modes massifiés de transport de marchandises se poursuivra avec la continuité des travaux d'accès ferroviaire au port de Marseille-Fos ainsi que le projet de terminal de transport combiné à Mourepiane. Le soutien aux opérations fluviales et portuaires sera maintenu, dans le cadre du Plan Rhône et du contrat de projets 2007/2013, avec notamment la poursuite du plan d'investissements sur le port du Pontet et la création de postes d'attentes. Les études d'opportunité et de faisabilité seront engagées pour la création d'un terminal trimodal sur le site CNR de Courtine.

L'accompagnement des grandes opérations conduites par l'Etat sur le réseau routier national se traduira par les opérations du programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009/2014, ainsi que plusieurs grandes opérations nécessaires au désenclavement de la région.

La Région respectera ses engagements vis-à-vis des départements tels qu'ils ont été contractualisés sur la période 2007/2013 au titre de la solidarité et maintiendra le principe des aides à la mise en œuvre des projets de sécurisation des usagers des voies routières par les collectivités locales.

Les travaux du FRAC et de la Villa Méditerranée (Centre régional de la Méditerranée) seront livrés dans les mois qui viennent, le solde des marchés intervenant en 2013.

Le concours de maîtrise d'œuvre de l'Université régionale des métiers sera lancé en 2013 en partenariat avec les chambres régionale et départementale de métiers.

Dans le cadre d'Euroméditerranée, les principaux travaux d'aménagement nécessaire à la tenue des manifestations de Marseille-Provence 2013 ont été conduits en 2012. Il restera pour 2013 la fin des aménagements du boulevard du littoral et du secteur d'Arenc.

La Plaine du Var entre dans une phase plus opérationnelle avec la création des premières zones d'aménagement concertées. Afin de le mettre en cohérence avec la politique portée par le gouvernement (en matière d'aménagements, de logements, de foncier agricole, de transports, etc.) et faire de l'éco-vallée un territoire exemplaire en matière de développement soutenable, la Région pourra porter des propositions de refonte du projet de territoire.

## ***Habitat, urbanisme et aménagement urbain***

Les priorités régionales énoncées en début de mandature - l'aide au logement social, la promotion d'une politique foncière économe et responsable, l'accompagnement pré-opérationnel des projets urbains à différentes échelles territoriales (communes, intercommunalités, grands territoires...), la prise en compte de l'exposition aux risques naturels dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme - constituent les priorités de l'année 2013.

### **Habitat – Foncier**

Le contexte politique et parlementaire de l'automne 2012 place la question du logement et de la mixité sociale au cœur de l'actualité, avec notamment le projet de loi relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. A cela il faut ajouter l'annonce d'un grand plan d'amélioration de la performance thermique de l'habitat qui vise à doter chaque année un million de logements, neufs et anciens, d'une isolation thermique de qualité.

Par ailleurs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, tous les SCOT doivent faire l'objet d'une élaboration sous le régime de la loi dite Grenelle 2.

Le territoire régional est très en retard en matière de production de logements sociaux pour les actifs. Il faudrait produire 10 000 logements sociaux par an et 40 000 résidences principales nouvelles. Cet enjeu constitue un axe essentiel du développement économique et social régional ; le constat en est largement partagé par l'ensemble des partenaires. La révision du SRADDT et du SRDDE devra nécessairement les prendre en compte.

Dans ce contexte dynamique, les axes de travail et d'orientation seront les suivants :

- dans le domaine de la consommation foncière, il conviendra d'aider les collectivités à élaborer des outils d'observation dits « à grande échelle » destinés à mesurer la consommation d'espace ;
- le dispositif de préservation et de développement du foncier agricole par les aides aux communes fera l'objet d'une animation renforcée pour trouver son plein développement ;
- la production de logements sociaux pour les actifs de la région sera plus que jamais un axe fort de l'accompagnement régional auprès des opérateurs, notamment au travers de l'action foncière et du partenariat avec l'établissement public foncier ;
- la veille régionale sur les documents d'urbanisme et de planification foncière (SCOT, PLH et PLU) sera renforcée afin qu'ils prennent bien en compte cet enjeu régional de développement de la production de logements sociaux. La Région s'attachera notamment à l'inscription

dans les PLU de servitudes de mixité sociale aujourd'hui indispensables ;

- la poursuite du programme Rhéa s'accompagnera d'un dispositif d'évaluation en continu de l'efficacité énergétique, ainsi que d'une plus grande implication des organisations régionales de locataires dans les programmes de réhabilitation et d'aménagement (sites ANRU et centres anciens des villes). Il s'agira également d'impulser les actions en faveur de la création d'emplois associés d'utilité sociale et de lutte contre la précarité énergétique dans les organismes HLM ;
- Le grand plan national de rénovation thermique de l'habitat fera l'objet d'un accompagnement régional renforcé, en partenariat avec les collectivités locales, de l'habitat privé et notamment les copropriétés dégradées ;
- l'appel à projets dédié au logement des jeunes, financé notamment par la minoration des aides accordées aux communes ne respectant pas l'article 55 de la loi SRU, sera mis en œuvre dès la fin 2012 ;
- le partenariat stratégique initié avec la Fondation Abbé Pierre trouvera son plein développement opérationnel en faveur de l'accès au logement des personnes défavorisées dans le cadre d'une convention de programmation pluriannuelle ;
- l'animation et l'aide à l'ingénierie de projets innovants d'habitat participatifs en lien avec les collectivités sera poursuivi en 2013 ;
- l'acquisition de foncier agricole par les communes devra faire l'objet d'une animation renforcée pour trouver son rythme de croisière.

## **Aménagement du territoire**

La dimension contractuelle de la politique d'aménagement du territoire a connu en 2012 une évolution sensible. Le dispositif « Programme d'Aménagement Solidaire » (PAS) a été révisé au terme d'une période d'évaluation.

La démarche contrat d'axe Avignon-Carpentras, articulant deux compétences majeures de la Région (transport et aménagement du territoire) a été finalisée : adoption d'un accord cadre territorial, concrétisé par des conventions d'application. L'année 2013 doit donc porter sur la mise en œuvre des programmes opérationnels du PAS « révisé » et sur celle des conventions d'application signées avec 10 maîtres d'ouvrages (communes, intercommunalités et associations de l'axe Avignon Carpentras).

D'autres contrats d'axe devraient être conçus dans cette même logique de croisement de l'urbanisme et de la mobilité. Identifié comme un des chantiers de la future opération d'intérêt régional Val de Durance, un « contrat d'axe durancien » sera proposé aux collectivités du territoire.

De même, l'aide aux communes et intercommunalités a été remaniée en 2012 pour que soient mieux pris en compte les projets vertueux sur le plan du projet urbain, du développement durable et de la responsabilité sociale. En 2012, de nombreux dossiers relevant de l'ancien droit commun ont été votés ; l'exercice 2013 sera pleinement consacré à l'application de ces nouveaux critères. Parallèlement, leur évaluation (application et impact budgétaire réel) sera engagée.

## **Risques naturels majeurs**

En matière de risques naturels, la Région, à travers ses programmes de droit commun (prévention, solidarité post-catastrophe) et contractuels (CPER, CPIER Plan Rhône, CIMA), poursuivra en 2013 sa politique active de prévention, en lien étroit avec l'aménagement du territoire, dans une perspective de développement durable et de respect de la réglementation.

Outre la poursuite des missions habituelles du service, suite au vote du cadre d'intervention en juillet 2012, une nouvelle impulsion sera donnée à la politique régionale autour du principe de la réduction de la vulnérabilité des territoires à travers d'une part le développement de la culture du risque, et d'autre part le soutien à des opérations exemplaires d'aménagement.

## ***Eau et agriculture***

Le contexte de mise en œuvre du nouvel acte de décentralisation devrait dessiner de nouveaux contours pour le volet économique des secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la forêt tels qu'abordés jusque-là par l'Institution régionale.

Dans l'attente, la Région a engagé le chantier devant permettre de définir les axes des nouvelles programmations de fonds structurels européens et leur nécessaire articulation avec les trois domaines : eau, agriculture et forêt.

Un autre chantier de rang européen se poursuivra, avec la révision de la politique agricole commune.

En effet, une démarche a été engagée depuis 2011 dans la concertation avec les partenaires du monde agricole régional et les régions voisines. La Région est effectivement la seule région française à l'initiative d'un lobbying partenarial et inter-régional auprès des instances européennes qui devrait sur la période à venir se dérouler à l'échelle nationale durant 2013 jusque vers 2014 en collaboration avec les partenaires du monde agricole régional.

La Région innovera dans le cadre de sa politique agricole en mettant en œuvre un fonds régional de garantie pour l'agriculture. Ce fonds de garantie est un soutien à l'installation dans l'agriculture sous forme de contre-garantie publique-privée visant à faciliter l'accès au crédit dans les cas où le projet d'installation en agriculture a démontré sa faisabilité mais est confronté à des difficultés de financement.

Le fonds de garantie viendra renforcer les garanties habituelles des porteurs de projet. Les bénéficiaires seront les candidats à l'installation en agriculture.

Le Source, démarche de concertation partenariale dans le domaine de l'eau, engagée en 2007, s'achève en 2012. Ainsi, 2013 verra la mise en place d'un dispositif opérationnel permettant de mettre en œuvre progressivement les orientations définies dans le cadre de la concertation partenariale.

Dans le domaine de la forêt, suite à une ordonnance de janvier 2012, le code forestier a été retravaillé dans sa partie législative. Cette refonte a entraîné une réorganisation des mesures applicables notamment en matière de défense contre les incendies de forêts.

En effet, les mesures de défense des forêts contre l'incendie sont désormais classées en fonction du territoire auxquelles elles s'appliquent et un chapitre est consacré aux « mesures applicables aux territoires réputés particulièrement exposés aux risques d'incendie celles qui s'appliquent exclusivement dans six régions et deux départements du Sud-Est et du Sud-Ouest », ce qui nécessitera d'engager un chantier spécifique avec les professionnels afin d'ajuster la politique régionale forestière dans ce domaine.

Par ailleurs, la « forêt modèle de Provence » se concrétisera opérationnellement par la création d'une structure de gestion partenariale.

Enfin, « Marseille-Provence 2013, capitale de la culture » sera l'occasion pour les partenaires du monde agricole et de l'élevage de valoriser les différentes filières, la variété des productions, les circuits de vente de proximité et la spécificité méditerranéenne de l'agriculture et de l'élevage régional.

La mise en œuvre des politiques des trois secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la forêt doit permettre de concourir à :

- Un développement économique durable et solidaire
- Une gestion éco-responsable du territoire régional

en préservant l'innovation et la recherche, en privilégiant la concertation et le partenariat, la mutualisation et l'échange d'expérience à l'échelle régionale et méditerranéenne.

## **L'agriculture**

Avec plus de 60 000 emplois permanents, l'agriculture est une activité économique à part entière et particulièrement emblématique de notre région, qui répond également à un enjeu fort d'aménagement du territoire.

Elle est soumise à une forte volatilité des marchés, à la spéculation, aux pressions démographiques croissantes qui crée une la pression particulièrement aigüe sur le foncier agricole dans les zones littorales et périurbaines, à la multiplication des crises sanitaires et aux impacts du changement climatique (sècheresse, inondations..).

Le secteur agricole régional doit par conséquent renforcer ses atouts, en répondant aux enjeux majeurs que constituent le développement et la structuration des filières, la question des emplois et préservation des espaces agricoles, le soutien à l'agriculture biologique et au secteur agroalimentaire, deuxième employeur régional mais aussi la recherche et l'expérimentation pour une agriculture résolument méditerranéenne, moderne, orientée vers la qualité et le développement durable.

La Région réaffirme par ailleurs sa volonté de s'engager progressivement mais durablement dans une démarche de réduction de l'emploi des pesticides en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Dans le cadre du budget 2013, il s'agit de poursuivre le développement d'une agriculture productrice d'un environnement de qualité, d'affirmer le développement et l'organisation économique de ce secteur, la structuration des circuits courts selon les filières et les territoires, d'accompagner les agriculteurs dans la modernisation de leurs exploitations y compris celles des lycées agricoles, d'accompagner le renouvellement des générations et de maintenir le dialogue avec les organisations syndicales en prise directe avec les agriculteurs.

Il s'agit aussi plus particulièrement de conforter le volet recherche et expérimentation prenant en compte la question de la biodiversité agricole afin d'assurer l'adaptation de nos productions aux évolutions contextuelles. Enfin l'année 2013 devrait permettre de développer une marque régionale pour les produits agricoles et agro-alimentaires à partir d'un chantier et d'un travail de concertation engagé depuis 2011.

La démarche de concertation et de lobbying engagée en 2010 dans le cadre du chantier de révision de la PAC doit se poursuivre notamment à l'échelle nationale en adéquation avec le calendrier fixé par l'U.E.

## **L'eau et les milieux aquatiques**

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, il conviendra d'agir dans les prolongements des engagements pris en 2012 lors du forum mondial de l'eau et du forum alternatif de l'eau.

En particulier, l'enjeu stratégique pour l'année 2013 sera l'adoption de la Charte régionale de l'eau qui incitera l'ensemble des acteurs régionaux à adhérer à la nouvelle stratégie régionale de l'eau définie dans la démarche du SOURSE et à adhérer à la nouvelle assemblée de gouvernance opérationnelle de la ressource en eau et des aquifères (AGORA).

Dans le cadre délimité de ses missions et de ses compétences, la Région aura donc la nécessité, à l'issue du SOURSE, de définir sa nouvelle politique d'intervention dans le domaine de l'eau.

Pour cela, sera menée en 2013 l'étude d'évaluation GIEMA portant sur le dispositif d'intervention de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, et une mission d'expertise de la concession régionale des

ouvrages de la société du canal de Provence prenant en compte le devenir de la concession départementale du Vaucluse.

En outre, l'espace public régional de l'eau achèvera ses travaux relatifs à l'observatoire des services publics de l'eau et poursuivra sa démarche d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent revenir à une gestion publique de ces services.

L'année 2013 verra l'aboutissement d'une stratégie régionale de l'hydraulique agricole pilotée par la chambre régionale d'agriculture en collaboration avec la Région.

Enfin, 2013 devrait permettre de concrétiser l'équipement hydraulique construit par la SCP entre le Muy et Ste Maxime reliant ainsi la zone littorale varoise à l'équipement principal de Verdon-St Cassien afin de pallier à toute éventuelle rupture dans l'utilisation en eau de ce territoire et à une meilleure gestion globale de la ressource.

## **La forêt et le développement agricole**

La forêt régionale couvre 48% du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur et joue un rôle éminent dans la gestion de l'espace. Elle est un véritable enjeu d'aménagement et de développement économique, structurant pour les territoires.

C'est pourquoi la Région réaffirme sa volonté de mener une politique forestière volontariste, autour d'orientations stratégiques fondées sur les enjeux et objectifs suivant : assurer la pérennité et le renouvellement de la ressource à long terme en préservant la biodiversité, en favorisant le remembrement forestier, accroître la valorisation des bois et organiser la filière en confortant la compétitivité du tissu des petites et moyennes entreprises et en soutenant l'innovation technologique. Enfin, favoriser la connaissance, la formation et les échanges en développant les axes de coopération interrégionale, transfrontalière ou méditerranéenne.

En 2013, l'accent sera mis sur la structuration de la filière bois et la construction d'une interprofession régionale, la labélisation finale de la forêt modèle de Provence.

Par ailleurs, le foncier forestier et agricole est un enjeu majeur pour le maintien et la pérennisation de nos agricultures régionales. En effet, par exemple, entre 2000 et 2010, la perte de surface agricole utilisée est estimée à 12 %, soit une disparition de 8 700 hectares par an.

Dans ce contexte, la Région s'est dotée de dispositifs d'aides en faveur des collectivités territoriales qui s'engagent dans l'élaboration de politiques foncières en matière de préservation et mobilisation de foncier agricole, et a établi plusieurs partenariats avec les opérateurs fonciers dans une logique de complémentarité permettant de traiter la diversité des problématiques rencontrées sur le territoire le plus opérationnellement possible. Ces actions seront poursuivies et renforcées en 2013, et des actions seront développées afin de préserver le foncier forestier.

## ***Les solidarités, la lutte contre les discriminations et la prévention de la délinquance***

Alors que les inégalités sociales et économiques se sont accrues dans l'ensemble du pays, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, connaît, plus que les autres régions françaises, une accentuation des disparités de tous ordres. Les situations de pauvreté y sont plus exacerbées, les écarts de revenus s'accroissent sensiblement entre ceux des ménages les plus pauvres et ceux des ménages les plus riches.

<b>BP 2013 - PREVENTION &amp; SECURITE</b>	<b>AP 2013</b>	<b>AE 2013</b>
<b>SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE</b>	<b>0,146 M€</b>	<b>2,660 M€</b>
Culture et patrimoine	0,000 M€	0,090 M€
Prévention de la Délinquance et Sécurité	0,146 M€	2,570 M€
<b>INNOVATION, EMPLOI, FORMATION</b>	<b>0,000 M€</b>	<b>1,449 M€</b>
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	0,282 M€
Formation	0,000 M€	1,166 M€
<b>PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE</b>	<b>0,000 M€</b>	<b>0,975 M€</b>
Lycées	0,000 M€	0,975 M€
<b>TOTAL</b>	<b>0,146 M€</b>	<b>5,083 M€</b>

Dans notre région, « plus on est jeune, plus on est pauvre », plus de 21% des moins de 19 ans et plus de 15% des habitants de PACA se situent en deçà du seuil de pauvreté. De plus notre territoire figure parmi les plus touchés par la pauvreté des enfants.

Par ailleurs, les prestations sociales occupent une part plus importante dans les ressources des ménages en région qu'au niveau national. Parmi les ménages les plus pauvres cette part atteint les 35% de revenus disponibles. D'autre part, au regard du décalage existant entre les prix de l'immobilier et les niveaux de vie, les habitants voient la part de la dépense de logement fortement peser dans leur budget rendant les conditions de logement encore plus difficiles qu'ailleurs. Enfin le taux de chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur est structurellement plus élevé.

Dans ce contexte de crise socio-économique, maintenir et développer les mesures, actions et dispositifs de lutte contre la précarité, la grande pauvreté, améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre l'exclusion, et participer à la réduction des écarts de développement social des territoires, en conclusion renforcer la solidarité régionale, reste une nécessité.

Cette politique volontariste se décline en direction des publics fragilisés, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les jeunes et les familles, mais aussi en fonction des problématique relatives à chaque territoire, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, qui présentent des caractéristiques socio-économiques défavorables.

Les axes d'intervention engagés les années précédentes sont maintenus et restent d'actualité dans le soutien aux initiatives et projets des opérateurs essentiellement associatifs qui œuvrent dans le renforcement des solidarités et l'amélioration du lien social en privilégiant ceux qui s'inscrivent dans un cadre contractualisé (accord-cadre centres sociaux, réseau des banques alimentaires, CIDF, convention Justice-Région,...) et qui structurent l'action régionale sur les territoires, notamment ceux qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire.

La sécurité et la prévention de la délinquance sont des responsabilités régaliennes de l'Etat. S'il n'appartient pas à la Région de mener unilatéralement une politique dans ces domaines, celle-ci entend poursuivre sa contribution aux politiques de prévention en direction des jeunes dans le cadre de son partenariat avec le ministère de la Justice, de son programme de médiation sociale et de sa participation aux CLSPD et aux CUCS.

L'enjeu est notamment de développer des actions complémentaires aux grandes politiques régionales, qu'ils s'agissent des transports (programme régional de sureté dans les TER), de la formation professionnelle (dispositif ETAPS-PJJ à destination des jeunes sous mains de justice et dispositif de médiation sociale), de la culture (actions à destination des détenus), du sport (dispositif prévention dans le sport).

Dans la continuité des actions développées les années précédentes et en partenariat avec l'Etat et les collectivités, une attention particulière sera également portée à la problématique des populations marginalisées telles que les Rom.

## ***La politique de la ville***

La Région maintiendra son effort en matière de politique de la ville pour permettre un développement des villes de la région à la lumière des grandes compétences régionales que sont l'éducation, la formation, le développement économique, mais également au titre de ses politiques volontaristes des solidarités, de la santé, et celles en direction de la jeunesse.

Pour ce faire, elle poursuivra sa contribution aux programmations issues des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Dans un même temps, la Région entend également travailler à renouveler son partenariat avec l'Etat dans la perspective des années à venir. En ce sens, elle engagera dès le début de l'année 2013, la mise en œuvre des ateliers régionaux des villes (ARV) sur les territoires qui rencontrent les problématiques de relégation urbaine les plus importantes. Ces instances participatives permettront de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'une territorialisation des interventions régionales en matière de développement social urbain. La finalité est d'accompagner des démarches de projet adossées à des initiatives locales afin de donner une nouvelle dynamique à l'action publique dans les territoires urbains concernées.

<b>BP 2013 - POLITIQUE REGIONALE DES VILLES</b>	<b>AP 2013</b>	<b>AE 2013</b>
<b>SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE</b>	2,755 M€	9,981 M€
Vie associative	0,300 M€	0,319 M€
Sports	0,400 M€	1,855 M€
Culture et patrimoine	0,023 M€	0,566 M€
Prévention de la Délinquance et Sécurité	0,936 M€	2,822 M€
Solidarités	0,624 M€	3,768 M€
Santé Alimentation	0,471 M€	0,650 M€
<b>INNOVATION, EMPLOI, FORMATION</b>	0,000 M€	0,135 M€
Tourisme	0,000 M€	0,135 M€
<b>PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE</b>	1,450 M€	0,340 M€
Habitat, urbanisme et aménagement urbain	1,450 M€	0,340 M€
<b>TOTAL</b>	<b>4,205 M€</b>	<b>10,456 M€</b>

Pour mener cette expérimentation, la Région s'est dotée d'une mission pour l'égalité des territoires et l'innovation sociale. Celle-ci travaillera en lien avec les collectivités concernées et les services de l'Etat dans la perspective de capitaliser des expériences et des pratiques qui pourront contribuer à redéfinir un cadre commun d'action permettant d'articuler requalification urbaine et développement social, tout en associant les acteurs locaux et les habitants à l'élaboration et au pilotage de la politique qui sera menée en direction de leurs territoires..

## ***La santé et l'alimentation***

Dans la continuité de l'action conduite en 2012, la politique volontariste de la santé et de l'alimentation se décline à travers une approche :

- thématique : la prévention, l'accès aux soins, l'appui aux malades et leurs familles,
- territoriale : territoires urbains sensibles, péri-urbains et ruraux en situation de désertification médicale,
- par public, la priorité étant le public jeune.

Ainsi, le dispositif régional de prévention et de promotion de la santé permet la mise en œuvre d'initiatives et d'actions principalement en direction des jeunes (lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle,...) afin de prévenir et de lutter contre les addictions (drogues, alcool, ..), l'obésité et les comportements à risques, cela aussi bien sur les territoires urbains sensibles (CUCS), péri-urbains que ruraux.

La Région apportera par conséquent un soin particulier à la qualité de l'alimentation des jeunes qui reste liée à la prévention des problèmes de santé.

Le dispositif des « Maisons régionales de Santé » est en développement. Après une première année qui a vu la création de 9 structures, une vingtaine de projets sont en devenir, qui constitueront en 2013 un réseau d'offre de soins de premier recours territorial.

L'action en direction de places supplémentaires en établissements spécialisés pour personnes en situation de handicap et personnes âgées, dans le cadre du CPER, se poursuit dans une logique d'aménagement du territoire et de services aux habitants de la région à rendre dans un objectif de « vivre ensemble ».

L'année 2013 est marquée par la mise en œuvre du dispositif régional d'accès pour tous à la contraception, nouvelle initiative régionale, qui à travers un volet de formation et de sensibilisation des acteurs relais, un volet d'information et de communication auprès des jeunes et d'un PASS SANTE + qui permet l'accès à des prestations de santé gratuites (visites chez un médecin ou un spécialiste, analyses biologiques, achat de contraceptif, ...) propose un véritable dispositif concerté et structuré d'accès à la contraception pour tous.

## **IV- Une vision stratégique régionale**

### ***Démocratie et services publics***

Après l'adoption de la Charte régionale de la démocratie en octobre 2012, il s'agira en 2013 de mettre en œuvre ses orientations dans le cadre d'actions définies avec les élus et une large implication des directions et services de l'Institution, et notamment :

- la formation des délégués stagiaires et apprentis ;
- l'expérimentation d'espaces de dialogue social territorial ;
- la mise en place de la conférence annuelle des instances participatives ;
- l'édition d'un guide des bonnes pratiques à destination des services de la Région ;
- la popularisation de l'accès aux données publiques via l'open-data.

Par ailleurs, comme chaque année, le rendez-vous citoyen des états généraux de la Région sera organisé sur un thème d'actualité à définir. Dans ce cadre, les Fabriques de la démocratie seront reprises avec les partenaires de l'Institution qui le souhaiteront.

### ***Prospective, études et démocratie de proximité***

L'année 2013 sera celle de la finalisation des schémas stratégiques et de la mise en œuvre opérationnelle des travaux de prospective.

#### **Démarche de révision du SRADDT : notre région à 2030**

##### *Achever la révision du SRADDT*

L'année 2013 verra s'achever la révision du Schéma régional de développement durable du territoire (SRADDT) - « notre région à 2030 », schéma « transversal » à une vingtaine de démarches stratégiques et prospectives.

Cette révision se place dans la continuité de la vaste démarche de co-construction (ateliers territoriaux, forums, tests citoyens...) entamée depuis 2011. Elle trouvera son aboutissement au terme de l'année 2013 après une mise à disposition des collectivités et du public du projet de charte au printemps.

Toutefois, elle s'inscrit dans un contexte de profonde transformation du paysage institutionnel dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences, notamment en termes de répartition des compétences et de recomposition des territoires dans le cadre des Schémas départementaux de coopération intercommunale.

## *De nouveaux outils opérationnels de mise en œuvre du SRADDT au travers de l'OIR Val de Durance*

Le SRADT avait identifié des « Territoires à enjeux », sur lesquels la Région souhaite intervenir de manière forte par le biais de la coopération et la mise en synergie des acteurs locaux. Aussi, la Région a délibéré le 29 juin dernier en faveur de la mise en place d'un outil expérimental et innovant à savoir l'OIR (opération d'intérêt régional) qui constitue une stratégie globale d'aménagement et de développement permettant d'impulser et de mettre en synergie des dynamiques opérationnelles exemplaires en matière de développement durable et d'innovation territoriale.

Le Val de Durance a été identifié comme devant faire l'objet d'une première expérimentation d'OIR, qui comprendra une directive régionale d'aménagement-territoriale (DRA-t), fera l'objet de la mise en place d'une gouvernance de projet autour d'un « accord territorial » qui en sera le cadre d'ensemble, précisé par des contrats de projet spécifiques ou contrats de territoire et permettra la mise en œuvre de projets labellisés.

Une démarche sera engagée, dans le même esprit, sur les autres territoires à enjeux. L'Etang de Berre fera l'objet des premières investigations en vue de la mise en place d'un processus opérationnel. L'aire d'Avignon et le centre Var devrait également pouvoir être conduits en 2013.

### *Engager un processus d'élaboration de directives régionales d'aménagement (DRA) thématiques*

Parallèlement, un travail va être engagé pour préparer l'élaboration de DRA thématiques en application du SRADDT. Les approches concernant le périurbain et l'étalement urbain, articulation OIN - métropole notamment seront abordées.

## **Coordination stratégique des contrats et programmes : conclure le CPER 2007-2013 et préparer la prochaine génération de contrat(s) 2014-2020**

L'année 2013 va être marquée par la clôture du contrat de projets 2007-2013 et la négociation de la nouvelle génération de contrat(s) dans un contexte dont le cadre n'a pas été encore arrêté par le nouveau gouvernement. En parallèle, se conduiront également les travaux d'élaboration de programmes opérationnels 2014-2020.

### **Etudes et Prospective**

#### *Poursuivre les autres travaux de prospective*

A l'instar des années précédentes la Région interviendra sur deux volets essentiels de la prospective à travers d'une part, un programme d'études, d'observation et de prospective fondé sur :

- l'acquisition de bases de données statistiques brutes ou travaillées,

- la réalisation de diagnostics, d'études par des bureaux d'études spécialisés, des partenariats avec l'Etat, des laboratoires universitaires et des organismes de recherche,
- la passation d'une convention annuelle avec l'INSEE,
- le suivi et la participation active aux réflexions en matière de prospective et d'information en interne aux services de l'institution mais également au sein de structures telles que les observatoires (ORM, PACA conjoncture...)

et d'autre part, l'Information géographique (expertise et production de cartes) :

- acquisition des droits d'utilisation de référentiels géographiques (IGN, ortho photographies numériques, occupation du sol),
- le financement du CRIGE : programme d'activités annuel, numérisation de données thématiques, mise en œuvre de la directive Inspire, etc.

## ***Développement des territoires***

La politique régionale du développement des territoires contribue à la construction d'une éco Région par la mise en œuvre de politiques adaptées à la diversité des territoires et des espaces géographiques, du littoral au massif alpin, des agglomérations et des espaces métropolitains aux territoires ruraux et montagnards.

A ce titre, en articulation avec les enjeux du SRADDT, la Région accompagne l'ensemble des dynamiques de projets de territoire, des pays, des agglomérations et des parcs naturels régionaux. Une attention particulière sera apportée aux enjeux métropolitains.

### **Animation et suivi des projets et des contrats de territoire**

- **Contractualisation territoriale 2011-2013 : vers des éco- territoires**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soucieuse de confirmer et d'accroître son soutien aux dynamiques territoriales portées par les pays, et de réaffirmer la priorité qu'elle accorde au principe de participation, notamment au travers de son soutien aux conseils de développement, poursuit la mise en œuvre des contrats de pays.

Afin de prendre en compte les nouveaux enjeux territoriaux liés à la montée en puissance de certaines problématiques de développement soutenable, aux effets de déstructuration-restructuration de l'offre de services publics au plus près des habitants et de recomposition des territoires induits par la réforme territoriale, ces contrats accompagneront et inciteront les territoires en 2013 à devenir des « éco territoires ».

Quatre thématiques structurantes constituent l'armature de ces contrats, et donnent lieu à des projets financés d'une part dans le cadre de fonds régionaux dédiés (notamment le fonds régional d'initiative locale), et d'autre

part au travers de programmes contractualisés avec l'Etat (CPER, volet valorisation des territoires ruraux) :

- Intelligence territoriale et participation
- Réaction et adaptation au changement climatique
- Nouveaux services à la population
- Et demain, les territoires

- **les conventions LEADER**

La génération LEADER 2007-2013 est structurée sur les territoires de projets pays et parc naturels régionaux. Dix conventions Leader ont été conclues pour la période 2008-2013 entre l'Etat, l'ASP, la Région et les GAL (Groupe d'action locale), structures porteuses des programmes de développement dont la stratégie est principalement ciblée sur les questions d'économie locale (maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi), de services (gérer et structurer l'économie résidentielle pour les populations, développer et adapter l'offre de services), de patrimoine (gérer et valoriser le patrimoine rural, naturel, et culturel).

En 2013, la Région continuera à apporter la contrepartie financière aux dotations du FEADER, à travers le Fonds régional LEADER mis en place à cette fin. Il est à noter que le programme LEADER, qui fait la preuve de son efficacité depuis sa création pourrait voir son importance accrue dans le cadre de la future programmation européenne 2014-2020, notamment par rapport à de nouvelles pratiques multi fonds.

- **les services urbains innovants**

Les territoires de Provence Alpes Côte d'Azur connaissent un essor démographique dont les conséquences en matière d'urbanisation et de périurbanisation sont avérées. Cela nécessite une stratégie territoriale ambitieuse permettant d'initier, par l'intermédiaire de crédits contractualisés, des projets de services innovants à destination des populations vivant dans les agglomérations.

Les premiers projets entrant dans le cadre de ce dispositif ont été votés en 2012. En 2013, cette politique d'accompagnement et de développement sera poursuivie avec les territoires urbains sur lesquels ces projets se déploient, en synergie avec les objectifs retenus par les SCOT quand ils sont finalisés, et en étroite collaboration des instances participatives, notamment les Conseils de développement.

## **La montagne et le massif alpin**

En application de la loi Montagne, la Région contribue à la définition à l'échelle interrégionale et à la mise en œuvre à l'échelle régionale d'une politique de la montagne. Cette politique s'inscrit dans la compétence aménagement du territoire de la Région, qui confie à la Région la responsabilité d'élaborer un schéma d'aménagement de la montagne et sa mise en œuvre au travers de la contractualisation avec l'Etat.

La Région met en œuvre une politique en faveur de la montagne guidée par les principes de la reconnaissance des spécificités des territoires et activités de montagne, dans un contexte interrégional et transfrontalier, notamment avec les Région Rhône-Alpes, Ligurie, Piémont et Val d'Aoste en Italie.

En 2013 la mise en œuvre des programmes régionaux sera poursuivie en direction de l'ensemble des territoires du massif (600 communes), répondant à leur diversité, que ce soit au travers des espaces valléens, des espaces nordiques ou des sites pilotes d'activités de pleine nature et en lien toujours plus étroit avec les dynamiques en œuvre sur les Pays et les PNR.

Plus de 450 communes sont impliquées dans des démarches intercommunales et de projet, avec leurs communautés de communes, leurs syndicats mixtes, leurs Parcs naturels régionaux et leurs Pays. 52 programmes sont engagés dans les trois dispositifs opérationnels, via des conventions régionales pluriannuelles et partenariales.

L'intervention de la Région en soutien aux démarches de projet, à l'ingénierie et à la mise en réseau des acteurs permet de soutenir des dynamiques positives en cohérence avec les enjeux d'adaptation au changement climatique, de développement de l'activité, des services et de la place des saisonniers et des jeunes dans ces territoires.

Pour la dernière année du contrat, la coordination et la mise en œuvre des engagements régionaux découlant de la convention interrégionale du massif alpin (qui est la déclinaison sur le massif du CPER 2007-2013), ainsi que du programme opérationnel interrégional du massif alpin, volet complémentaire au CPIER, permettant la mobilisation de financements européens, sera particulièrement stratégique.

Les engagements financiers de l'Etat et de l'Europe, liés au respect par la Région de ses propres engagements financiers, constituent un soutien indispensable à la mise en œuvre d'une politique de développement durable et solidaire du massif alpin, qui, tenant compte des contraintes particulières de ces territoires, permet d'en valoriser les atouts, notamment sur l'axe structurant relatif à l'évolution de l'offre touristique alpine et à l'accompagnement des mutations des espaces valléens.

La Région s'impliquera également fortement sur le programme transfrontalier Alcotra qui a permis d'accompagner des projets intégrés dans les Alpes du Sud à hauteur de 23M d'euros depuis 2007. Ces financements européens, apportant 75% du coût total des projets, constituent un levier indispensable pour les territoires de montagne et permettent à la Région d'impulser des politiques de solidarité avec une contrepartie à hauteur de 10 à 15% seulement sur les projets.

Par ailleurs, la Région poursuivra sa politique de soutien et d'impulsion des initiatives participant à l'auto-développement en montagne autour du développement territorial, social, et culturel. Dans le cadre du développement du massif seront notamment prises en compte des opérations relevant des engagements de la Région dans la convention de solidarité avec les

départements alpins ainsi que dans les contrats de redynamisation des sites de défense de la vallée de l'Ubaye et de Briançon.

La convention de solidarité conclue avec les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes engage la Région à contribuer financièrement à hauteur de 2 M d'euros pour chacun des départements, au titre de l'aménagement solidaire et durable des territoires.

Enfin, la Région, après la réussite du projet « Silmas » sur la gestion durable des lacs alpins, qui s'est conclu en 2012, s'impliquera en 2013 dans les réflexions et démarches engagées autour d'une macro région Alpes et suivra avec attention les actions engagées dans le cadre du programme européen « Espace Alpin », sur les enjeux énergétiques, les mobilités, etc.

### **La mer et le littoral**

La zone côtière accueille 80% de la population résidente de la Région. C'est un espace à forts enjeux pour le développement régional et l'aménagement du territoire, tant en termes économiques que sociaux et environnementaux.

Dans un contexte de redéfinition des compétences publiques, de préparation de la prochaine période de programmation européenne et des CPER, de nouvelle politique commune des pêches au niveau européen, le diagnostic et la stratégie régionale de la mer et du littoral, adoptés en fin 2012 identifient les priorités régionales pour sa politique littorale et maritime.

Crise économique, changements climatiques, modification des grands équilibres mondiaux affectant particulièrement la zone méditerranéenne, appellent à renforcer l'efficacité des politiques publiques, notamment sur les zones les plus peuplées où se cristallisent la majorité des conflits d'usage et risques environnementaux.

L'action de la Région pour le développement de l'emploi et de l'économie maritimes, la promotion des activités sociales, culturelles et sportives liées à la mer, ainsi qu'en termes d'aménagement du littoral et de gestion environnementale est confortée par la stratégie partagée par le conseil consultatif régional de la mer.

Les thématiques emploi-formation-économie seront plus particulièrement en valeur et feront l'objet d'une évaluation spécifique, et constitueront le thème des rencontres régionales de la mer et du littoral 2013.

La stratégie permettra également un éclairage équilibré de la gestion du littoral dans le cadre de l'évolution de la gouvernance mise en place par l'Etat. En effet, des comités de façade maritime ont été constitués. La Région préside la commission permanente du comité de façade méditerranéen, qui comprend, outre Provence-Alpes-Côte d'Azur, les régions Languedoc-Roussillon et Corse.

D'autre part, dans le cadre de l'accompagnement des territoires d'observation et d'aide à l'ingénierie au travers du CRIGE, il a été identifié la nécessité d'acquérir un référentiel de données sous-marines (Litto3D),

constituant le socle indispensable à la mise en œuvre de politiques publiques de la mer et du littoral dans les domaines de la prévention des risques liés à l'impact du changement climatique dans le domaine de la protection du littoral, de l'aménagement du territoire, de la recherche et des études scientifiques. Ce projet, engagé en 2012, se poursuivra en 2013.

Une évaluation a par ailleurs été menée pour améliorer l'accès à la mer du plus grand nombre par la préservation ou le développement des cales de mise à l'eau. Elles s'avèrent être une clé de diminution de la pression sur les ports de plaisance et d'accès à la mer des habitants de Provence-Alpes Côte d'Azur. La Région a décidé de soutenir le développement de ces équipements portuaires.

Par ailleurs, la préservation et la mise en valeur du patrimoine littoral et maritime, entrant à la fois dans le champ de la culture, du tourisme, de l'innovation, ouvre de très nombreuses perspectives portées par un grand nombre d'acteurs. Une évaluation de ce potentiel sera réalisée en concertation avec les acteurs régionaux concernés.

De plus, de nombreux enjeux des zones côtières dépassent largement les limites du territoire régional et seront appréhendés, à l'échelle méditerranéenne, dans le cadre de la dimension internationale de la stratégie de la mer et du littoral, comme c'est le cas avec la conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), ainsi qu'au travers de MAREMED dont la Région est chef de file.

### **Biodiversité, espaces naturels et parcs naturels régionaux**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite la plus grande biodiversité de toute les Régions de la France métropolitaine. Une protection et une gestion intégrée de ce patrimoine s'avèrent indispensables, car il représente non seulement un élément majeur de la qualité de vie des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais aussi l'un des principaux atouts environnemental, économique et culturel.

C'est pourquoi les élus régionaux ont voté en décembre 2010, à l'unanimité, une délibération intitulée « Vers une stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

La politique de la Région s'attache donc à préserver une nature vivante, où la diversité des usages soit compatible avec la diversité biologique de la nature et au sein de laquelle chaque citoyen soit un acteur responsable du devenir des espaces naturels et de leur patrimoine.

En matière d'environnement et de développement soutenable, la Région a fixé parmi les priorités d'interventions la protection de la biodiversité, le partenariat avec les parcs naturels régionaux actuels ou en création, le soutien aux autres espaces naturels et la valorisation des ressources naturelles y compris dans leurs différentes dimensions économiques (agriculture, forêt, énergie, économie circulaire, bioconception,..). Ces objectifs s'inscrivent dans la perspective de la construction d'une éco région riche de nouveaux emplois.

Les orientations pour 2013 s'organisent autour :

- de la poursuite de la mise en œuvre des conventions d'objectifs pluriannuelles et partenariales (Région/parcs naturels régionaux/département(s) /Etat) adoptées en décembre 2011 et mises en œuvre au travers de programmes annuels d'actions ;
- de la montée en puissance du nouveau parc naturel régional des Préalpes d'Azur, à travers un conventionnement et des moyens répondant aux engagements pris dans la charte (personnel, programme d'actions) ;
- du soutien à la création du parc naturel régional des Baronnies Provençales ;
- de la réalisation des études de création pour deux projets de parcs naturels régionaux (Mont Ventoux et Sainte Baume) ;
- de la poursuite de l'élaboration de la stratégie globale de la biodiversité et du schéma régional de cohérence écologique, avec la définition des orientations et mesures résultant du diagnostic et de la démarche participative engagée, mais également avec le lancement des premières actions opérationnelles ;
- de la poursuite de la mise en œuvre effective de la compétence régionale en matière de réserves naturelles régionales (soutien à la gestion des 6 existantes et création de nouvelles réserves) ;
- du soutien à la gestion et la protection des autres espaces naturels régionaux (parcs nationaux, conservatoires botaniques, conservatoire du Littoral, etc.), en confortant les acquis et en favorisant les partenariats ;
- de la réflexion autour de projets de territoire comme les Monges ;
- de la coopération décentralisée avec le delta du Guediz (Turquie), la Région de Tanger Tétouan (Maroc) ; l'Etat de Sao Paulo (Brésil) et les Régions de Jezzine et Tyr (Liban) ;
- de la communication autour des Parcs naturels régionaux, de la biodiversité, des RNR ;
- des engagements contractuels pris en 2007 notamment au travers du contrat de projet Etat-Région et de la Convention interrégionale du Massif Alpin.

Aujourd'hui, le rôle des parcs naturels régionaux en matière de développement local et d'amélioration de l'environnement est reconnu par tous. La Région, à l'initiative de leur création, considère ces espaces naturels comme des territoires privilégiés pour y appliquer des politiques exemplaires, innovantes de développement maîtrisé et durable.

La Région s'attachera au développement du travail en réseau des PNR, à la poursuite des partenariats engagés entre les PNR et les pays dans le cadre de la mise en œuvre du programme Leader, au transfert d'expériences des PNR avec leurs bassins de vie et au renforcement de coopérations avec les agglomérations.

Enfin le rôle des PNR dans la future programmation Leader sera prépondérant dans un contexte régional de métropolisation, d'imbrications du rural et du périurbain, compte tenu de la proximité des PNR avec la couronne littorale, les vallées du Rhône et Durance.

## ***Développement soutenable et climat***

Dans un souci de sobriété financière, et en tirant le meilleur parti des efforts consentis de longue date en faveur d'un développement équilibré, la Région amplifiera en 2013 sa politique globale de développement soutenable, tout particulièrement en l'inscrivant dans le cadre et en complémentarité des grandes orientations nationales structurées par la Conférence environnementale de l'automne et le débat sur la transition écologique et énergétique qui s'engage.

Parce que c'est au niveau des territoires qu'émergent les gisements et que peuvent être le mieux mobilisés les partenaires, c'est en effet au plus proche du terrain, au niveau régional que peuvent être effectivement mises en œuvre les politiques de maîtrise des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La Région a ainsi vocation à promouvoir, avec tous ses partenaires locaux et départementaux, les programmes d'actions qui doivent permettre d'inscrire Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les grands enjeux des changements climatiques qui imposent de poursuivre à la fois une stratégie résolue d'atténuation et d'adaptation au cœur desquels les équilibres économiques et sociaux doivent prendre une place toujours plus affirmée.

La Région s'appuiera à cet effet sur un effort accru de territorialisation et de structuration des partenariats, avec comme ligne directrice les grands objectifs de son Agenda 21 actuellement en cours de révision et notamment sur son volet climat-énergie matérialisé par le plan climat-énergie régional proposé au vote en décembre 2012.

Elle s'appuiera également sur la mise en œuvre d'actions favorisant la prise de conscience et l'appropriation des enjeux par le plus grand nombre, et la promotion des initiatives et démarches éco-citoyennes.

### **La promotion d'une excellence énergétique climatique et environnementale**

La Région dispose désormais de deux cadres de référence imposés par la loi :

- le schéma régional climat air et énergie élaboré conjointement avec l'Etat,
- le plan climat énergie régional qui présente le bilan carbone et définit les objectifs pour la consommation interne de la Région ainsi que des chantiers majeurs pour le territoire régional.

La Région, avec tous ses partenaires Etat, ADEME, Collectivités, s'efforcera en 2013 de territorialiser ces approches afin qu'elles soient mieux partagées et appropriées par les acteurs et par là rendues plus opérationnelles.

Elle s'appuiera sur son implication en la matière et sur les résultats tangibles de ses actions pour tirer le meilleur parti de la nouvelle génération des Fonds Structurel qui intègrent comme priorité la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique et dont la négociation s'ouvre.

Par ailleurs la Région finalisera en 2013 le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, et dans son prolongement définira des éléments en vue d'une politique relative au positionnement régional en matière de risques technologiques.

Le plan AGIR + plus qui a tracé des objectifs stratégiques qui se dessinent en projets-cadre va continuer à promouvoir des approches opérationnelles, pour le plus grand nombre d'acteurs et au-delà pour la population régionale qui doit être appelée à s'y associer grâce à des dispositifs grand public. Le programme passera de la démarche d'expérimentation et de démonstration à la densification et la massification en direction du plus grand nombre d'acteurs et notamment le grand public.

Une première étape de conditionnalité en matière d'environnement et de climat se mettra en place pour les manifestations aidées par la Région avec des outils qui trouveront leur plein retentissement au cours de Marseille Provence 2013.

Les chantiers de la réhabilitation des bâtiments et de lutte contre la précarité énergétique seront poursuivis avec des opérations phare et le développement des actions du programme de coopération européenne MARIE.

De même la Région poursuit son soutien aux filières d'avenir porteuses d'emploi : réseaux intelligents (smart grids), valorisation des déchets, éolien flottant,...

## **Une Région volontaire et exemplaire**

Qu'il s'agisse du plan climat ou plus largement de l'Agenda 21 régional, la recherche de l'exemplarité est le fondement de la capacité de la Région à promouvoir, auprès de ses partenaires comme auprès du grand public, les approches de développement durable.

L'Agenda 21, en s'appuyant sur « l'état des lieux » réalisé en 2012 débouchera sur une actualisation de nature à favoriser sa lisibilité et son appropriation par le plus grand nombre, avec l'expression de priorités plus affirmées.

En interne, le réseau de référents développement soutenable, participe étroitement à cette dynamique et à l'amélioration de la prise en compte des enjeux du développement soutenable dans les politiques régionales et à la prise en compte dans les pratiques quotidiennes et les modalités de fonctionnement et de gestion.

En appui et en collaboration avec la cellule de communication interne des actions de mobilisation des agents régionaux seront organisées.

Ces actions inscrites dans une démarche d'éco responsabilité globale devront conduire à une participation active du plus grand nombre à

l'organisation et à la tenue à Marseille en octobre 2013, des assises nationales du développement durable.

Les efforts de coordination de l'ensemble des schémas ayant un impact sur le développement durable, en appui des priorités régionales définies dans le chantier de révision du SRADDT seront renforcés par les perspectives nouvelles ouvertes, pour un rôle accru des Régions et des acteurs du terrain, par les orientations définies dans la Conférence environnementale pour la transition écologique.

### **L'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté**

L'efficacité des politiques intégrant les principes du développement durable reposant largement sur une bonne appropriation par le plus grand nombre, l'action de la Région en matière d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté sera renforcée, autour de deux axes prioritaires :

- élargir les publics et les acteurs afin de faire évoluer les pratiques à tous les âges de la vie ;
- développer et structurer de nouveaux axes d'action : la responsabilité sociétale des organisations (RSO), et plus largement l'écocitoyenneté qui fera l'objet d'appels à projets innovants.

A cet effet, afin de mieux favoriser la diffusion d'objectifs partagés entre tous les acteurs et de conforter les moyens de tous,

- en complément des dispositifs de conventionnement avec les principaux acteurs, des partenariats accrus avec les institutions de l'éducation nationale, ainsi que les acteurs et grands opérateurs régionaux, seront développés ;
- la promotion des démarches de développement soutenable de type Agenda 21 des lycées, des CFA ainsi que celles des collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur sera amplifiée.

Enfin l'année 2013 permettra de réorienter les actions visant à la prise en compte du paysage, à la fois comme résultante de politiques d'aménagement responsable et comme un élément clef facteur d'attractivité et de développement, notamment avec la mise en place d'appels à projets exemplaires sur la réduction de points paysager et les requalifications paysagères.

Ces diverses orientations se traduiront naturellement dans les diverses conventions que la région peut avoir avec ses partenaires : ARPE, IRFEDD, universités et associations.

## ***Evaluation***

L'évaluation est une démarche intégrée des politiques publiques. Elle a vocation à apprécier les effets et l'impact des politiques menées, à former un jugement sur leur sens et leur valeur, à rendre plus lisible l'action publique, à œuvrer pour sa cohérence et à être un outil d'aide à la décision. Elle doit participer, par ailleurs, à l'expression de la démocratie participative.

L'année 2013 sera marquée par le renforcement de démarches d'évaluation directement orientées vers l'aide à la décision :

- ingénierie et accompagnement des évaluations de politiques et programmes structurants
- mise en place de méthodes et des outils de suivi et d'évaluation à travers un appui méthodologique auprès des services de la Région ;
- consolidation et développement des démarches participatives en lien avec l'évaluation notamment à travers les états généraux de la démocratie.

Par ailleurs, à la suite du travail d'actualisation des indicateurs inscrits dans le CPER 2007-2013 réalisé en lien étroit avec les chefs de file Etat-Région, un processus de renseignement de ces indicateurs dans le logiciel PRESAGE a été lancé. Il est destiné notamment à faciliter la réalisation d'évaluations et à préparer l'élaboration de la prochaine génération du Contrat.

Dans le même temps, un travail a été fait avec les binômes Etat-Région pour sélectionner des opérations exemplaires que ce soit au niveau du processus de mise en œuvre et/ou des effets produits.

A l'issue de l'analyse détaillée de ces opérations, la Délégation à l'évaluation souhaite lancer un marché fin 2012. Il s'agira pour le cabinet d'études retenu de poursuivre une double finalité :

- déterminer la plus-value apportée par le contrat de projets ;
- préparer la négociation du prochain CPER 2014-2020.

En outre, en 2013, une démarche d'évaluation préparatoire à la mise en œuvre des programmes européens sera engagée.

Enfin, les évaluations environnementales seront conduites au regard de la réglementation.

La Région s'est engagée dans une refonte de sa commande publique, dont l'un des objectifs est d'améliorer la prise en compte des clauses sociales et environnementales.

## V- Une Région ouverte sur l'Europe et la Méditerranée

Après deux années marquées par les changements géopolitiques en Méditerranée, et la restructuration des programmes, des acteurs et des réseaux que ce soit au niveau des services de la Région que du bureau de représentation à Bruxelles, 2013 devrait permettre d'ajuster la stratégie régionale à l'international dans ce nouveau contexte, et de donner toute la mesure de l'ambition de la Région au niveau européen dans la préparation des programmes à l'horizon 2014-2020, lorsque ses nouvelles responsabilités d'autorité unique de gestion pourront s'exercer

### ***Ajuster la stratégie internationale de la Région et anticiper la programmation européenne***

#### **Prendre en compte les évolutions géopolitiques dans la priorité méditerranéenne**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivra son action de coopération décentralisée avec les territoires partenaires, majoritairement situés sur le pourtour méditerranéen.

Les orientations seront toutefois ajustées au regard des évolutions du contexte européen (préparation de la nouvelle programmation 2014-2020) et méditerranéen (suites des Printemps arabes), dans la continuité des délibérations de 2008 et 2009 relative à la stratégie internationale et au plan d'action méditerranéen.

Dans ce cadre, la Région poursuivra son action vers :

- le montage et le suivi d'accords de coopération décentralisée et des conventions de programmation visant à engager des opérations plus stratégiques, en cohérence avec les priorités et les compétences de la Région et de ses acteurs,
- le soutien aux initiatives des acteurs régionaux qui s'investissent à l'international et dont les projets s'inscrivent dans les priorités de la Région,
- le développement de l'animation et de la présence de la Région sur les territoires de coopération,
- le développement des partenariats et la structuration des compétences régionales notamment en soutenant développement de la plateforme de la coopération décentralisée, l'Agence Villes et Territoires Durables en Méditerranée et l'Agence Economique Internationale,
- le soutien aux projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales du territoire régional ;
- l'inscription de l'action régionale dans les réseaux de coopération internationale qui permettent l'échange d'information, la mutualisation de bonnes pratiques et la recherche de partenariat, et promeuvent le

rôle des autorités locales et régionales dans le développement local et le renforcement de la démocratie (ORU-FOGAR, CRPM, Commission Med de CGLU...).

### **Concrétiser le positionnement européen et international de la Région dans la programmation 2014-2020**

La Région a défini en 2011 les orientations qu'elle envisageait de promouvoir en matière de politique européenne de coopération transfrontalière et transnationale. En 2012, la Région s'est engagée dans la mise en œuvre de ces orientations dans le cadre des travaux de préparation du futur des programmes Med, Alcotra, et IEVP, dont elle est déjà membre, et du programme France-Italie Maritime, auquel elle devrait pouvoir participer.

En 2013, tout en poursuivant son action de préparation de la nouvelle programmation 2014-2020, la Région visera à prendre de nouvelles responsabilités dans la gestion des futurs programmes de coopération territoriale. Il s'agira pour la Région de mener à bien les chantiers suivants :

- Pilotage transversal de l'implication de la Région dans le programme de coopération transfrontalière « ALCOTRA » et préparation, avec la Région Rhône-Alpes et l'Etat, d'une candidature française aux fonctions d'autorité de gestion ;
- Poursuite de l'animation et de l'administration transversale des programmes de coopération territoriale MED, IVC, Espace Alpin, et IEVP ;
- Présentation de la candidature de la Région aux fonctions d'Autorité de gestion du programme MED et du Programme voisinage IEVP Bassin méditerranéen, de façon à promouvoir la définition et la mise en œuvre d'une stratégie macro-régionale méditerranéenne ;
- Poursuite des travaux de l'Euro-Région Alpes-Méditerranée, dans la perspective de l'adoption d'un GECT, en fonction du contexte politique en Italie ;
- Développement d'une ingénierie de montage de projets internationaux, susceptibles d'être financés par des fonds européens sur des programmes tels que IEVP et sur les programmes pilotés en direct par la Commission tels que ANE et AL, CIUDAD, etc. qui constitue aujourd'hui une source complémentaire de financement des actions externes afin de leur donner davantage d'impact ;
- Suivi et animation des accords de coopération bilatérale européens et des réseaux européens et internationaux.

### **Assurer une solidarité humanitaire internationale**

Les années 2011 et 2012 ont été marquées par l'intervention solidaire de la Région au bénéfice des populations et territoires de la Corne d'Afrique et de la Syrie. La Région poursuivra son action humanitaire et de solidarité à l'international selon les modes suivants :

- l'accompagnement financier et technique des porteurs régionaux de projets qui sollicitent le soutien de l'institution régionale pour le

- montage d'actions humanitaires internationales ou s'intégrant dans le cadre de projets bénéficiant d'aides européennes,
- la réponse aux situations d'urgence humanitaire : interventions de secours d'urgence, de collecte et d'acheminement de matériel humanitaire, regroupant des ONG et des organismes de protection civile autour d'un projet régional,
  - l'inscription de l'action humanitaire dans le cadre des programmes européens qui visent à limiter les conséquences des changements climatiques et en particulier la détresse des populations sans-abri frappées par les catastrophes,
  - La préparation des territoires à la gestion de crise conformément aux recommandations du consensus européen pour l'action humanitaire (identification des zones humanitairement vulnérables, centre de stockage, collecte régionale de matériel d'intervention, exercice de simulation, mise en réseau des acteurs gestionnaires de crises en région PACA et entre régions de la Méditerranée).

### ***Piloter la politique régionale européenne au bénéfice du territoire régional et préparer les nouvelles responsabilités de la Région en la matière***

L'année 2012 aura été marquée par le lancement des travaux de préparation de la future période de programmation 2014-2020.

Les enjeux pour la Région sont très importants : plus de 700 millions d'euros de crédits européens sont potentiellement concernés (sur la base de 2007-2013), fléchés en grande partie sur les politiques au cœur des compétences de la Région (économie, innovation, emploi, formation, développement durable, aménagement du territoire, agriculture et pêche...).

Par ailleurs la nouvelle loi de décentralisation prévue pour l'automne 2012 devrait confier aux Régions la responsabilité de la gestion des fonds européens en région (l'autorité unique de gestion – AUG). Ceci représente une grande opportunité mais aussi un grand défi pour notre institution tant en terme de responsabilités que d'organisation.

Afin de préparer au mieux cette nouvelle période de programmation en respectant le calendrier très contraint défini par l'Union (transmission des propositions de programmes régionaux à la Commission à la fin du premier trimestre 2013 pour pouvoir démarrer la programmation début 2014), les actions suivantes ont été conduites en 2012 :

- Elaboration d'une délibération présentant les orientations stratégiques que la Région souhaite porter dans le cadre de la préparation de 2014-2020. Cette délibération sera présentée au vote lors de la session plénière d'octobre 2012 ;
- Rédaction conjointe avec l'Etat, et avec consultation du partenariat régional, du diagnostic territorial qui servira de support aux futures propositions de programmes, et qui doit être transmis à la DATAR fin octobre 2012.

En matière de gestion des crédits européens 2007-2013, l'année 2012 aura été marquée par d'importantes difficultés provenant pour une large part d'insuffisances de pilotage et de coordination au niveau national, et ayant conduit à des taux d'erreur supérieurs aux 2 % tolérés par la Commission. Il en résulte une situation très préoccupante au niveau national caractérisée par de très nombreuses suspensions de paiement (FEDER au niveau national, FSE dans de nombreuses régions dont Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Dans le cadre de ses subventions globales, la Région a été particulièrement impactée par la remise en cause par la Commission du régime des actions collectives tel que mis en œuvre sur la base des préconisations de l'Etat. Cependant le Conseil Régional en lien avec l'AUG a été en capacité d'élaborer une procédure d'urgence qui a permis de continuer à financer les politiques concernées (PRIDES, RRI, en particulier) dans l'attente d'une solution nationale définitive (et tardive).

Suite à un contrôle opéré par l'Etat, le Conseil régional a également du proposer un plan de rattrapage relatif à la mise en œuvre de la subvention globale FSE et portant sur le contrôle des émargements des organismes de formation cofinancés.

Dans ce contexte, la Région a encore renforcé ces procédures en matière de gestion des fonds européens, en intégrant l'ensemble des recommandations, préconisations et remarques provenant des différents organismes de contrôle (AUG, CICC, DG Regio, Cour des Comptes Européenne).

Parallèlement, la Région a continué à programmer des dossiers particulièrement emblématiques et structurants comme par exemple le fonds JEREMIE, le technopôle aéronautique à Avignon ou le plan de formation régional 2012-2013.

En 2013, la Région aura deux priorités stratégiques en matière de fonds européens :

- Poursuivre et amplifier l'effort en matière de préparation de la programmation 2014 2020 avec la nécessité de parvenir, en lien avec le partenariat régional, à des propositions finalisées de programmes régionaux à la fin du premier trimestre 2013 afin de les soumettre à la validation de la Commission. Le Conseil régional devra également se mettre en ordre de marche pour assumer le transfert de l'autorité unique de gestion qui devrait être effectif dès 2013. Ceci suppose une importante réorganisation des services (y compris l'intégration des moyens transférés par l'Etat) pour prendre en charge cette nouvelle compétence. Cela implique également que la Région soit en capacité d'assumer dès 2013 son rôle d'animation du partenariat régional pour l'élaboration des nouveaux programmes opérationnels (PO) ;
- Programmer (ou redéployer au sein des maquettes régionales) la totalité des crédits encore disponibles au sein des différentes subventions globales FEDER, FSE et FEADER de la Région tout en poursuivant les efforts de rigueur administrative exigés pour répondre

aux différents contrôles et plans de reprise nationaux et régionaux. L'objectif est bien d'optimiser la gestion des crédits 2007-2013 et de démontrer la capacité de la Région à assumer le rôle d'AUG pour 2014-2020.

### ***AUG – Les premiers bilans du Programme et la préparation du futur***

Concernant l'Autorité Unique de Gestion (AUG) du Programme MED, l'année 2013 constituera une année importante avec la clôture définitive des projets lancés en 2008 et certains de 2009, la programmation des derniers appels selon des axes et modalités innovants et la mise en route effective des travaux de préparation de la futur période.

En effet, une grande partie des projets classiques termine cette année et les projets du deuxième appel sont, quant à eux, déjà en capacité d'estimer le reliquat FEDER non dépensé qui pourra être récupéré sur le budget du programme. S'agissant des projets stratégiques en cours, 2013 marquera pour ces-derniers la concrétisation des principales actions pilotes.

Par ailleurs, de nouveaux appels à projets ont été élaborés pour, d'une part, affiner encore l'approche programmatique avec de nouveaux types d'appels et de projets (projets ciblés et centrés sur la capitalisation) et, d'autre part, engager la quasi-totalité de la maquette budgétaire du programme opérationnel.

Par rapport à ses prédécesseurs, cette dernière génération de projets MED amorce une nouvelle dynamique avec des budgets moins importants mais avec la volonté de se concentrer davantage sur l'aspect qualitatif et la « capitalisation ». Ceux-ci concentreront leurs objectifs autour d'actions précises qui, tout en se basant sur les acquis des projets antérieurs, s'inscrivent déjà dans l'esprit du nouvel agenda européen pour 2014-2020.

L'année 2012 a vu la mise en place du système de gestion intégrée des fonds de l'instrument d'aide de pré-adhésion (IPA) permettant aux pays des Balkans du programme de participer plus activement aux projets MED. 2013 marquera l'entrée en vigueur, avec la signature de l'accord financier, et la mise en pratique de ce système, avec le dépôt des premières demandes de paiement IAP.

En 2012 une Task-force MED a été constituée et sera opérationnelle jusqu'à la validation du prochain programme opérationnel (PO) Méditerranée par la Commission européenne (vraisemblablement début 2014). Parallèlement, les premiers éléments d'analyse qualitative du programme et des projets seront également mis à disposition courant 2013. A partir de ces éléments, la préparation du futur PO a été amorcée avec la participation de l'équipe AUG/STC actuelle, des Etats membres mandatés à ce titre et le soutien d'experts.

## ***La Région en Europe et l'Europe en région : l'enjeu de la transversalité***

Pour 2013, il s'agira de consolider les démarches de lobbying entreprises en 2012 sur le cadre financier 2014-2020 en travaillant étroitement d'un côté, avec le Parlement européen dans le cadre de l'adoption finale de ses rapports et, de l'autre, avec la Commission européenne afin d'influencer les aspects de mise en œuvre des règlements. Sur ce dernier aspect, une relation très étroite avec les fonctionnaires en charge des fonds européens, notamment relevant de la politique régionale, devra être garantie au quotidien.

Il s'agira aussi de continuer à promouvoir les priorités et spécificités de Provence-Alpes-Côte d'Azur à Bruxelles et assurer l'accompagnement du système régional (le Conseil régional et les acteurs) dans ses démarches européennes, en termes notamment de relais avec les Institutions européennes, les réseaux européens, les autres Régions et partenaires représentés à Bruxelles.

Enfin, il sera question de continuer et renforcer le travail d'information du Conseil régional et des acteurs territoriaux en matière d'actualité européenne et d'appui à la réflexion de prospective sur les enjeux clés pour la Région.

**Troisième partie**  
**Les budgets annexes**

**Chemins de fer de Provence**  
**Aéroport d'Avignon**





## **Le budget annexe « Chemins de fer de Provence »**

La ligne des Chemins de fer de Provence relie Nice à Digne. Elle assure dans sa partie basse, de Nice à Plan du Var, une desserte urbaine et interurbaine, et dans sa partie haute, de Plan du Var à Digne, l'accès aux territoires de montagne.

Propriété de l'Etat, cette ligne a été concédée en 1972 au syndicat mixte Méditerranée Alpes (SYMA), puis au 1<sup>er</sup> janvier 2007 à la Région, devenue par ailleurs autorité organisatrice de la ligne.

En tant que concessionnaire, la collectivité régionale assume l'intégralité des coûts de fonctionnement du service de la ligne des Chemins de fer de Provence, qui, pour l'essentiel, correspondent à la contribution versée à l'exploitant ferroviaire (la Compagnie ferroviaire Sud France, filiale de Veolia Transport) dans le cadre d'une délégation de service public (contrat d'affermage).

La Région doit par ailleurs financer et réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à l'exploitation (infrastructures, matériels roulants).

La politique régionale a engagé la ligne des Chemins de fer de Provence sur la voie de la modernisation : rénovation des infrastructures, mise en service de nouveaux autorails... Cette modernisation, alliée à la mise en place de la gamme tarifaire Zou !, permettent d'espérer une hausse sensible de la fréquentation, après plusieurs années de baisse continue.

Les infrastructures bénéficient, dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, d'un programme de rénovation d'un montant de 60,750 M€, cofinancé par l'Europe, l'Etat, les départements des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, ainsi que la Métropole Nice-Côte d'Azur. Sur ce programme, 45 M€ ont déjà été engagés pour des travaux de réfection de voie et d'ouvrages et pour les études relatives à ces travaux.

En 2013, les dernières opérations prévues au programme du contrat de projets seront engagées : réfection d'ouvrages, remplacement des derniers rails datant de l'origine de la ligne, stabilisation de falaises, automatisation de 11 passages à niveaux, mise en sécurité de 3 tunnels, étude de développement. Ces opérations seront totalement achevées au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

La rénovation des anciens autorails, mis en service dans les années 1970, débutera pour être totalement achevée en 2015.

La rénovation des nombreux bâtiments que compte le patrimoine bâti des Chemins de fer de Provence sera poursuivie, ainsi que la mise aux normes des ateliers de maintenance.

La délégation de service public pour l'exploitation a été prolongée jusqu'à la fin 2013. La section de fonctionnement comprend la contribution forfaitaire versée au délégataire. Cette section prévoit également les crédits nécessaires à la création de l'EPIC qui exploitera la ligne à partir de 2014.

\*\*\*

**Le budget primitif 2013 du budget annexe « Chemins de fer de Provence » s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 141 561 000 €.**

Hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette et équilibrées en recettes et en dépenses, le BP 2013 du budget annexe s'élève à 31,5 M€, soit un montant comparable à celui du BP 2012.

<b>Chemins de fer de Provence</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>
<b>Section d'exploitation</b>		
En dépenses et en recettes	10 104 000 €	11 839 000 €
<b>Section d'investissement</b>		
En dépenses et en recettes (1)	21 428 494 €	19 722 000 €
<b>Total</b>	<b>31 532 494 €</b>	<b>31 561 000 €</b>
<b>Total non retraité</b>	<b>108 762 494 €</b>	<b>141 561 000 €</b>
Autorisations de programme	17 587 521 €	18 590 000 €

(1) hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette et équilibrés en recettes et en dépenses

Section d'exploitation

Les recettes prévues au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 11,8 millions d'euros, correspondant à la subvention en provenance du budget principal (9,6 M€).

Ces recettes permettent de financer :

- la délégation de service public (9,0 M€),
- diverses charges à hauteur de 1,8 M€ : entretien et réparations sur biens immobiliers (56,0 K€), taxes foncières (110,0 K€), honoraires (60,0 K€), fournitures (18,0 K€). Le BP 2013 prévoit également 1,5 M€ pour le démarrage de l'établissement public.
- les charges financières et exceptionnelles à hauteur de 1,0 M€, dont 0,9 M€ au titre des intérêts de la dette.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement d'exploitation attendues en 2012 (hors écritures équilibrées relatives à l'emprunt) sont constituées de subventions de l'Etat, des départements des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, de la Communauté urbaine Nice-Côte d'Azur et de l'Europe (soit un total de 6,7 M€), du FCTVA (2,0 M€) et de l'emprunt (11,0 M€).

Les dépenses d'investissement (hors dette et mouvements d'ordre) s'élèvent à 19,3 millions d'euros, dont 1,4 M€ pour les frais d'études, 3,0 M€ pour les immobilisations corporelles (matériel notamment) et 14,9 M€ pour les travaux.

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 386,0 K€, portant le montant de l'annuité (intérêts + capital) à 1,3 M€ pour un encours prévisionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de 52,5 M€.

Le BP 2013 prévoit enfin des écritures liées au recours à l'emprunt revolving (cf. ci-dessous) et au refinancement de la dette (20 M€ en recettes et en dépenses).

<b>Emprunt revolving</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article 16449	60,0 M€	Article 16449	60,0 M€
Article 16441	30,0 M€	Article 16441	30,0 M€

Le montant des **autorisations de programme** ouvertes au BP 2013 s'élève à **18,6 millions d'euros**.

Les autorisations de programme affectées et restant à mandater au 1<sup>er</sup> novembre 2012 s'élèvent à **8,5 M€**.

\*\*\*



## **Le budget annexe « Aéroport d'Avignon »**

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'aéroport d'Avignon Provence a été transféré par l'Etat à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 1<sup>er</sup> mars 2007.

La Région a confié l'exploitation de cet aéroport à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, dans le cadre d'une délégation de service public par affermage pour une durée de 7 ans (mars 2009- mars 2016).

La rémunération du délégataire est substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation. Toutefois, le contrat prévoit le versement d'une contribution de la Région en contrepartie des sujétions de service public assumées par le délégataire.

Par ailleurs, les travaux neufs, les grosses réparations et le renouvellement de certains biens, ainsi que les investissements de capacité, sont à la charge de la Région.

La section d'exploitation prévoit, pour 2013, la contribution versée par la Région à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse pour l'exploitation de l'aéroport, et la participation aux démarrages de nouvelles lignes aériennes, conformément au mandat donné par la Région à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour développer de nouvelles lignes aériennes régulières, vers l'Europe, la Corse, et le bassin méditerranéen.

En ce qui concerne le programme d'investissements à réaliser, celui-ci est estimé au maximum à 14 millions d'euros HT sur 7 ans (2009-2016), sur la base des axes de développement définis par la Région et ses partenaires (Grand Avignon, Conseil général de Vaucluse).

Le programme 2013 prévoit d'une part la poursuite des travaux de maintien du potentiel et de développement de capacité de la plateforme, notamment la réhabilitation de la zone Est de l'aéroport, ainsi que les travaux de certification de l'aéroport au regard des normes européennes, et d'autre part la fin des travaux de construction de la pépinière d'entreprises Pégase (livraison mai 2013), ainsi que l'aménagement d'une zone d'activités aéronautiques (Technopôle Pégase), y compris les éventuelles compensations environnementales, à hauteur de 1,8 M€.

\*\*\*

**Le budget primitif 2013 du budget annexe « Aéroport d'Avignon » s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 10 509 496 €.**

<b>Aéroport d'Avignon</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>
<b>Section d'exploitation</b>		
En dépenses et en recettes	2 720 413 €	2 744 496 €
<b>Section d'investissement</b>		
En dépenses et en recettes	8 938 930 €	7 765 000 €
<b>Total</b>	<b>11 659 343 €</b>	<b>10 509 496 €</b>
Autorisations de programme	4 643 000 €	7 420 000 €

Section d'exploitation

Les recettes prévues au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 2,7 million d'euros, et sont constituées pour l'essentiel de la subvention en provenance du budget principal (2,5 M€) et de la DGD « aéroports » versée par l'Etat (0,2 M€).

Ces recettes permettent de financer la délégation de service public (2,3 M€) ainsi que divers autres postes (études, honoraires, impôts indirects, intérêts moratoires et pénalités) à hauteur de 0,4 M€.

Section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont constituées de subventions d'investissement (département de Vaucluse, communauté d'agglomération du grand Avignon, FEDER) à hauteur de 2,4 M€, du FCTVA (1 M€) et de l'emprunt (4,0 M€).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7,4 millions d'euros, dont 0,6 M€ pour des études, 0,4 M€ pour l'achat de terrain et 6,4 M€ pour les travaux.

Le BP 2013 prévoit par ailleurs une écriture d'ordre équilibrée en recette et en dépense au sein de la section d'investissement pour un montant de 300 K€.

Le montant des **autorisations de programme** ouvertes au BP 2013 s'élève à **7,4 millions d'euros**.

Les autorisations de programme affectées et restant à mandater au 1<sup>er</sup> novembre 2012 s'élèvent à **9,4 M€**.



# Budget primitif 2013

## Budget principal - document comptable

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

**POSTE COMPTABLE DE PAIERIE REGIONALE**

**M71**

**BUDGET PRIMITIF**  
**voté par nature**

**ANNEE 2013**

## SOMMAIRE

	<u>joint</u>	<u>sans objet</u>
<b>I - Informations générales</b>		
Informations statistiques et fiscales		
I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées		
<b>II - Présentation générale du budget</b>		
Vue d'ensemble du budget		
1. Equilibre financier du budget		
A - Section d'investissement		
B - Section de fonctionnement		
2. Balance générale du budget		
Dépenses		
Recettes		
<b>III - Vote du budget</b>		
A - Section d'investissement		
Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes		
A 1 - Dépenses d'équipement non individualisées dans un chapitre d'opération		
A 2 - Dépenses d'équipement individualisées dans un chapitre d'opération		
A 3 - Recettes d'équipement - Financement des équipements régionaux et non régionaux		
A 4 - Opérations pour le compte de tiers		
A 5 - Section d'investissement - Opérations financières		
Détail par articles - Dépenses		
Détail par articles - Recettes		
A 6 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales		
B - Section de fonctionnement		
Vue d'ensemble		
B 1 - Dépenses		
B 2 - Recettes		
<b>IV - Annexes</b>		
<b>A/ Présentation croisée par fonction</b> - Vue d'ensemble générale	X	
Présentation croisée par fonction - Fonctions 0 à 9		
<b>B/ ELEMENTS DU BILAN</b>		
1 - Etat de la dette - Récapitulation par prêteurs - Crédits de trésorerie	X	
Etat de la dette au 01/01/2013 - Emprunts obligataires - Etat des instruments de couverture du risque	X	
Etat de la dette - Emprunts obligataires - Etat des instruments de couverture du	X	
risque financier - Tableau récapitulatif des lignes composant le notionnel de référence	X	
2 - Etat des provisions constituées	X	
3 - Prêts		X
4 - Etat des charges transférées		
5 - Méthode utilisée pour les amortissements	X	
6 - Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers	X	
7 - Equilibre des opérations financières	X	
<b>C / ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		
1 - Etat des emprunts garantis	X	
Etat des contrats de crédit-bail	X	
Calcul du ratio d'endettement	X	
Etat des contrats de partenariat public-privé		X
Etat des engagements donnés	X	
Subventions versées par la Région dans le cadre du vote du budget		X
Etat des engagements reçus		X
2 - Etat des recettes grévées d'affectation spéciale	X	
<b>D / AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>		
1 - Etat du personnel	X	
2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	X	
3 - Liste des organismes de regroupement	X	
Liste des établissements publics créés	X	
Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
Services ferroviaires régionaux de voyageurs	X	
<b>E / DECISION EN MATIERE DE TAUX - ARRETES ET SIGNATURES</b>	X	

## **I. INFORMATIONS GENERALES**

# REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Région

**BUDGET**  
01

## I - INFORMATIONS GENERALES 1 - INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES

Informations statistiques		
	Valeurs	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	4 889 053	2 842 077
Population municipale entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier		
Population fictive		
Longueur de la voirie régionale en (km)		34
	Nombre de m2 de surface utile de bâtiments	
	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient la région	

Informations fiscales (N-2)		
Potentiel fiscal / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
	73.50 €	63.86 €

Sources : DGF, DGF, DGCL, Etats de notification 1253 2010 (moyenne métropolitaine hors Ile de France)

Informations financières - ratios 2011 -		
	Valeurs	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/ population	277.18 €
2	Produit des impositions directes/ population	74.08 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/ population	341.84 €
4	Dépenses d'équipement brut (20, 21, 23, 45 hors 204 dont 2043)/ population	37.48 €
5	Encours de la dette au 01/01/2013/ population (hors budgets annexes)	365.63 €
6	DGF/population	83.65 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	17.29%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (avec réforme de la TP)	non renseigné
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	85.85%
10	Dépenses d'équipement brut (20, 21, 23, 45 hors 204 dont 2043)/ recettes réelles de fonctionnement	10.96%
11	Encours de la dette au 01/01/2013/ recettes réelles de fonctionnement	106.96%
	.....	

(1) Voir l'article L 4332-5 du code général des collectivités territoriales. Etabli sur la base de la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

## **I. BIS VOTE DES AP ET AE**

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AP

Programmes	Libellé de l'AP	Chapitre	AP votée (1)
A200	PARTICIPATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES	204	800 000.00
A210	AMELIORATION CONDITION ACCUEIL	23	39 485 622.00
A260	ETUDES ET PROGRAMMATION	20	7 251 536.00
A320	ENTRETIEN PROGRAMME	23	29 904 000.00
A320	INTERVENTION D'URGENCE	23	1 350 000.00
A320	VALORISAT ° FILIERES SCIENTIFIQ	23	1 500 000.00
A320	MO DIRECTE / EMAT	23	4 036 800.00
A320	ENTRETIEN-MAINTENANCE BATIMENTS	204	2 200 000.00
A322	ETUDES QE DD	20	1 445 000.00
A322	QUALITE ENV ET DEV DURABLE	23	4 655 000.00
A322	ENERGIES RENOUVELABLES	204	100 000.00
A323	MISE EN ACCESSIBILITE	23	8 576 000.00
A520	MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	21	1 800 000.00
A520	ACQUISITIONS URGENTES	21	350 000.00
A520	MOBILIER SCOLAIRE/VEHICULES/AUTRES	21	2 393 000.00
A520	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	21	6 300 000.00
A520	EQUIPEMENT LYCEES PUBLICS	204	8 100 000.00
A600	EQUIPEMENTS LYCEES PRIVES	204	3 000 000.00
A600	TRAVAUX DE SECURITE	204	3 200 000.00
A720	FONCIER	21	500 000.00
A920	DEV INTEGRAT ° ENVIRO NUM	20	400 000.00
A920	EQUIPEMENTS SERVEURS	21	2 000 000.00
A920	TECHNOLOGIES DE L'INFO ET DE LA COMMUNICATION EDUCATIVES	23	2 750 000.00
A920	TECHNOLOGIES DE L'INFO ET DE LA COMMUNICATION EDUCATIVES	204	120 000.00
D201	PATRIMOINE	204	8 479 560.00
D204	ACTIONS TERRITOR. STRUCTURANTES	204	350 000.00
D250	FORMATIONS CULTURELLES	204	2 276 475.00
D402	THEATRE-ARTS DE LA RUE-CIRQUES	204	1 546 215.00
D403	CINEMA AUDIOVISUEL ET RADIOS	204	3 275 000.00
D404	MUSIQUES SAVANTES	204	285 000.00
D405	MUSIQUES ACTUELLES	204	120 000.00
D406	ARTS VISUELS	204	205 000.00
D407	LIVRE - EDITION	204	1 600 000.00
D408	DANSE	204	35 000.00
D530	POLITIKES TERRITORIALES	204	120 000.00
D550	PUBLIC ELOIGNES ET EMPECHES	204	40 000.00
D600	VALORISAT ° DES CULTURES	204	50 000.00
D950	POLITIQUE DE LA VILLE (CUCS)	204	23 000.00
E201	POLES COMP UNIVERSITAIRES-SCIENTIFIQUES	204	12 100 000.00
E301	PROJETS COLLABORATIFS INNOVANTS	204	2 500 000.00
E303	RES REG INNOVAT °/PLATEFORMES PARTENARIALES	204	700 000.00
E601	RAYONNEMENT ETAB SUP RECHERCHE/DIFF CSTI	204	60 000.00
E650	ITER	204	6 000 000.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AP

Programmes	Libellé de l'AP	Chapitre	AP votée (1)
E911	AMELIORATION CONDITIONS VIE ETUDIANTE	204	5 165 000.00
E913	ACCOMPAG. DE LA VIE ETUDIANTE	204	18 000.00
F110	ARTISANAT COMMERCE	204	700 000.00
F510	SUBVENTION GLOBALE D21 FEDER	204	9 400 000.00
F700	ACCUEIL D'ENTREPRISES	204	2 500 000.00
F720	INGENIERIE FINANCIERE	26	5 500 000.00
F720	INGENIERIE FINANCIERE	27	2 500 000.00
F770	SOUTIEN AUX MUTATIONS	27	1 000 000.00
F800	INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL	204	4 500 000.00
F921	USAGE/SERV NUMERIQ-TERRITOIRE	204	150 000.00
F922	AMENAG NUMERIQUE DU TERRITOIRE	204	2 500 000.00
F924	STRUCTURAT. FILIERES NUMERIQUE	204	790 000.00
F970	CREATION MICRO ENTREPRISES	204	1 300 000.00
F980	FINANCEMENT DE L'INNOVATION	204	5 119 570.00
G501	MOBILIER ET MATERIELS	21	2 347 803.00
G502	ETUDES	20	50 000.00
G502	TRAVAUX	23	4 232 600.00
G502	DEPOT GARANTIE	27	100 000.00
G601	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	27	10 000.00
G603	ETUDES ET INSERTIONS	20	54 000.00
G700	LOGICIELS DSI	20	2 715 000.00
G700	MATERIELS DSI	21	940 000.00
H100	MODERNISATION PRODUCTION	204	1 485 000.00
H110	RECHERCHE - EXPERIMENTATION POUR UNE AGRI DURABLE	204	145 800.00
H130	ORGANISATION ECO COOP AGRICOLE	204	2 722 500.00
H140	CIRCUITS COURTS/DIVERSIFICAT°	204	900 000.00
H250	PROMOTION AGRICOLE	204	40 200.00
H300	GDS AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	204	3 100 000.00
H302	GDS AMENAG HYDRAULIQUES - CONCESSION SCP	204	3 255 000.00
H400	HYDRAULIQUE AGRICOLE	204	1 890 000.00
H501	FORET PROTECTION VALORISATION	204	2 340 000.00
H502	FORET FILIERE BOIS	204	495 000.00
H503	EXP CONNAIS. INFO-EDUC FORET	204	288 000.00
H510	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	204	1 550 000.00
H660	EQUIP ETABLISSEMT ENSEIGNEMT AGRICOLE	204	1 260 000.00
H750	-ETUDES ET EXPERTISES	27	200 000.00
H960	AGRI BIO PASTORALISME ENVIRT	204	1 363 500.00
I200	TRAITEMENTS DES DECHETS	204	540 000.00
I760	AGIR	204	6 500 000.00
I960	ENVIRONNEMENT ENERGIE PROPRE	204	2 580 000.00
J110	PECHE	204	720 000.00
J300	AQUACULT - TRANSF PRODUIT MER	204	322 000.00
J500	NOUVELLES FILIERES ET METIERS DE LA MER	204	170 000.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AP

Programmes	Libellé de l'AP	Chapitre	AP votée (1)
J600	PORTS DE PLAISANCE ET NAUTISME	204	669 800.00
J750	PATRIMOINE/CULTURE MARITIMES	204	150 000.00
J800	CONNAISSANCE/SENSIBILISATION DE LA MER	204	15 000.00
J960	GESTION INTEGREE MER LITTORAL	204	246 600.00
K200	REHABILITATION PARC PUBLIC LOGEMENT	204	13 893 370.00
K240	RENOVATION URBAINE	204	3 000 000.00
K260	PRODUCTION LOGEMENTS SOCIAUX	204	3 600 000.00
K300	REHABILITATION PARC PRIVE	204	2 700 000.00
K400	ACCES LOG PERS DEFAVORISEES	204	3 560 000.00
K950	PATRIMOINE REGIONAL-HABITAT INNOVANT	204	1 450 000.00
L120	PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	204	223 074.00
L140	AMELIORER LIEN SOCIAL EX K950	204	624 420.00
L810	COMBATTRE LA PRECARITE	204	94 770.00
LB329	AMELIORER FONCT ETAB FORMAT°	204	2 106 000.00
LB330	MODERNAT° ETS DE FORMATION	20	807 963.00
LB330	MODERNAT° ETS DE FORMATION	21	32 000.00
LB330	MODERNAT° ETS DE FORMATION	23	615 615.00
LS100	ACTIONS PREVENTION SANTE EX L610	204	1 170 000.00
LS110	MAISONS REGIONALES DE LA SANTE	204	1 800 000.00
LS120	ACTIONS SANTE EX K950	204	471 180.00
M500	SOUTIEN AUX MOUVEMENTS ASSOCIATIFS ET A L'EDUCATION POPULAIRE	204	298 234.00
M910	SOLIDARITES REGIONALES	204	300 000.00
N150	PETIT EQUIPEMENTS/MAT SPORTIFS COLLECTIF	204	2 548 700.00
N710	SOLIDARITES REGIONALES	204	400 454.00
O100	ASSAINISSEMENT	204	2 600 000.00
O150	RESSOURCES EN EAU	204	700 000.00
O300	PROTECTION ET GESTION NATURE	204	550 000.00
O350	PARCS NATURELS REGIONAUX	204	1 723 000.00
O360	RESERVES NATURELLES REGIONALES	204	50 000.00
O400	AMENAGEMENT COURS D'EAU	204	3 900 000.00
O550	EDUCATION ENVIRONNEMENT	204	90 000.00
O600	ECOLOGIE URBAINE ET PAYSAGE	204	135 000.00
P201	ACQUISITIONS FONCIERES	204	5 500 000.00
P702	EPF-PLANIFICATION TERRITORIALE	204	2 700 000.00
P703	FONCIER - LOGEMENTS SOCIAUX	204	3 500 000.00
P705	PAS VILLAGES & VILLES MOYENNES	204	2 000 000.00
Q100	INFRAS ROUTIERES	204	39 642 835.00
Q201	AEROPORTS & AERODROMES	20	50 000.00
Q201	AEROPORTS & AERODROMES	23	1 140 000.00
Q201	AEROPORTS & AERODROMES	204	150 000.00
Q205	GARES ET POLES D'ECHANGES	21	100 000.00
Q205	GARES ET POLES D'ECHANGES	23	200 000.00
Q205	GARES ET POLES D'ECHANGES	204	20 360 000.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AP

Programmes	Libellé de l'AP	Chapitre	AP votée (1)
Q211	GRANDES OPERATIONS D'AMENAGEMENT	204	4 778 000.00
Q220	TRANSPORTS URBAINS	204	5 983 838.00
Q301	INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	20	20 000.00
Q301	INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	204	16 230 000.00
Q303	EXPLOITATION TER	204	55 000.00
Q312	MATERIEL ROULANT	204	4 100 000.00
Q320	LIGNES EXPRESS REGIONALES	20	250 000.00
Q320	LIGNES EXPRESS REGIONALES	204	700 000.00
Q400	ECOMOBILITE	204	2 800 000.00
Q501	PORTUAIRE-MARITIME-FLUVIAL-TRANS COMBINE	204	5 132 500.00
Q610	GRANDS EQUIPEMENTS INTERET REG	20	1 000 000.00
Q610	GRANDS EQUIPEMENTS INTERET REG	23	2 500 000.00
Q610	GRANDS EQUIPEMENTS INTERET REG	204	6 304 700.00
R104	CIMA	204	2 000 000.00
R106	DEVELOPPEMENT DU MASSIF	204	1 800 000.00
R108	ESPACE NORDIQUE	204	360 000.00
R110	ACTIVITE PLEINE NATURE MONTAGNE	204	900 000.00
R111	STATIONS DE MONTAGNE	204	1 585 000.00
R201	EQUIPTS DE PROXIMITE	204	720 000.00
R203	AMENAGEMENTS URBAINS	204	3 420 000.00
R206	FONDS DE SOLIDARITE LOCALE	204	1 500 000.00
R207	ETUDES ET INGENIERIE	204	100 000.00
R210	ESPACES A ENJEUX-CONTRATS AXE	204	1 480 000.00
R276	FONDS INITIATIVES LOCALES	204	2 248 000.00
R279	DEVELOPPEMENT TERRITOIRES RURAUX	204	480 000.00
R281	SERV INNOVANTS TERRITOIRES URBAINS	204	585 000.00
R400	CONTRATS DE DEVELOPPEMENT	204	720 000.00
R501	PREVENTION RNM CPER	204	2 000 000.00
R501	REDUCTION DE LA VULNERABILITE	204	5 919 768.00
R502	SOLIDARITES	204	90 000.00
R503	CIMA	204	486 000.00
R504	PLAN RHONE ET AFFLUENTS	204	4 174 258.00
R721	PROG AMENAGEMENT SOLIDARITE	204	5 480 000.00
S100	F.I.A.R.	204	340 200.00
T108	INVEST TOURISTIQUES INNOVANTS/SOLIDAIRES	27	200 000.00
T108	INVEST TOURISTIQUES INNOVANTS/SOLIDAIRES	204	2 269 600.00
T306	STRUCT/ANIMAT° TOURISTIQUES TERRITOIRES	204	10 000.00
V110	PROG COOP INTERN-ETRANGERE	204	250 000.00
W200	EQUIPEMENT ET INVESTIS. C.F.A	204	5 400 000.00
X901	INITIATIVES EMPLOI INSERTION & LUTTE CONTRE DISCRIMINATIONS	204	225 000.00
X903	DEV-STRUCTURATION DE L'ESS	204	193 000.00
X975	FONDS EXPERIM. CREER	204	63 450.00
Y610	INFORMATION GEOGRAPHIQUE	20	210 000.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AP

Programmes	Libellé de l'AP	Chapitre	AP votée (1)
Y610	INFORMATION GEOGRAPHIQUE	204	18 000.00
Z110	PREVENIR DELINQUANCE EX Z930	204	146 000.00
Z210	COMPORTEMENTS INCIVILS EX K950	204	936 400.00
<b>TOTAL</b>			<b>477 472 910.00</b>

<< AP de dépenses imprévues >> (2)

**TOTAL GENERAL**

477 472 910.00

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP et AE existant.

(2) Le Conseil Régional peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été affectées à des opé

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AE

Programmes	Libellé de l'AE	Chapitre	AE votée (1)
A260	ETUDES ET PROGRAMMATION	011	300 000.00
A320	ENTRETIEN-MAINTENANCE BATIMENTS	65	6 518 005.00
A320	HONORAIRES MANDATAIRES	011	2 200 000.00
A322	HONORAIRES	011	99 000.00
A322	PRODUIRE ET MANGER BIO	65	676 000.00
A520	EQUIPEMENT LYCEES PUBLICS	65	1 300 000.00
A520	EQUIPEMENT LYCEES PUBLICS	011	150 000.00
A700	FONCTIONNEMT DES LYCEES PUBLICS	65	52 648 470.00
A700	FONCTIONNEMT DES LYCEES PUBLIC	011	2 500 000.00
A700	UTILISAT° EQUIPMT SPORTIFS	65	100 000.00
A700	TRANSPORT EPS LYCES PUB	65	700 000.00
A700	CHARGES DIVERSES FONCTIONNEMEN	011	1 000 000.00
A700	COMMUNICATION	011	100 000.00
A710	FDS REG ACQUISITION MANUEL SCOLAIRES	65	5 500 000.00
A740	PREMIERS EQUIP. EN LYCEES PROF	65	2 200 000.00
A800	FONCTIONNEMT DES LYCEES PRIVES	65	23 198 296.00
A800	UTILISAT° EQUIP SPORTIFS PAR LYCEES PRIVES	011	610 000.00
A920	HAUT DEBIT LYCEES	011	2 732 000.00
A920	TECHNOLOGIES DE L'INFO ET DE LA COMMUNICATION EDUCATIVES	65	458 000.00
A930	SECURITE LYCES PUBLICS	65	975 000.00
B300	PROG REG FORMATION /QUALIFICATION	011	80 677 953.00
B302	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	65	3 028 695.00
B308	DISPOSITIFS DE 2EME CHANCE	65	1 392 971.00
B308	DISPOSITIFS DE 2EME CHANCE	011	17 613 593.22
B335	FORMATIONS METIERS DE LA CULTURE/SPORT	65	1 309 828.40
B336	AUDIT-EVALUATION-QUALITE-ACCOMPAGNEMENT	65	875 000.00
B336	AUDIT-EVALUATION-QUALITE-ACCOMPAGNEMENT	011	539 795.30
B800	REMUNERATION DES STAGIAIRES	65	44 331 717.00
B800	REMUNERATION DES STAGIAIRES	011	1 236 270.00
B930	SECURITE	65	1 166 235.00
BW920	ESPACE EDUC PERM NTIC	65	1 269 224.00
BW940	COOPERATION DECENTRALISEE	65	100 000.00
D200	INVENTAIRE GENERAL PATRIMOINE	011	150 655.00
D201	PATRIMOINE	65	385 880.00
D204	ACTIONS TERRITOR. STRUCTURANTES	65	8 773 780.00
D204	ACTIONS TERRITOR. STRUCTURANTES	011	22 000.00
D250	FORMATIONS CULTURELLES	65	1 236 745.00
D402	THEATRE-ARTS DE LA RUE-CIRQUES	65	7 621 419.00
D403	CINEMA AUDIOVISUEL ET RADIOS	65	1 883 804.00
D403	CINEMA AUDIOVISUEL ET RADIOS	011	145 000.00
D404	MUSIQUES SAVANTES	65	3 488 838.00
D405	MUSIQUES ACTUELLES	65	2 433 675.00
D406	ARTS VISUELS	65	3 359 283.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AE

Programmes	Libellé de l'AE	Chapitre	AE votée (1)
D407	LIVRE - EDITION	65	2 140 880.00
D408	DANSE	65	1 915 368.00
D409	PROMOTION LANGUES REGIONALES	65	520 298.00
D530	POLITIKES TERRITORIALES	65	3 178 500.00
D550	PUBLICS ELOIGNES ET EMPECHES	65	484 308.00
D600	VALORISATION DES CULTURES EN REGION	65	1 004 717.00
D940	COOPERATION DECENTRALISEE	65	289 410.00
D950	POLITIQUE DE LA VILLE (CUCS)	65	566 104.00
D970	DEVELOPPEMENT LOCAL POUR L'EMP	65	1 872 000.00
E201	POLES COMP UNIVERSITAIRES-SCIENTIFIQUES	65	756 000.00
E302	BOURSES DOCTORALES	65	5 256 873.00
E303	RES REG INNOVAT°/PLATEFORMES PARTENARIALES	65	2 100 000.00
E304	ACT° INTER.FORMAT° ECHANGES	65	3 014 498.00
E401	COOPERATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE	65	452 000.00
E601	RAYONNEMENT ETAB SUP RECHERCHE/DIFF CSTI	65	950 000.00
E700	ETUDES ET PROSPECTIVES RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	011	90 000.00
E913	ACCOMPAG. DE LA VIE ETUDIANTE	65	260 000.00
E970	INSERT° JEUNES DIPLOMES	65	323 400.00
E970	INSERT° JEUNES DIPLOMES	011	109 000.00
F110	ARTISANAT COMMERCE	65	900 000.00
F510	SUBVENTION GLOBALE D21 FEDER	65	5 200 000.00
F510	SUBVENTION GLOBALE D21 FEDER	011	600 000.00
F710	P.R.I.D.E.S	65	6 856 752.00
F710	P.R.I.D.E.S	011	200 000.00
F750	ETUDES ET PRESTATIONS ECONOMIE	011	500 000.00
F760	PROMOTION ECONOMIQUE	65	100 000.00
F770	SOUTIEN AUX MUTATIONS	65	200 000.00
F901	CATASTROPHES NATURELLES	65	40 000.00
F910	REPRISE & CREATION ENTREPRISE	65	700 000.00
F921	USAGE/SERV NUMERIQ-TERRITOIRE	65	633 676.00
F921	USAGE/SERV NUMERIQ-TERRITOIRE	011	441 324.00
F922	AMENAG NUMERIQUE DU TERRITOIRE	65	550 000.00
F922	AMENAG NUMERIQUE DU TERRITOIRE	011	100 000.00
F923	ANIMATION/OBS INFO EN REGION	65	262 000.00
F923	ANIMATION/OBS INFO EN REGION	011	238 000.00
F924	STRUCTURAT. FILIERES NUMERIQUE/MULTIMEDIA	65	1 385 000.00
F924	INNOVATION NUMERIQUE	011	190 000.00
F945	DEV ECONOMIQUE INTERNATIONAL	65	3 867 000.00
F970	CREATION DE MICRO-ENTREPRISE	65	1 000 000.00
F980	FINANCEMENT DE L'INNOVATION	65	592 500.00
F980	FINANCEMENT DE L'INNOVATION	011	7 500.00
G500	COMPENSATIONS FINANCIERES	65	35 000.00
G500	FRAIS BANCAIRES	66	500.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AE

Programmes	Libellé de l'AE	Chapitre	AE votée (1)
G500	DEPENSES COURANTES	011	57 554 903.00
G500	FRAIS PHARMACIE	012	3 000.00
G600	INDEMNITES DES ELUS	65	7 925 000.00
G601	FRAIS ET HONORAIRES	011	190 000.00
G602	DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	445 000.00
G603	FRAIS INSERTION	011	280 000.00
G700	FONCTIONNEMENT DSI	011	2 357 000.00
G800	EVALUATION	011	318 645.00
G888	CONVENTION FRANCE 3	011	250 000.00
G889	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	011	850 000.00
G900	MANIFESTATIONS	011	1 800 000.00
G900	LOCATIONS DIVERSES	011	350 000.00
G900	STANDS, FOIRES ET EXPOSITIONS	011	900 000.00
G901	ACHAT D'ESPACES	011	3 000 000.00
G902	PUBLICATION ET IMPRESSION	011	1 000 000.00
G902	E-COMMUNICATION ET INTERNET	011	300 000.00
G902	MATERIELS-OBJETS PROMOTIONNELS	011	800 000.00
G902	IMAGES ET VIDEOS	011	300 000.00
G902	AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION	011	350 000.00
H110	RECHERCHE - EXPERIMENTATION POUR UNE AGRI DURABLE	65	2 340 000.00
H130	ORGANISATION ECONOMIQUE	65	1 908 000.00
H140	CIRCUITS COURTS/DIVERSIFICAT°	65	200 000.00
H250	PROMOTION AGRICOLE	65	960 000.00
H260	MANIF AGRICOLES D'INT GENERAL	65	490 000.00
H300	GDS AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	65	50 000.00
H302	GDS AMENAG HYDRAULIQUES - CONCESSION SCP	65	50 000.00
H400	HYDRAULIQUE AGRICOLE	65	171 000.00
H501	FORET PROTECTION VALORISATION	65	300 000.00
H502	FORET FILIERE BOIS	65	308 000.00
H503	EXP CONNAIS. INFO-EDUC FORET	65	1 530 000.00
H506	PROJET EUROPEEN FORET MODELE	65	20 000.00
H510	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	65	350 000.00
H512	EMPLOI	65	135 000.00
H650	ACCOMP. DEV. AGRICOLE & EMPLOI	65	630 000.00
H750	ETUDES	011	375 000.00
H751	ETUDES	011	140 000.00
H760	MARQUE REGIONALE	011	270 000.00
H910	COOPERATION EUROPEENNE	65	20 000.00
H940	COOPERATION	65	50 000.00
H960	AGRIC.PRODUCT.ENVIRT QUALITE	65	1 170 000.00
H970	EMPLOI	65	1 305 000.00
I200	TRAITEMENTS DES DECHETS	65	279 000.00
I750	OBS EVALUATIONS - COTISATIONS	011	574 000.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AE

Programmes	Libellé de l'AE	Chapitre	AE votée (1)
I760	AGIR	011	500 000.00
I760	AGIR	65	3 820 000.00
I960	ENVIRONNEMENT ENERGIE PROPRE	65	935 000.00
I961	PROJETS EUROPEENS	65	125 000.00
I961	EMERGENCE	011	100 000.00
J110	PECHE	65	360 000.00
J300	AQUACULT - TRANSF PRODUIT MER	65	34 000.00
J500	NOUVELLES FILIERES ET METIERS DE LA MER	65	408 300.00
J600	PORTS DE PLAISANCE ET NAUTISME	65	20 000.00
J750	PATRIMOINE/CULTURE MARITIMES	011	90 000.00
J750	PATRIMOINE/CULTURE MARITIMES	65	577 400.00
J800	EDUCATION ENVIRONNEMENT MARIN	65	525 600.00
J940	COOPERATION DECENTRALISEE	65	140 000.00
J960	GESTION INTEGREE MER LITTORAL	65	171 000.00
K200	REHABILITATION PARC PUBLIC LOGEMENT	65	193 800.00
K240	RENOVATION URBAINE	65	900 000.00
K300	REHABILITATION PARC PRIVE	65	514 803.00
K400	ACCES LOG PERS DEFAVORISEES	65	700 000.00
K700	ETUDES ET PROSPECTIVES	011	340 200.00
L120	PERSONNES AGEES	65	64 800.00
L120	PERSONNES HANDICAPEES	65	526 500.00
L140	AMELIORER LIEN SOCIAL EX K950	65	3 768 450.00
L320	SOLIDARITES REGIONALES	65	100 000.00
L320	SOLIDARITE	65	305 550.00
L320	EMPLOI	65	147 140.00
L420	ACCES LOGT PERS FRAGILES	65	651 800.00
L620	EGALITE FEMMES/DES HOMMES, LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DISCRIMINATION	65	521 776.00
L620	EGALITE FEMMES/DES HOMMES, LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DISCRIMINATION	011	12 500.00
L810	COMBATTRE LA PRECARITE	65	800 634.00
LB324	BOURSES	65	24 272 864.00
LB324	IMK	65	670 000.00
LB324	FSR	65	300 000.00
LB324	PRAME	65	31 500.00
LB324	FPH	65	117 000.00
LB326	FORMATIONS DU TRAVAIL SOCIAL	65	12 126 842.00
LB327	FORM PARAMEDICAL & SAGE-FEMMES	65	55 313 858.00
LB332	PROSPECTIVE & OUTILS D'ANALYSE	65	63 000.00
LB333	FORMAT*PREPA ENTREE INSTITUT FORMATION	65	1 742 661.00
LB336	FORMATION DEMANDEURS EMPLOI	65	2 500 000.00
LB337	FONDS REGIONAL SECURISATION PARCOURS PRO	65	400 000.00
LS100	ACTIONS PREVENTION SANTE EX L200	65	2 260 709.00
LS100	ACTIONS PREVENTION SANTE EX L200	011	24 648.00
LS110	MAISONS REGIONALES DE LA SANTE	65	900 000.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AE

Programmes	Libellé de l'AE	Chapitre	AE votée (1)
LS120	ACTIONS SANTE EX K950	65	650 000.00
LS130	DISPOSITIF CONTRACEPTION	65	1 000 000.00
M500	SOUTIEN AUX MOUVEMENTS ASSOCIATIFS ET A L'EDUCATION POPULAIRE	65	855 000.00
M710	EDUC ARTISTIQUE ET CULTURELLE	65	200 000.00
M710	EDUC ARTISTIQUE ET CULTURELLE	011	100 000.00
M720	ACC PROJET PRO DU JEUNE	65	300 000.00
M720	ACC PROJET PRO DU JEUNE	011	207 973.00
M752	AIDE A L'AUTONOMIE DES JEUNES	65	1 400 000.00
M752	AIDE A L'AUTONOMIE DES JEUNES	011	410 000.00
M753	ENGAGEMENT DES JEUNES	65	1 365 000.00
M753	CONSEIL REGIONAL DES JEUNES	65	32 000.00
M753	CONSEIL REGIONAL DES JEUNES	011	35 000.00
M753	ETUDES ET PRESTATIONS	011	56 727.00
M800	TARIFICAT° SOCIALE EPLE	65	2 000 000.00
M801	MIEUX MANGER AU LYCEE	65	486 500.00
M801	MIEUX MANGER AU LYCEE	011	50 000.00
M900	ANIMATION DE LA VIE LYCEEENNE	65	1 225 000.00
M900	ANIMATION DE LA VIE LYCEEENNE	011	185 000.00
M910	SOLIDARITES REGIONALES	65	319 005.00
M970	PRISE EN CHARGE COMPL CUI-CAE	65	1 407 120.00
N200	SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF	65	3 100 000.00
N200	SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF	011	100 000.00
N300	MANIFESTATIONS	65	3 000 000.00
N400	ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES SPORTIFS	65	1 536 000.00
N710	SOLIDARITES REGIONALES	65	1 905 477.00
N970	EMPLOI SPORTIF	65	2 725 441.00
O150	RESSOURCES EN EAU	65	440 000.00
O160	GESTION PUBLIQUE EAU - EPRE	65	270 000.00
O300	PROTECTION ET GESTION DE LA NATURE	65	2 045 000.00
O300	PROTECTION ET GESTION DE LA NATURE	011	200 000.00
O350	PARCS NATURELS REGIONAUX	65	7 500 000.00
O360	RESERVES NATURELLES REGIONALES	65	145 000.00
O370	ETUDES ET EXPERTISES	011	100 000.00
O400	AMENAGEMENT COURS D'EAU	65	1 890 000.00
O500	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT-SENS ET INFO	65	100 000.00
O502	ARPE	65	1 868 625.00
O550	EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	65	1 650 000.00
O600	ECOLOGIE URBAINE ET PAYSAGE	65	100 000.00
O900	AGENDA 21	011	65 000.00
O901	COORD. DEV. SOUTENABLE	011	525 000.00
O940	COOPERATION DECENTRALISEE	65	90 000.00
O970	DEVELOPPT LOCAL POUR L'EMPLOI	65	115 200.00
P510	CHARGES DE MISSION PRE	65	108 000.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AE

Programmes	Libellé de l'AE	Chapitre	AE votée (1)
P702	EPE-PLANIFICATION TERRITORIALE	65	1 35 000.00
P705	PAS VILLAGES & VILLES MOYENNES	65	26 730.00
Q100	INFRAS ROUTIERES	65	1 400 000.00
Q201	AEROPORTS & AERODROMES	65	145 000.00
Q201	SUB. EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	65	2 744 496.00
Q201	AEROPORTS & AERODROMES	011	217 000.00
Q205	GARES ET POLES D'ECHANGES	011	383 500.00
Q220	TRANSPORTS URBAINS	65	147 271.00
Q301	INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	65	27 500.00
Q302	SUB. EQUILIBRE BUDGET ANNEXE CHEMINS DE FER DE PROVENCE	65	11 839 000.00
Q303	EXPLOITATION TER	65	257 961 526.00
Q303	EXPLOITATION TER	011	1 574 000.00
Q320	LIGNES EXPRESS REGIONALES	011	12 119 800.00
Q320	LIGNES EXPRESS REGIONALES	65	200 000.00
Q400	ECOMOBILITE	011	411 800.00
Q400	ECOMOBILITE	65	1 030 000.00
Q501	PORTUAIRE-MARITIME-FLUVIAL-TRANS COMBINE	65	100 000.00
Q501	PORTUAIRE-MARITIME-FLUVIAL-TRANS COMBINE	011	75 000.00
Q610	GRANDS EQUIPEMENTS INTERET REG	011	1 963 000.00
Q610	CEREM	65	6 023 450.00
R104	CIMA	65	280 000.00
R104	CIMA	011	80 000.00
R106	DEVELOPPEMENT DU MASSIF	65	294 618.00
R106	DEVELOPPEMENT DU MASSIF	011	20 000.00
R107	INGENIERIE-ETUDES ET CONCERTATIONS	011	135 000.00
R108	ESPACE NORDIQUE	65	90 000.00
R110	ACTIVITE PLEINE NATURE MONTAGNE	65	270 000.00
R111	STATIONS DE MONTAGNE	65	90 000.00
R112	AGENTS DE DEV ACTIV PLEINE NATURE ET MONTAGNE	65	135 000.00
R207	ETUDES ET INGENIERIE	65	150 000.00
R210	ESPACES A ENJEUX-CONTRATS AXE	011	100 000.00
R210	ESPACES A ENJEUX-CONTRATS AXE	65	350 000.00
R276	FONDS INITIATIVES LOCALES	65	570 000.00
R277	CONSEILS DE DEVELOPPEMENT	65	780 000.00
R277	CONSEILS DE DEVELOPPEMENT	011	30 000.00
R279	DEVELOPPEMENT TERRITOIRES RURAUX	65	440 000.00
R280	ANIMAT TERRITORIALE/INGENIERIE	65	1 178 900.00
R281	SERVICES URBAINS INNOVANTS URBAINS	65	270 000.00
R501	PREVENTION RNM CPER	65	230 000.00
R501	REDUCTION DE LA VULNERABILITE	65	400 000.00
R503	CIMA	65	83 412.00
R504	PLAN RHONE ET AFFLUENTS	65	809 268.00
R504	PLAN RHONE ET AFFLUENTS	011	20 000.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AE

Programmes	Libellé de l'AE	Chapitre	AE votée (1)
R505	COMPTE GESTIONNAIRE	011	317 500.00
R721	PROG AMENAGEMENT SOLIDARITE	65	185 000.00
R724	PARTENARIAT-INGENIERIE-ETUDE	65	234 000.00
R970	CHARGE MISSION AMENAG. CREER	65	70 200.00
R971	DEVELOPPEMENT LOCAL EMPLOI	65	270 000.00
R972	AGENTS PREVENTIONS RISQUES	65	63 000.00
R990	LEADER+	65	1 726 600.00
S100	F.I.A.R.	65	1 309 500.00
T102	ATTRACTIVITE DE LA DESTINAT° (PROMO)	65	5 959 520.00
T102	ATTRACTIVITE DE LA DESTINAT° (PROMO)	011	61 000.00
T204	ACCES AUX VACANCES POUR TOUS	65	399 750.00
T204	ACCES AUX VACANCES POUR TOUS	011	250.00
T304	TOURISME DURABLE & COOPERATION INTER	65	360 990.00
T304	TOURISME DURABLE & COOPERATION INTER	011	3 650.00
T306	STRUCT/ANIMAT° TOURISTIQUES TERRITOIRES	65	830 620.00
T402	PROF, INNOVATION & PROSPECTIVE TOURISTIQUES	65	1 068 830.00
T402	PROF, INNOVATION & PROSPECTIVE TOURISTIQUES	011	2 800.00
T410	INGENIERIE & PRESTATIONS	011	400 000.00
V110	PROG COOP INTERN-ETRANGERE	65	1 948 475.00
V110	PROG COOP INTERN-ETRANGERE	011	776 717.00
V750	ETUDES ET TRADUCTIONS	011	250 000.00
V810	PROG EUROPEENS-REVERSEMENTS	011	75 000.00
W100	CFA CAMPAGNE 2013 1er & 2è VERSEMENT	65	67 000 000.00
W100	CFA CAMPAGNE 2012 SOLDE	65	4 102 708.00
W100	CFA CAMPAGNE 2011 SOLDE	65	450 000.00
W150	ACTIONS EDUCATIVES EN FAVEUR APPRENTIS	65	210 000.00
W300	AIDES AUX APPRENTIS	65	3 700 000.00
W400	CREATION D'EMPLOI D'UTILITE SOCIALE	65	500 000.00
W550	MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS	65	300 000.00
X200	CONTRIBUTION DIALOGUE SOCIAL	65	450 000.00
X901	INITIATIVES EMPLOI INSERTION & LUTTE CONTRE DISCRIMINATIONS	65	6 850 000.00
X902	PLIE - MDE	65	1 080 000.00
X903	DEV-STRUCTURATION DE L'ESS	65	6 575 000.00
X903	DEV-STRUCTURATION DE L'ESS	011	25 000.00
X904	CREAT°/SOUTIEN ACTIVITES INNOV	65	3 733 328.00
X904	CREAT°/SOUTIEN ACTIVITES INNOV	011	20 000.00
X905	CREDIT MOBILITE & PARRAINAGE VERS EMPLOI	65	1 131 725.00
X975	CEDRE	65	4 900 000.00
X975	CEDRE	011	100 000.00
XB310	FDS REGIONAL SECU PARCOURS PRO	65	4 704 000.00
XB320	FORMATION INITIATIVES TERRITOIRE	65	955 475.00
XB329	SERVICE ORIENTATION PROF	011	3 537 360.00
XB405	CENTRES RESSOURCES	65	1 540 300.00

I bis - VOTE DES AP ET DES AE		I bis
Vote des AP et des AE lors de la séance budgétaire		

VOTE DES AE

Programmes	Libellé de l'AE	Chapitre	AE votée (1)
XB550	MISSIONS LOCALES	65	7 523 400.00
XB855	VALIDATION DES ACQUIS	65	605 800.00
XB855	VALIDATION DES ACQUIS	011	220 000.00
XB930	PREVENTION & SECURITE	65	282 270.00
XW600	INDEMNITES AUX EMPLOYEURS CAMPAGNE 2011-2013	65	29 000 000.00
Y100	DOCUMENTATION REGIONALE	011	361 865.00
Y800	S.R.A.D.T.	011	340 000.00
Y800	S.R.A.D.T.	65	10 000.00
Y810	INFORMATION GEOGRAPHIQUE	65	318 000.00
Y810	INFORMATION GEOGRAPHIQUE	011	100 000.00
Y820	ETUDES, OBSERVATION & PROSPECTIVE	011	375 000.00
Y820	ETUDES, OBSERVATION & PROSPECT	65	100 000.00
Y840	ESPACES A ENJEUX	011	169 000.00
Y840	ESPACES A ENJEUX	65	10 000.00
Z110	PREVENIR DELINQUANCE EX Z100	011	20 699.00
Z110	PREVENIR DELINQUANCE EX Z930	65	2 095 200.00
Z110	PREVENIR DELINQUANCE EX X930	65	352 090.00
Z210	COMPORTEMENTS INCIVILS EX K800 - EX K950	65	2 821 827.00
Z210	COMPORTEMENTS INCIVILS EX K800	65	453 960.00
Z210	COMPORTEMENTS INCIVILS EX K970	65	244 440.00
<b>TOTAL</b>			<b>1 068 340 810.92</b>

<< AE de dépenses imprévues >> (2) **022**

**TOTAL GENERAL** 1 068 340 810.92

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP et AE existant.

(2) Le Conseil Régional peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été affectées à des opé

## **II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**Vue d'ensemble**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET</b>		

**TOTAL DU BUDGET**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 686 568 228.30	1 686 568 228.30
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 938 639 294.72	1 938 639 294.72
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	3 625 207 523.02	3 625 207 523.02

**VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	
	<b>REELLES (1)</b>	<b>ORDRE</b>	<b>REELLES (1)</b>	<b>ORDRE</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 183 015 073.56	503 553 154.74	866 877 577.19	819 690 651.11
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 355 148 643.61	583 490 651.11	1 671 286 139.98	267 353 154.74
<b>BUDGET</b>	2 538 163 717.17	1 087 043 805.85	2 538 163 717.17	1 087 043 805.85

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

## 1/ Equilibre Financier

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>1) EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET</b>		<b>1A</b>

**A - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES DE L'EXERCICE	OPERATIONS REELLES	RECETTES DE L'EXERCICE
10 Dotations, fonds divers et réserves		32 000 000.00
13 Subventions d'investissement		
Dépenses d'équipement (c/20,21,23) (y compris les opérations)	183 135 251.66	Fonds propres d'origine externe (c/10) 18 Compte de liaison : affectation ou reçues en affectation (1) 26 Participations et créances rattachées à des participations
204 Subventions d'équipement versées	348 264 017.90	27 Autres immobilisations financières
Dépenses financières (c/16,18,26,27)	651 515 804.00	Subventions d'équipement reçues (c/13)
45 Opérations pour le compte de tiers	100 000.00	Emprunts et dettes assimilées (c/16)
		024 Produits de cessions d'immobilisations
		45 Opérations pour le compte de tiers (participations du tiers)
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>1 183 015 073.56</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>
<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT:</b> (Dépenses réelles - Recettes réelles)		<b>866 877 577.19</b>
		<b>316 137 496.37</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		
		021 Virement de la section de fonctionnement
040 Opé.d'ordre de transferts entre sections (2)	267 353 154.74	258 544 836.00
041 Opérations patrimoniales (3)	236 200 000.00	236 200 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>503 553 154.74</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>
<b>AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE:</b> <b>R021+R040-D040(précédé du signe - si négatif)</b>		<b>316 137 496.37</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 686 568 228.30</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
		<b>1 686 568 228.30</b>

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement;

(2) DI 040 = RF 042 ; DF 042 = DF 042 ; Voir détails des opérations d'ordre de transferts p. 16 et 17

(3) Voir détails des opérations patrimoniales p.18

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>1) EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET</b>		<b>1B</b>

**B - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE L'EXERCICE		OPERATIONS REELLES		RECETTES DE L'EXERCICE	
Gestion des services				Gestion des services	
011 Charges à caractère général		193 060 240.22	70 Prod.serv.,du dom.et ventes diverses		2 481 072.48
012 Charges de personnel et frais assimilés		234 283 800.00	731 Impôts locaux		362 189 478.00
014 Atténuation de produits		300 000.00	73 Impôts et taxes (hors 731)		546 100 000.00
65 Autres charges de gestion courante		831 446 103.39	74 Dotations,subventions et participations		724 677 517.46
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 292 000.00	75 Autres produits de gestion courante		6 747 845.04
			013 Atténuation de charges		466 376.00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>		<b>1 260 382 143.61</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>		<b>1 642 662 288.98</b>
66 Charges financières		71 277 500.00	76 Produits financiers		23 100 000.00
67 Charges exceptionnelles		7 289 000.00	77 Produits exceptionnels		5 523 851.00
68 Dotations aux provisions		16 200 000.00	78 Reprises sur dotations aux provisions		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>1 355 148 643.61</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 671 286 139.98</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES :</b>					<b>316 137 496.37</b>

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
023 Virement complémentaire	324 945 815.11
042 Opé.d'ordre de transferts entre sections (1)	258 544 836.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>583 490 651.11</b>
<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE :</b>	
<b>D023+D042-R042 (précédé du signe - si négatif)</b>	<b>316 137 496.37</b>

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	<b>1 938 639 294.72</b>		<b>1 938 639 294.72</b>

(1) DF 042 = RI 042 ; RF 042 = DI 040 ; Voir détails des opérations d'ordre de transferts p. 21 et 23

## 2/ Balances Générales

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## 2) BALANCE GENERALE DU BUDGET

2

## DEPENSES

Chap.	INVESTISSEMENT	Pour information Budget précédent (1)	Propositions du président sur les AP	AP votées lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits (2)	Credits votés pour l'exercice (2)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 156 913 957.00			643 590 804.00	643 590 804.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 619 641.00	14 253 499.00	14 253 499.00	9 700 000.00	9 700 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations et c/204)	346 819 757.05	336 000 971.00	336 000 971.00	348 264 017.90	348 264 017.90
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	16 285 500.00	16 762 803.00	16 762 803.00	16 373 987.00	16 373 987.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	195 052 824.00	100 945 637.00	100 945 637.00	157 061 264.66	157 061 264.66
	CHAPITRES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (TOTAL)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	243 160.00	5 500 000.00	5 500 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 185 000.00	4 010 000.00	4 010 000.00	4 925 000.00	4 925 000.00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	371 280.16			100 000.00	100 000.00
	<i>Sous total des opérations réelles</i>	1 726 491 119.21	477 472 910.00	477 472 910.00	1 183 015 073.56	1 183 015 073.56
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	252 215 465.42			267 353 154.74	267 353 154.74
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	492 704 519.07			236 200 000.00	236 200 000.00
	<i>Sous total des opérations d'ordre</i>	744 919 984.49			503 553 154.74	503 553 154.74
	<b>Depenses d'investissement - Total</b>	2 471 411 103.70	477 472 910.00	477 472 910.00	1 686 568 228.30	1 686 568 228.30

Chap	FONCTIONNEMENT	Pour information Budget précédent (1)	Propositions du président sur les AE	AE votées lors de la séance budgétaire	Propositions du président (2)	Credits votés pour l'exercice (2)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	184 753 237.58	212 343 627.52	212 343 627.52	193 060 240.22	193 060 240.22
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	223 081 000.00	3 000.00	3 000.00	234 283 800.00	234 283 800.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	300 000.00			300 000.00	300 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	832 222 535.33	855 993 683.40	855 993 683.40	831 446 103.39	831 446 103.39
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 357 800.00			1 292 000.00	1 292 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	72 302 500.00	500.00	500.00	71 277 500.00	71 277 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 945 385.45			7 289 000.00	7 289 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				16 200 000.00	16 200 000.00
	<i>Sous total des opérations réelles</i>	1 321 962 458.36	1 068 340 810.92	1 068 340 810.92	1 355 148 643.61	1 355 148 643.61
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	328 857 713.26			324 945 815.11	324 945 815.11
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	249 480 913.28			258 544 836.00	258 544 836.00
	<i>Sous total des opérations d'ordre</i>	578 338 626.54			583 490 651.11	583 490 651.11
	<b>Depenses de fonctionnement - Total</b>	1 900 301 084.90	1 068 340 810.92	1 068 340 810.92	1 938 639 294.72	1 938 639 294.72

(1) Voir page 10 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Il s'agit des crédits annuels

(3) A servir uniquement lorsque la région ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>2) BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>		<b>2</b>

**RECETTES**

Chap.	INVESTISSEMENT	Pour information Budget précédent (2)	Propositions du président (3)	Credits votés pour l'exercice (3)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	35 000 000.00	32 000 000.00	32 000 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	49 013 392.59	40 807 838.00	40 807 838.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 313 174 565.50	781 363 599.19	781 363 599.19
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)(1)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (1)	480 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (1)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (1)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 700 000.00	2 130 000.00	2 130 000.00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS		10 576 140.00	10 576 140.00
	<i>Sous total des opérations réelles</i>	1 400 367 958.09	866 877 577.19	866 877 577.19
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	328 857 713.26	324 945 815.11	324 945 815.11
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	249 480 913.28	258 544 836.00	258 544 836.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	492 704 519.07	236 200 000.00	236 200 000.00
	<i>Sous total des opérations d'ordre</i>	1 071 043 145.61	819 690 651.11	819 690 651.11
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	2 471 411 103.70	1 686 568 228.30	1 686 568 228.30

Chap.	FONCTIONNEMENT	Pour information Budget précédent (2)	Propositions du président (4)	Credits votés pour l'exercice (4)
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	339 948.00	2 481 072.48	2 481 072.48
731	IMPOSITIONS DIRECTES	347 666 062.00	362 189 478.00	362 189 478.00
73	IMPOTS ET TAXES (hors c/731)	550 569 000.00	546 100 000.00	546 100 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	724 396 942.40	724 677 517.46	724 677 517.46
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 583 667.08	6 747 845.04	6 747 845.04
76	PRODUITS FINANCIERS	17 490 000.00	23 100 000.00	23 100 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 523 851.00	5 523 851.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 040 000.00	466 376.00	466 376.00
	<i>Sous total des opérations réelles</i>	1 648 085 619.48	1 671 286 139.98	1 671 286 139.98
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	252 215 465.42	267 353 154.74	267 353 154.74
	<i>Sous total des opérations d'ordre</i>	252 215 465.42	267 353 154.74	267 353 154.74
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	1 900 301 084.90	1 938 639 294.72	1 938 639 294.72

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 21 et 23 sont en recettes réelles en cas de déduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 10 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) A servir uniquement lorsque la région ou l'établissement régional effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(4) Il s'agit des crédits annuels

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget ( crédit de paiement afférents à une AP/AE ou crédits hors AP/AE ) :
- au niveau ( 1 ) pour la section d'investissement ;
  - au niveau ( 1 ) pour la section de fonctionnement ;
  - avec les opérations listées en page 12;
  - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres.(2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante: .....

**II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre d'opérations.**

III - L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - La comparaison s'effectue par rapport au budget :

- primitif de l'exercice précédent
- cumulé de l'exercice précédent (BP+BS+DMA) (2)

(1) A compléter par << du chapitre>> ou <<de l'article >>.

(2) Rayer la mention inutile

(3) Dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

**A/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - 1 - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice	Pour information	
			Dépenses gérées dans le cadre d'une AP (1)	Dépenses gérées hors AP
<b>TOTAL</b>	<b>477 472 910.00</b>	<b>1 686 568 228.30</b>	<b>539 238 269.56</b>	<b>1 147 329 958.74</b>
<b>Dépenses imprévues</b>				
<b>Dépenses d'équipements (total)</b>	<b>131 961 939.00</b>	<b>183 135 251.66</b>	<b>183 084 251.66</b>	<b>51 000.00</b>
- Non individualisées en opérations d'équipement (p.12)				
- Individualisées en opérations d'équipement (p.13)	131 961 939.00	183 135 251.66	183 084 251.66	51 000.00
<b>Subventions d'équipement à verser (c./204)(p.12)</b>	<b>336 000 971.00</b>	<b>348 264 017.90</b>	<b>348 264 017.90</b>	
<b>Opérations pour compte de tiers (p.15)</b>	<b>9 510 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	
<b>Dépenses financières (p.16)</b>	<b>9 510 000.00</b>	<b>918 868 958.74</b>	<b>7 790 000.00</b>	<b>911 078 958.74</b>
- dont opérations réelles	9 510 000.00	651 515 804.00	7 790 000.00	643 725 804.00
- dont opérations d'ordre de transferts entre section		267 353 154.74		267 353 154.74
<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (p.18)</b>		<b>236 200 000.00</b>		<b>236 200 000.00</b>

(1) Il s'agit des crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire.

**RECETTES**

	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>TOTAL</b>	<b>1 686 568 228.30</b>
<b>Recettes d'équipement (p.14)</b>	<b>822 171 437.19</b>
<b>Opérations pour compte de tiers (p.15)</b>	
<b>Recettes financières (p.17)</b>	<b>617 620 651.11</b>
- dont opérations réelles	34 130 000.00
- dont opérations d'ordre de transferts entre section	258 544 836.00
- dont virement de la section de fonctionnement	324 945 815.11
<b>024 Produit des cessions d'immobilisations</b>	<b>10 576 140.00</b>
<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (p.18)</b>	<b>236 200 000.00</b>

<b>III VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>A1-DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES ET NON</b>		
<b>INDIVIDUALISEES DANS UN CHAPITRE D'OPERATIONS</b>		
<b>A2-DEPENSES RELATIVES AUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER</b>		<b>A1</b>
		<b>A2</b>

**A1-DEPENSES NON-INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Chap./ art	Libellé	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors c/204) (1)</b>	<b>131 961 939.00</b>	<b>183 135 251.66</b>
2031	FRAIS D'ETUDES	5 459 000.00	5 459 000.00
2033	FRAIS D'INSERTION	50 000.00	50 000.00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	4 191 000.00	4 191 000.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (1)</b>	<b>16 762 803.00</b>	<b>16 373 987.00</b>
21831	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	8 200 000.00	8 200 000.00
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	50 000.00	50 000.00
21841	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	2 703 000.00	2 703 000.00
21848	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES MATERIELS DE BUREAU	331 466.00	331 466.00
21838	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	842 000.00	842 000.00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	57 880.00	57 880.00
214	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	32 000.00	32 000.00
2115	TERRAINS BATIS	500 000.00	500 000.00
21572	MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	1 800 000.00	1 800 000.00
2111	TERRAINS NUS	600 000.00	600 000.00
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	105 000.00	105 000.00
2181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL GENERALE, AGENCE. ET AMENAGE.	70 000.00	70 000.00
21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	1 082 641.00	1 082 641.00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (1)</b>		
<b>23</b>	<b>Travaux en cours (1)</b>	<b>100 945 637.00</b>	<b>157 061 264.66</b>
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INST MAT OUTIL TECHNIQUES	1 987 334.66	1 987 334.66
2313	IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	154 235 400.00	154 235 400.00
2318	IMMO EN COURS AUTRES IMMO CORPORELLES	670 315.00	670 315.00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	168 215.00	168 215.00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

**A1-DEPENSES INDIVIDUALISEES EN CHAPITRES D'OPERATIONS**

N°	Libellé	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>TOTAL</b>			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

<b>III VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>A1-DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES ET NON INDIVIDUALISEES DANS UN CHAPITRE D'OPERATIONS</b>	<b>A1</b>
<b>A2-DEPENSES RELATIVES AUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER</b>	<b>A2</b>

**A2-DEPENSES RELATIVES AUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER**

Chap. /art	Libellé	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>204</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (1)</b>	<b>336 000 971.00</b>	<b>348 264 017.90</b>
204182	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		45 765 960.90
204112	BATIMENTS INSTALLATIONS		19 866 537.00
204142	BATIMENTS INSTALLATIONS		99 750 278.00
204131	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		156 000.00
2041711	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		2 435 665.34
20431	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES		8 120 000.00
2041721	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES		3 210 400.00
204151	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		1 637 000.00
20432	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		2 630 000.00
204141	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		3 160 030.00
2041722	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		13 890 149.66
20422	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		17 944 564.00
2041712	BATIMENTS INSTALLATIONS		26 075 000.00
204152	BATIMENTS INSTALLATIONS		15 633 243.60
204132	BATIMENTS INSTALLATIONS		25 991 043.00
204181	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		4 544 895.00
20421	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES		57 453 251.40

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>A1 - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS REGIONAUX</b>		<b>A 1</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° :**

**LIBELLE :**

**AFFERENTE A L'AUTORISATION DE PROGRAMME (1)**

Art (2)	Libellé (2)	Pour mémoire AP votée y compris ajustement (1)	Pour mémoire Réalisations cumulées au 1/1/2013(3)	Crédits de l'exercice Vote du Conseil Régional
	<b>DEPENSES (A)</b>			
20...	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(hors c/204)			
204...	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
204...				
21...	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22...	22 IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23...	23 IMMOBILISATIONS EN COURS			

**Pour information - Financement de l'opération (4)**

Recettes	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 1/1/2013(3)	Prévisions de l'exercice	Niveau de financement = B-A (5)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (B)</b>			
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 136)			
13...			
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
16...			
Autres recettes			

(1) A compléter si l'opération est gérée dans le cadre d'une AP/CP

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(3) Il s'agit du cumul des dépenses ou recettes de l'opération qui sont réalisées au 1er janvier de l'exercice.

Si le budget est adopté avant le 1er janvier de l'exercice, le montant correspond à une estimation des opérations à la date du 1er janvier de l'exercice

(4) La production de cet état est facultative

(5) Indiquer le signe algébrique

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>A3 - RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A3</b>

**A3 - RECETTES D'EQUIPEMENT - Détail des chapitres**

**FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS**

Chap. /art	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>40 807 838.00</b>
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONALUX	230 000.00
1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONALUX	3 866 463.00
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES	2 600 000.00
1324	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - COMMUNES	15 000.00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS	2 591 000.00
1332	DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENT SCOLAIRE	31 505 375.00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>781 363 599.19</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	217 363 599.19
16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	232 000 000.00
16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE	232 000 000.00
166	REFINANCEMENT DE DETTE (2)	100 000 000.00
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (3)</b>	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)</b>	
<b>22</b>	<b>IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)</b>	
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS (3)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 166 retrace les crédits ouverts en recettes au titre du refinancement de la dette. Il est reporté pour mémoire en recettes dans le tableau de l'équilibre des opérations financières (p.17) tout comme le compte 1644-9.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 constituent des recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandants donnant lieu à reversement

III - VOTE DU BUDGET	III
A4 - SECTION D'INVESTISSEMENT	A 4
OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	

**A4 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap	Libellé	Pour mémoire Réalizations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du conseil régional sur les crédits de l'exercice
	<b>TOTAL DEPENSES (3)</b>			<b>100 000.00</b>
	3ème TRANCHE ESIL			100 000.00
	<b>TOTAL RECETTES (3)</b>			

(1) Voir détail des opérations pour compte de tiers en annexes p.54

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat sauf cas exceptionnel

III - VOTE DU BUDGET			III
A 5 - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES			A5
DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES			
Chap (Art (1))	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice

	<b>DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D+E</b>	<b>9 510 000.00</b>	<b>918 868 958.74</b>
	<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C+D</b>	<b>9 510 000.00</b>	<b>914 938 958.74</b>
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)</b>		<b>643 590 804.00</b>
1632	EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMISSIONS PRIVEES		5 745 000.00
1641	EMPRUNTS EN EUROS		73 114 000.00
16441	OPERATIONS AFFERENTES À L'EMPRUNT		731 804.00
16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE		464 000 000.00
166	REFINANCEMENT DE DETTE		100 000 000.00
	<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)=10+13+16+26+27 (-C)</b>	<b>9 510 000.00</b>	<b>7 925 000.00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>26</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>	<b>5 500 000.00</b>	<b>3 000 000.00</b>
261	TITRES DE PARTICIPATION		3 000 000.00
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION		
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>4 010 000.00</b>	<b>4 925 000.00</b>
2743	PRETS AU PERSONNEL		135 000.00
2745	AVANCES REMBOURSABLES		4 680 000.00
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		110 000.00
2763	CREANCES SUR AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES (C) (2)		
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (-D+E) (3)</b>		<b>267 353 154.74</b>
	<b>Reprise / autofinancement antérieur (D)</b>		<b>263 423 154.74</b>
13932	DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENT SCOLAIRE		31 505 375.00
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS		231 917 779.74
	<b>Charges transférées (E)</b>		<b>3 930 000.00</b>
	<b>Travaux en régie</b>		
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA		2 130 000.00
2804142	SUBV EQUIP VERSEES COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		1 800 000.00
	<b>Stocks</b>		

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Il s'agit des créances détenues par la région mandataire à l'encontre des tiers mandants au titre des emprunts qu'il a contracté pour le compte de ces derniers

(3) DI 040 = RF 042

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A 5 - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A5</b>

**DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES**

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=F+G+H+J</b>		
<b>628 196 791,11</b>		
<b>Ressources propres externes (F)</b>		
<b>32 000 000,00</b>		
10222	F. C. T. V. A.	32 000 000,00
<b>Autres recettes financières (G)</b>		
<b>12 706 140,00</b>		
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	2 130 000,00
024	PRODUITS CESSION IMMOBILISATION	10 576 140,00
<b>040 OPERATIONS D'ORDREE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (H) (3)</b>		
<b>583 490 651,11</b>		
1632	EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMISSIONS PRIVEES	2 920 000,00
2804112	SUBV EQUIPEMENT VERSEES ETAT - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	18 627 875,00
2804122	SUBV EQUIP VERSEES REGIONS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	809 614,00
2804132	SUBV EQUIP VERSEES DEPARTEMENTS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	9 596 950,00
2804141	SUBV EQUIP VERSEES COMMUNES - BIENS MOBILIER-MAT-ETUDES	51 305,00
2804142	SUBV EQUIP VERSEES COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	35 889 218,00
2804152	SUBV EQUIP VERSEES AUTRES GROUP - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	10 224 309,00
2804162	SUBV EQUIP VERSEES SPIC - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	179 736,00
28041711	SUBV EQUIP VERSEES SNCF - BIENS MOBILIER-MAT-ETUDES	7 614 693,00
28041712	SUBV EQUIP VERSEES SNCF - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	10 000,00
28041721	SUBV EQUIP VERSEES RFF - BIENS MOBILIER-MAT-ETUDES	6 845 826,00
28041722	SUBV EQUIP VERSEES RFF - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	7 100,00
2804182	SUBV EQUIP VERSEES ORG PUBLICS DIVERS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	27 963 404,00
280421	SUBV EQUIP VERSEES PERS DE DROIT PRIVE - BIENS MOBILIER-MAT-ETUDES	51 376 683,00
280422	SUBV EQUIP VERSEES PERS DE DROIT PRIVE - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	204 093,00
280431	SUBV EQUIP VERSEES ETABL SCOLAIRES - BIENS MOBILIER-MAT-ETUDES	1 205 795,00
280432	SUBV EQUIP VERSEES ETABL SCOLAIRES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	5 297 347,00
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	1 681 322,00
28128	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 058,00
281311	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 825 057,00
281312	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES	52 474 058,00
281351	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS PUBLICS	39 400,00
28153	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX DIVERS	356,00
281571	AMORTISSEMENTS MATERIELS FERROVIERES NON ROULANT	639,00
281572	AMORT MAT TECH SCOLAIRE	3 189 253,00
281578	AMORT AUTRE MAT TECHNIQUE	636 510,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	6 648,00
281828	AMORT MAT TRANSPORT AUTRES MAT TRANSPORT	621 436,00

III - VOTE DU BUDGET		III
A 5 - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES		A5
281831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	7 422 676,00
281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	681 664,00
281841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	10 564 322,00
281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	424 227,00
28185	MATERIEL DE TELEPHONIE	143 796,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	10 466,00
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (J)</b>	<b>324 945 815,11</b>

(1) A détailler conformément au plan de comptes

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, et 23 constituent des recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandants donnant lieu à reve

(3) RI 040 = DF 042

**Pour information : autres ressources financières ne faisant partie des ressources propres  
(c/16449 et c/166)**

	Montant total	332 000 000,00
16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE	232 000 000,00
166	REFINANCEMENT DE DETTE	100 000 000,00

	Montant	354 868 958,74
<b>Dépenses financières hors dépenses de c/16449 et c/166</b>		
	Recettes financières	628 196 791,11
	Solde (recettes - dépenses) (4)	+273 327 832,37
	Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C) et charges transférées (E) (5)	+277 257 832,37

(4) Indiquer le signe algébrique

(5) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

III - VOTE DU BUDGET		III
A 6 - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)		A6

Art.(1)	Libellé (1)	Vote du conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>236 200 000.00</b>
2313	IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	3 800 000.00
16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	232 000 000.00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	
21831	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	100 000.00
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	
21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	300 000.00
2745	AVANCES REMBOURSABLES	
2748	AUTRES PRETS	
1314	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES - COMMUNES	
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS	
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>236 200 000.00</b>
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	
2313	IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	
237	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
458200	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 200 000.00
1021	DOTATION	
16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE	232 000 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES	

(1) A détailler conformément au plan de comptes

(2) Les dépenses sont égales aux recettes

**B/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

III - VOTE DU BUDGET		III
B 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

Chapitres	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice	Pour information	
			Dépenses gérées dans le cadre d'une AE (1)	Dépenses gérées hors AE
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 068 340 810.92</b>	<b>1 938 639 294.72</b>	<b>1 001 046 759.61</b>	<b>937 592 535.11</b>
022 DEPENSES IMPREVUES (DANS LE CADRE D'UNE A.E)				
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	212 343 627.52	193 060 240.22	173 119 040.22	19 941 200.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 000.00	234 283 800.00	3 000.00	234 280 800.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		300 000.00		300 000.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (hors 6586)	855 993 683.40	831 446 103.39	827 924 219.39	3 521 884.00
6586 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS		1 292 000.00		1 292 000.00
66 CHARGES FINANCIERES	500.00	71 277 500.00	500.00	71 277 000.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		7 289 000.00		7 289 000.00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		16 200 000.00		16 200 000.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)		258 544 836.00		258 544 836.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		324 945 815.11		324 945 815.11

RECETTES DE L'EXERCICE		1 938 639 294.72
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		2 481 072.48
731 IMPOSITIONS DIRECTES		362 189 478.00
73 IMPOTS ET TAXES		546 100 000.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		724 677 517.46
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		6 747 845.04
76 PRODUITS FINANCIERS		23 100 000.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 523 851.00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		466 376.00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES		267 353 154.74
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (3)		

(1) Il s'agit des crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire

(2) RF 042 = DO 040

(3) DF 042 = RI 040

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>B1</b>
<b>DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES</b>		
<b>DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		

Art.(1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)</b>	<b>212 343 627.52</b>	<b>193 060 240.22</b>
60228	AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES		
6041	ACHAT D'ETUDES		9 119 800.00
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		80 000.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		960 000.00
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		100 000.00
60618	AUTRES FOURNITURES		650 000.00
60622	CARBURANTS		47 588.00
60623	ALIMENTATION		7 500.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		300 973.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		266 000.00
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL		565 000.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		219 365.00
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)		102 058 432.92
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		
61221	CREDIT BAIL MOBILIER - MATERIEL ROULANT		13 300 000.00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		9 112 999.00
61351	MATERIEL ROULANT		850 000.00
61358	LOCATIONS MOBILIERES - AUTRES		473 677.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		1 300 000.00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS		66 000.00
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS		661 000.00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT		127 555.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES**

**DEPENSES DE GESTION DES SERVICES**

Art.(1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS		436 720.00
6156	MAINTENANCE		2 122 000.00
616	PRIMES D ASSURANCES		1 454 583.00
617	ETUDES ET RECHERCHES		3 781 150.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		191 200.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		921 800.00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES		30 000.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		764 458.00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS		212 000.00
6226	HONORAIRES		6 610 269.00
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX		370 000.00
6228	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS		7 313 781.20
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		2 810 000.00
6232	FETES ET CEREMONIES		3 412 554.10
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS		804 500.00
6234	RECEPTIONS		105 000.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS		3 122 124.00
6238	PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS		395 000.00
6241	TRANSPORT DE BIENS		105 860.00
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE		350 000.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL		54 534.00
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS		2 018 200.00
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT		25 000.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		1 350 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		2 859 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		420 000.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		1 561 917.00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE		3 701 000.00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		1 400 000.00
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS		3 133 000.00
6288	DIVERS - AUTRES		172 000.00
63512	TAXES FONCIERES		109 200.00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX		72 000.00
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		605 500.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES**

**DEPENSES DE GESTION DES SERVICES**

Art.(1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (2)</b>	<b>3 000.00</b>	<b>234 283 800.00</b>
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		746 100.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		1 842 500.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		521 150.00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG		1 020 850.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE		100 875 497.00
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE		4 214 200.00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE		34 283 964.00
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE		18 150 600.00
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE		583 000.00
64136	INDEMNITES LIEES A LA PERTE D'EMPLOI		25 960.00
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES		3 213 000.00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.A.F.		22 145 000.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		33 153 200.00
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL		185 400.00
6473	ALLOCATIONS DE CHOMAGE		1 146 100.00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE		592 160.00
64831	CPA INDEMNITES AUX AGENTS		30 900.00
6488	AUTRES CHARGES		11 554 219.00
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (2)</b>		<b>300 000.00</b>
73981	REVERSEMENTS OBLIGATOIRE DE LA FISCALITE		300 000.00
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586)</b>	<b>855 993 683.40</b>	<b>831 446 103.39</b>
65111	STAGIAIRES FP - REMUNERATIONS		170 000.00
65112	STAGIAIRES FP - COTISATIONS SOCIALES		68 600.00
65113	STAGIAIRES FP - REMBOURSEMENT CNASEA		44 625 089.22
6513	BOURSES		27 565 626.05
6514	PRIX		25 360.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES**

**DEPENSES DE GESTION DES SERVICES**

Art.(1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
6518	AIDES A LA PERSONNE - AUTRES		2 883 500.00
6528	INDEMNITES DE PRESENCE AUTRES ORGANISMES		29 000.00
6531	INDEMNITES		6 480 000.00
6532	FRAIS DE MISSIONS ET DE DEPLACEMENT		600 000.00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE		380 000.00
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE		30 000.00
6535	FORMATION DES ELUS REGIONAUX		435 000.00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		
6542	CREANCES ETEINTES		
65511	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ETABLISSEMENTS PUBLICS		59 482 448.00
65512	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ETABLISSEMENTS PRIVES		23 198 296.00
6552	INDEMNITES COMPENSATRICE FORFAITAIRE VERSEES AUX ENTREPRISES		27 900 000.00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		136 166 000.30
6561	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT (SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES)		3 392 130.00
6568	AUTRES PARTICIPATIONS		13 943 450.00
65731	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT		10 000.00
65732	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION		730 447.20
65733	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DEPARTEMENTS		997 000.00
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES		14 047 360.01
65735	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS		19 361 054.00
65736	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SPIC		14 583 496.00
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SNCF		257 961 526.00
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS		32 868 675.80
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		143 477 044.81

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>B1</b>

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES**

**DEPENSES DE GESTION DES SERVICES**

Art.(1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES		35 000.00
<b>65886</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS</b>		<b>1 292 000.00</b>
65861	FRAIS DE FONCT GPES ELUS - FRAIS DE PERSONNEL		1 292 000.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) =</b> <b>(011+012+014+65+6586)</b>	<b>1 068 340 310.92</b>	<b>1 260 382 143.61</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Cf. définition des chapitres globalisés

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>B1</b>
<b>DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES</b>		

**FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS-OPERATIONS D'ORDRE**

Art.(1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES (B)</b>		<b>71 277 500.00</b>
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE (4)		48 877 000.00
66112	INTERETS-RATTACHEMENTS ICNE (4)		4 000 000.00
6618	INTERETS DES AUTRES DETTES		1 100 000.00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES		17 300 500.00
...	Calcul du 66112 (2)		
	Montant des ICNE de l'exercice = .....		
	Montant de l'exercice N-1 = .....		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (C)</b>	<b>500.00</b>	<b>7 289 000.00</b>
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES		1 010 000.00
6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTS ET PRIX		175 000.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		2 104 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		3 500 000.00
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		500 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (D)</b>		<b>16 200 000.00</b>
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT		5 700 000.00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
6865	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS		10 500 000.00
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES ET MIXTES = A+B+C+D</b>	<b>1 068 340 810.92</b>	<b>1 355 148 643.61</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>B1</b>
<b>DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES</b>		

**FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS-OPERATIONS D'ORDRE**

Art.(1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (F/2)</b>		<b>258 544 836.00</b>
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE		2 920 000.00
675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES		
6761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVES) TRANSFEREES EN INVESTISSEMENT		255 624 836.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		
6861	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS		
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>324 945 815.11</b>
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE = F+G</b>		<b>583 490 651.11</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>1 068 340 810.92</b>	<b>1 938 639 294.72</b>
---	-------------------------	-------------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations mixtes et du chapitre des opérations d'ordre

(3) Variations négatives des stocks

(4) En ordre, le c/6611 correspond aux ICNE de l'exercice sur emprunt et le c/762 correspondant aux ICNE N-1 contre-passés sur prêts

III - VOTE DU BUDGET		III
B2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		B2
DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES		
RECETTES DE GESTION DES SERVICES REGIONAUX		
Art.	Libellé	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>2 481 072.48</b>
7068	AUTRES REDEVANCES ET DROITS	2 454 825.00
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR DES TIERS	26 247.48
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES (sauf c/731 impôts locaux)</b>	<b>546 100 000.00</b>
732	TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS PETROLIERS	286 500 000.00
7342	TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DES VEHICULES	209 100 000.00
7382	CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	50 500 000.00
<b>731</b>	<b>IMPOSITIONS DIRECTES</b>	<b>362 189 478.00</b>
7311	CONTRIBUTIONS DIRECTES	
73112	CPAE ENTREPRISES	249 724 480.00
73114	IFER	45 803 000.00
73121	FNGIR	66 661 998.00
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>724 677 517.46</b>
7411	DOTATION FORFAITAIRE	408 960 728.00
7451	DGD FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	133 796 166.00
7452	DOTATION DU FONDS NATIONAL DE DEVELOPPT ET DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE	
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION DGD	35 970 000.00
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES	26 236 730.00
7473	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	700 000.00
74771	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN	360 000.00
74772	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FEDER	12 000 000.00
74778	PARTICIPATIONS - AUTRES	19 052 426.46
7478	AUTRES ORGANISMES	466 000.00
74832	DCRTP	2 500 000.00
74833	ETAT COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	67 535 467.00
74835	ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	
74881	PART. DES FAMILLES AU TITRE RESTAURATION/HEBERGEMENT SCOLAIRES	8 600 000.00
74881	PART. DES FAMILLES AU TITRE RESTAURATION/HEBERGEMENT SCOLAIRES	8 500 000.00
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>6 747 845.04</b>
752	REVENUS DES IMMEUBLES	382 845.04
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	6 365 000.00
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>466 376.00</b>
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	426 381.00
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	
65869	REMBOURSEMENTS SUR FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	39 995.00
	<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = 70+731+73+74+75+013</b>	<b>1 642 662 288.98</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>B2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		<b>B2</b>
<b>DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES</b>		

**PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS - OPERATIONS D'ORDRE**

Art.(1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS (B)</b>	<b>23 100 000.00</b>
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	2 000 000.00
767	PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	21 100 000.00
7621	Intérêts encaissés à l'échéance	
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE	
	Calcul du 7622	
	Montant des ICNE de l'exercice = 17 000 000 €.....	
	Montant de l'exercice N-1 = 13 000 000 €.....	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)</b>	<b>5 523 851.00</b>
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	5 523 851.00
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (D)</b>	
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES ET MIXTES = A+B+C+D</b>	<b>1 671 286 139.98</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (F)</b>	<b>267 353 154.74</b>
7768	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	231 917 779.74
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	31 505 375.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	
7811	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORABLES ET CORPORELLES	1 800 000.00
791	TRANSFERTS DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 130 000.00
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>267 353 154.74</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>1 938 639 294.72</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) En ordre, le c/6611 correspond aux ICNE de l'exercice N-1 sur emprunt et le c/762 correspond aux ICNE N-1 contre-passés sur prêts



# Budget primitif 2013

## Budget principal - annexes



## **ANNEXES DU BP 2013 - SOMMAIRE**

### **A / PRESENTATION CROISEE PAR FONCTIONS p. 3**

#### **B / ELEMENTS DU BILAN p. 50**

##### ***B.1 ETAT DE LA DETTE p. 51***

- B.1.1 Etat de la dette - Récapitulation par prêteurs
- B.1.2 Etat de la dette - Crédits de trésorerie
- B.1.3 Etat de la dette - Au 01/01/N
- B.1.4 Etat de la dette - Emprunts obligataires
- B.1.5 Etat des instruments de couverture du risque financier
- B.1.6 Tableau récapitulatif des lignes composant le notionnel de référence
- B.1.7 Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)

##### ***B.2 ETAT DES PROVISIONS p. 58***

- B.2.1 Etat des provisions - Au 01/01/N
- B.2.2 Etat des provisions nouvelles

##### ***B.3 PRETS p. 59***

##### ***B.4 ETAT DES CHARGES TRANSFEREES p. 61***

##### ***B.5 METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS p. 62***

##### ***B.6 DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS p. 65***

##### ***B.7 EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES (Dépenses et recettes) p. 66***

#### **C / ENGAGEMENTS HORS BILAN p. 69**

- C.1.1 Calcul du ratio d'endettement
- C.1.2 Etat des emprunts garantis
- C.1.3 Etat des contrats de crédit-bail
- C.1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé
- C.1.5 Etat des engagements donnés
- C.1.6 Subventions versées par la Région dans le cadre du vote du budget
- C.1.7 Etat des engagements reçus
- C.2 Etat des recettes grévées d'affectation spéciale

#### **D / AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION p. 75**

- D.1 Etat du personnel
- D.2 Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier
- D.3.1 Liste des organismes de regroupement
- D.3.2 Liste des établissements publics créés
- D.3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe
- D.3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- D.3.5 Services ferroviaires régionaux de voyageurs

### **E / DECISION EN MATIERE DE TAUX - ARRETE ET SIGNATURES p. 104**

**ANNEXE A**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTIONS**

## ***Investissement***

IV - ANNEXES		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		IV	
		INVESTISSEMENT			

No (1)	LIBELLE	DEPENSES IMPREVUES	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS
<b>DEPENSES</b>			<b>1 154 968 958.74</b>	<b>14 121 787.00</b>	<b>7 064 847.90</b>	<b>190 320 847.00</b>	<b>19 428 216.00</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		643 590 804.00				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		3 000 000.00				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		267 353 154.74				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 825 000.00	100 000.00			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		236 200 000.00				
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT					100 000.00	
	<b>Equipements régionaux</b>			<b>7 392 587.00</b>	<b>2 117 930.00</b>	<b>160 909 400.00</b>	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			2 154 600.00	1 385 930.00	143 266 400.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 839 000.00	700 000.00	3 800 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 398 987.00	32 000.00	13 843 000.00	
	<b>Subv.d'équipement (c/204)</b>			<b>6 629 200.00</b>	<b>4 946 917.90</b>	<b>29 311 447.00</b>	<b>19 428 216.00</b>

<b>RECETTES</b>							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		<b>1 645 760 390.30</b>				<b>34 096 375.00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		781 363 599.19				
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS		324 945 815.11				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		10 576 140.00				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 130 000.00				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		258 544 836.00				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		236 200 000.00				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		32 000 000.00				34 096 375.00

(1) Détailler les comptes à 3 chiffres

**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

**INVESTISSEMENT**

4	5	6	7	8	9	TOTAL
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	(FONCTION EN RESERVE)	ENVIRONNEMENT	TRANSPORTS	ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
2 058 260.00	93 431 698.00		19 251 998.00	121 005 420.66	64 916 195.00	<b>1 686 568 228.30</b>
						643 590 804.00
						3 000 000.00
						267 353 154.74
						4 925 000.00
						236 200 000.00
	<b>9 901 000.00</b>		<b>6 000.00</b>	<b>2 808 334.66</b>		<b>183 135 251.66</b>
	8 700 000.00			1 554 334.66		157 061 264.66
	1 201 000.00		6 000.00	1 154 000.00		9 700 000.00
				100 000.00		16 373 987.00
<b>2 058 260.00</b>	<b>83 530 698.00</b>		<b>19 245 998.00</b>	<b>118 197 086.00</b>	<b>64 916 195.00</b>	<b>348 264 017.90</b>
	<b>3 866 463.00</b>			<b>245 000.00</b>	<b>2 600 000.00</b>	<b>1 686 568 228.30</b>
						781 363 599.19
						324 945 815.11
						10 576 140.00
						2 130 000.00
						258 544 836.00
						236 200 000.00
						32 000 000.00
	3 866 463.00			245 000.00	2 600 000.00	40 807 838.00

IV. ANNEXES  
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION  
FONCTION 0 - SERVICES GÉNÉRAUX  
INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	1. OPERATIONS NON VERTUABLES		2. ADMINISTRATION GENERALE				3. SECURITE				4. ACTIONS INTERREGIONALES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES				TOTAL
		200	202	20	21	22	23	26	41	42	43	44	46			
		ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	PERSONNEL NON VENTE	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL	CONSEIL DE LA CULTURE DE L'EDUCATION ET DE L'EMPLOI	AUTRES ORGANISMES	ACTIONS INTERREGIONALES EUROPEENNES	ACTIONS DE LA SUBREGION GLOBALE	AIDES PUBLIQUES AU DEVELOPPEMENT	AUTRES ACTIONS INTERNATIONALES					
	<b>DEPENSES:</b>															
	Equipements religieux	20 000,00	7 441 587,00					47 200,00	6 333 000,00			280 000,00	14 121 787,00			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	20 000,00	7 441 587,00					31 000,00					7 492 587,00			
21	IMMOBILISATIONS EN COURS		2 819 000,00					20 000,00					2 839 000,00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	20 000,00	2 154 000,00					11 000,00					2 389 987,00			
	Subv. d'investissement (2/204)		100 000,00						16 200,00			280 000,00	6 629 200,00			
2041	BATIMENTS INSTALLATIONS								4 200 000,00				4 200 000,00			
204126	BATIMENTS INSTALLATIONS								4 200 000,00				4 200 000,00			
2041262	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS							16 200,00	1 253 000,00				1 269 200,00			
20421	ETUDES								643 000,00			280 000,00	923 000,00			
	<b>RECETTES:</b>															
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT												1 645 760 390,30			
021	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS												324 945 815,11			
024	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE												10 576 140,00			
040	OPERATIONS PATRIMONIALES												258 544 836,00			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES												236 200 000,00			
10	DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES												32 000 000,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES												781 363 599,19			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES												2 130 000,00			

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 1 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 FORMATION PROFESSIONNELLE	2 APPRENTISSAGE	3 FORMAT SANITAIRE ET SOCIALE	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>			<b>3 306 667.90</b>		<b>7 064 847.90</b>
	<b>Equipements régionaux</b>					<b>2 117 930.00</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			700 000.00		700 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			32 000.00		32 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			1 385 930.00		1 385 930.00
	<b>Subv. d'équipement (c/204)</b>			<b>3 306 667.90</b>	<b>1 640 250.00</b>	<b>4 946 917.90</b>
204141	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES			36 600.00		36 600.00
204142	BATIMENTS INSTALLATIONS			451 321.00		451 321.00
204152	BATIMENTS INSTALLATIONS			522 048.60		522 048.60
204181	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES			100 000.00	229 395.00	329 395.00
204182	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS			703 723.90	1 385 855.00	2 089 578.90
20421	SUB EQUI BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES			992 974.40	25 000.00	1 017 974.40
20422	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS			500 000.00		500 000.00

**RECETTES**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres



IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 3 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE			2 SPORTS	3 LOISIRS	7 SECURIT E	TOTAL
			11 ENSEIGNEMEN T ARTISTIQUE	12 ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES	13 PATRIMOINE (BIBLIOTHEQUE,MU SEES,MONUMENTS)				
	<b>DEPENSES</b>	490 000.00	7 478 000.00	8 675 216.00	2 785 000.00			19 428 216.00	
	<b>Equipements régionaux</b>								
	<b>Subv. d'équipement (c/204)</b>	490 000.00	7 478 000.00	8 675 216.00	2 785 000.00			19 428 216.00	
204112	BATIMENTS INSTALLATIONS			1 325 000.00				1 325 000.00	
204141	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		100 000.00	1 800 000.00				1 900 000.00	
204142	BATIMENTS INSTALLATIONS		2 108 500.00	4 275 216.00	600 000.00			6 983 716.00	
204152	BATIMENTS INSTALLATIONS			200 000.00				200 000.00	
204182	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		25 000.00	325 000.00				350 000.00	
20421	SUB EQUI BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	490 000.00	3 764 500.00	750 000.00	2 185 000.00			7 189 500.00	
20422	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		1 480 000.00					1 480 000.00	

**RECETTES**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 4 - SANTE ET ACTION SOCIALE

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 SANTE	2 ACTION SOCIALE	7 SECURITE ALIMENTAIRE	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>		1 110 000.00	948 260.00		2 058 260.00
	<b>Equipements régionaux</b>					
	<b>Subv. d'équipement (c/204)</b>		1 110 000.00	948 260.00		2 058 260.00
204141	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		15 000.00			15 000.00
204142	BATIMENTS INSTALLATIONS		475 000.00	120 000.00		595 000.00
204182	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		180 000.00	436 000.00		616 000.00
20421	SUB EQUI BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES		440 000.00	389 760.00		829 760.00
20422	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS			2 500.00		2 500.00
	<b>RECETTES</b>					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A.5

FONCTION 5 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	0	1	2	3	4	5	6
		SERVICES COMMUNS	POLITIQUE DE LA VILLE	AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES	ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	HABITAT - (LOGEMENT)	ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
	<b>DEPENSES</b>	11 346 211.00	5 107 449.00	3 450 000.00	19 523 560.00	14 915 419.00		2 144 850.00
	<b>Equipements régionaux</b>	201 000.00						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	201 000.00						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							
	<b>Subv. d'équipements (c/204)</b>	11 145 211.00	5 107 449.00	3 450 000.00	19 523 560.00	14 915 419.00		2 144 850.00
204131	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES				50 000.00			
204132	BATIMENTS INSTALLATIONS	42 828.00			100 000.00			
204141	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		70 330.00		463 000.00			
204142	BATIMENTS INSTALLATIONS	7 988 083.00	1 240 200.00	3 450 000.00	12 298 150.00	4 600 000.00		2 079 850.00
204151	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES				1 000 000.00			
204152	BATIMENTS INSTALLATIONS	1 100 000.00			1 811 160.00			
204181	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES	1 000 000.00	20 000.00		200 000.00			
204182	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		1 050 000.00		1 499 250.00	2 671 130.00		
20421	SUB EQUI BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	914 300.00	2 476 919.00		1 817 000.00	2 600 000.00		65 000.00
20422	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS	100 000.00	250 000.00		285 000.00	5 044 289.00		
	<b>RECETTES</b>							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							

**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

**FONCTION 5 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES**

**INVESTISSEMENT**

7	8	TOTAL
SECURITE	AUTRES ACTIONS	TOTAL
11 033 759.00	25 910 450.00	93 431 698.00
	9 901 000.00	9 901 000.00
	1 201 000.00	1 201 000.00
	8 700 000.00	8 700 000.00
11 033 759.00	16 210 450.00	83 530 698.00
		50 000.00
		142 828.00
		533 330.00
7 833 652.00	9 704 450.00	49 194 385.00
		1 000 000.00
3 078 607.00		5 989 767.00
		220 000.00
	6 506 000.00	12 726 380.00
121 500.00		7 994 719.00
		5 679 289.00
	<b>3 866 463.00</b>	<b>3 866 463.00</b>
	3 866 463.00	3 866 463.00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 7

FONCTION 7 - ENVIRONNEMENT  
INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	0	1	2	3	4	5
		SERVICES COMMUNS	ACTIONS TRANSVERSALES	ACTIONS EN MATIERE DES DECHETS	POLITIQUE DE L'AIR	POLITIQUE DE L'EAU	POLITIQUE DE L'ENERGIE
	<b>DEPENSES</b>						
	<b>Equipements régionaux</b>						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		338 000.00	1 000 000.00		8 170 000.00	7 906 000.00
	<b>Subv. d'équipement (c/204)</b>		338 000.00	1 000 000.00		8 170 000.00	7 900 000.00
204131	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES					70 000.00	
204132	BATIMENTS INSTALLATIONS						
204141	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		100 000.00			100 000.00	
204142	BATIMENTS INSTALLATIONS		78 000.00			6 150 000.00	5 300 000.00
204151	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES			50 000.00			300 000.00
204152	BATIMENTS INSTALLATIONS			675 000.00		1 500 000.00	1 650 000.00
204181	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		100 000.00			100 000.00	
204182	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS			275 000.00			
20421	SUB EQUI BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES		40 000.00			250 000.00	650 000.00
20422	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		20 000.00				

<b>RECETTES</b>							
-----------------	--	--	--	--	--	--	--

**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

<b>FONCTION 7 - ENVIRONNEMENT INVESTISSEMENT</b>			
<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	
<b>PATRIMOINE NATUREL</b>	<b>ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURE S. DE TRANSPORT</b>	<b>AUTRES ACTIONS</b>	<b>TOTAL</b>
1 837 998.00			19 251 998.00
			<b>6 000.00</b>
			6 000.00
<b>1 837 998.00</b>			<b>19 245 998.00</b>
36 000.00			106 000.00
32 000.00			32 000.00
92 500.00			292 500.00
133 200.00			11 661 200.00
92 000.00			442 000.00
679 798.00			4 504 798.00
382 500.00			582 500.00
142 000.00			417 000.00
166 000.00			1 106 000.00
82 000.00			102 000.00

--	--

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 8 - TRANSPORTS  
INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	1					
		0	TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS				
		SERVICES COMMUNS	10	11	12	18	21
		SERVICES COMMUNS	TRANSPORT FERROVIAIRE REGIONAL DE VOYAGEURS	GARES ET AUTRES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN	VOIRIE NATIONALE	VOIRIE REGIONALE
	<b>DEPENSES</b>	<b>3 135 000.00</b>	<b>35 094 334.66</b>	<b>15 816 800.00</b>	<b>533 125.00</b>	<b>25 015 696.00</b>	<b>3 339 600.00</b>
	<b>Equipements régionaux</b>	<b>305 000.00</b>	<b>324 334.66</b>	<b>500 000.00</b>	<b>250 000.00</b>		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	305 000.00	10 000.00	500 000.00	250 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		100 000.00				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		214 334.66				
	<b>Subv. d'équipement (c/204)</b>	<b>2 830 000.00</b>	<b>34 770 000.00</b>	<b>15 316 800.00</b>	<b>283 125.00</b>	<b>25 015 696.00</b>	<b>3 339 600.00</b>
204112	BATIMENTS INSTALLATIONS				283 125.00	17 400 090.00	
204132	BATIMENTS INSTALLATIONS	1 080 000.00				7 615 606.00	
204142	BATIMENTS INSTALLATIONS	1 630 000.00		4 339 335.00			
204152	BATIMENTS INSTALLATIONS						3 339 600.00
2041711	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		1 885 665.34	550 000.00			
2041712	BATIMENTS INSTALLATIONS		22 075 000.00	4 000 000.00			
2041721	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES		2 485 400.00	725 000.00			
2041722	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		3 984 599.66	9 541 800.00			
204181	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES						
204182	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS			500 000.00			
20421	SUB EQUI BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	120 000.00					
20422	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS						
	<b>RECETTES</b>	<b>15 000.00</b>		<b>230 000.00</b>			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 000.00		230 000.00			

(1) Détailler les comptes à trois chiffres



IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 8 - TRANSPORTS  
INVESTISSEMENT

	86	88	TOTAL
	5 394 000.00	60 000.00	121 005 420.66
	1 429 000.00		2 808 334.66
	89 000.00		1 154 000.00
			100 000.00
	1 340 000.00		1 554 334.66
	3 965 000.00	60 000.00	118 197 086.00
	250 000.00		17 650 090.00
			24 486 215.00
	250 000.00		22 964 966.00
			3 339 600.00
			2 435 665.34
			26 075 000.00
			3 210 400.00
			13 890 149.66
	260 000.00		260 000.00
	1 630 000.00		2 130 000.00
	1 150 000.00	60 000.00	1 330 000.00
	425 000.00		425 000.00
			245 000.00
			245 000.00

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	2 RECHERCHE ET INNOVATION	3 AGRICULTURE,PEC HE,AGRO- INDUSTRIE	4 INDUSTRIE,ARTI SANAT,COMMERC CE ET AUTRES SERVICES	5 TOURISME ET THERMALISME	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>		12 281 853.00	23 997 000.00	24 444 390.00	2 548 200.00	1 644 752.00	64 916 195.00
	<b>Equipements régionaux</b>							
	<b>Subv. d'équipement (c/204)</b>		12 281 853.00	23 997 000.00	24 444 390.00	2 548 200.00	1 644 752.00	64 916 195.00
204132	BATIMENTS INSTALLATIONS				40 000.00		40 000.00	80 000.00
204141	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES		132 600.00		250 000.00			382 600.00
204142	BATIMENTS INSTALLATIONS		379 000.00		738 690.00		245 000.00	1 362 690.00
204151	BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES				195 000.00			195 000.00
204152	BATIMENTS INSTALLATIONS		230 400.00		806 630.00		40 000.00	1 077 030.00
204181	SUB EQUIP BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES			2 703 000.00	450 000.00			3 153 000.00
204182	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		4 279 500.00	11 294 982.00	2 417 720.00		65 600.00	18 057 802.00
20421	SUB EQUI BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES		7 159 578.00	3 999 018.00	19 356 350.00	2 548 200.00	1 009 152.00	34 072 298.00
20422	SUB EQUIP BATIMENTS INSTALLATIONS		100 775.00	6 000 000.00	190 000.00		245 000.00	6 535 775.00
	<b>RECETTES</b>							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				2 600 000.00			2 600 000.00
					2 600 000.00			2 600 000.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

## ***Fonctionnement***

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTIONNEMENT

No (1)	LIBELLE	DEPENSES IMPREVUES	OPERATIONS NON VENTILABLES	FONCTIONNEMENT				3	4
				0	1	2	3		
<b>DEPENSES</b>				<b>171 260 086.00</b>	<b>366 135 310.11</b>	<b>240 224 107.00</b>	<b>53 662 628.00</b>	<b>5 665 301.00</b>	
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT		679 979 651.11	127 555.00					
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE			10 191 000.00		7 959 600.00			
60618	AUTRES FOURNITURES			100 000.00					
64136	INDEMNITES LIEES A LA PERTE D'EMPLOI			25 750.00		210.00			
6568	AUTRES PARTICIPATIONS					180 000.00			
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SNCF								
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES			30 000.00					
61358	LOCATIONS MOBILIERES - AUTRES			473 677.00					
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		420 000.00						
6226	HONORAIRES			1 693 000.00	76 179.00	2 767 800.00			
64831	CPA INDEMNITES AUX AGENTS			5 150.00		25 750.00			
6528	INDEMNITES DE PRESENCE AUTRES ORGANISMES						29 000.00		
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		2 000 000.00	104 000.00					
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE			375 000.00		208 000.00			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT			300 973.00					
61351	MATERIEL ROULANT			850 000.00					
60623	ALIMENTATION			47 588.00					
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS			2 057 719.30	9 015 772.00	586 000.00	5 915 000.00	152 500.00	
65736	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SPIC								
65511	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES					59 482 448.00			
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES								
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT			80 000.00					
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS			628 000.00		33 000.00			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE			98 790.00		493 370.00			
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL			266 000.00					
6865	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS		10 500 000.00						
61221	CREDIT BAIL MOBILIER - MATERIEL ROULANT								
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES			35 000.00					
6241	TRANSPORT DE BIENS			105 860.00					
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL			54 534.00					
6518	AIDES A LA PERSONNE - AUTRES			25 000.00	1 448 500.00		1 400 000.00		
65735	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS				1 660 677.00	10 916 500.00	1 180 000.00	30 000.00	
6488	AUTRES CHARGES			6 165 136.00		5 389 083.00			
6156	MAINTENANCE			2 122 000.00					
63512	TAXES FONCIERES			94 200.00					
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT		5 700 000.00						
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			161 200.00		10 000.00			
6234	RECEPTIONS			105 000.00					

## IV - ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

## FONCTIONNEMENT

No (1)	LIBELLE	DEPENSES IMPREVUES	OPERATIONS NON VENTILABLES	FONCTIONNEMENT				3	4
				0	1	2	3		
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX			72 000.00					
6535	FORMATION DES ELUS REGIONAUX			435 000.00					
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		255 624 836.00						
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES			170 000.00		1 695 000.00			
65111	STAGIAIRES FP - REMUNERATIONS			500.00					
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES		17 300 000.00						
65113	STAGIAIRES FP - REMBOURSEMENT CNASEA				44 625 089.22				
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS			792 500.00			12 000.00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			525 458.00		7 000.00	57 000.00		
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		500 000.00						
616	PRIMES D ASSURANCES			442 583.00		1 000 000.00			
6288	DIVERS - AUTRES			165 000.00			7 000.00		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		3 500 000.00						
6451	COTISATIONS A L U.R.S.A.F.			9 270 000.00		12 875 000.00			
6533	COTISATIONS DE RETRAITE			380 000.00					
6561	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT (SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES)			310 000.00		300 000.00	100 000.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES			605 500.00					
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)								
6618	INTERETS DES AUTRES DETTES		1 100 000.00						
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES			624 725.00		95 505 819.92	630 000.00		39 648.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS			2 152 124.00		100 000.00			
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE			3 701 000.00					
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE			1 551 200.00		2 663 000.00			
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES			877 200.00		1 685 575.00	1 665 024.00		786 000.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS			436 720.00					
6231	ANNONCES ET INSERTIONS			2 810 000.00					
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE			17 191 064.00		17 092 900.00			
6531	INDEMNITES			6 480 000.00					
65731	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT								
60622	CARBURANTS			650 000.00					
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)			788 217.00			22 000.00		12 500.00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR			746 100.00					
66112	INTERETS-RATTACHEMENTS IGNE		4 000 000.00						
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT			25 000.00					
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS			23 000.00		3 110 000.00			
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE			960 000.00					
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS			212 000.00					
65861	FRAIS DE FONCT GPES ELUS - FRAIS DE PERSONNEL		1 292 000.00						
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES			9 084 499.00					
6513	BOURSES			3 092 762.00		24 172 864.05	300 000.00		
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX			130 000.00					

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTIONNEMENT

No (1)	LIBELLE	DEPENSES IMPREVUES	OPERATIONS NON VENTILABLES	FONCTIONNEMENT				3	4
				0	1	2	3		
6261	FRAS D'AFFRANCHISSEMENT			1 350 000.00					
73981	REVERSEMENTS OBLIGATOIRE DE LA FISCALITE		300 000.00						
6262	FRAS DE TELECOMMUNICATIONS			782 000.00		2 077 000.00			
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE			30 000.00					
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)			219 365.00					
65732	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION			691 833.00	38 614.20				
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION			740 000.00		180 000.00			
6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTS ET PRIX			175 000.00					
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN			7 500.00					
6532	FRAS DE MISSIONS ET DE DEPLACEMENT			600 000.00					
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES			11 228 200.00		21 925 000.00			
6473	ALLOCATIONS DE CHOMAGE			451 400.00		694 700.00			
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS			1 943 200.00		75 000.00			
6552	INDEMNITES COMPENSATRICE FORFAITAIRE VERSEES AUX ENTREPRISES				27 900 000.00				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		324 945 815.11						
65112	STAGIAIRES FP - COTISATIONS SOCIALES			68 600.00					
6283	FRAS DE NETTOYAGE DES LOCAUX			1 400 000.00					
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS			16 000.00					
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL			185 400.00					
6228	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS			2 239 500.00		20 000.00	242 000.00		
65512	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ETABLISSEMENTS PRIVES					23 198 296.00			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE			1 300 000.00					
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE			200 000.00			150 000.00		
6514	PRIX								
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES			565 000.00					
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL			212 150.00		309 000.00			
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE		51 797 000.00						
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES		1 000 000.00						
6232	FETES ET CEREMONIES			3 406 000.00		6 554.10			
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES			2 513 000.00		700 000.00			
6238	PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS			395 000.00					
65733	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DEPARTEMENTS								
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE			38 587 847.00		62 287 650.00			
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			9 706 756.70		23 059 577.12	41 953 604.00		4 644 653.00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT			777 450.00		1 065 050.00			
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU ODG			432 600.00		588 250.00			
<b>RECETTES</b>				<b>1 879 881 718.74</b>	<b>2 500 000.00</b>	<b>11 820 000.00</b>	<b>741 000.00</b>		

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

No (1)	LIBELLE	FONCTIONNEMENT							4
		01	0	1	2	3	4		
	DEPENSES IMPREVUES	OPERATIONS NON VENTILABLES	SERVICES GENERAUX	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	ENSEIGNEMENT	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	SANTE ET ACTION SOCIALE		
74835	ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	8 600 000.00							
74772	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FEDER		18 159 864.19						
7452	DOTATION DU FONDS NATIONAL DE DEVELOPPT ET DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE	35 970 000.00							
74771	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN		12 000 000.00						
7411	DOTATION FORFAITAIRE	408 960 728.00							
7068	AUTRES REDEVANCES ET DROITS								
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	21 100 000.00							
7342	TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DES VEHICULES	209 100 000.00							
752	REVENUS DES IMMEUBLES	249 724 480.00	208 845.04						
73112	CVAE ENTREPRISES	50 500 000.00							
7382	CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE		26 247.48						
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR DES TIERS								
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION								
74881	PART. DES FAMILLES AU TITRE RESTAURATION/HEBERGEMT SCOLAIRES			2 500 000.00	8 500 000.00				
7478	AUTRES ORGANISMES								
732	TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS PETROLIERS	286 500 000.00							
73121	FNGIR	66 661 998.00							
7768	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	231 917 779.74							
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES								
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		3 045 000.00		3 320 000.00	700 000.00			
74832	DCRTP	67 535 467.00							
73114	IFER	45 803 000.00							
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL		426 381.00						
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	2 000 000.00							
74778	PARTICIPATIONS - AUTRES								
65869	REMBOURSEMENTS SUR FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	39 995.00	425 000.00			41 000.00			
7473	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS								
7451	DGD FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	133 796 166.00							
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	31 505 375.00							
7811	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORABLES ET CORPORELLES	1 800 000.00							
791	TRANSFERTS DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 130 000.00							
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION DGD	26 236 730.00							

(1) Détailler les comptes à 3 chiffres

IV - ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					
FONCTIONNEMENT					
5	6	7	8	9	TOTAL
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	(FONCTION EN RESERVE)	ENVIRONNEMENT	TRANSPORTS	ACTION ECONOMIQUE	
33 196 316.50		19 019 425.00	304 725 772.00	64 770 698.00	1 938 639 294.72
					127 555.00
					18 150 600.00
					100 000.00
					25 960.00
7 383 450.00		6 380 000.00	257 961 526.00		13 943 450.00
					257 961 526.00
					30 000.00
					473 677.00
					420 000.00
504 290.00		100 000.00	1 388 000.00	81 000.00	6 610 269.00
					30 900.00
					29 000.00
					2 104 000.00
					583 000.00
					300 973.00
					850 000.00
					47 588.00
2 126 091.50		856 500.00	300 000.00	11 859 093.00	32 868 675.80
			14 583 496.00		14 583 496.00
					59 482 448.00
			9 119 800.00		9 119 800.00
					80 000.00
					661 000.00
					592 160.00
					266 000.00
					10 500 000.00
			13 300 000.00		13 300 000.00
					35 000.00
					105 860.00
					54 534.00
				10 000.00	2 883 500.00
1 552 862.00		3 196 655.00		824 360.00	19 361 054.00
					11 554 219.00
					2 122 000.00
			15 000.00		109 200.00
					5 700 000.00
				20 000.00	191 200.00
					105 000.00

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

FONCTIONNEMENT					
5	6	7	8	9	TOTAL
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	(FONCTION EN RESERVE)	ENVIRONNEMENT	TRANSPORTS	ACTION ECONOMIQUE	
					72 000.00
					435 000.00
180 000.00					255 624 836.00
					136 166 000.30
					170 000.00
					17 300 500.00
					44 625 089.22
					804 500.00
175 000.00					764 458.00
					500 000.00
			12 000.00		1 454 583.00
					172 000.00
					3 500 000.00
					22 145 000.00
					380 000.00
805 000.00		589 170.00	1 627 500.00	370 460.00	3 392 130.00
585 000.00		1 100 000.00	699 950.00	686 200.00	3 781 150.00
					605 500.00
					1 100 000.00
1 348 240.00			3 400 000.00	510 000.00	102 058 432.92
			870 000.00		3 122 124.00
					3 701 000.00
					4 214 200.00
4 761 529.01		1 427 300.00	375 000.00	2 469 732.00	14 047 360.01
					436 720.00
					2 810 000.00
					34 283 964.00
					6 480 000.00
				10 000.00	10 000.00
					650 000.00
138 000.00			100 000.00	501 200.00	1 561 917.00
					746 100.00
					4 000 000.00
					25 000.00
					3 133 000.00
					960 000.00
					212 000.00
					1 292 000.00
			28 500.00		9 112 999.00
					27 565 626.05
			240 000.00		370 000.00

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

FONCTIONNEMENT					
5	6	7	8	9	TOTAL
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	(FONCTION EN RESERVE)	ENVIRONNEMENT	TRANSPORTS	ACTION ECONOMIQUE	
					1 350 000.00
					300 000.00
					2 859 000.00
					30 000.00
					219 365.00
					730 447.20
		1 800.00			921 800.00
					175 000.00
					7 500.00
					600 000.00
					33 153 200.00
					1 146 100.00
					2 018 200.00
					27 900 000.00
					324 945 815.11
					68 600.00
					1 400 000.00
				50 000.00	66 000.00
					185 400.00
247 193.00		1 340 000.00		576 000.00	7 313 781.20
					23 198 296.00
					1 300 000.00
					350 000.00
				25 360.00	25 360.00
					565 000.00
					521 150.00
					51 797 000.00
					1 010 000.00
					3 412 554.10
					3 213 000.00
					395 000.00
250 000.00		671 000.00	30 000.00	46 000.00	997 000.00
					100 875 497.00
13 139 660.99		3 358 800.00	675 000.00	46 729 493.00	143 477 044.81
					1 842 500.00
					1 020 850.00
<b>445 867.04</b>			<b>8 512 676.00</b>	<b>446 695.23</b>	<b>1 938 639 294.72</b>

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

FONCTIONNEMENT					
5	6	7	8	9	TOTAL
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	(FONCTION EN RESERVE)	ENVIRONNEMENT	TRANSPORTS	ACTION ECONOMIQUE	
445 867.04				446 695.23	8 600 000.00
					19 052 426.46
					35 970 000.00
					12 000 000.00
			2 454 825.00		408 960 728.00
					2 454 825.00
					21 100 000.00
					209 100 000.00
			174 000.00		382 845.04
					249 724 480.00
					50 500 000.00
					26 247.48
			5 523 851.00		5 523 851.00
					8 500 000.00
					2 500 000.00
					286 500 000.00
					66 661 998.00
					231 917 779.74
					700 000.00
					6 365 000.00
					67 535 467.00
					45 803 000.00
					426 381.00
					2 000 000.00
					466 000.00
					39 995.00
			360 000.00		360 000.00
					133 796 166.00
					31 505 375.00
					1 800 000.00
					2 130 000.00
					26 236 730.00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT		

(1)	Libellé	1 OPERATIONS NON VENTILABLES		2 ADMINISTRATION GENERALE			
		20		21	22	23	
		201 PERSONNEL NON VENTILE	202 AUTRES MOYENS GENERAUX	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL	CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEME NT	
	<b>DEPENSES</b>	<b>679 979 651.11</b>	<b>40 324 101.00</b>	<b>5 435 000.00</b>	<b>2 518 500.00</b>		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	324 945 815.11					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		80 000.00				
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		960 000.00				
60618	AUTRES FOURNITURES		650 000.00				
60622	CARBURANTS		47 588.00				
60623	ALIMENTATION		7 500.00				
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		300 973.00				
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		266 000.00				
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL		565 000.00				
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		219 365.00				
6064	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)		481 565.00				
6065	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		9 084 499.00				
611	LOCATIONS IMMOBILIERES	34 700.00					
6132	MATERIEL ROULANT		850 000.00				
61351	LOCATIONS MOBILIERES - AUTRES		473 677.00				
61358	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		1 300 000.00				
614	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS		16 000.00				
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS		628 000.00				
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT		127 555.00				
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES		436 720.00				

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT		

(1)	Libellé	1 OPERATIONS NON VENTILABLES		2 ADMINISTRATION GENERALE			
		20		21	22	23	
		201 PERSONNEL NON VENTILE	202 AUTRES MOYENS GENERAUX	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL	CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEME NT	
6156	MAINTENANCE		2 109 000.00				
616	PRIMES D ASSURANCES		442 563.00				
617	ETUDES ET RECHERCHES		310 000.00				
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	8 500.00	147 200.00		5 500.00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	740 000.00					
6185	FRAS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	30 000.00					
6188	AUTRES FRAS DIVERS	10 000.00	515 458.00				
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR REGISSEURS	746 100.00					
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX	12 000.00	200 000.00				
6226	HONORAIRES	132 000.00	1 185 000.00				
6227	FRAS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX		130 000.00				
6228	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	10 000.00	1 047 000.00				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	80 000.00	2 730 000.00				
6232	FETES ET CEREMONIES		3 406 000.00				
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS		780 000.00				
6234	RECEPTIONS		85 000.00				
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS		2 152 124.00				
6238	PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS		315 000.00				
6241	TRANSPORT DE BIENS		105 860.00				
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE		200 000.00				
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL		54 534.00				
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 795 000.00	200.00		18 000.00		
6255	FRAS DE DEMENAGEMENT	25 000.00					
6261	FRAS D'AFFRANCHISSEMENT		1 350 000.00				
6262	FRAS DE TELECOMMUNICATIONS		782 000.00				
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES						
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	420 000.00					
6282	FRAS DE GARDIENNAGE		381 500.00				
6283	FRAS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		3 701 000.00				
62878	REMBOURSEMENT DE FRAS A DES TIERS		1 400 000.00				
6288	DIVERS - AUTRES		160 000.00				
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		777 450.00				
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		212 150.00				

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT		

(1)	Libellé	1	2			
		OPERATIONS NON VENTILABLES	ADMINISTRATION GENERALE			
			20	21	22	23
			201	202		
			PERSONNEL NON VENTILE	AUTRES MOYENS GENERAUX		
			432 600.00			
6336	COTISATIONS AU CNIPT ET AU CDG			94 200.00		
63512	TAXES FONCIERES			72 000.00		
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX			5 500.00		
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		600 000.00			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE		38 587 847.00			
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE		1 551 200.00			
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE		17 191 064.00			
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE		10 191 000.00			
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE		375 000.00			
64136	INDEMNITES LIEES A LA PERTE D'EMPLOI		25 750.00			
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES		2 513 000.00			
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.A.F.		9 270 000.00			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		11 228 200.00			
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL		185 400.00			
6473	ALLOCATIONS DE CHOMAGE		451 400.00			
6475	MEDICINE DU TRAVAIL, PHARMACIE		95 790.00	3 000.00		
64831	CPA INDEMNITES AUX AGENTS		5 150.00			
6488	AUTRES CHARGES		6 165 136.00			
65111	STAGIAIRES FP - REMUNERATIONS		170 000.00			
65112	STAGIAIRES FP - COTISATIONS SOCIALES					
6513	BOURSES					
6518	AIDES A LA PERSONNE - AUTRES		25 000.00			
6531	INDEMNITES			4 350 000.00	2 130 000.00	
6532	FRAIS DE MISSIONS ET DE DEPLACEMENT			250 000.00	350 000.00	
6533	COTISATIONS DE RETRAITE			380 000.00		
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE			30 000.00		
6535	FORMATION DES ELUS REGIONAUX			420 000.00	15 000.00	
65732	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION					
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES					
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS					
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		2 330 000.00			

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT		

(1)	Libellé	1	2				23
		OPERATIONS NON VENTILABLES	ADMINISTRATION GENERALE			CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	
			20	21	22		
		201	202				
		PERSONNEL NON VENTILE	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL	AUTRES MOYENS GENERAUX	
65861	FRAIS DE FONCT GPES ELUS -FRAIS DE PERSONNEL	1 292 000.00				35 000.00	
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES						
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	51 797 000.00					
66112	INTERETS-RATTACHEMENTS ICNE	4 000 000.00					
6618	INTERETS DES AUTRES DETTES	1 100 000.00					
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	17 300 000.00				500.00	
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 000 000.00				10 000.00	
6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTS ET PRIX		75 000.00				
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	2 000 000.00	24 000.00			75 000.00	5 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	3 500 000.00					
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	500 000.00					
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	255 624 836.00					
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT	5 700 000.00					
6865	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS	10 500 000.00					
73981	REVERSEMENTS OBLIGATOIRE DE LA FISCALITE	300 000.00					
<b>RECETTES</b>		<b>1 879 881 718.74</b>	<b>3 471 361.00</b>			<b>235 092.52</b>	
6419	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL		426 361.00				
65869	REBOURSEMENTS SUR FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES DELUS	39 995.00					
70878	REBOURSEMENT DE FRAIS PAR DES TIERS					26 247.48	
73112	CVAE ENTREPRISES	249 724 480.00					
73114	IFER	45 803 000.00					
73121	FNGIR	66 661 998.00					
732	TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS PETROLIERS	286 500 000.00					

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT		

(1)	Libellé	1	2				
		OPERATIONS NON VENTILABLES	20		21	22	23
			ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	PERSONNEL NON VENTILE			
7342	TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DES VEHICULES	209 100 000.00					
7382	CONTRIBUTION AU DEVELOPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	50 500 000.00					
7411	DOTATION FORFAITAIRE	408 960 728.00					
7451	DGD FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	133 796 166.00					
7452	DOTATION DU FONDS NATIONAL DE DEVELOPPT ET DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE	35 970 000.00					
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION DGD	26 236 730.00					
74771	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FONDS SOCIAL EUROPEEN						
74772	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FEDER						
74778	PARTICIPATIONS - AUTRES						
74832	DCRTP	67 535 467.00					
74835	ETAT COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	8 600 000.00					
752	REVENUS DES IMMEUBLES				208 845.04		
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		3 045 000.00				
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	2 000 000.00					
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	21 100 000.00					
7768	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	231 917 779.74					
777	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	31 505 375.00					
7811	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 800 000.00					
791	TRANSFERTS DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 130 000.00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT		

28	3	4				TOTAL
		31	32	33	34	
	SECURITE	ACTIONS INTERREGIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES				
		41	42	43	44	48
		ACTIONS INTERREGIONALES	ACTIONS EUROPEENNES	ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE	AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	AUTRES ACTIONS INTERNATIONALES
23 000.00			2 335 285.63	8 252 950.00		6 105 812.37
						851 239 737.11
						324 945 815.11
						80 000.00
						960 000.00
			100 000.00			100 000.00
						650 000.00
						47 588.00
						7 500.00
						300 973.00
						266 000.00
						565 000.00
						219 365.00
					108 460.00	624 725.00
						9 084 499.00
						850 000.00
						473 677.00
						1 300 000.00
						16 000.00
						628 000.00
						127 555.00
						436 720.00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT		

28	3	4				TOTAL	
		3	4				
AUTRES ORGANISMES	SECURITE	ACTIONS INTERREGIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES					
		41	42	43	44	48	
		ACTIONS INTERREGIONALES	ACTIONS EUROPEENNES	ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE	AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	AUTRES ACTIONS INTERNATIONALES	
			13 000.00				2 122 000.00
							442 583.00
							310 000.00
							161 200.00
							740 000.00
							30 000.00
							525 458.00
							746 100.00
							212 000.00
			12 000.00	364 000.00			1 693 000.00
							130 000.00
			732 500.00			450 000.00	2 239 500.00
							2 810 000.00
							3 406 000.00
			12 500.00				792 500.00
			20 000.00				105 000.00
							2 152 124.00
			80 000.00				395 000.00
							105 860.00
							200 000.00
							54 534.00
			130 000.00				1 943 200.00
							25 000.00
							1 350 000.00
							782 000.00
							420 000.00
						406 717.00	788 217.00
							3 701 000.00
							1 400 000.00
23 000.00							23 000.00
							165 000.00
							777 450.00
							212 150.00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT		

28	3	4				TOTAL
		3	4			
AUTRES ORGANISMES	SECURITE	ACTIONS INTERREGIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES				
		41	42	43	44	48
		ACTIONS INTERREGIONALES	ACTIONS EUROPEENNES	ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE	AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	AUTRES ACTIONS INTERNATIONALES
						432 600.00
						94 200.00
						72 000.00
						605 500.00
						38 587 847.00
						1 551 200.00
						17 191 064.00
						10 191 000.00
						375 000.00
						25 750.00
						2 513 000.00
						9 270 000.00
						11 228 200.00
						185 400.00
						451 400.00
						98 790.00
						5 150.00
						6 165 136.00
						170 000.00
			66 167.74			2 432.26
			20 800.00			3 071 962.00
						25 000.00
						6 480 000.00
						600 000.00
						380 000.00
						30 000.00
						435 000.00
			333 873.00			357 960.00
			15 000.00	862 200.00		877 200.00
			15 000.00	1 823 750.00		2 057 719.30
			784 444.89	5 203 000.00		9 706 756.70

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT		

28	3	4				TOTAL
		3	4			
AUTRES ORGANISMES	SECURITE	ACTIONS INTERREGIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES				
		41	42	43	44	48
		ACTIONS INTERREGIONALES	ACTIONS EUROPEENNES	ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE	AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	AUTRES ACTIONS INTERNATIONALES
						1 292 000.00
						35 000.00
						51 797 000.00
						4 000 000.00
						1 100 000.00
						17 300 500.00
						1 010 000.00
					100 000.00	175 000.00
						2 104 000.00
						3 500 000.00
						500 000.00
						255 624 836.00
						5 700 000.00
						10 500 000.00
						300 000.00
		4 084 864.19	26 500 000.00			1 914 173 056.45
						426 381.00
						39 995.00
						26 247.48
						249 724 480.00
						45 803 000.00
						66 661 998.00
						286 500 000.00

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A 0
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX		
FONCTIONNEMENT		

28	3	4				TOTAL	
		3	4				
AUTRES ORGANISMES	SECURITE	ACTIONS INTERREGIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES					
		41	42	43	44	48	
		ACTIONS INTERREGIONALES	ACTIONS EUROPEENNES	ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE	AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	AUTRES ACTIONS INTERNATIONALES	
							209 100 000,00
							50 500 000,00
							408 960 728,00
							133 796 166,00
							35 970 000,00
							26 236 730,00
				12 000 000,00			12 000 000,00
			3 659 864,19	14 500 000,00			18 159 864,19
			425 000,00				425 000,00
							67 535 467,00
							8 600 000,00
							208 845,04
							3 045 000,00
							2 000 000,00
							21 100 000,00
							231 917 779,74
							31 505 375,00
							1 800 000,00
							2 130 000,00

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 1 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

(1)	Libellé	FONCTIONNEMENT				TOTAL
		0 SERVICES COMMUNS	1 FORMATION PROFESSIONNELLE	2 APPRENTISSAGE	3 FORMAT* SANITAIRE ET SOCIALE	
	<b>DEPENSES</b>		168 204 223,96	103 994 268,10	93 936 816,05	<b>366 135 310,11</b>
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		95 505 819,92			95 505 819,92
6226	HONORAIRES				76 179,00	76 179,00
6228	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS		2 649 088,20			2 649 088,20
6282	FETES ET CEREMONIES			6 554,10		6 554,10
65113	STAGIAIRES PP - REMBOURSEMENT CNASEA		43 955 089,22		670 000,00	44 625 089,22
6513	BOURSES				24 172 864,05	24 172 864,05
6518	AIDES A LA PERSONNE - AUTRES			1 000 000,00	448 500,00	1 448 500,00
6552	INDEMNITES COMPENSATRICE FORFAITAIRE VERSEES AUX ENTREPRISES			27 900 000,00		27 900 000,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		1 498 400,00	68 281 134,30	64 511 466,00	134 291 000,30
65732	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA REGION			38 614,20		38 614,20
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES			1 685 575,00		1 685 575,00
65735	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS			1 660 677,00		1 660 677,00
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS		4 760 706,50	1 723 152,30	2 531 913,20	9 015 772,00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		19 835 120,12	1 698 561,20	1 525 895,80	23 059 577,12
	<b>RECETTES</b>				<b>2 500 000,00</b>	<b>2 500 000,00</b>
7478	AUTRES ORGANISMES				2 500 000,00	2 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT  
FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE						ENSEIGNEMENT T-SUPERIEUR	7 SECURITE	8 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	TOTAL
		ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE									
		0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	21 COLLEGES	22 LYCEES PUBLICS	23 LYCEES PRIVES	24 PARTICIPATIONS A DES CITES MIXTES				
	<b>DEPENSES</b>										
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS				214 258 311,00	25 603 296,00		362 500,00			240 224 107,00
616	PRIMES D ASSURANCES				33 000,00						33 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES				1 000 000,00						1 000 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE				300 000,00						300 000,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION				10 000,00						10 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS				180 000,00						180 000,00
6226	HONORAIRES				7 000,00			25 000,00			7 000,00
6228	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS				2 742 800,00						2 742 800,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS				20 000,00						20 000,00
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS				100 000,00						100 000,00
6282	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS				75 000,00						75 000,00
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS				2 077 000,00						2 077 000,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT				2 500 000,00	610 000,00					3 110 000,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL				1 065 050,00						1 065 050,00
6336	COTISATIONS AU CNFP ET AU CDG				309 000,00						309 000,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE				588 250,00						588 250,00
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE				62 287 650,00						62 287 650,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE				2 663 000,00						2 663 000,00
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE				17 092 900,00						17 092 900,00
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE				7 959 600,00						7 959 600,00
64136	INDEMNITES LIEES A LA PERTE D'EMPLOI				208 000,00						208 000,00
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES				210,00						210,00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.				700 000,00						700 000,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES				12 875 000,00						12 875 000,00
6473	ALLOCATIONS DE CHOMAGE				21 925 000,00						21 925 000,00
6475	MEDICINE DU TRAVAIL, PHARMACIE				694 700,00						694 700,00
64831	OPA INDEMNITES AUX AGENTS				493 370,00						493 370,00
6488	AUTRES CHARGES				25 750,00						25 750,00
6511	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES				5 389 083,00						5 389 083,00
6512	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES				59 482 448,00						59 482 448,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES					23 198 296,00					23 198 296,00
6568	AUTRES PARTICIPATIONS					1 695 000,00					1 695 000,00
65735	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS PUBLICS DIVERS				80 000,00	100 000,00					180 000,00
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS PUBLICS DIVERS				10 916 500,00			128 000,00			10 916 500,00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE				458 000,00			209 500,00			586 000,00
	<b>RECETTES</b>										
74881	PART. DES FAMILLES AU TITRE RESTAURATION/HEBERGEMENT SCOLAIRES				11 820 000,00						11 820 000,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE				8 500 000,00						8 500 000,00
					3 320 000,00						3 320 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
FONCTION 3 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	FONCTIONNEMENT						TOTAL
		1 CULTURE			2 SPORTS	3 LOISIRS	7 SECURITE	
		0 SERVICES COMMUNS	11 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	12 ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES				
	<b>DEPENSES:</b>	<b>5 664 000.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>37 660 000.00</b>	<b>504 000.00</b>	<b>9 734 628.00</b>	<b>53 662 628.00</b>	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	630 000.00					630 000.00	
617	ETUDES ET RECHERCHES					100 000.00	100 000.00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS				57 000.00		57 000.00	
6228	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS			145 000.00	97 000.00		242 000.00	
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	12 000.00					12 000.00	
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	150 000.00					150 000.00	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)			22 000.00			22 000.00	
6288	DIVERS - AUTRES	7 000.00					7 000.00	
6513	BOURSES					300 000.00	300 000.00	
6518	AIDES A LA PERSONNE - AUTRES	1 400 000.00					1 400 000.00	
6528	INDEMNITES DE PRESENCE AUTRES ORGANISMES	29 000.00					29 000.00	
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES			1 545 024.00	120 000.00		1 665 024.00	
65735	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS	1 080 000.00	100 000.00				1 180 000.00	
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	15 000.00		5 700 000.00	200 000.00		5 915 000.00	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 341 000.00		30 247 976.00	30 000.00	9 334 628.00	41 953 604.00	
	<b>RECETTES:</b>			<b>741 000.00</b>			<b>741 000.00</b>	
74718	PARTICIPATIONS ETAT - AUTRES			700 000.00			700 000.00	
74778	PARTICIPATIONS - AUTRES			41 000.00			41 000.00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 4 - SANTE ET ACTION SOCIALE

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 SANTE	2 ACTION SOCIALE	7 SECURITE ALIMENTAIRE	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>		<b>3 561 663.00</b>	<b>2 103 638.00</b>		<b>5 665 301.00</b>
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		15 000.00	24 648.00		39 648.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)			12 500.00		12 500.00
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES		631 000.00	155 000.00		786 000.00
65735	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS		30 000.00			30 000.00
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS		152 500.00			152 500.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		2 733 163.00	1 911 490.00		4 644 653.00
	<b>RECETTES</b>					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
FONCTION 5 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

FONCTIONNEMENT

(1)	Libelle	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL
		SERVICES COMMUNS	POLITIQUE DE LA VILLE	AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES	ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	HABITAT (LOGEMENT)	ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	SECURITE	AUTRES ACTIONS	
	<b>DEPENSES</b>	<b>980 200.00</b>	<b>6 611 109.00</b>	<b>1 154 552.00</b>	<b>7 564 070.50</b>	<b>2 829 526.00</b>		<b>3 606 740.00</b>	<b>4 027 398.00</b>	<b>6 200 721.00</b>	<b>33 196 316.50</b>
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES							1 348 240.00			1 348 240.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	90 000.00		100 000.00	290 000.00				105 000.00		585 000.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	175 000.00									175 000.00
6226	HONORAIRES		254 290.00		45 000.00			100 000.00		105 000.00	504 290.00
6228	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	107 193.00			140 000.00						247 193.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)				130 000.00			8 000.00			138 000.00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES								180 000.00		180 000.00
6561	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT (SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES)							200 000.00	605 000.00		805 000.00
6568	AUTRES PARTICIPATIONS				1 360 000.00					6 023 450.00	7 383 450.00
65733	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DEPARTEMENTS				50 000.00	200 000.00					250 000.00
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES	120 200.00	265 250.00	674 552.00	1 931 420.00	666 711.00		576 169.01	454 956.00	72 271.00	4 761 529.01
65735	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS	22 000.00	159 074.00	10 000.00	1 255 788.00				106 000.00		1 552 862.00
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS D'INTERCOMMUNALITE		175 000.00		743 537.50	50 000.00		1 020 017.00	137 537.00		2 126 091.50
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	465 807.00	5 757 495.00	370 000.00	1 638 325.00	1 912 815.00		556 313.99	2 438 905.00		13 139 660.99
	<b>RECETTES</b>										<b>445 867.04</b>
74772	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FEDER										445 867.04

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

**FONCTION 7 - ENVIRONNEMENT**  
**FONCTIONNEMENT**

(1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ACTIONS TRANSVERSALES	2 ACTIONS EN MATIERE DES DECHETS	3 POLITIQUE DE L'AIR	4 POLITIQUE DE L'EAU
	<b>DEPENSES</b>					
617	ETUDES ET RECHERCHES		3 880 125.00	300 000.00		2 110 000.00
6226	HONORAIRES			150 000.00		
6228	REMUNERATION D;INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES -DIVERS		590 000.00			
6561	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES)		339 170.00			
6568	AUTRES PARTICIPATIONS					360 000.00
65733	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DEPARTEMENTS					
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES					610 000.00
65735	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS		1 685 655.00	150 000.00		330 000.00
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS		71 500.00			535 000.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		1 193 800.00			275 000.00

**RECETTES**

IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
FONCTION 7 - ENVIRONNEMENT

FONCTIONNEMENT

5	6	7	8	TOTAL
POLITIQUE DE L'ENERGIE	PATRIMOINE NATUREL	ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	AUTRES ACTIONS	TOTAL
4 084 100.00	8 530 000.00		115 200.00	19 019 425.00
950 000.00				1 100 000.00
	100 000.00			100 000.00
550 000.00	200 000.00			1 340 000.00
	250 000.00			589 170.00
	6 020 000.00			6 380 000.00
621 000.00	50 000.00			671 000.00
525 100.00	200 000.00		92 200.00	1 427 300.00
688 000.00	320 000.00		23 000.00	3 196 655.00
	250 000.00			856 500.00
750 000.00	1 140 000.00			3 358 800.00

--	--

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A.B

FONCTION 8 - TRANSPORTS  
FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0		1				21
		SERVICES COMMUNS		TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS				
		10	11	12	18	18		
	<b>DEPENSES</b>	<b>3 745 450.00</b>	<b>271 796 526.00</b>	<b>53 500.00</b>	<b>25 886 300.00</b>			
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES				9 119 800.00			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	100 000.00			3 300 000.00			
61221	CREDIT BAIL MOBILIER - MATERIEL ROULANT		13 300 000.00					
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES			28 500.00				
616	PRIMES D ASSURANCES							
617	ETUDES ET RECHERCHES	472 450.00	150 000.00					
6226	HONORAIRES	1 068 000.00	200 000.00					
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX		180 000.00					
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	870 000.00						
6281	CONCOURS DIVERS (COTTISATIONS)	100 000.00						
63512	TAXES FONCIERES		5 000.00					
6561	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT (SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES)				1 627 500.00			
65733	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DEPARTEMENTS	30 000.00						
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES	375 000.00						
65736	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SPIC					11 839 000.00		
65737	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SNCF		257 961 526.00					
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	200 000.00						
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	530 000.00						
	<b>RECETTES</b>	<b>2 454 825.00</b>	<b>5 883 851.00</b>					
7068	AUTRES REDEVANCES ET DROITS	2 454 825.00						
7473	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS		360 000.00					
752	REVENUS DES IMMEUBLES							
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		5 523 851.00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres



IV - ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 8 - TRANSPORTS  
FONCTIONNEMENT

8					TOTAL
83	84	85	86	88	
TRANSPORTS FLUVIAUX	TRANSPORTS FERROVIAIRES DE MARCHANDISE S	LIAISONS MULTIMODALE S	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET AER		
			3 243 996.00		304 725 772.00
					9 119 800.00
					3 400 000.00
					13 300 000.00
					28 500.00
			12 000.00		12 000.00
			77 500.00		699 950.00
			95 000.00		1 388 000.00
			60 000.00		240 000.00
					870 000.00
					100 000.00
			10 000.00		15 000.00
					1 627 500.00
					30 000.00
					375 000.00
			2 744 496.00		14 583 496.00
					257 961 526.00
			100 000.00		300 000.00
			145 000.00		675 000.00
			<b>99 000.00</b>		<b>8 512 676.00</b>
					2 454 825.00
			99 000.00		360 000.00
					174 000.00
					5 523 851.00

**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

(1)	Libellé	FONCTIONNEMENT					TOTAL	
		0 SERVICES COMMUNS	1 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	2 RECHERCHE ET INNOVATION	3 AGRICULTURE, PE CHE, AGRO- INDUSTRIE	4 INDUSTRIE, ARTIS ANAT, COMMERC E ET AUTRES SERVICES		5 TOURISME ET THERMALISME
	<b>DEPENSES</b>		<b>35 438 910.00</b>	<b>8 466 548.00</b>	<b>11 218 000.00</b>	<b>1 035 480.00</b>	<b>8 611 760.00</b>	<b>64 770 695.00</b>
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		100 000.00				410 000.00	510 000.00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS				50 000.00			50 000.00
617	ETUDES ET RECHERCHES		516 200.00		110 000.00		60 000.00	686 200.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		20 000.00					20 000.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		1 800.00					1 800.00
6226	HONORAIRES			81 000.00				81 000.00
6228	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS		92 000.00		484 000.00			576 000.00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		342 500.00		91 000.00		67 700.00	501 200.00
6514	PRIX						25 360.00	25 360.00
6518	AIDES A LA PERSONNE - AUTRES						10 000.00	10 000.00
6561	PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES)		240 460.00		130 000.00			370 460.00
65731	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT						10 000.00	10 000.00
65733	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DEPARTEMENTS						46 000.00	46 000.00
65734	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES & STRUCTURES INTERCOMMUNALES		1 203 912.00		712 000.00		553 820.00	2 469 732.00
65735	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES GROUPEMENTS		25 000.00		410 000.00		389 360.00	824 360.00
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS		2 890 035.00	7 295 548.00	758 000.00	627 600.00	287 910.00	11 859 093.00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		30 007 003.00	1 090 000.00	8 473 000.00	407 880.00	6 751 610.00	46 729 493.00
	<b>RECETTES</b>				<b>429 811.23</b>		<b>16 884.00</b>	<b>446 695.23</b>
74772	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FEDER				429 811.23		16 884.00	446 695.23

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

**ANNEXE B**

**ELEMENTS DU BILAN**

## **B.1 ETAT DE LA DETTE**

**VI. - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**B.1.1 RECAPITULATION PAR PRETEURS**

Organisme prêteur	Dettes en capital		Annuités de l'exercice		Dont	
	à l'origine	au 01/01/2013	en intérêts	en capital	en intérêts	en capital
Emissions obligataires	321 500 000,00	300 745 029,31	14 442 390,66	8 697 390,66	5 745 000,00	
Banque Européenne d'Investissement	190 000 000,00	176 133 333,33	11 397 584,70	1 130 918,03	10 266 666,67	
Groupe Caisse d'Epargne	767 531 636,98	524 693 692,17	40 034 949,01	13 817 753,36	26 217 195,65	
Caisse des Dépôts et Consignations	102 222 668,56	92 390 620,99	6 480 737,28	2 603 368,91	3 877 350,37	
Crédit Agricole Corporate, Investment Bank	215 244 901,72	66 866 028,97	10 995 785,72	2 953 465,04	8 042 320,68	
Dexia	564 102 019,26	490 228 536,16	28 421 505,05	14 268 982,20	14 152 522,85	
Helaba	30 000 000,00	28 000 000,00	2 312 275,07	312 275,07	2 000 000,00	
Hypo Real Estate Deutsche Pfandbriefbank	20 000 000,00	20 000 000,00	1 870 109,06	906 933,33	963 175,73	
Société Générale	198 000 000,00	140 988 407,15	13 750 894,51	5 060 647,43	8 690 247,08	
<b>Total des emprunts budget principal + budget annexe 02</b>	<b>2 408 601 226,52</b>	<b>1 840 055 846,08</b>	<b>129 706 231,06</b>	<b>49 751 752,03</b>	<b>79 954 479,03</b>	

**B.1.2. CREDITS DE TRESORERIE**

Budget principal						
Nature	Date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie	N° du contrat	Banques	Montant maximum autorisé au 01/01/2013	Montant des tirages en 2012 (1)	Montant des remboursements en 2012 (1)
51932	Revolving Eonia	26	Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
		200	Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	4 065 307,19	0,00	0,00
		236	Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	37 405 057,00	0,00	0,00
		220	Crédit Foncier de France	100 000 000,00	324 000 000,00	330 500 000,00
		243	Crédit Foncier de France	70 000 000,00	344 000 000,00	350 500 000,00
	<b>Total des revolving</b>			<b>231 470 364,19</b>	<b>344 000 000,00</b>	<b>41 500 000,00</b>
5194	Billets de trésorerie		Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	300 000 000,00	500 000 000,00	500 000 000,00
			Société Générale		100 000 000,00	100 000 000,00
			<b>Total des billets de trésorerie</b>		<b>600 000 000,00</b>	<b>600 000 000,00</b>

Budget annexe - Chemins de fer de Provence						
Nature	Date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie	N° du contrat	Banques	Montant maximum autorisé au 01/01/2013	Montant des tirages en 2012	Montant des remboursements en 2012
51932	Revolving Eonia	243	Crédit Foncier de France	30 000 000,00	30 000 000,00	18 000 000,00
			<b>Total des revolving</b>	<b>30 000 000,00</b>	<b>30 000 000,00</b>	<b>18 000 000,00</b>

(1) Tirages et remboursements au 09/11/2012

## B.1.3 ETAT DE LA DETTE AU 1/1/2013

Année d'encaissement	N° de contrat	Organisme prêteur	Taux			Périodicité des remboursements	Dettes en capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2013	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice	
			FRV	Index	Marge					Intérêts	Capital
<b>163 - Emprunts obligataires</b>											
<b>Budget principal</b>											
2005	218	Emission obligataire	V	Indice INSEE hors tabac	1.757%	A	150 000 000.00	129 245 029.31	1 609 055.84	2 237 390.66	5 745 000.00
2012	254	Emission obligataire	F	Taux fixe à 4,15 %		In Fine	52 000 000.00	52 000 000.00	1 968 805.48	2 158 000.00	0.00
2012	255	Emission obligataire	F	Taux fixe à 3,6 %		In Fine	119 500 000.00	119 500 000.00	2 027 243.84	4 302 000.00	0.00
<b>Total - 163</b>							<b>321 500 000.00</b>	<b>300 745 029.31</b>	<b>5 605 105.15</b>	<b>8 697 390.66</b>	<b>5 745 000.00</b>
<b>1641 - Emprunts en euros</b>											
2010	241	Banque européenne d'investissement	V	Euribor 03 M	0.347%	A	90 000 000.00	82 800 000.00	79 561.78	465 388.50	3 600 000.00
2011	250	Banque européenne d'investissement	V	Euribor 06 M	0.288%	A	100 000 000.00	93 333 333.33	191 239.72	665 529.53	6 666 666.67
2001	1	Caisse d'Epargne	F	Taux fixe à 4,9695 %		A	17 531 636.98	5 981 141.08	22 190.00	297 232.81	1 388 324.87
2003	212	Caisse d'Epargne	F	Taux fixe à 4,3 %		A	20 000 000.00	9 535 215.02	237 285.35	410 014.25	1 426 745.37
2004	215	Caisse d'Epargne	F	Taux fixe à 3,705 %		A	100 000 000.00	53 456 814.52	47 987.79	1 980 574.98	6 828 998.08
2010	245	Caisse d'Epargne	V	Euribor 03 M	0.590%	A	60 000 000.00	52 792 789.17	45 849.07	425 517.74	3 689 397.01
2010	246	Caisse d'Epargne	V	Euribor 03 M	0.600%	A	40 000 000.00	37 477 388.57	5 808.56	308 577.90	1 299 269.77
2010	247	Caisse d'Epargne	V	Euribor 03 M	0.720%	A	40 000 000.00	37 477 388.57	6 532.12	354 175.39	1 299 269.77
2011	252	Caisse d'Epargne	F	Taux fixe à 4,56 %		A	10 000 000.00	10 000 000.00	252 053.06	456 000.00	478 982.99
2007	231	Crédit Foncier de France	F	Taux fixe à 4,7725 %		A	100 000 000.00	88 422 444.71	750 262.08	4 278 571.75	2 674 123.49
2008	233	Crédit Foncier de France	F	Taux fixe à 5,02 %		A	80 000 000.00	74 830 433.76	1 626 773.06	3 808 661.22	1 458 725.57
2009	242	Crédit Foncier de France	V	Euribor 03 M	0.003%	T	100 000 000.00	83 220 076.77	8 160.42	176 427.32	5 673 358.73
2001	132	Caisse des Dépôts et Consignations	V	Livret A	1.200%	A	4 581 855.21	2 385 942.33	34 156.85	82 315.01	239 212.65
2001	133	Caisse des Dépôts et Consignations	F	Taux fixe à 0,3 %		A	2 640 813.35	223 711.52	0.00	671.13	223 711.52
2009	237	Caisse des Dépôts et Consignations	F	Taux fixe à 4,47 %		A	40 000 000.00	35 988 750.94	1 410 595.24	1 608 697.17	1 458 360.10
2011	244	Caisse des Dépôts et Consignations	V	Euribor 03 M	0.820%	T	40 000 000.00	38 792 416.20	37 035.68	401 045.37	1 234 898.59
2012	253	Caisse des Dépôts et Consignations	F	Taux fixe à 4,51 %		A	15 000 000.00	15 000 000.00	588 521.92	510 658.23	721 167.51
2002	203	Crédit Agricole Corp. and Investment Bank	F	Taux fixe à 4,55 %		A	30 000 000.00	12 288 087.63	48 831.18	559 107.99	2 243 916.86
2003	208	Crédit Agricole Corp. and Investment Bank	F	Taux fixe à 4,03 %		A	50 000 000.00	23 600 602.00	641 769.76	951 104.26	3 555 389.41
2003	211	Crédit Agricole Corp. and Investment Bank	F	Taux fixe à 4,45 %		A	20 000 000.00	13 353 513.96	376 692.55	600 833.94	965 707.43
2007	230	Crédit Agricole Corp. and Investment Bank	F	Taux fixe à 4,78 %		A	20 000 000.00	17 623 825.38	167 804.01	842 418.85	545 502.98

Année d'encaissement	N° de contrat	Organisme prêteur	Taux			Périodicité des remboursements	Dette en capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2013	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice	
			FRV	Index	Marge					Intérêts	Capital
2004	205	Dexia CLF	V	Euribor 12 M	0.020%	A	50 000 000.00	23 044 887.61	129 496.08	462 722.14	4 170 543.88
2007	0222	Dexia CLF	F	Taux fixe à 4.84 %		X	30 000 000.00	30 000 000.00	600 966.67	1 452 000.00	0.00
2006	224	Dexia CLF	F	Taux fixe à 4.091 %		A	100 000 000.00	77 884 282.22	251 095.14	3 230 499.40	4 231 343.05
2006	225	Dexia CLF	F	Taux fixe à 4.09 %		A	25 000 000.00	19 470 634.87	62 756.79	807 409.37	1 057 884.74
2006	226	Dexia CLF	F	Taux fixe à 4.09 %		A	25 000 000.00	19 470 634.87	62 756.79	807 409.37	1 057 884.74
2007	227	Dexia CLF	F	Taux fixe à 4.62 %		A	20 000 000.00	17 578 940.59	198 830.61	823 426.88	553 342.58
2007	228	Dexia CLF	F	Taux fixe à 4.62 %		A	20 000 000.00	17 578 940.59	198 830.61	823 426.88	553 342.58
2007	229	Dexia CLF	V	inflation française hors tabac	2.530%	A	40 000 000.00	35 368 977.91	384 935.60	1 511 893.25	1 069 649.39
2009	232-refi	Dexia CLF	R	Taux fixe à 4,3 %		A	59 102 019.26	56 127 691.61	1 169 514.34	2 447 011.44	1 092 874.02
2008	234	Dexia CLF	F	Taux fixe à 5.005 %		A	14 650 000.00	13 700 347.36	56 024.73	695 226.03	267 844.39
2004	217	Dexia CLF	V	Eonia	0.090%	X	55 000 000.00	55 000 000.00	0.00	329 006.94	0.00
2005	222	Dexia CLF	V	Eonia	0.020%	In Fine	70 000 000.00	70 000 000.00	0.00	369 055.56	0.00
2006	223	Dexia CLF	V	Eonia	0.005%	In Fine	50 000 000.00	50 000 000.00	0.00	256 006.94	0.00
2011	249	Helaba Landesbank Hessen-Thüringen	V	Euribor 06 M	0.550%	A	30 000 000.00	28 000 000.00	117 698.61	312 275.07	2 000 000.00
2011	251	Hypo Real Estate Deutsche Pfandbriefbank	F	Taux fixe à 4.56 %		A	20 000 000.00	20 000 000.00	657 693.88	906 933.33	963 175.73
2003	210	Société Générale	F	Taux fixe à 4,01 %		A	50 000 000.00	32 241 715.63	49 878.16	1 292 892.80	2 389 453.26
2004	214	Société Générale	F	Taux fixe à 4,08 %		A	50 000 000.00	27 062 712.41	230 456.27	1 104 158.67	3 418 088.73
2005	219	Société Générale	F	Taux fixe à 3,56 %		A	80 000 000.00	64 206 112.59	243 704.14	2 317 483.96	2 595 516.39
							<b>Total - 1641</b>	<b>1 768 506 324.80</b>	<b>1 445 319 753.72</b>	<b>39 132 361.37</b>	<b>73 092 672.85</b>
							<b>Total 163 - 1641</b>	<b>2 090 006 324.80</b>	<b>1 746 064 783.03</b>	<b>47 829 752.03</b>	<b>78 837 672.85</b>
<b>16441 - Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</b>											
2004	26	Crédit Agricole Corp. and Investment Bank	V	Eonia	0.070%	In Fine	40 000 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2001	200	Crédit Agricole Corp. and Investment Bank	V	Eonia	0.100%	X	15 244 901.72	0.00	0.00	0.00	0.00
2006	236	Crédit Agricole Corp. and Investment Bank	V	Euribor	0.500%	X	40 000 000.00	0.00	0.00	0.00	731 804.00
2005	220	Caisse d'Epargne	V	Eonia	0.020%	In Fine	100 000 000.00	41 500 000.00	0.00	1 047 000.00	0.00
2010	243	Caisse d'Epargne	V	Euribor 01M	0.0025%	In Fine	82 000 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
							<b>Total - 16441</b>	<b>277 244 901.72</b>	<b>41 500 000.00</b>	<b>1 047 000.00</b>	<b>731 804.00</b>
							<b>Total des emprunts budget principal</b>	<b>2 367 251 226.52</b>	<b>1 787 564 783.03</b>	<b>48 876 752.03</b>	<b>79 569 476.85</b>
<b>Budget annexe - Chemins de fer de Provence</b>											
<b>1641 - Emprunts en euros</b>											
2008	234	Dexia CLF	F	Taux fixe à 5.005 %		A	5 350 000.00	5 003 198.53	20 459.54	253 888.00	97 813.48
2010	248	Société Générale	V	Euribor 01 M	1.000%	A	18 000 000.00	17 487 866.52	8 549.83	346 112.00	287 188.70
							<b>Total - 1641</b>	<b>23 350 000.00</b>	<b>22 491 065.05</b>	<b>600 000.00</b>	<b>385 002.18</b>
<b>16441 - Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</b>											
2011	243	Caisse d'Epargne	V	Euribor 01M	0.0025%	In Fine	18 000 000.00	30 000 000.00	0.00	275 000.00	0.00
							<b>Total des emprunts budget annexe - Chemins de fer de Provence</b>	<b>41 350 000.00</b>	<b>52 491 065.05</b>	<b>29 009.37</b>	<b>875 000.00</b>
							<b>Total des emprunts budget principal + budget annexe Chemins de fer de Provence</b>	<b>2 408 601 226.52</b>	<b>1 840 055 848.08</b>	<b>49 751 752.03</b>	<b>79 954 479.03</b>

VI - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

B.1.4 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Année d'encasement	N° de contrat	Organisme prêteur	FRV	Taux Index	Marge	Périodicité de remboursement	Date du terme de remboursement	Montant de la dette couverte	Montant maximum autorisé pour l'année 2013	Charges financières constatées à la conclusion du contrat		Capital restant au 01/01/2013	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice	
										Primes d'assurance	Commissions diverses			Intérêts	Capital
Emissions obligataires - 163															
2005	218	Emission obligataire	V	Indice INSEE hors tabac	1,75%	A	03/04/2006	150 000 000,00	129 245 029,31	1 603 055,94	2 237 390,86	5 745 000,00		2 237 390,86	5 745 000,00
2012	254	Emission obligataire	F	Taux fixe à 4,15%		In Fine	01/02/2023	52 000 000,00	52 000 000,00	1 966 805,48	2 158 000,00	0,00		2 158 000,00	0,00
2012	255	Emission obligataire	F	Taux fixe à 3,60%		In Fine	12/07/2024	119 500 000,00	119 500 000,00	2 027 243,84	4 302 000,00	0,00		4 302 000,00	0,00
								<b>Total</b>	<b>321 500 000,00</b>	<b>5 605 105,15</b>	<b>8 697 390,66</b>	<b>5 745 000,00</b>		<b>8 697 390,66</b>	<b>5 745 000,00</b>

B.1.5 ETAT DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER

Nature du contrat de couverture	N° du Swap	Organisme contractant	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Durée du contrat (en mois)	Montant de la dette couverte	Montant maximum autorisé pour l'année 2013	Charges financières constatées à la conclusion du contrat		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat (1)		Charges et produits prévus en 2013	
								Encours au 01/01/2013	Primes d'assurance	Commissions diverses	Produits c/668	Produits c/768	Charges c/668
swap	1300	Natixis	16/02/2000	04/02/2015	180	45 734 705,17	12 574 285,60				11 539 040,07		544 223,47
swap	1301	BNP Paribas	31/05/2000	04/02/2015	176	45 734 705,17	12 574 285,60			10 919 541,07			514 391,77
swap	2030	Dexia OLF	22/11/2002	22/11/2017	180	30 000 000,00	12 288 087,63				4 290 222,95		516 854,00
swap	2031	Dexia OLF	24/11/2003	22/11/2017	168	30 000 000,00	12 288 087,63			2 704 951,35			451 112,00
swap	2032	Natixis	22/11/2007	22/11/2017	120	30 000 000,00	12 288 087,63			1 869 125,64			538 457,00
swap	2033	Société Générale	22/11/2007	22/11/2017	120	30 000 000,00	12 288 087,63			1 529 301,19			492 727,00
swap	2034	Société Générale	24/11/2008	22/11/2017	108	30 000 000,00	12 288 087,63			1 970 715,97			555 933,41
swap	2035	Société Générale	24/11/2008	22/11/2017	108	30 000 000,00	12 288 087,63			1 544 479,20			491 981,00
swap	2080	BNP Paribas	18/03/2003	14/03/2018	180	50 000 000,00	23 600 602,00			5 045 129,65			612 465,44
swap	2081	Dexia OLF	14/03/2003	14/03/2018	180	50 000 000,00	23 600 602,00			3 672 194,35			518 234,80
swap	2082	Dexia OLF	21/07/2003	14/03/2018	176	50 000 000,00	23 600 602,00			4 637 454,27			598 993,11
swap	2083	Natixis	02/10/2003	14/03/2018	173	50 000 000,00	23 600 602,00			4 291 174,51			587 632,04
swap	2084	Dexia OLF	14/10/2003	14/03/2018	173	50 000 000,00	23 600 602,00			4 988 357,07			641 470,91
swap	2085	Dexia OLF	23/12/2003	14/03/2018	171	50 000 000,00	23 600 602,00			4 906 941,20			643 391,74
swap	2086	Natixis	14/03/2008	14/03/2018	120	50 000 000,00	23 600 602,00			2 487 400,43			766 144,37
swap	2087	Barclays Bank	14/03/2008	14/03/2018	120	50 000 000,00	23 600 602,00			2 950 151,21			829 689,63
swap	2088	The Royal Bank of Canada	12/06/2008	14/03/2018	117	50 000 000,00	23 600 602,00			2 919 554,38			686 026,89
swap	2089	Société Générale	07/10/2008	14/03/2018	113	50 000 000,00	23 600 602,00						
swap	2100	Société Générale	15/12/2003	15/12/2023	240	50 000 000,00	32 241 715,63			5 713 327,21			1 191 297,00
swap	2103	Credit Agricole Corporate and Investment Bank	15/12/2009	15/12/2023	168	50 000 000,00	32 241 715,63			2 183 353,31			63 569,92
swap	2104	Credit Agricole Corporate and Investment Bank	15/12/2010	15/12/2023	156	50 000 000,00	32 241 715,63			1 493 307,40			761 004,00
swap	2105	Société Générale	10/02/2011	15/12/2023	154	50 000 000,00	32 241 715,63			1 037 963,42			922 374,00
swap	2106	Société Générale	15/12/2011	15/12/2023	144	50 000 000,00	32 241 715,63			1 593 565,75			612 674,00
swap	2140	Natixis	04/10/2004	04/10/2019	180	50 000 000,00	27 062 712,41			3 418 143,07			921 074,72
swap	2141	Société Générale	04/10/2006	04/10/2019	156	50 000 000,00	27 062 712,41			1 336 940,56			870 873,38
swap	2142	Natixis	04/10/2007	04/10/2019	144	50 000 000,00	27 062 712,41			2 587 517,59			1 063 286,45
swap	2143	Barclays Bank	26/10/2007	04/10/2019	143	50 000 000,00	27 062 712,41			2 505 562,49			1 042 042,23
swap	2144	Natixis	13/06/2008	04/10/2019	136	50 000 000,00	27 062 712,41			3 300 422,71			1 187 466,72
swap	2145	Barclays Bank	28/10/2008	04/10/2019	131	50 000 000,00	27 062 712,41			2 498 871,92			990 314,86
swap	2190	Credit Agricole Corporate and Investment Bank	14/03/2006	21/11/2030	296	80 000 000,00	64 206 112,59			4 920 542,15			2 212 032,00
swap	2191	Credit Agricole Corporate and Investment Bank	21/11/2009	21/11/2030	252	80 000 000,00	64 206 112,59			3 933 143,73			1 884 590,00

Nature du contrat de couverture	N° du Swap	Organisme contractant	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Durée du contrat (en mois)	Date de règlement	Montant de la dette couverte	Montant maximum autorisé pour l'année 2013	Charges financières constatées à la conclusion du contrat			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat (1)			Charges et produits prévus en 2013	
									Encours-empir unit de l'exercice	Primes d'assurance	Commissions diverses	Charges c/668	Produits c/768	Charges c/668	Produits c/768	Charges c/668
swap	2192	HSBC	29/03/2011	21/11/2030	236	nov	80 000 000,00	64 206 112,59				1 994 358,90				2 081 186,00
swap	2193	Société Générale	20/04/2012	21/11/2030	223	nov	80 000 000,00	84 206 112,59				412 518,49			1 196 180,00	
swap	2220	Natixis	02/07/2007	01/08/2021	169	août	30 000 000,00	30 000 000,00				2 963 908,21				1 206 856,83
swap	2221	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	30/08/2007	01/08/2021	167	août	30 000 000,00	30 000 000,00				2 473 011,57			1 123 456,87	
swap	2222	Société Générale	01/08/2008	01/08/2021	156	août	30 000 000,00	30 000 000,00				3 014 470,83				1 249 062,53
swap	2223	Société Générale	19/02/2009	01/08/2021	149	août	30 000 000,00	30 000 000,00				1 861 139,18			765 462,50	
swap	2224	The Royal Bank of Canada	03/08/2009	01/08/2021	144	août	30 000 000,00	30 000 000,00				1 798 770,94				813 977,08
swap	2225	Société Générale	09/09/2011	01/08/2021	119	août	30 000 000,00	30 000 000,00				156 873,75			513 977,08	
swap	2270	Natixis	15/10/2007	01/10/2032	300	oct	20 000 000,00	17 578 940,59				1 729 459,02				735 024,33
swap	2271	Natixis	23/10/2007	01/10/2032	300	oct	20 000 000,00	17 578 940,59				1 570 965,24			702 764,54	
swap	2272	The Royal Bank of Canada	03/05/2008	01/10/2032	292	oct	20 000 000,00	17 578 940,59				1 787 061,97				753 736,58
swap	2273	Société Générale	05/12/2008	01/10/2032	286	oct	20 000 000,00	17 578 940,59				996 210,01			491 204,43	
swap	2274	Société Générale	11/12/2008	01/10/2032	286	oct	20 000 000,00	17 578 940,59				1 347 805,44			429 269,19	
swap	2275	Société Générale	01/10/2009	01/10/2032	276	oct	20 000 000,00	17 578 940,59				670 533,69				509 294,87
swap	2276	Société Générale	01/10/2010	01/10/2032	264	oct	20 000 000,00	17 578 940,59				113 955,70			358 244,16	
swap	2277	Société Générale	01/10/2011	01/10/2032	252	oct	20 000 000,00	17 578 940,59								
							<b>1 981 469 410,34</b>	<b>1 235 823 945,07</b>				<b>76 708 469,94</b>			<b>16 627 552,24</b>	<b>21 081 424,97</b>

(1) Charges et produits comptabilisés depuis l'origine du contrat aux c/668 et c/768 (hors provision de l'exercice 2013)

gain cumulé au 31/12/2012 22 356 071,74 gain prévu en 2013 4 253 872,73

#### B.1.6 TABLEAU RECAPITULATIF DES LIGNES COMPOSANT LE NOTIONNEL DE REFERENCE

N° du contrat d'emprunt	Montant initial	Durée (en mois)	Type de taux	Taux	Indice de référence	Profil d'amortissement	Date de la 1ère échéance	Observations	Capital restant			Total
									Capital	Intérêts	Annuité	
205	45 738 679,68	180	V		Eurobor 12 M	P	01/01/2005		23 044 887,61	4 170 543,88	462 722,14	4 633 266,02
203	30 000 000,00	180	F	4,55%		P	24/11/2003		12 286 087,63	2 245 916,98	559 107,89	2 803 024,65
208	50 000 000,00	180	F	4,03%		P	15/03/2004		23 600 602,00	3 556 389,41	951 104,26	4 508 493,67
210	50 000 000,00	240	F	4,01%		P	15/12/2004		32 241 715,63	2 389 453,26	1 292 892,90	3 682 346,06
214	50 000 000,00	180	F	4,08%		P	04/10/2005		27 062 712,41	3 418 088,73	1 104 158,67	4 522 247,40
219	80 000 000,00	296	F	3,56%		P	21/11/2006		64 206 112,59	2 595 516,38	2 317 483,96	4 913 000,35
0222	30 000 000,00	169	F	4,84%		X	01/08/2019	Remboursement du capital de l'opération les 3 dernières années	30 000 000,00	0,00	1 452 000,00	1 452 000,00
227	20 000 000,00	300	F	4,62%		P	01/10/2008		17 578 940,59	553 342,98	823 426,88	1 376 769,46
<b>Total</b>	<b>355 738 679,68</b>								<b>230 023 058,46</b>	<b>18 926 251,11</b>	<b>8 962 896,70</b>	<b>27 889 147,81</b>

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
B.4.7 REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

Structures	Indices sous-jacents	Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	93	2	-	-	-	-
	% de l'encours	88.00%	8.95%	-	-	-	-
	Montant en euros	1 619 314 149	164 614 007	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	3.05%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	56 127 692	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

ercd au 01/01/2013

1 840 055 848

## **B.2 ETAT DES PROVISIONS**

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

B.2.1 PROVISIONS CONSTITUEES AU 1/1/N

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 1/1/N	Montant des utilisations ou reprises	SOLDE
<b>Prov. Pour risques et charges</b>					
Provisions pour litiges et contentieux					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour garanties d'emprunts					
Autres provisions pour risques					
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions					
<b>Dépréciations</b>					
des immobilisations					
des stocks et en-cours					
des comptes de tiers					
des comptes financiers					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

B.2.2 PROVISIONS NOUVELLES

Nature	Objet	Montant
Provision pour risques et charges financiers	Remboursement des emprunts obligataires in fine	10 500 000.00
Provisions pour litiges et contentieux	Surcoût réforme retraite des cheminots	5 500 000.00
Provisions pour litiges et contentieux	Dépréciation des comptes de redevables	200 000.00

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRETS**  
**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**  
**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT**

**B.3 PRETS**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 30/09/11	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>assortis d'intérêts</b>					
<b>non assortis d'intérêts</b>					
Agents régionaux	16/05/2007	149.00	149.00		
Agents régionaux	20/06/2007	450.00	450.00		
Agents régionaux	21/06/2007	1 547.00	1 547.00		
Agents régionaux	20/09/2007	381.50	381.50		
Agents régionaux	27/11/2007	533.50	533.50		
Agents régionaux	17/01/2008	108.00	108.00		
Agents régionaux	27/03/2008	1 202.92	469.44		
Agents régionaux	24/04/2008	1 220.00	744.00		
Agents régionaux	27/05/2008	1 056.00	1 008.00		
Agents régionaux	23/10/2008	1 898.00	998.00		
Agents régionaux	27/11/2008	4 960.00	2 928.00		
Agents régionaux	17/12/2008	1 272.00	1 104.00		
Agents régionaux	28/01/2009	1 430.00	660.00		
Agents régionaux	26/02/2009	7 696.72	2 842.56		
Agents régionaux	02/04/2009	354.00	354.00		
Agents régionaux	18/05/2009	4 365.00	2 250.00		
Agents régionaux	25/06/2009	1 933.00	1 083.00		
Agents régionaux	23/07/2009	0.00	0.00		
Agents régionaux	10/09/2009	1 962.00	1 128.00		
Agents régionaux	20/10/2009	2 586.00	1 282.00		
Agents régionaux	24/11/2009	1 080.00	480.00		
Agents régionaux	24/11/2009	4 353.00	3 328.00		
Agents régionaux	18/01/2010	1 960.00	840.00		
Agents régionaux	24/02/2010	1 406.00	1 076.00		
Agents régionaux	18/03/2010	15 406.50	5 238.00		
Agents régionaux	11/05/2010	15 087.00	5 922.00		
Agents régionaux	11/06/2010	3 169.00	1 216.00		
Agents régionaux	09/07/2010	8 271.50	2 382.00		
Agents régionaux	21/09/2010	7 050.00	1 800.00		
Agents régionaux	21/10/2010	8 818.00	2 538.00		
Agents régionaux	11/02/2011	5 625.00	1 530.00		
Agents régionaux	18/02/2011	804.00	336.00		
Agents régionaux	15/03/2011	7 650.00	1 800.00		
Agents régionaux	15/04/2011	3 523.00	1 566.00		
Agents régionaux	26/05/2011	3 696.00	1 008.00		
Agents régionaux	01/07/2011	11 739.00	4 158.00		
Agents régionaux	05/08/2011	5 180.00	2 004.00		
Agents régionaux	09/08/2011	3 724.00	828.00		
Agents régionaux	10/08/2011	1 749.50	1 002.00		
Agents régionaux	12/08/2011	3 732.00	804.00		
Agents régionaux	19/08/2011	874.00	504.00		
Agents régionaux	07/10/2011	6 677.00	1 620.00		
Agents régionaux	26/10/2011	1 400.00	600.00		
Agents régionaux	05/11/2011	2 900.00	1 200.00		
Agents régionaux	18/11/2011	3 000.00	3 000.00		
Agents régionaux	02/12/2011	7 296.00	7 296.00		

**AVANCES REMBOURSABLES**

BENEFICIAIRES	Tiers	N° opération	N°délibération	Date de la délibération	Montant voté	Taux	Encours restant dû au 01/01/2013	Montant de l'annuité à recouvrer
								<b>total</b>
SIVU Vallouise Pelvoux (Argentière)	24 221	2002_11323	02-93	28/06/2002	52 950.00	1.00%	9 954.00	9 954.00
Syndicat Mixte du Val d'Allos	44 841	2002_11309	02-93	28/06/2002	357 191.00	1.00%	357 191.00	73 596.00
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Praloup	39 822	2002_11311	02-93	28/06/2002	245 000.00	1.00%	245 000.00	50 480.00
Nature bois et emballages	70 841	2003_20697	03-247	05/12/2003	350 000.00	1.50%	350 000.00	72 788.96
<b>- Assortis d'intérêts</b>					<b>1 005 141.00</b>		<b>962 145.00</b>	<b>206 818.96</b>
Brisach	77 085	2005_22006	06-441	31/03/2006	100 000.00		75 000.00	25 000.00
Brisach	75 085	2005_21846	06-441	31/03/2006	71 225.00		21 367.50	5 341.88
Cartonnerie de la Cote d'Azur RJ	75 201	2005_07615	05-1181	21/10/2005	52 500.00		52 500.00	13 125.00
Clarano	77 141	2005_20190	06-441	31/03/2006	49 862.00		12 463.50	12 463.50
Eca (2003_02654)	68198/78860	2006_16965	06-998	06/10/2006	192 741.00		86 733.45	48 185.25
Elvstrom sails	27 168	2006_17808	06-1121	10/11/2006	61 687.00		37 012.20	9 253.05
Emf Consulting France	76 885	2005_19930	06-441	31/03/2006	26 488.00		15 892.80	3 973.20
Europacaging	65 427	2004_05166	04-202	09/07/2004	87 029.00		26 108.70	13 054.33
Gem Industrie	31 175	2005_19814	06-441	31/03/2006	55 182.00		33 108.00	8 277.00
Go Optics	76 271	2005_16409	05-1181	21/10/2005	68 100.00		20 430.00	5 107.50
Imeldea	78 513	2006_10198	06-1121	10/11/2006	30 000.00		9 000.00	2 250.00
La Provençale	45 010	2003_19835	03-1173	05/12/2003	15 605.00		6 242.00	2 573.25
Labo Concept Nature	76 768	2006_04893	06-441	31/03/2006	100 000.00		60 000.00	15 000.00
Le memo sarl	75 127	2006_04295	06-1121	10/11/2006	100 000.00		30 000.00	7 500.00
Lyofof	75 439	2005_06692	05-612	24/06/2005	42 064.00		12 619.20	3 154.80
Nanotech sa	73 343	2006_12098	06-1121	10/11/2006	94 570.00		56 742.00	14 185.50
Nature Bois Emballages	70 841	2003_20334	03-1173	05/12/2003	148 500.00		34 453.78	26 334.55
Palmarole compound	74 103	2006_17260	06-1121	10/11/2006	100 000.00		30 000.00	7 500.00
Parfex	31 693	2006_14482	06-1121	10/11/2006	57 976.00		17 392.80	4 348.20
Peinture dufour	77 718	2006_17741	06-1121	10/11/2006	76 871.00		23 061.30	5 765.33
Spaceves	72 609	2005_14124	06-441	31/03/2006	44 362.00		7 914.36	7 914.38
X-Sport	73 644	2005_18502	05-1181	21/10/2005	62 500.00		37 500.00	9 375.00

BENEFICIAIRES	Tiers	N° opération	N°délégation	Date de la délibération	Montant voté	Taux	Encours restant du au 01/01/2013	Montant de l'annuité à recouvrer
								<b>total</b>
Editions Pierre Baptiste	27 492	2006_19615	06-221	10/11/2006	100 000.00		100 000.00	20 000.00
Arles automobile	72 881	2004_08330	04-73	11/06/2004	75 000.00		11 250.00	15 000.00
Ets Berthier Provence	72 330	2004_18342	05-3	21/01/2005	75 000.00		11 250.00	15 000.00
Cybernetix / Astrienne	70375-76992	2004_19173	05-4 / 07-929	21/01/2005	100 000.00		100 000.00	20 000.00
Agence de Services et de Paiement	93 328	2007_06587	07-51	30/03/2007	4 350 000.00		4 350 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2007_06595	07-51	30/03/2007	1 700 000.00		1 700 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2007_06605	07-51	30/03/2007	2 300 000.00		2 300 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2007_07414	07-51	30/03/2007	800 000.00		800 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2008_07979	08-450	04/04/2008	800 000.00		400 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2008_07980	08-444	04/04/2008	1 600 000.00		1 600 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2008_22115	08-1138	23/10/2008	3 000 000.00		3 000 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2008_22122	08-1155	23/10/2008	1 700 000.00		1 610 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2009_21077	09-1243	25/09/2009	4 550 000.00		4 550 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2009_21081	09-1244	25/09/2009	1 000 000.00		1 000 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2009_21083	09-1240	25/09/2009	1 000 000.00		1 000 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2010_01573	10-223	08/02/2010	1 700 000.00		1 700 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2010_01578	10-223	08/02/2010	1 300 000.00		1 300 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2010_12008	10-928	28/06/2010	1 300 000.00		1 300 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2010_19025	10-1432	27/10/2010	1 000 000.00		1 000 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2010_19027	10-1458	27/10/2010	3 500 000.00		3 500 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2010_19101	10-1457	27/10/2010	1 500 000.00		1 500 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2011_12466	11-1011	24/06/2011	1 800 000.00		1 800 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2011_12469	11-1011	24/06/2011	750 000.00		750 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2011_12472	11-1011	24/06/2011	1 500 000.00		1 500 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2011_12477	11-1011	24/06/2011	600 000.00		600 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2012_1209	12-941	29/06/2012	1 000 000.00		1 000 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2012_12011	12-941	29/06/2012	1 000 000.00		1 000 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2012_12013	12-941	29/06/2012	2 600 000.00		2 600 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2012_17951		29/10/2012	2 500 000.00			
Agence de Services et de Paiement	93 328	2012_17952		29/10/2012	2 000 000.00			
Agence de Services et de Paiement	93 328	2012_17954		29/10/2012	3 500 000.00			
CNASEA	42 231	2007_08803	07-66 07-936	21/09/2007	600 000.00		600 000.00	
CNASEA	42 231	2007_20153	07-247	26/10/2007	900 000.00		900 000.00	
Agence de Services et de Paiement	93 328	2011_17077	11-1414	26/10/2011	550 000.00		370 000.00	
				- Non assortis d'intérêts	54 387 262.00		44 658 043.59	319 683.78
				<b>Total général</b>	<b>55 392 403.00</b>		<b>45 620 188.59</b>	<b>526 502.74</b>

#### B.4 ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépenses transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant de la dotation aux amort. De l'exercice

#### B.5 AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Procédure	CHOIX DU CONSEIL REGIONAL	Délibération du
AMORTISSEMENT	Biens de faible valeur ; Seuil d'amortissement sur un an : 1 000 €	17/12/2004

## Méthode utilisée pour les amortissements

BIENS ACQUIS APRES LE 01/01/2005		
<b>- Biens &lt; 1 000,00 € TTC</b>		1 an
<b>- Immobilisations incorporelles :</b>		
Frais d'études non suivies de réalisations		5 ans
Frais de recherche et de développement		
	- en cas de réussite du projet	5 ans
	- en cas d'échec du projet	immédiatement
Frais d'insertion en cas d'échec du projet d'investissement		5 ans
Subventions d'équipement versées		voir tableau ci-après
Concessions et droits similaires, Brevets, Licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		sur la durée du privilège dont ils bénéficient, sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève.
Logiciels acquis ou créés dissociés du matériel informatique		2 ans
<b>- Immobilisations corporelles :</b>		
Voitures		5 ans
Voitures à vocation pédagogique		8 ans
Camions, véhicules routiers de transport collectif et véhicules industriels		8 ans
Mobilier administratif et scolaire		10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique		5 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique à vocation pédagogique		10 ans
Matériel image et son		5 ans
Matériel informatique et logiciels indissociés		3 ans
Matériels classiques et autres gros matériels		8 ans
Coffre-fort		20 ans
Installations et appareils de chauffage		10 ans
Appareils de levage-ascenseurs		20 ans
Appareils de laboratoire		5 ans
Appareils de laboratoire à vocation pédagogique		10 ans
Équipements de garages et ateliers		10 ans
Équipements des cuisines		10 ans
Matériel électro-ménager		10 ans
Équipements sportifs		10 ans
Installations de voirie		20 ans
Plantations		15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains		20 ans
Bâtiments scolaires et gymnases		30 ans
Bâtiments légers, abris		15 ans
Batiments administratifs et autres bâtiments		30 ans
Constructions sur sol d'autrui		durée du bail à construction
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques		15 ans
Matériels de transport ferroviaire		30 ans

## Durée d'amortissement des subventions versées applicable à compter de l'exercice 2012

Etat	204111	/	2804111 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	204112	/	2804112 « Bâtiments et installations »	15 ans
	204113	/	2804113 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Région	204121	/	2804121 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	204122	/	2804122 « Bâtiments et installations »	15 ans
	204123	/	2804123 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Départements	204131	/	2804131 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	204132	/	2804132 « Bâtiments et installations »	15 ans
	204133	/	2804133 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Communes et structures intracommunales	204141	/	2804141 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	204142	/	2804142 « Bâtiments et installations »	15 ans
	204143	/	2804143 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Autres groupements de collectivités et EPL	204151	/	2804151 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	204152	/	2804152 « Bâtiments et installations »	15 ans
	204153	/	2804153 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
SPIC	204161	/	2804161 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	204162	/	2804162 « Bâtiments et installations »	15 ans
	204163	/	2804163 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Organismes de transport SNCF	2041711	/	28041711 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	2041712	/	28041712 « Bâtiments et installations »	15 ans
	2041713	/	28041713 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Organismes de transport RFF	2041721	/	28041721 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	2041722	/	28041722 « Bâtiments et installations »	15 ans
	2041723	/	28041723 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Organismes de transport Autres	2041781	/	28041781 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	2041782	/	28041782 « Bâtiments et installations »	15 ans
	2041783	/	28041783 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Organismes publics divers	204181	/	2804181 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	204182	/	2804182 « Bâtiments et installations »	15 ans
	204183	/	2804183 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Personnes de droit privé	20421	/	280421 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	20422	/	280422 « Bâtiments et installations »	15 ans
	20423	/	280423 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans

Etablissements scolaires pour leur dépenses d'équipement	20431	/	280431 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	20432	/	280432 « Bâtiments et installations »	15 ans
	20433	/	280433 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Subventions d'équipement en nature	204411	/	2804411 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	204412	/	2804412 « Bâtiments et installations »	15 ans
Organismes publics	204413	/	2804413 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans
Subventions d'équipement en nature	204421	/	2804421 « Biens mobiliers, matériel et études »	5 ans
	204422	/	2804422 « Bâtiments et installations »	15 ans
Personne de droit privé	204423	/	2804423 « Projets d'infrastructures d'intérêt national »	30 ans

IV - ANNEXES

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE POUR COMPTE DE TIERS (Détail)

Date de la délibération : 09/01/2006

N° et intitulé de l'opération : 458 02 3ème TRANCHE ESIL		RECETTES 458202			
DEPENSES 458102		Exercice 2013	RECETTES REELLES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire	Exercice 2013
4581 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES		100 000,00	4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES		
458102 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS			- Financement par le tiers et par d'autres tiers		
			- Financement par la région		
			- Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		

CHAPITRE POUR COMPTE DE TIERS (Détail)

Date de la délibération:

N° et intitulé de l'opération : 458 00 op rep ens sup		RECETTES 458200			
DEPENSES 458100		Exercice 2013	RECETTES REELLES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire	Exercice 2013
458100 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES			458200 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT		
			- Financement par le tiers et par d'autres tiers		
			- Financement par la région		
			- Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	B.7.1

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président	Vote du Conseil régional(2)
<b>DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D</b>		<b>1 413 557 582.42</b>	<b>918 868 958.74</b>	<b>918 868 958.74</b>
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C</b>		<b>1 410 957 582.42</b>	<b>914 938 958.74</b>	<b>914 938 958.74</b>
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)</b>	<b>1 156 913 957.00</b>	<b>643 590 804.00</b>	<b>643 590 804.00</b>
1632	EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMISSIONS PRIVEES	5 631 000.00	5 745 000.00	5 745 000.00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	74 586 000.00	73 114 000.00	73 114 000.00
16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	696 957.00	731 804.00	731 804.00
16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE	976 000 000.00	464 000 000.00	464 000 000.00
166	REFINANCEMENT DE DETTE	100 000 000.00	100 000 000.00	100 000 000.00
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>		<b>4 428 160.00</b>	<b>7 925 000.00</b>	<b>7 925 000.00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>			
<b>139</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU C/PTE/RESULTAT</b>			
<b>26</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>	<b>4 428 160.00</b>	<b>7 925 000.00</b>	<b>7 925 000.00</b>
261	TITRES DE PARTICIPATION	160.00	3 000 000.00	3 000 000.00
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	243 000.00		
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
2743	PRETS AU PERSONNEL	135 000.00	135 000.00	135 000.00
2745	AVANCES REMBOURSABLES	3 930 000.00	4 680 000.00	4 680 000.00
275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	120 000.00	110 000.00	110 000.00
<b>Transferts entre sections - C+D</b>		<b>252 215 465.42</b>	<b>267 353 154.74</b>	<b>267 353 154.74</b>
<b>Reprise sur autofinancement antérieur (C)</b>		<b>249 615 465.42</b>	<b>263 423 154.74</b>	<b>263 423 154.74</b>
13932	DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENT SCOLAIRE	31 505 375.00	31 505 375.00	31 505 375.00
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	218 110 090.42	231 917 779.74	231 917 779.74
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES			
<b>Charges transférées (D) = E+F+G</b>		<b>2 600 000.00</b>	<b>3 930 000.00</b>	<b>3 930 000.00</b>
<b>Travaux en régie (E)</b>				
2745	AVANCES REMBOURSABLES			
2748	AUTRES PRETS			
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	2 600 000.00	2 130 000.00	2 130 000.00
2804142	SUB EQUIP VERSEES COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		1 800 000.00	1 800 000.00
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</b>				
<b>Stocks et en-cours (G)</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Président	Vote du Conseil Régional(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	976 000 000.00	464 000 000.00	464 000 000.00
166	Refinancement de dette	100 000 000.00	100 000 000.00	100 000 000.00
	<b>Total</b>	<b>1 076 000 000.00</b>	<b>564 000 000.00</b>	<b>564 000 000.00</b>

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président	Vote du Conseil Régional(2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d</b>	<b>616 038 626,54</b>	<b>628 196 791,11</b>	<b>628 196 791,11</b>
	<b>Ressources propres externes (a)</b>	<b>35 000 000,00</b>	<b>32 000 000,00</b>	<b>32 000 000,00</b>
10222	F.C.T.V.A.	35 000 000,00	32 000 000,00	32 000 000,00
	<b>Autre recettes financières (b)</b>	<b>2 700 000,00</b>	<b>12 706 140,00</b>	<b>12 706 140,00</b>
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
2...	Immobilisations	2 700 000,00	2 130 000,00	2 130 000,00
2743	PRETS AU PERSONNEL	150 000,00		
2745	AVANCES REMBOURSABLES	350 000,00		
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	2 200 000,00	2 130 000,00	2 130 000,00
024	<b>PRODUITS CESSION IMMOBILISATION</b>		<b>10 576 140,00</b>	<b>10 576 140,00</b>
	<b>Transferts entre sections (c)</b>	<b>249 480 913,28</b>	<b>258 544 836,00</b>	<b>258 544 836,00</b>
1632	EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMISSIONS PRIVEES	3 300 000,00	2 920 000,00	2 920 000,00
280411	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT	17 519 667,20		
2804112	SUBV EQUIPEMENT VERSEES ETAT - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		18 627 875,00	18 627 875,00
280412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS REGIONS	804 203,00		
2804122	SUBV EQUIP VERSEES REGIONS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		809 614,00	809 614,00
280413	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DEPARTEMENTS	8 318 461,89		
2804132	SUBV EQUIP VERSEES DEPARTEMENTS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		9 596 950,00	9 596 950,00
280414	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES	31 240 647,54		
2804141	SUBV EQUIP VERSEES COMMUNES - BIENS MOBILIERS-MAT-ETUDES		51 305,00	51 305,00
2804142	SUBV EQUIP VERSEES COMMUNES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		35 889 218,00	35 889 218,00
280415	STRUCTURES INTERCOMMUNALES	9 571 837,45		
2804152	SUBV EQUIP VERSEES AUTRES GROUP - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		10 224 309,00	10 224 309,00
280416	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SPIC	173 759,64		
2804162	SUBV EQUIP VERSEES SPIC - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		173 736,00	173 736,00
2804171	ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF	6 710 801,36		
28041711	SUBV EQUIP VERSEES SNCF - BIENS MOBILIERS-MAT-ETUDES		7 614 693,00	7 614 693,00
28041712	SUBV EQUIP VERSEES SNCF - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		10 000,00	10 000,00
2804172	ORGANISMES DE TRANSPORT RFF	4 918 771,26		
28041721	SUBV EQUIP VERSEES RFF - BIENS MOBILIERS-MAT-ETUDES		6 845 826,00	6 845 826,00
28041722	SUBV EQUIP VERSEES RFF - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		7 100,00	7 100,00
280418	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	26 304 277,69		
2804182	SUBV EQUIP VERSEES ORG PUBLICS DIVERS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		27 963 404,00	27 963 404,00
28042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	51 590 685,78		
280421	SUBV EQUIP VERSEES PERS DE DROIT PRIVE - BIENS MOBILIERS-MAT-ETUDES		51 376 683,00	51 376 683,00
280422	SUBV EQUIP VERSEES PERS DE DROIT PRIVE - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		204 093,00	204 093,00
28043	SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 853 926,98		
280431	SUBV EQUIP VERSEES ETABL SCOLAIRES - BIENS MOBILIERS-MAT-ETUDES		1 205 795,00	1 205 795,00
280432	SUBV EQUIP VERSEES ETABL SCOLAIRES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS		5 297 347,00	5 297 347,00
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	1 563 457,92	1 681 322,00	1 681 322,00
28128	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 058,00	5 058,00	5 058,00
281311	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 828 569,13	1 825 057,00	1 825 057,00
281312	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES	52 674 936,27	52 474 058,00	52 474 058,00
281351	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS PUBLICS	36 087,31	39 400,00	39 400,00
28153	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX DIVERS	356,00	356,00	356,00
281571	AMORTISSEMENTS MATERIELS FERROVIERES NON ROULANT	639,00	639,00	639,00
281572	AMORT MAT TECH SCOLAIRE	3 800 494,95	3 189 253,00	3 189 253,00
281578	AMORT AUTRE MAT TECHNIQUE	610 246,53	636 510,00	636 510,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	9 845,86	6 648,00	6 648,00
281828	AMORT MAT TRANSPORT AUTRES MAT TRANSPORT	676 306,39	621 436,00	621 436,00
281831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	7 140 598,07	7 422 676,00	7 422 676,00
281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	774 210,72	681 664,00	681 664,00
281841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	14 189 267,96	10 564 322,00	10 564 322,00
281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	736 756,39	424 227,00	424 227,00
28185	MATERIEL DE TELEPHONIE	107 448,70	143 796,00	143 796,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	19 594,29	10 466,00	10 466,00
021	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)</b>	<b>328 857 713,26</b>	<b>324 945 815,11</b>	<b>324 945 815,11</b>

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du Président	Vote du Conseil Régional(2)
		Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
<b>Solde des op.financières</b>		290 672 167,63	-290 672 167,63	-286 742 167,63

	Montant
Dépenses financières (I) hors c/16449 et 166	354 868 958,74
Recettes financières (III)	628 196 791,11
Solde (recettes-dépenses) (3)	273 327 832,37
<b>Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)</b>	<b>277 257 832,37</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Indiquer le signe algébrique..

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

**Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)**

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Président	Vote du Conseil Régional
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	976 000 000,00	464 000 000,00	464 000 000,00
166	Refinancement de dette	100 000 000,00	100 000 000,00	100 000 000,00
	<b>Total</b>	<b>1 076 000 000,00</b>	<b>564 000 000,00</b>	<b>564 000 000,00</b>

**ANNEXE C**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**VI. - ANNEXES**  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**C.1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGION**

N° et date de délibération	Bénéficiaire	Montant garanti	Dette en capital au 1er janvier 2013	Amortissements à échoir	Capital	Intérêts	Assurances
01/24 DU 04/05/2001	SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS	95 280.64	25 609.83	9 492.39	8 083.85	1 408.54	
11/756 DU 24/06/2011	SEMIDEP - CIOTAT	240 000.00	218 123.69	28 817.64	20 996.44	7 821.20	
09/379 DU 07/12/2009	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	10 000 000.00	10 000 000.00	1 461 094.92	1 090 518.30	370 576.62	
11/479 DU 29/04/2011	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	10 000 000.00	10 000 000.00	1 456 060.60	1 090 518.30	365 542.30	
12/747 DU 29/06/2012	ENTREPRISE PROVENCE TOMATES	187 500.00					
<b>TOTAL DES GARANTIES OCTROYEES</b>		<b>38 022 780.64</b>	<b>37 743 733.52</b>	<b>5 306 570.62</b>	<b>3 960 116.89</b>	<b>1 346 453.73</b>	<b>0.00</b>

**C.1.2 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Désignation du crédit bailleur	Montant de la redevance (loyers et préloyers)						Montant des redevances restant à courir (préloyers et loyers)						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
2003	Financement de 35 rames TER	DEXIA	HT	10 283 248	11 400 119	12 570 695	12 259 960	11 958 782	11 751 862						
			TVA (1)	2 015 517	2 234 423	2 463 856	2 402 952	2 343 921	2 303 365						
			<b>TTC</b>	<b>12 298 765</b>	<b>13 634 543</b>	<b>15 034 552</b>	<b>14 662 913</b>	<b>14 302 703</b>	<b>14 055 227</b>						
2008	Financement de 10 rames TER	DEXIA	HT	579 475	1 307 705	1 622 436	1 690 235	1 769 690	1 843 313						
			TVA (1)	113 577	256 310	317 998	331 286	346 859	361 289						
			<b>TTC</b>	<b>693 052</b>	<b>1 564 015</b>	<b>1 940 434</b>	<b>2 021 521</b>	<b>2 116 549</b>	<b>2 204 603</b>						
2011	Financement de 16 rames TER	SOCIETE GENERALE	HT	256 110	3 455 620	6 846 560	11 360 625	11 531 035	11 704 000						
			TVA (1)	50 198	677 301	1 341 926	2 226 683	2 260 083	2 293 984						
			<b>TTC</b>	<b>306 307</b>	<b>4 132 921</b>	<b>8 188 486</b>	<b>13 587 308</b>	<b>13 791 118</b>	<b>13 997 984</b>						
2012	Financement de 10 rames TER	CAISSE D'EPARGNE	HT	0	107 662	1 527 308	2 783 652	4 304 481	4 371 277						
			TVA (1)	0	21 102	299 352	545 596	843 678	856 770						
			<b>TTC</b>	<b>0</b>	<b>128 764</b>	<b>1 826 660</b>	<b>3 329 248</b>	<b>5 148 159</b>	<b>5 228 048</b>						
Total des 4 TER			HT	11 118 833	16 271 106	22 567 000	28 094 473	29 563 987	29 670 453						
			TVA (1)	2 179 291	3 189 137	4 423 132	5 506 517	5 794 541	5 815 409						
			<b>TTC</b>	<b>13 298 124</b>	<b>19 460 243</b>	<b>26 990 132</b>	<b>33 600 990</b>	<b>35 358 529</b>	<b>35 485 861</b>						

(1) la TVA est reversée à la Région par la SNCF

cb 2003 et 2008 --> euribor 3 M estimé en %

cb 2011 et 2012 --> intérêts prévus d'après les tableaux financiers des banques

1.2 2.5 3 3 3 3

## VI. - ANNEXES

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

## C.1.3 ELEMENTS DU CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.4253-1 du CGCT	Valeur	Pour mémoire : recettes réelles de fonctionnement
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	2 955 465.56	
+ Total des premières annuités des nouvelles garanties de l'exercice (1)	2 351 105.07	
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	128 446 228.88	
- Provisions pour garanties d'emprunts	0.00	
<b>TOTAL</b>	<b>133 752 799.51</b>	

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
ENGAGEMENTS DONNES

**C.1.4 ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC -PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.	Somme nette des parts invest.

**C.1.5 ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
SUBVENTIONS VERSEES
ENGAGEMENTS RECUS

C.1.6 SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

NEANT

C.1.7 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir</b>							
<b>8027 Subventions à recevoir en annuités</b>							
<b>8028 Autres engagements reçus</b>							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagemenst des entreprises							

VI. - ANNEXES  
ENGAGEMENTS DONNES

C.2 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'AFFECTION SPECIALE

Chap.	Article par nature	Libellé de l'article	FEDER	Subvention globale	Dons et legs grevés d'une affectation	DRES	TIC GRENELLE
	RECETTES		4 517 846.46	26 500 000.00	0	31 505 375	49 400 000
13	1332	Dotation Régionale d'Equipement scolaire					
74	74771	FEDER - FSE		12 000 000.00		31 505 375	
74	74772	FEDER - Assistance Technique Prog MED	1 275 000.00				
74	74772	FEDER - NTIC		14 500 000.00			
74	74772	FEDER - T NET	55 433.12				
74	74772	FEDER - NEURORESCUE	239 912.73				
74	74772	FEDER - NOVAGRIMED	429 811.23				
74	74772	FEDER - IC MED	473 974.59				
74	74772	FEDER - CREPUDMED	445 867.04				
74	74772	FEDER - MAREMED	1 299 460.02				
74	74772	FEDER - ENERMED	106 503.73				
74	74772	FEDER - SILMAS	100 000.00				
74	74772	FEDER - ALCOTRA 2007/2013	75 000.00				
74	74772	FEDER - STRATTOUR	16 884.00				
73	732	TIC GRENELLE					49 400 000.00

**ANNEXE D**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

## **D.1 ETAT DU PERSONNEL**

## IV. ANNEXES

## D. 1 ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2013

## ETAT PREVISIONNEL AU 31/10/2011

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
Directeur général des services	A	1	1	
Directeur général adjoint	A	7	7	
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Administrateur hors classe	A	20	20	
Administrateur	A	29	28	
<b>Total Administrateurs</b>		<b>49</b>	<b>48</b>	
Directeur	A	39	37	
Attaché principal	A	68	66	
Attaché	A	408	386	
<b>Total Attachés</b>		<b>515</b>	<b>489</b>	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	74	74	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	34	34	
Rédacteur	B	152	131	
<b>Total Rédacteurs</b>		<b>260</b>	<b>239</b>	
Adjoint adm. principal 1ère classe	C	12	12	
Adjoint adm. principal 2ème classe	C	25	25	
Adjoint administratif 1ère classe	C	61	58	
Adjoint administratif 2ème classe	C	503	486	
<b>Total Adjoints administratifs</b>		<b>601</b>	<b>581</b>	
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>1425</b>	<b>1357</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur en chef classe except.	A	12	12	
Ingénieur en chef classe normale	A	24	23	
Ingénieur principal	A	89	88	
Ingénieur	A	59	54	
<b>Total Ingénieurs</b>		<b>184</b>	<b>177</b>	
Technicien Principal 1ère classe	B	8	8	
Technicien Principal 2ème classe	B	12	12	
Technicien territorial	B	29	23	
<b>Total Techniciens</b>		<b>49</b>	<b>43</b>	
Agent de maîtrise principal	C	10	10	
Agent de maîtrise	C	6	6	
<b>Total Agents de maîtrise</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	2	
Adjoint technique 1ère classe	C	2	2	
Adjoint technique 2ème classe	C	129	127	
<b>Total Adjoints techniques</b>		<b>135</b>	<b>132</b>	

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	
Technicien Principal 1ère Classe des Ets d'Ens.	B	4	4	
Technicien Principal 2ème Classe des Ets d'Ens.	B	8	8	
Technicien Territorial des Ets d'Ens.	B	8	8	
<b>Total Techniciens Territoriaux des Ets d'Ens.</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	
Adjoint technique territorial de 1ère classe des Ets. d'Ens.	C	1736	1736	
Adjoint technique territorial de 2ème classe des Ets. d'Ens.	C	822	822	
Adjoint technique territorial Principal 1ère classe des Ets. d'Ens.	C	388	388	
Adjoint technique territorial Principal 2ème classe des Ets. d'Ens.	C	472	472	
<b>Total Adjoints techniques des Ets d'Ens.</b>		<b>3418</b>	<b>3418</b>	
Agent de maîtrise des Ets d'Ens.	C	2	2	
<b>Total Agents de maîtrise des Ets d'Ens.</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>3824</b>	<b>3808</b>	
<b>FILIERE MEDICO- SOCIALE</b>				
Médecin Territorial hors classe	A	1	1	
Médecin Territorial 1ère classe	A	1	1	
Médecin Territorial 2ème classe	A	1	0	
<b>Total Médecins territoriaux</b>	A	<b>3</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Assistant socio-éducatif principal	B	2	2	
<b>Total Assistants socio-éducatifs</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE</b>				
Biologiste Vétérinaire Pharmacien Hors Classe	A	1	1	
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-TECHNIQUE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Conseroateur territorial du patrimoine en chef	A	2	2	
Conseroateur territorial du patrimoine	A	6	4	
Attaché de conseroation du patrimoine	A	5	5	
Bibliothécaire	A	8	8	
<b>Total cat A filière culturelle</b>		<b>21</b>	<b>19</b>	
Assistant qual. cons. patr. Principal de 2ème classe	B	1	1	
<b>Total Assistants qualifiés cons. patr.</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	1	
<b>Total Agents du patrimoine</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		<b>23</b>	<b>21</b>	
Collaborateurs de cabinet		14	11	
<b>TOTAL COLLABORATEURS DE CABINET</b>		<b>14</b>	<b>11</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5300</b>	<b>5210</b>	







Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégories (1)	Secteur (2)	Rémunération (3)	Contrat (4)
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS	C	TECH	297	3-2
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS	C	TECH	297	3-2
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS	C	TECH	297	3-2
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS	C	TECH	297	3-2
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS	C	TECH	297	3-2
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS	C	TECH	297	3-2
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS	C	TECH	297	3-2
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS	C	TECH	297	3-2
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-4
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	801	3-4
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	616	3-4
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	504	3-4
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	504	3-4
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	504	3-4
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	500	3-4
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	500	3-4
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	379	3-4
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	379	3-4
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	379	3-4
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	379	3-4
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	379	3-4
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	379	3-4
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	379	3-4
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	374	3-4
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	325	3-4
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	325	3-4
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	306	3-4
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	C	ADM	297	3-4
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CL	C	ADM	297	3-4
ADJOINT ADMINISTRATIF PL 1E CL	C	ADM	479	3-4
ADMINISTRATEUR	A	ADM	2045	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	1040	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	966	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR	A	ADM	528	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	2595	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	2055	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	2055	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	1967	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	1960	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	1909	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	966	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	941	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	801	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	801	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	801	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	801	3-5
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	801	3-5
ATTACHE CONSERV.PAT	A	CULT	379	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	966	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	961	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	864	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	821	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	712	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	712	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	660	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	572	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	504	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	504	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	504	3-5
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	504	3-5





Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégories (1)	Secteur (2)	Rémunération (3)	Contrat (4)
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	504	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	801	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	801	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	801	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	797	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	685	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	625	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	542	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	500	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	500	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	379	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	379	A
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	2043	A
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	ADM	780	A
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	ADM	547	A
INGENIEUR	A	TECH	379	A
INGENIEUR	A	TECH	379	A
INGENIEUR	A	TECH	379	A
INGENIEUR	A	TECH	379	A
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	624	A
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	382	A
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	382	A
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	382	A
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	382	A
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS	C	TECH	348	A
ADJ TECH TER. DE 2E CL ETB ENS	C	TECH	337	A
ADJOINT ADMINISTRATIF 1E CL	C	ADM	298	A
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>423</b>			

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MI : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : comprend :

*remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...) (article 3, 1er alinéa)*

*ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi (article 3, 1er alinéa avant le 12/03/12 et article 3, 2ème alinéa depuis le 12/03/12) ne comprend pas l'accroissement d'activité (Article 3.1er alinéa suite à la loi du 12/03/12)*

3-2 : comprend :

*besoins saisonniers ou occasionnels (article 3, 2ème alinéa : avant le 12/03/2012)*

*accroissement saisonnier ou temporaire d'activité (article 3, 1er alinéa depuis le 12/03/12)*

3-4 : comprend :

*absence de cadre d'emploi dans la FPT (article 3, 4ème alinéa avant le 12/03/2012)*

*moyens en personnel des groupes d'élus (Article 110-1 depuis le 12/03/12)*

3-5 : comprend :

*nature des fonctions ou besoins des services (article 3, 5ème alinéa : avant le 12/03/12)*

*Emploi permanent de catégorie A (Article 3.3.2 depuis le 12/03/12)*

*(l'effectif correspondant est repris dans les effectifs pourvus des emplois permanents)*

38 : article 38 : *travailleurs handicapés catégorie C* (l'effectif correspondant est repris dans les effectifs pourvus des emplois permanents)

47 : article 47 (l'effectif correspondant est repris dans les effectifs pourvus des emplois permanents)

110 : article 110 (l'effectif correspondant est repris dans les effectifs pourvus des emplois permanents)

A : autres : article 136, loi 2001-2 article 9 (l'effectif correspondant est repris dans les effectifs pourvus des emplois permanents)

**D.2 LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS  
UN ENGAGEMENT FINANCIER**

## VI. - ANNEXES

D. 2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER  
(articles L. 2313-1 applicable à la région par renvoi de l'article L. 4312-1 du CGCT)

La nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Objet
<b>Délégation de service public</b>		
Délibération 01/6 du 4 mai 2001	Phoceens Cars	Exploitation ligne Nice-Aix-Marseille
Délibération 03/89 du 27 juin 2003	SEM-VFD	Exploitation ligne Briançon-Grenoble
<b>Détention d'une part du capital</b>		
31/12/2004	SEMIDEP	
23/06/2000	Sté Locale d'épargne Provence Alpes Corse	
23/06/2000	Sté Locale d'épargne Côte d'Azur	
31/12/2004	Sté du Canal de Pce et d'Aménagement de la région provençale	
31/12/2004	Compagnie Nationale du Rhône	
31/12/2004	SEMADER / AREA PACA	
31/12/2004	IAD	
31/12/2004	SOMUPACA	
31/12/2004	PROXIPACA FINANCE	
31/12/2004	SA SAMENAR	
31/12/2004	PARGEST	
31/12/2004	SOFARIS REGIONS	
31/12/2004	SAFER	
31/12/2004	ESCOTA	
09/03/2005	SEM Développement Economique de la Ciotat	
11/12/2009	SAS Provence Alpes Côte d'Azur investissement	
29/10/2007	OKHRA	
30/09/2009	SCIC IRFMED	
31/12/2004	ESCOTA	
25/03/2005	ASF	
04/07/2008	AEROPORT COTE D'AZUR	
22/10/2010	LA FRICHE BELLE DE MAI	
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>		
Délibération 42 du 23/10/1989	Crédit Immobilier Midi Méditerranée Marseille	
Délibération 43 du 23/10/1989	Sté Nationale Immobilière	
Délibération 24 du 04/05/2001	Syndicat Mixte de l'Arbois	
Délibération 379 du 07/12/2009	Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur	
Délibération 479 du 29/04/2011	Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur	
Délibération 11/756 du 26 juin 2011	SEMIDEP - Ciotat	

### **D.3.1 LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION**

## LISTE DES SYNDICATS MIXTES ET GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA REGION

### DÉSIGNATION DES SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES AUXQUELS ADHERE LA REGION EN 2012

Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon
Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Queyras
Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon
Syndicat mixte d'aménagement des digues du Rhône et de la mer (S.Y.M.A.D.R.E.M)
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Vigueirat et des marais des Baux
Syndicat mixte départemental des massifs concors Sainte-Victoire
Syndicat mixte des pays du Verdon
Syndicat mixte des traversées du delta du Rhône
Syndicat mixte d'étude, d'aménagement, d'équipement et de gestion de l'euro-pôle méditerranéen de l'Arbois
Syndicat mixte d'études pour le tunnel de Montgenevre (SE.TU.MONT)
Syndicat mixte méditerranée-alpes (SYMA)
Syndicat mixte Parc Marin de la Côte Bleue
Syndicat mixte d'équipement euro-Alpilles
Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc Naturel Régional et d'Aménagement des baronnies provençales
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales
Syndicat mixte de gestion du Mont Ventoux
Syndicat mixte de grand projet de ville "Marseille-Septème"
Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
Syndicat mixte du Conservatoire botanique national alpin
Syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
Syndicat mixte du PNR des Alpilles
Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel Régional de la Sainte-Baume
Syndicat mixte ouvert "Provence-Alpes-Côte d'Azur très haut débit"
Groupe d'Intérêt Public "Comité national des jeux de la francophonie Nice-France 2013"
Groupe d'Intérêt Public Espace Compétences
Groupe d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Etang de Berre (GIPREB)
Groupe d'intérêt public plateforme formation Tricastin-Haut Vaucluse
Groupe d'intérêt public des calanques
GIP gestion de l'institut méditerranéen de technologie
GIP maîtrise de la demande d'électricité et pour le développement des énergies renouvelables
GIP CICRP Belle de Mai
GIP Grand projet de ville de "Marseille - Septèmes"
GIP Agence française des villes et territoires méditerranéens durables
GIP comité international du forum mondial de l'eau
GIP Iter Val de Durance
GIE atout france- agence de développement touristique de la France

**D.3.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

**D.3.3 LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

**D.3.4 LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

**IV - ANNEXES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES  
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE  
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET  
ANNEXE****D.3.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité	TVA

**D.3.3 LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité	TVA
EPCI	Chemins de Fer de Provence	31/03/2006	06/56 du 31/03/2006		SPIC	NON
EPCI	Aéroport d'Avignon	09/02/2007	07/32 du 09/02/2007		SPIC	NON

**D.3.4 LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité

### **D.3.5 SERVICES FERROVAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS**

**IV. ANNEXES**  
**SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS**

**VOLET 1 - BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C)**

Dépenses 2011			Recettes 2011		
FONCTIONNEMENT	montant		FONCTIONNEMENT	montant	
Contribution régionale d'équilibre d'exploitaion TTC	65	238 729 995	Compensation financière reconstituée versée par l'Etat (montant retraité du montant de la TVA qui n'est plus versé par la Région à la SNCF)	74	140 194 360.73
<b>Total restitution factures</b>		-	Autres recettes Rhône Alpes	74	344 525.00
<b>Sous total contrat d'exploitation</b>		238 729 995.00			
Maitrise ouvrage pôle d'échange VAMP		-			
<b>Sous-total fonctionnement</b>		238 729 995.00	<b>Sous-total fonctionnement</b>		140 538 885.73
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
<b>Matériel roulant</b> modernisation /rénovation	204	15 774 670.00			
<b>sous total matériel</b>		15 774 670.00			
<b>Gares et pôles d'échange</b> aménagement et rénovations <i>dont Pôle d'échange VAMP</i>	204	2 888 959.78 <i>627 766.65</i>			
<b>Billettique</b> <b>Afficheurs légers</b>	204	- 1 371 575.25			
<b>Sous-total investissement</b>		20 035 205.03	<b>Sous-total investissement</b>		-
CREDIT BAIL/ ACHAT DE MATERIEL NEUF			CREDIT BAIL/ ACHAT DE MATERIEL NEUF		
Préloyers et commissions loyers (TTC) 2003		12 194 046.83	Redevances TTC SNCF de location du matériel roulant		-
Préloyers et commissions loyers (TTC) 2008		635 584.73	Reversement TVA Droit a déduction		1 953 311.32
<b>Sous-total crédit bail</b>		12 829 631.56			
TOTAL DEPENSES		271 594 831.59	TOTAL RECETTES		142 492 197.05
			<b>effort propre de la Région</b>		129 102 634.54

**NB : dépenses TER externalisées** (hors flux SNCF )  
dont communication TER  
dont suivi qualité TER

**652 429**  
490 395  
162 033

**IV. ANNEXES**  
**SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS**

**VOLET 2 - COMPTE TER SNCF** (Circulaire n° LBL/B/03/10082/C)

(Montant exprimés en euros)

Produits d'exploitation courante	
<i>Trafic (Fer + Route : VK)</i>	1 072 587 734
<b>Dont Trafic Fer</b>	1 072 587 734
<i>Dont Trafic Route</i>	0
<i>Parcours réalisés (Fer + Route)</i>	12 537 406
<b>Dont Trains-Kms (TK)</b>	12 537 406
<i>Dont Cars-Kms (CK)</i>	0
PMVK yc compens.	0.117
Produits du Trafic	89 550 253
Produits annexes Trafic	266 874
Compens. Réduc. tarifaires	50 176 427
Travaux pour Tiers et RFF	2 250 000
Produits hors trafic	1 451 705
Contribution des A.O.	191 089 431
Subventions d'exploitation	62 495
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>334 847 185</b>
Production immobilisée et stockée	0
<b>Total produits exploitation courante</b>	<b>334 847 185</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel	-43 439 850
Transf. moyens FAP: impôts-taxes	-829 360
Transf. moyens FAP: autres	-1 453 977
Achats et charges externes	-12 102 334
Péage RFF	-46 507 962
Impôts, taxes et versements assimilés	-5 349 288
<b>Total charges exploitation courante</b>	<b>-109 682 771</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Transf. moyens: achats stockés	-267 160
Transf. moyens: impôts-taxes hors FAP	-11 463 638
Maintenance MR/ autres facturations M	-53 046 808
Conduite des trains/logistique T	-44 034 108
Echange de loc. entre Activités	490 817
Energie de traction Electrique	-6 975 559
Fourniture/distribution Diesel	-7 541 546
Entretien/maintenance des IF	498 452
Service des télécommunications	-996 726
Echange MR entre Activités	-4 299 006
Prestations trains entre Activités	0
Contribution service aux Activités	-16 491 915
Transport en service	-76 648
<b>Total factur. majeures inter-domaines</b>	<b>-144 203 845</b>
<b>Prestations de main-d'œuvre inter-domaines</b>	
Prestations MO inter-domaines	-35 037 304
Autres facturations	-12 206 599
<b>Total autres facturations</b>	<b>-47 243 903</b>
<b>Total facturations internes</b>	<b>-191 447 748</b>

<b>Total charges (classes 6 &amp; 8)</b>	<b>-301 130 519</b>
--	---------------------

EBE hors ECE	33 716 666
Quote-Part ECE	-11 684 472
<b>EBE yc ECE</b>	<b>22 021 358</b>

<b>Total Dot., Rep., transferts et autres</b>	<b>-10 747 613</b>
---	--------------------

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>11 273 745</b>
--------------------------------	-------------------

Résultat financier	-2 021 195
--------------------	------------

<b>Résultat courant</b>	<b>9 263 386</b>
-------------------------	------------------

Résultat exceptionnel	-167 088
-----------------------	----------

<b>Résultat Net</b>	<b>9 096 298</b>
---------------------	------------------

## IV. ANNEXES

## VOLET 3 - ANNEXE PATRIMONIALE

## Matériel Roulant

SERIE	Matricule	Date de mise en service	Date de fin d'amortissement	Libellé propriétaire	Mode de financement (par la Région)	Valeur d'origine	Observations	
<b>LOCOMOTIVES</b>								
BB22200 (électrique)	BB22242	26-déc-77	30-juin-17	SNCF		1 112 161	mise en réversibilité	
	BB22245	02-janv-78	30-juin-17	SNCF		1 124 850	mise en réversibilité	
	BB22258	01-juil-78	30-juin-17	SNCF		809 817	TP	
	BB22307	08-déc-79	31-déc-21	SNCF		1 621 946	mise en réversibilité	
	BB22308	20-déc-79	30-juin-17	SNCF		1 575 778	mise en réversibilité	
	BB22309	21-déc-79	05-juil-22	SNCF		1 343 181	mise en réversibilité	
	BB22310	14-déc-79	05-sept-22	SNCF		1 356 392	mise en réversibilité	
	BB22311	24-janv-80	09-oct-23	SNCF		1 488 622	mise en réversibilité	
	BB22312	22-déc-79	31-déc-23	SNCF		1 479 396	mise en réversibilité	
	BB22351	20-avr-83	16-avr-24	SNCF		1 987 619	mise en réversibilité	
BB22402	BB22402	24-avr-86	28-mai-23	SNCF		2 803 200	mise en réversibilité	
	BB22404	10-juin-86	28-févr-23	SNCF		2 815 812	mise en réversibilité	
BB7200 (électrique)	BB7290	26-sept-80	31-déc-14	SNCF		1 394 703	mise en réversibilité	
	BB7291	06-oct-80	31-déc-13	SNCF		1 399 229	mise en réversibilité	
	BB7340	04-sept-81	31-déc-15	SNCF		1 290 758	mise en réversibilité	
	BB7410	18-avr-83	01-sept-15	SNCF		1 541 611	mise en réversibilité	
BB25500 (électrique)	BB25592	11-févr-73	30-juin-08	SNCF		845 581		
	BB25614	06-oct-74	30-juin-08	SNCF		825 740		
	BB25617	23-oct-74	10-mai-08	SNCF		884 367		
	BB25618	30-oct-74	30-juin-08	SNCF		885 166		
	BB25619	02-nov-74	31-déc-08	SNCF		881 355		
	BB25621	17-nov-74	31-déc-05	SNCF		816 940		
	BB25633	06-févr-75	31-déc-09	SNCF		133 062		
	BB25635	17-févr-75	31-déc-09	SNCF		128 867		
BB25642	BB25642	17-mars-75	31-déc-09	SNCF		129 986		
	BB25644	24-mars-75	03-mars-16	SNCF		610 853		
	BB25645	24-mars-75	31-déc-09	SNCF		125 939		
	BB25646	10-avr-75	31-déc-09	SNCF		135 238		
	BB25648	14-avr-75	31-déc-09	SNCF		125 436		
	BB25651	20-avr-75	26-janv-06	SNCF		476 461		
	BB25652	28-avr-75	31-déc-09	SNCF		132 559		
	BB25658	02-juin-75	31-déc-09	SNCF		125 984		
	BB25659	02-juin-75	31-déc-09	SNCF		130 370		
	BB25661	14-juin-75	28-févr-06	SNCF		560 949		
	BB25665	03-juil-75	31-déc-09	SNCF		200 527		
	BB25667	15-juil-75	31-déc-09	SNCF		137 663		
	BB25668	15-juil-75	31-déc-09	SNCF		130 605		
	BB25669	24-juil-75	31-déc-09	SNCF		123 743		
	BB25677	29-sept-75	30-juin-05	SNCF		53 129		
	BB25678	08-oct-75	31-déc-09	SNCF		156 501		
	BB67400 (diesel)	BB67488	20-oct-71	31-déc-10	SNCF		849 362	
BB67493		29-nov-71	31-déc-13	SNCF		867 370		
BB67541		14-mars-73	31-déc-05	SNCF		535 210		
BB67560		31-août-73	31-déc-13	SNCF		1 177 028		
BB67561		11-sept-73	30-sept-14	SNCF		1 195 204		
BB67565		19-oct-73	31-déc-13	SNCF		378 987		
BB67568		19-nov-73	05-oct-15	SNCF		1 208 457		
BB67573		14-janv-74	31-déc-05	SNCF		589 092		
BB67580	21-févr-74	27-févr-15	SNCF		1 206 415			
<b>VOITURES</b>								
RIO-ABD(Inox)	508703372716	01-juil-81	31-déc-13	SNCF		708 135	modernisée	
	508703372773	01-juil-82	31-déc-13	SNCF			radiée	
	508703372781	01-juil-82	31-déc-13	SNCF		715 180	modernisée	
	508703372799	01-juil-82	31-déc-13	SNCF		715 180	modernisée	
RIO-B(Inox)	508703372807	01-juil-82	31-déc-13	SNCF			radiée	
	508703372815	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		738 949	modernisée	
	508703372823	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		738 943	modernisée	
	508703372831	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		738 943	modernisée	
	508703372856	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		738 943	modernisée	
	508703372898	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		738 943	modernisée	
	508703372906	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		782 411	modernisée	
	508703372914	01-juil-85	28-juin-24	SNCF		816 562	modernisée	
	508703372922	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		816 568	modernisée	
	508703372930	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		816 562	modernisée	
	508703372948	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		816 562	modernisée	
	508703372955	01-juil-86	17-nov-24	SNCF		816 568	modernisée	
	RIO-B(Inox)	508702370745	01-juil-81	31-déc-13	SNCF		684 433	modernisée
		508702370802	01-juil-82	31-déc-13	SNCF			radiée
508702370810		01-juil-82	31-déc-13	SNCF		691 477	modernisée	
508702370828		01-juil-82	31-déc-13	SNCF		691 477	modernisée	

	508702370836	01-juil-82	31-déc-13	SNCF				radiée
	508702370844	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		711 395		modernisée
	508702370851	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		711 395		modernisée
	508702370869	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		711 389		modernisée
	508702370885	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		711 389		modernisée
	508702370927	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		711 389		modernisée
	508702370935	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		754 857		modernisée
	508702370943	01-juil-85	28-juin-24	SNCF		779 306		modernisée
	508702370950	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		779 312		modernisée
	508702370968	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		779 306		modernisée
	508702370976	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		779 306		modernisée
	508702370984	01-juil-86	17-nov-24	SNCF		779 312		modernisée
RIO-Bx(Inox)	508702371719	01-juil-81	31-déc-13	SNCF		830 099		modernisée
	508702371776	01-juil-82	31-déc-13	SNCF				radiée
	508702371784	01-juil-82	31-déc-13	SNCF		789 106		modernisée
	508702371792	01-juil-82	31-déc-13	SNCF		786 248		modernisée
	508702371800	01-juil-82	31-déc-13	SNCF				radiée
	508702371818	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		821 007		modernisée
	508702371826	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		821 007		modernisée
	508702371834	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		823 859		modernisée
	508702371859	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		823 859		modernisée
	508702371891	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		821 001		modernisée
	508702371909	01-juil-83	31-déc-13	SNCF		864 469		modernisée
	508702371917	01-juil-85	28-juin-24	SNCF		928 051		modernisée
	508702371925	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		919 824		modernisée
	508702371933	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		916 961		modernisée
	508702371941	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		916 961		modernisée
	508702371958	01-juil-86	17-nov-24	SNCF		916 967		modernisée
RRR-AB(Inox)	508703370041	01-juil-86	16-mars-26	SNCF		857 469		modernisée
	508703370058	01-juil-86	10-avr-26	SNCF		857 475		modernisée
	508703370116	01-juil-86	28-avr-26	SNCF		857 475		modernisée
	508732375615	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		871 227		modernisée
	508732375649	01-juil-88	30-mars-25	SNCF		872 409		modernisée
	508732375656	01-juil-88	20-sept-25	SNCF		871 227		modernisée
	508732375854	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		871 227		modernisée
	508732376068	01-juil-88	21-févr-25	SNCF		605 576		modernisée
RRR-ABuxw	508732375136	01-juil-86	31-déc-22	SNCF		680 823		modernisée
	508732375144	01-juil-86	31-déc-24	SNCF		605 219		modernisée
	508732375227	01-juil-87	31-déc-22	SNCF		707 543		modernisée
	508732375417	01-juil-87	31-déc-23	SNCF		707 543		modernisée
	508732375425	01-juil-87	31-déc-24	SNCF		633 311		modernisée
	508732375433	01-juil-87	22-mai-23	SNCF		706 171		modernisée
	508732375623	01-juil-88	16-août-24	SNCF		871 227		modernisée
	508732375631	01-juil-88	30-mai-24	SNCF		878 242		modernisée
	508732375664	01-juil-88	31-déc-22	SNCF		780 482		modernisée
	508732375672	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		780 482		modernisée
	508732375680	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		706 250		modernisée
	508732375714	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		705 065		modernisée
	508732375722	01-juil-88	31-déc-22	SNCF		780 482		modernisée
	508732375730	01-juil-88	31-déc-22	SNCF		779 300		modernisée
	508732375748	01-juil-88	31-déc-23	SNCF		779 300		modernisée
	508732375755	01-juil-88	29-avr-23	SNCF		779 300		modernisée
	508732375862	01-juil-88	16-août-24	SNCF		871 227		modernisée
	508732375870	01-juil-88	29-mai-24	SNCF		871 227		modernisée
	508732375888	01-juil-88	30-mars-25	SNCF		871 227		modernisée
	508732375896	01-juil-88	20-sept-25	SNCF		871 227		modernisée
	508732375904	01-juil-88	31-déc-22	SNCF		779 300		modernisée
	508732375912	01-juil-88	31-déc-21	SNCF		779 300		modernisée
	508732375920	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		705 068		modernisée
	508732375953	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		705 065		modernisée
	508732375961	01-juil-88	31-déc-22	SNCF		779 300		modernisée
	508732375979	01-juil-88	31-déc-22	SNCF		779 300		modernisée
	508732375987	01-juil-88	13-oct-23	SNCF		779 300		modernisée
	508732375995	01-juil-88	29-avr-23	SNCF		779 300		modernisée
	508732376050	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		606 761		modernisée
	508732376217	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		605 579		modernisée
	508732376225	01-juil-88	21-févr-25	SNCF		605 576		modernisée
	508703370256	24-janv-08	23-janv-23	SNCF		424 233		modernisée
RRR-B(Inox)	508702372543	01-juil-86	16-mars-26	SNCF		819 623		modernisée
	508702372550	01-juil-86	10-avr-26	SNCF		819 629		modernisée
	508702372618	01-juil-86	28-avr-26	SNCF		819 629		modernisée
RRR-BDuxw	508780373124	01-juil-88	16-août-24	SNCF		981 808		modernisée
	508780373132	01-juil-88	28-mai-24	SNCF		983 490		modernisée
	508780373165	01-juil-88	31-déc-22	SNCF		887 393		modernisée
	508780373173	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		887 393		modernisée
	508780373181	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		813 161		modernisée
	508780373215	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		813 158		modernisée
	508780373223	01-juil-88	31-déc-22	SNCF		887 393		modernisée
	508780373231	01-juil-88	31-déc-22	SNCF		890 250		modernisée
	508780373249	01-juil-88	31-déc-23	SNCF		887 393		modernisée
	508780373256	01-juil-88	29-avr-23	SNCF		890 250		modernisée
	508780373314	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		813 161		modernisée
	508782372637	01-juil-86	31-déc-22	SNCF		750 520		modernisée
	508782372645	01-juil-86	31-déc-24	SNCF		679 840		modernisée

	508782372728	01-juil-87	31-déc-22	SNCF		783 331	modernisée
	508782372918	01-juil-87	31-déc-23	SNCF		755 160	modernisée
	508782372926	01-juil-87	31-déc-24	SNCF		680 928	modernisée
	508782372934	01-juil-87	22-mai-23	SNCF		753 788	modernisée
	508704373218	01-juil-92	23-janv-23	SNCF		431 807	modernisée
RRR-BDx(Inox)	508702373046	01-juil-86	16-mars-26	SNCF		1 008 076	modernisée
	508702373053	01-juil-86	10-avr-26	SNCF		1 010 130	modernisée
	508702373111	01-juil-86	28-avr-26	SNCF		1 010 130	modernisée
	508780373116	01-juil-88	31-déc-24	SNCF		983 490	modernisée
	508780373140	01-juil-88	30-mars-25	SNCF		983 490	modernisée
	508780373157	01-juil-88	20-sept-25	SNCF		983 490	modernisée
	508780373322	01-juil-88	21-fevr-25	SNCF		813 158	modernisée
RRR-Buxz	508722377639	01-juil-86	31-déc-22	SNCF		680 823	modernisée
	508722377647	01-juil-86	31-déc-24	SNCF		605 219	modernisée
	508722377720	01-juil-87	31-déc-22	SNCF		707 543	modernisée
	508722377910	01-juil-87	31-déc-23	SNCF		681 131	modernisée
	508722377928	01-juil-87	31-déc-24	SNCF		606 899	modernisée
	508722377936	01-juil-87	22-mai-23	SNCF		679 759	modernisée
	508703370264	24-janv-08	23-janv-23	SNCF		424 233	modernisée
VTU-A10tu	508710821705	01-juil-82	30-juin-12	SNCF		258 492	
VTU-A5B5tu	508730770429	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		596 614	modernisée
	508730770445	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		596 614	modernisée
	508730770635	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		516 454	modernisée
	508730770742	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		516 454	modernisée
	508730770858	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		596 614	modernisée
	508730770890	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		596 614	modernisée
	508730770916	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		516 454	modernisée
	508730770932	01-juil-86	30-juin-16	SNCF		596 632	modernisée
VTU-A9tu	508719770010	01-juil-76	01-août-12	SNCF		284 287	
	508719770028	01-juil-79	31-déc-12	SNCF		225 214	
	508719770036	01-juil-84	30-juin-14	SNCF		528 473	modernisée
VTU-B10rtu	508720827858	01-juil-77	31-déc-09	SNCF		149 926	
	508720827866	01-juil-75	31-déc-09	SNCF		283 141	
	508720829151	01-juil-79	30-juin-09	SNCF		233 908	
	508720829169	01-juil-78	30-juin-08	SNCF		141 150	
	508720829185	01-juil-79	30-juin-09	SNCF		281 281	
	508720829193	01-juil-79	30-juin-09	SNCF		268 635	
	508720829201	01-juil-78	30-juin-08	SNCF		141 150	
VTU-B10tu	508720822529	01-juil-76	31-déc-14	SNCF		148 864	
	508720822537	01-juil-76	31-déc-14	SNCF		148 864	
	508720822545	01-juil-77	31-déc-14	SNCF		152 315	
	508720822594	01-juil-78	31-déc-14	SNCF		138 566	
	508720822610	01-juil-76	31-déc-14	SNCF		151 770	
	508720824269	01-juil-80	31-déc-14	SNCF		218 848	
	508720824319	01-juil-80	31-déc-14	SNCF		212 618	
	508720824335	01-juil-79	31-déc-14	SNCF		133 078	
	508720826314	01-juil-83	30-juin-13	SNCF		381 119	
	508720828286	01-juil-79	31-déc-14	SNCF		165 471	
	508720829508	01-juil-81	31-déc-14	SNCF		206 223	
	508720829516	01-juil-82	30-juin-12	SNCF		216 349	
	508720829813	01-juil-83	30-juin-13	SNCF		373 154	
	618720720076	01-juil-77	31-déc-14	SNCF		209 751	
	618720720100	01-juil-77	31-déc-14	SNCF		322 669	
VTU-B11tu	508721770685	01-juil-78	30-juin-08	SNCF		89 412	
	508721778647	01-juil-82	30-juin-12	SNCF		209 032	
	508721824904	01-juil-81	30-juin-11	SNCF		217 354	
	508721825059	01-juil-81	30-juin-11	SNCF		217 354	
	508721825067	01-juil-81	30-juin-11	SNCF		211 093	
	508721825075	01-juil-81	30-juin-11	SNCF		217 354	
	508721825083	01-juil-81	30-juin-11	SNCF		211 078	
	508721828731	01-juil-81	30-juin-11	SNCF		217 354	
	508721825661	01-juil-76	20-janv-10	SNCF		121 899	
	508721828749	01-juil-81	30-juin-11	SNCF		211 078	
	508721828822	01-juil-83	30-juin-13	SNCF		371 605	
	508721828830	01-juil-83	30-juin-13	SNCF		371 605	
	508721828848	01-juil-83	30-juin-13	SNCF		371 605	
VTU-B9 1/2tux	508729740029	01-juil-76	13-oct-11	SNCF		211 752	modernisée
	508729740045	01-juil-76	30-juin-06	SNCF		102 616	modernisée
	508729740052	01-juil-79	29-juin-11	SNCF		343 044	modernisée
	508729740060	01-juil-77	05-oct-12	SNCF		204 628	modernisée
VTU-B9tux	508729771628	01-juil-76	18-juil-11	SNCF		189 125	modernisée
	508729771636	01-juil-76	31-déc-10	SNCF		189 125	modernisée
	508729771644	01-juil-75	31-déc-11	SNCF		340 227	modernisée
	508729771651	01-juil-76	06-juin-11	SNCF		189 125	modernisée
	508729771669	01-juil-76	11-août-11	SNCF		189 125	modernisée
	508729771677	01-juil-76	24-août-11	SNCF		189 125	modernisée
	508729771685	01-juil-76	25-mai-11	SNCF		189 125	modernisée
	508729771693	01-juil-76	31-déc-11	SNCF		189 125	modernisée
	508729771701	01-juil-76	17-août-10	SNCF		186 925	modernisée

	508729771719	01-juil-75	01-août-11	SNCF		339 527	modernisée
	508729771727	01-juil-75	19-janv-12	SNCF		374 000	modernisée
	508729771735	01-juil-78	31-déc-13	SNCF		190 105	modernisée
	508729771743	01-juil-80	16-mai-11	SNCF		249 959	modernisée
	508729771750	01-juil-80	29-sept-10	SNCF		249 959	modernisée
	508729771768	01-juil-78	16-nov-11	SNCF		187 131	modernisée
	508729771776	01-juil-80	30-juin-10	SNCF		182 733	modernisée
	508729771784	01-juil-78	03-sept-13	SNCF		212 215	modernisée
	508729771792	01-juil-81	29-mars-12	SNCF		331 529	modernisée
VU-A10u	508710740046	01-juil-80	19-juil-12	SNCF		303 612	modernisée
	508710740129	01-juil-80	04-avr-13	SNCF		303 612	modernisée
	508710740160	01-juil-80	31-déc-12	SNCF		305 862	modernisée
	508710776008	01-juil-80	23-mars-11	SNCF		303 612	modernisée
	508710776032	01-juil-80	21-févr-12	SNCF		303 612	modernisée
	508710776099	01-juil-80	30-juin-10	SNCF		162 928	modernisée
	508710776156	01-juil-80	31-déc-11	SNCF		303 612	modernisée
	508710825243	01-juil-80	30-juin-10	SNCF		199 945	modernisée
	508710825284	01-juil-80	30-juin-10	SNCF		198 148	modernisée
VU-B11u	508721746602	01-juil-81	31-déc-14	SNCF		479 280	modernisée
	508721747188	01-juil-80	31-déc-14	SNCF		396 481	modernisée
	508721747428	01-juil-83	16-oct-13	SNCF		580 138	modernisée
	508721748111	01-juil-83	30-juin-13	SNCF		494 225	modernisée
	508721748798	01-juil-82	14-mai-13	SNCF		497 213	modernisée
	508721749655	01-juil-80	31-déc-14	SNCF		396 481	modernisée
	508721749663	01-juil-80	31-déc-14	SNCF		476 415	modernisée
	508721749697	01-juil-80	31-déc-14	SNCF		476 415	modernisée
	508721820985	01-juil-78	31-déc-14	SNCF		349 640	modernisée
	508721821280	01-juil-80	16-nov-15	SNCF		358 554	modernisée
	508721822072	01-juil-81	31-déc-14	SNCF		347 318	modernisée
	508721822080	01-juil-80	31-déc-14	SNCF		367 467	modernisée
	508721822122	01-juil-79	31-déc-14	SNCF		287 989	modernisée
	618721712247	01-juil-83	30-juin-13	SNCF		483 235	modernisée
	618721721354	01-juil-84	30-juin-14	SNCF		470 953	modernisée
	618721721362	01-juil-84	30-juin-14	SNCF		498 195	modernisée
VU-B317u	508720771569	01-juil-85	30-juin-15	SNCF		1 186 113	modernisée
VU-B5uxh REV	508780771236	01-juil-79	31-déc-14	SNCF		1 331 131	Transformée
	508780771269	01-juil-79	31-déc-14	SNCF		1 258 031	Transformée
	508780771319	01-juil-79	31-déc-14	SNCF		1 251 501	Transformée
	508780771350	01-juil-79	20-janv-15	SNCF		1 251 501	Transformée
	508780771400	01-juil-79	18-mars-15	SNCF		1 193 690	Transformée
	508780771467	01-juil-79	12-juin-15	SNCF		1 192 732	Transformée
	508780771491	01-juil-79	03-juil-15	SNCF		1 207 006	Transformée
	508780771509	01-juil-79	11-août-15	SNCF		1 192 732	Transformée
	508780771517	01-juil-78	11-août-15	SNCF		1 130 819	Transformée
VU-B6D	508782702106	01-juil-75	31-déc-14	SNCF		181 845	
	508782702395	01-juil-76	31-déc-14	SNCF		114 019	
VU-B6Du	508782770392	01-juil-79	30-juin-11	SNCF		238 174	Transfert P
	508782770525	01-juil-79	29-juin-12	SNCF		262 673	
	508782770962	01-juil-80	29-juin-12	SNCF		247 118	
	508782770756	01-juil-79	31-déc-13	SNCF		238 174	Transfert P
	508782770988	01-juil-79	30-juin-09	SNCF		228 469	
	508782821294	01-juil-79	30-déc-12	SNCF		230 480	
<b>AUTOMOTEURS</b>							
X2100	X2203	31-déc-85	30-juin-15	SNCF			radiée
	X2204	31-janv-86	30-juin-16	SNCF			radiée
	X2213	01-avr-86	30-juin-16	SNCF			radiée
	X2216	02-mai-86	30-juin-16	SNCF			radiée
X72500	X72525	05-févr-98	01-févr-28	SNCF		2 129 068	
	X72526	05-févr-98	01-févr-28	SNCF		2 174 609	
	X72533	19-mars-98	11-mars-28	SNCF		2 122 948	
	X72534	19-mars-98	11-mars-28	SNCF		2 168 489	
	X72553	29-juin-98	24-juin-28	SNCF		2 129 068	
	X72554	29-juin-98	24-juin-28	SNCF		2 174 609	
	X72567	18-sept-98	16-sept-28	SNCF		2 129 068	
	X72568	18-sept-98	16-sept-28	SNCF		2 174 609	
	X72571	13-oct-98	08-oct-28	SNCF		2 122 948	
	X72572	13-oct-98	08-oct-28	SNCF		2 168 489	
	X72577	26-oct-98	21-oct-28	SNCF		2 122 948	
	X72578	26-oct-98	21-oct-28	SNCF		2 168 489	
	X72609	10-févr-99	07-févr-29	SNCF		2 122 948	
	X72610	10-févr-99	07-févr-29	SNCF		2 168 489	
	X72621	26-mars-99	24-mars-29	SNCF		2 122 948	
	X72622	26-mars-99	24-mars-29	SNCF		2 168 489	
	X72625	07-avr-99	31-mars-29	SNCF		2 122 948	
	X72626	07-avr-99	31-mars-29	SNCF		2 168 489	
	X72637	17-mai-99	11-mai-29	SNCF		2 122 948	
	X72638	17-mai-99	11-mai-29	SNCF		2 168 489	
	X72665	08-sept-99	01-sept-29	SNCF		2 168 489	
	X72666	08-sept-99	01-sept-29	SNCF		2 168 489	
	X72683	03-déc-99	24-nov-29	SNCF		2 168 489	

	X72684	03-déc-99	24-nov-29	SNCF		2 168 489
	X72687	23-déc-99	20-déc-29	SNCF		2 168 489
	X72688	23-déc-99	20-déc-29	SNCF		2 168 489
	X72691	06-janv-00	06-janv-30	SNCF		2 168 489
	X72692	06-janv-00	06-janv-30	SNCF		2 168 489
	X72697	03-févr-00	09-févr-30	SNCF		2 168 489
	X72698	03-févr-00	09-févr-30	SNCF		2 168 489
	X72703	30-mars-00	30-juin-34	SNCF		1 982 245
	X72704	30-mars-00	30-juin-34	SNCF		1 982 245
	X72705	03-mai-00	30-juin-34	SNCF		1 982 245
	X72706	03-mai-00	30-juin-34	SNCF		1 982 245
X76500	X76523	04-oct-04	05-oct-34	DEXIA		1 504 089
(AGC motrice)	X76524	04-oct-04	05-oct-34	DEXIA		1 504 089
	X76543	23-janv-05	14-janv-35	DEXIA		1 505 152
	X76544	23-janv-05	14-janv-35	DEXIA		1 505 152
	X76583	02-août-05	27-juil-35	DEXIA		1 537 420
	X76584	02-août-05	27-juil-35	DEXIA		1 537 420
	X76593	20-août-05	04-août-35	DEXIA		1 557 855
	X76594	20-août-05	04-août-35	DEXIA		1 557 855
	X76625	04-janv-06	16-déc-35	DEXIA		1 560 380
	X76626	04-janv-06	16-déc-35	DEXIA		1 560 380
	X76671	13-juin-06	09-juin-36	DEXIA		1 600 212
	X76672	13-juin-06	09-juin-36	DEXIA		1 600 212
	X76681	17-oct-06	17-oct-36	DEXIA		1 636 684
	X76682	17-oct-06	17-oct-36	DEXIA		1 636 684
	X76683	17-oct-06	25-oct-36	DEXIA		1 636 684
	X76684	17-oct-06	25-oct-36	DEXIA		1 636 684
XR761500	XR761523	04-oct-04	05-oct-34	DEXIA		883 385
(AGC remorque)	XR761543	23-janv-05	14-janv-35	DEXIA		884 009
	XR761583	02-août-05	27-juil-35	DEXIA		902 961
	XR761593	20-août-05	04-août-35	DEXIA		914 963
	XR761625	04-janv-06	16-déc-35	DEXIA		916 446
	XR761671	13-juin-06	09-juin-36	DEXIA		939 840
	XR761681	17-oct-06	17-oct-36	DEXIA		961 261
	XR761683	25-oct-06	25-oct-36	DEXIA		961 261
<b>REMORQUES D'AUTOMOTEURS</b>						
XR6000	XR6014	31-juil-78	31-déc-10	SNCF		radiée
	XR6024	06-oct-78	30-juin-08	SNCF		radiée
	XR6046	12-déc-78	31-déc-11	SNCF		radiée
	XR6136	30-avr-86	30-juin-16	SNCF		radiée
	XR6247	02-juil-90	30-juin-20	SNCF		radiée
<b>AUTOMOTRICES ELECTRIQUES</b>						
Z23500	Z23501	01-nov-97	09-déc-28	SNCF		3 588 982
	Z23504	17-févr-98	09-févr-28	SNCF		3 588 982
	Z23505	15-févr-98	22-janv-28	SNCF		3 588 982
	Z23507	15-mars-98	18-mars-28	SNCF		3 588 982
	Z23508	06-avr-98	29-mars-28	SNCF		3 588 982
	Z23509	06-avr-98	30-mars-28	SNCF		3 588 982
	Z23510	17-avr-98	14-avr-28	SNCF		3 588 982
	Z23511	04-mai-98	21-avr-28	SNCF		3 588 982
	Z23513	12-juin-98	07-juin-28	SNCF		3 588 982
	Z23516	19-juin-98	15-juin-28	SNCF		3 588 982
	Z23519	17-juil-98	02-juil-28	SNCF		3 588 982
	Z23520	17-juil-98	14-juil-28	SNCF		3 588 982
	Z23521	31-juil-98	26-juil-28	SNCF		3 588 982
	Z23524	28-sept-98	07-sept-28	SNCF		3 588 982
	Z23525	21-sept-98	15-sept-28	SNCF		3 588 982
	Z23528	16-oct-98	11-oct-28	SNCF		3 588 982
	Z23529	02-nov-98	26-oct-28	SNCF		3 588 982
	Z23532	02-déc-98	22-nov-28	SNCF		3 588 982
	Z23533	02-déc-98	25-nov-28	SNCF		3 588 982
	Z23536	21-déc-98	16-déc-28	SNCF		3 588 982
	Z23537	30-déc-98	21-déc-28	SNCF		3 588 982
	Z23538	30-déc-98	22-déc-28	SNCF		3 588 982
	Z23540	18-janv-99	12-janv-29	SNCF		3 588 982
	Z23541	28-janv-99	19-janv-29	SNCF		3 588 982
	Z23544	04-mars-99	17-févr-29	SNCF		3 588 982
	Z23545	08-mars-99	25-févr-29	SNCF		3 588 982
	Z23547	08-mars-99	01-mars-29	SNCF		3 588 982
	Z23549	31-mars-99	21-mars-29	SNCF		3 588 982
	Z23550	31-mars-99	22-mars-29	SNCF		3 588 982
	Z23553	16-avr-99	12-avr-29	SNCF		3 588 982
ZRX231500	ZRX231501	01-nov-97	09-déc-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231504	17-févr-98	09-févr-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231505	15-févr-98	22-janv-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231507	15-mars-98	18-mars-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231508	06-avr-98	29-mars-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231509	06-avr-98	30-mars-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231510	17-avr-98	14-avr-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231511	30-avr-98	21-avr-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231513	12-juin-98	07-juin-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231516	19-juin-98	15-juin-28	SNCF		1 385 209

	ZRX231519	17-juil-98	02-juil-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231520	17-juil-98	14-juil-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231521	31-juil-98	26-juil-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231524	28-sept-98	07-sept-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231525	18-sept-98	15-sept-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231528	16-oct-98	11-oct-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231529	02-nov-98	26-oct-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231532	02-déc-98	22-nov-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231533	02-déc-98	25-nov-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231536	21-déc-98	16-déc-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231537	30-déc-98	21-déc-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231538	30-déc-98	22-déc-28	SNCF		1 385 209
	ZRX231540	18-janv-99	12-janv-29	SNCF		1 385 209
	ZRX231541	28-janv-99	19-janv-29	SNCF		1 385 209
	ZRX231544	04-mars-99	17-févr-29	SNCF		1 385 209
	ZRX231545	08-mars-99	25-févr-29	SNCF		1 385 209
	ZRX231547	08-mars-99	01-mars-29	SNCF		1 385 209
	ZRX231549	31-mars-99	21-mars-29	SNCF		1 385 209
	ZRX231550	31-mars-99	22-mars-29	SNCF		1 385 209
	ZRX231553	16-avr-99	12-avr-29	SNCF		1 385 209
Z26500	Z26505	18-août-04	29-juil-34	DEXIA		2 554 854
	Z26506	18-août-04	29-juil-34	DEXIA		2 554 854
	Z26509	06-nov-04	14-oct-34	DEXIA		2 535 616
	Z26510	06-nov-04	14-oct-34	DEXIA		2 535 616
	Z26513	28-déc-04	12-déc-34	DEXIA		2 566 392
	Z26514	28-déc-04	12-déc-34	DEXIA		2 566 392
	Z26515	23-déc-04	19-déc-34	DEXIA		2 576 988
	Z26516	23-déc-04	19-déc-34	DEXIA		2 576 988
	Z26519	03-mars-05	28-févr-35	DEXIA		2 545 794
	Z26520	03-mars-05	28-févr-35	DEXIA		2 545 794
	Z26523	31-mars-05	25-mars-35	DEXIA		2 596 741
	Z26524	31-mars-05	25-mars-35	DEXIA		2 596 741
	Z26527	23-avr-05	21-avr-35	DEXIA		2 596 329
	Z26528	23-avr-05	21-avr-35	DEXIA		2 596 329
	Z26535	15-juil-05	12-juil-35	DEXIA		2 621 317
	Z26536	15-juil-05	12-juil-35	DEXIA		2 621 317
	Z26537	22-juil-05	20-juil-35	DEXIA		2 621 317
	Z26538	22-juil-05	20-juil-35	DEXIA		2 621 317
	Z26539	03-août-05	28-juil-35	DEXIA		2 621 317
	Z26540	02-août-05	28-juil-35	DEXIA		2 621 317
	Z26577	26-mars-08	25-mars-38	SNCF		2 727 740
	Z26578	26-mars-08	25-mars-38	SNCF		2 727 740
	Z26579	31-mars-08	30-mars-38	SNCF		2 727 740
	Z26580	31-mars-08	30-mars-38	SNCF		2 727 740
	Z26581	22-oct-08	21-oct-38	SNCF		2 727 740
	Z26582	22-oct-08	21-oct-38	SNCF		2 727 740
	Z26583	22-oct-08	21-oct-38	SNCF		2 727 740
	Z26584	22-oct-08	21-oct-38	SNCF		2 727 740
	Z26585	16-déc-08	15-déc-38	SNCF		2 727 740
	Z26586	16-déc-08	15-déc-38	SNCF		2 727 740
Z262500 (ZR262500)	Z262505	18-août-04	29-juil-34	DEXIA		1 850 066
	Z262506	18-août-04	29-juil-34	DEXIA		1 850 066
	Z262509	06-nov-04	14-oct-34	DEXIA		1 836 136
	Z262510	06-nov-04	14-oct-34	DEXIA		1 836 136
	Z262513	28-déc-04	12-déc-34	DEXIA		1 858 422
	Z262514	28-déc-04	12-déc-34	DEXIA		1 858 422
	Z262515	23-déc-04	19-déc-34	DEXIA		1 866 095
	Z262516	23-déc-04	19-déc-34	DEXIA		1 866 095
	Z262519	03-mars-05	28-févr-35	DEXIA		1 843 506
	Z262520	03-mars-05	28-févr-35	DEXIA		1 843 506
	Z262523	31-mars-05	25-mars-35	DEXIA		1 880 100
	Z262524	31-mars-05	25-mars-35	DEXIA		1 880 100
	Z262527	23-avr-05	21-avr-35	DEXIA		1 880 398
	Z262528	23-avr-05	21-avr-35	DEXIA		1 880 398
	Z262535	15-juil-05	12-juil-35	DEXIA		1 898 195
	Z262536	15-juil-05	12-juil-35	DEXIA		1 898 195
	Z262537	22-juil-05	20-juil-35	DEXIA		1 898 195
	Z262538	22-juil-05	20-juil-35	DEXIA		1 898 195
	Z262539	02-août-05	28-juil-35	DEXIA		1 898 195
	Z262540	02-août-05	28-juil-35	DEXIA		1 898 195
	Z262577	26-mars-08	25-mars-38	SNCF		1 975 260
	Z262578	26-mars-08	25-mars-38	SNCF		1 975 260
	Z262579	31-mars-08	30-mars-38	SNCF		1 975 260
	Z262580	31-mars-08	30-mars-38	SNCF		1 975 260
	Z262581	22-oct-08	21-oct-38	SNCF		1 975 260
	Z262582	22-oct-08	21-oct-38	SNCF		1 975 260
	Z262583	22-oct-08	21-oct-38	SNCF		1 975 260
	Z262584	22-oct-08	21-oct-38	SNCF		1 975 260
	Z262585	16-déc-08	15-déc-38	SNCF		1 975 260
	Z262586	16-déc-08	15-déc-38	SNCF		1 975 260
<b>AUTOMOTRICES DIESEL ELECTRIQUE</b>						
B81500	B81603	24-janv-07	24-janv-37	DEXIA		1 611 761
	B81604	24-janv-07	24-janv-37	DEXIA		1 611 761
	B81605	24-janv-07	24-janv-37	DEXIA		1 612 203
	B81606	24-janv-07	24-janv-37	DEXIA		1 612 203

	B81611	15-févr-07	15-févr-37	DEXIA		1 607 917
	B81612	15-févr-07	15-févr-37	DEXIA		1 607 917
	B81613	16-févr-07	16-févr-37	DEXIA		1 607 917
	B81614	16-févr-07	16-févr-37	DEXIA		1 607 917
	B81615	16-févr-07	16-févr-37	DEXIA		1 607 917
	B81616	16-févr-07	16-févr-37	DEXIA		1 607 917
	B81619	16-mars-07	16-mars-37	DEXIA		1 608 692
	B81620	16-mars-07	16-mars-37	DEXIA		1 608 692
	B81621	26-avr-07	26-avr-37	DEXIA		1 608 692
	B81622	26-avr-07	26-avr-37	DEXIA		1 608 692
	B81623	04-avr-07	04-avr-37	DEXIA		1 608 692
	B81624	04-avr-07	04-avr-37	DEXIA		1 608 692
	B81627	18-avr-07	18-avr-37	DEXIA		1 608 472
	B81628	18-avr-07	18-avr-37	DEXIA		1 608 472
	B81629	22-mai-07	22-mai-37	DEXIA		1 608 472
	B81630	22-mai-07	22-mai-37	DEXIA		1 608 472
	B81631	20-juil-07	20-juil-37	DEXIA		1 587 889
	B81632	20-juil-07	20-juil-37	DEXIA		1 587 889
	B81635	29-mai-07	29-mai-37	DEXIA		1 612 893
	B81636	29-mai-07	29-mai-37	DEXIA		1 612 893
	B81637	01-oct-07	01-oct-37	DEXIA		1 592 347
	B81638	01-oct-07	01-oct-37	DEXIA		1 592 347
	B81639	06-juin-07	06-juin-37	DEXIA		1 612 893
	B81640	06-juin-07	06-juin-37	DEXIA		1 612 893
	B81641	19-juin-07	19-juin-37	DEXIA		1 591 367
	B81642	19-juin-07	19-juin-37	DEXIA		1 591 367
	B81643	25-juin-07	25-juin-37	DEXIA		1 591 367
	B81644	25-juin-07	25-juin-37	DEXIA		1 591 367
	B81645	29-juin-07	29-juin-37	DEXIA		1 591 367
	B81646	29-juin-07	29-juin-37	DEXIA		1 591 367
	B81763	24-juil-09	31-déc-99	DEXIA		1 624 334
	B81764	24-juil-09	25-juil-39	DEXIA		1 624 334
	B81769	22-sept-09	23-sept-39	DEXIA		1 617 633
	B81770	22-sept-09	23-sept-39	DEXIA		1 617 633
	B81771	29-sept-09	30-sept-39	DEXIA		1 617 633
	B81772	29-sept-09	30-sept-39	DEXIA		1 617 633
	B81779	27-nov-09	28-nov-39	DEXIA		1 596 960
	B81780	27-nov-09	28-nov-39	DEXIA		1 596 960
	B81781	16-déc-09	17-déc-39	DEXIA		1 596 960
	B81782	16-déc-09	17-déc-39	DEXIA		1 596 960
	B81785	14-janv-10	13-janv-40	DEXIA		1 595 117
	B81786	14-janv-10	13-janv-40	DEXIA		1 595 117
	B81787	15-janv-10	16-janv-40	DEXIA		1 595 117
	B81788	15-janv-10	16-janv-40	DEXIA		1 595 117
	B81789	06-janv-10	07-janv-40	DEXIA		1 596 155
	B81790	06-janv-10	07-janv-40	DEXIA		1 596 155
	B81803	25-janv-10	26-janv-40	DEXIA		1 595 823
	B81804	25-janv-10	26-janv-40	DEXIA		1 595 823
	B81805	27-janv-10	28-janv-40	DEXIA		1 595 823
	B81806	27-janv-10	28-janv-40	DEXIA		1 595 823
<b>REMORQUES AUTOMOTRICES DIESELS ELECTRIQUES</b>						
BR811500	BR811603	24-janv-07	24-janv-37	DEXIA		946 590
	BR811605	24-janv-07	24-janv-37	DEXIA		946 850
	BR811611	15-févr-07	15-févr-37	DEXIA		944 332
	BR811613	16-févr-07	16-févr-37	DEXIA		944 332
	BR811615	16-févr-07	16-févr-37	DEXIA		944 332
	BR811619	16-mars-07	16-mars-37	DEXIA		944 787
	BR811621	26-avr-07	26-avr-37	DEXIA		944 787
	BR811623	04-avr-07	04-avr-37	DEXIA		944 787
	BR811627	18-avr-07	18-avr-37	DEXIA		944 658
	BR811629	22-mai-07	22-mai-37	DEXIA		944 658
	BR811631	20-juil-07	20-juil-37	DEXIA		932 569
	BR811635	29-mai-07	29-mai-37	DEXIA		947 255
	BR811637	01-oct-07	01-oct-37	DEXIA		935 188
	BR811639	06-juin-07	06-juin-37	DEXIA		947 255
	BR811641	19-juin-07	19-juin-37	DEXIA		934 612
	BR811643	25-juin-07	25-juin-37	DEXIA		934 612
	BR811645	29-juin-07	29-juin-37	DEXIA		934 612
	BR811763	24-juil-09	31-déc-99	DEXIA		953 974
	BR811769	22-sept-09	31-déc-99	DEXIA		950 039
	BR811771	29-sept-09	31-déc-99	DEXIA		950 039
	BR811779	27-nov-09	31-déc-99	DEXIA		937 897
	BR811781	16-déc-09	31-déc-99	DEXIA		937 897
	BR811785	14-janv-10	13-janv-40	DEXIA		936 816
	BR811787	15-janv-10	16-janv-40	DEXIA		936 816
	BR811789	06-janv-10	07-janv-40	DEXIA		937 425
	BR811803	25-janv-10	26-janv-40	DEXIA		937 230
	BR811805	27-janv-10	28-janv-40	DEXIA		937 230
BR812500	BR812603	24-janv-07	24-janv-37	DEXIA		946 590
	BR812605	24-janv-07	24-janv-37	DEXIA		946 850
	BR812611	15-févr-07	15-févr-37	DEXIA		944 332
	BR812613	16-févr-07	16-févr-37	DEXIA		944 332
	BR812615	16-févr-07	16-févr-37	DEXIA		944 332
	BR812619	16-mars-07	16-mars-37	DEXIA		944 787
	BR812621	26-avr-07	26-avr-37	DEXIA		944 787
	BR812623	04-avr-07	04-avr-37	DEXIA		944 787

BR812627	18-avr-07	18-avr-37	DEXIA	944 658
BR812629	22-mai-07	22-mai-37	DEXIA	944 658
BR812631	20-juil-07	20-juil-37	DEXIA	932 569
BR812635	29-mai-07	29-mai-37	DEXIA	947 255
BR812637	01-oct-07	01-oct-37	DEXIA	935 188
BR812639	06-juin-07	06-juin-37	DEXIA	947 255
BR812641	19-juin-07	19-juin-37	DEXIA	934 612
BR812643	25-juin-07	25-juin-37	DEXIA	934 612
BR812645	29-juin-07	29-juin-37	DEXIA	934 612
BR812763	24-juil-09	31-déc-99	DEXIA	953 973
BR812769	22-sept-09	31-déc-99	DEXIA	950 039
BR812771	29-sept-09	31-déc-99	DEXIA	950 039
BR812779	27-nov-09	31-déc-99	DEXIA	937 897
BR812781	16-déc-09	31-déc-99	DEXIA	937 897
BR812785	14-janv-10	13-janv-40	DEXIA	936 815
BR812787	15-janv-10	16-janv-40	DEXIA	936 815
BR812789	06-janv-10	07-janv-40	DEXIA	937 424
BR812803	25-janv-10	26-janv-40	DEXIA	937 229
BR812805	27-janv-10	28-janv-40	DEXIA	937 229

**ANNEXE E**

**DECISION EN MATIERE DE TAUX - ARRETES ET SIGNATURES**

